

LA MORALE

ET LA

LOI DE L'HISTOIRE

TOME II

A. GRATRY
PROFESSEUR A LA SORBONNE, MEMBRE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

LA MORALE

ET LA

LOI DE L'HISTOIRE

TOME SECOND

QUATRIÈME ÉDITION

PARIS
PIERRE TÉQUI, LIBRAIRE-ÉDITEUR
82, RUE BONAPARTE, 82

1909



LA MORALE ET LA LOI DE L'HISTOIRE

CHAPITRE PREMIER

LES RACINES DE LA LIBERTÉ

I

Que ne puis-je vous faire bien comprendre le but propre de tout ce traité de morale, le point simple que j'ai en vue, et où se dirigent mes efforts !

Ce but, c'est de changer le monde.

Attendez, et ne jugez pas.

Dieu veut changer le monde. Dieu opère, de siècle en siècle, ce changement, par la lumière de la raison, et la force de son Évangile.

Je suis ministre de l'Évangile et disciple de la raison : travailler à changer le monde, c'est mon simple devoir.

Mais, vous l'avez compris, le monde, ou plutôt l'Europe, depuis bientôt un siècle, traverse

la plus grande crise morale qu'aient jamais traversée les nations.

Le monde moderne entre dans son âge de liberté. La liberté, par cela même qu'elle est la liberté, c'est-à-dire le pouvoir de choisir, est la plus grande, mais aussi la plus redoutable des forces. Et qui sait ce qu'elle va vouloir?

Qui sait si elle va relever le genre humain ou le précipiter?

Ce doute semble un blasphème. Mais, depuis un demi-siècle bientôt que je vois marcher les trois peuples les plus avancés dans la voie, je suis forcé, bien malgré moi, de comprendre le doute. Quand on voit l'Amérique, dans la liberté sans limite, devenir la patrie avouée de l'esclavage, de l'esclavage croissant, et maintenu non plus seulement en fait, mais en principe, et proclamé comme juste et bon, avec la plus audacieuse impudence; quand on la voit ensuite, pour résoudre une question si simple, se précipiter dans la plus effroyable des guerres, suivie des plus terribles luttes civiles; quand on la voit enfin, malgré le grand et admirable exemple de quelques-uns de ses États, qui sont peut-être le point le plus moral et le plus libre de la terre, devenir cependant la patrie de la violence sauvage et quotidienne d'homme à homme, de la vénalité la plus honteuse, du divorce toujours

croissant, et même de la polygamie, on est bien forcé de comprendre ceux qui demandent où nous conduit la liberté. Quand on voit l'Angleterre, dans la pleine liberté, malgré le noble caractère d'un très grand nombre de ses enfants, fouler aux pieds résolument, si l'esprit de lucre l'ordonne, la justice visible et connue, et tous les droits de l'humanité; et quand on voit la France ne savoir faire encore, après un siècle d'épreuves, aucun usage de la liberté; ne s'en servir que pour rouler révolutionnairement d'un extrême à l'extrême opposé, et tomber, comme cet enfant de l'Évangile qui était *lunatique*, tantôt dans l'eau et tantôt dans le feu; ou encore, comme ce possédé plus furieux, dont l'esprit se nommait Légion, tantôt chargé de chaînes, tantôt brisant ses chaînes, crier toujours, et se déchirer de ses mains; quand je vois les trois peuples les plus avancés dans l'émancipation mener ainsi la liberté, non seulement je comprends le doute, mais j'ai peur. J'ai peur que la liberté ne soit enfin déclarée impossible, et que le monde n'en vienne à dire ce que disaient, il y a peu d'années, les démocrates américains : « L'expérience des sociétés sans esclaves a été faite! elle n'a pas réussi! » J'ai peur, dis-je, ou que l'humanité ne s'affaisse à la fin sous le joug de la force, et que le monde entier, ainsi que le

demande Vico, ne finisse comme l'empire romain; ou bien qu'une sauvage anarchie n'ensanglante et n'abrège les derniers jours de l'humanité sur la terre. Aurons-nous, oui ou non, la liberté dans la justice et dans la vérité? C'est la question. Le monde finira-t-il par le triomphe ou par l'exil de la justice et de la vérité?

Écoutez bien. L'un et l'autre est encore possible. Il en sera ce que nous voudrons. Cela même constitue la crise. Nous sommes libres.

C'est maintenant qu'il s'agit de choisir.

Qu'allons-nous faire? Et qui décidera le choix et la marche du monde?

Eh bien! ce doute et cette difficulté ont été le ressort de ma vie, et sont devenus mon unique pensée. Voilà pourquoi je veux vous exhorter jusqu'à mon dernier jour, et vous convaincre, ô vous, cœurs et esprits vivants! afin que vous, vous-mêmes, vous décidiez la liberté du monde et la lanciez, triomphante et glorieuse, dans la justice, dans la lumière et dans la vie.

Vous, qui que vous soyez, ignorant, ou homme de génie, travaillant de vos mains, ou grand penseur gouvernant les hommes par la science et la parole, sachez-le bien, si vous le voulez avec force, la direction que va prendre le monde dépend de vous.

Oui, vous pouvez tracer la route, y marcher,

y conduire les autres. Vous le pouvez et le devez.

Ami, je tressaille de joie en écrivant ces lignes, car je sens que vous les comprendrez et que plusieurs les comprendront, et les garderont dans leur cœur. Elles iront réveiller des âmes parmi ces multitudes découragées « qui passent sous le poids des soleils, et qui rentrent dans la nuit de la terre sans avoir connu ni leur âme ni le bonheur ». Vous, mes amis inconnus et enfants de mon cœur, qui naîtrez de ces évidences et de ces convictions, soyez bénis, et puissiez-vous multiplier! Vous qui travaillez de vos mains pour cultiver cette terre, vous lèverez la tête, vous connaîtrez votre âme; vous verrez la terre promise et le ciel.

II

Oui, courage! car notre droit, et même notre devoir, c'est de changer le monde, conformément à l'Evangile et à la raison.

C'est ainsi que la France, par son exemple, avait le droit et le devoir de renverser cet édifice de corruption, de spoliation, d'iniquité,

d'immoralité, qu'avaient construit surtout Louis XIV, et la régence, et Louis XV. Oui, l'éclatant soulèvement de conscience et de raison, qui a mis en poussière l'édifice, est une gloire pour l'humanité, et un grand honneur pour la France. La France, par ce solennel recours à la justice et à la raison dans les affaires humaines, s'est mise à la tête des nations dans leur marche vers l'organisation évangélique du globe. C'est un mérite, dit avec une profonde vérité la théologie, c'est un mérite d'avoir la foi. Eh bien! plus j'avance dans la vie, plus je découvre que c'est un mérite d'avoir véritablement la raison. C'est un mérite de croire au droit qu'ont la conscience et l'évidence de gouverner le monde réel, le monde politique et social, le monde entier. Et qui donc croit à la raison? Je ne rencontre aujourd'hui, je l'avoue, que des esprits qui n'y croient pas.

On n'y croit, ni en politique, ni en métaphysique, ni dans les choses humaines, ni dans les choses divines, ni dans les choses présentes, ni dans les choses futures.

Oh! si les hommes voulaient croire seulement à cette simple proposition : « L'œuvre de Dieu est raisonnable! »

Quel est donc le grand mal du monde, sinon

que jusqu'ici peu d'hommes osent croire que l'œuvre présente de Dieu est raisonnable, et que, même en ce monde, la raison, la justice et l'évidence morale l'emporteront? Et quelle est donc la grande souffrance et le grand désespoir des âmes, sinon qu'elles n'osent pas croire que l'œuvre entière de Dieu est raisonnable, dans le présent et dans l'avenir éternel : que le mal et la mort seront vaincus ; que l'éternelle justice et l'éternelle félicité régneront dans la vie sans fin? Certes! Dieu ne donne pas la vie pour la reprendre, ne crée pas les êtres pour les anéantir, et ne donne pas l'amour pour l'insulter. Dieu ne constitue pas les liens sacrés des âmes pour les briser et s'en moquer. Il ne remplit pas les cœurs d'espérance, et les âmes de désirs infinis, pour les tromper. Les tendances vont au but. Pourquoi? Par cela même que l'œuvre de Dieu est raisonnable. Heureux donc ceux qui croient inébranlablement à la raison, aux droits de la raison dans le présent et l'avenir, parce que l'œuvre de Dieu est et doit être le chef-d'œuvre de l'éternelle raison!

Mais, je l'avoue, cette sorte de foi sublime, de foi entière en la raison que Dieu nous donne, implique, de fait, la foi évangélique. Il n'y a que les hommes profondément et radicalement religieux qui croient ainsi à la raison. C'est en

même temps de la raison et de l'enthousiasme, de la foi et de la réflexion ; comme la musique est en même temps de la géométrie et de l'amour.

La raison ! On y croit moins encore qu'à l'Évangile. Je ne cesserai pas de redire le mot de Fénelon : « Nous manquons encore plus sur la terre de raison que de religion », et celui de Leibniz : « Un temps viendra peut-être où les hommes voudront se mettre à la raison, plus qu'ils ne l'ont fait jusqu'ici. » Eh bien ! cette foi réelle, pratique, à la conscience, à l'évidence et à leur droit d'intervenir dans les affaires humaines, s'est véritablement éveillée parmi nous, il y a cent ans. En ce siècle, pour la première fois, un peuple entier a osé dire : « Cela doit être, cela sera ; cela ne doit pas être, cela ne sera plus. La France, et puis le monde, seront constitués et mis en ordre conformément à la raison. » Cette conviction et cette volonté sont en effet tellement audacieuses que, pour moi, qui, après y avoir bien pensé, ose en effet l'appliquer à l'ensemble des choses humaines, il m'arrive tous les jours d'exciter le sourire de supériorité des hommes d'expérience et de science qui admirent le mystique de ma foi, et la naïveté de mon espérance. N'ai-je pas, un jour, vu sourire un Américain, parce que je lui

disais que l'esclavage est immoral et déraisonnable, et que cette iniquité doit cesser? Il répondit en souriant : « C'est un Anglais qui vous a dit cela? » Le même jour, je parlais de l'Irlande à un Anglais : « Vous avez conversé, fit-il en souriant, avec des prêtres irlandais? » Parlez de la Pologne aux diplomates. Ils sourient. J'avoue que je réponds toujours à ces sourires d'en haut par des sourires descendus de plus haut encore. A moi de sourire le dernier!

Oui, dis-je, c'est un mérite, et un mérite évangélique, d'opposer la raison et l'évidence morale à la funeste et fatale tradition d'iniquité qui enveloppe le monde.

Le Christ reproche aux Pharisiens de violer le commandement de Dieu pour suivre leur tradition. L'esprit pharisaïque, c'est l'esprit qui refuse de passer du monde juif au monde évangélique, du paganisme au christianisme, et du vieil homme à l'homme nouveau. C'est le continuel abus des âmes que de vieillir dans l'habitude de l'état faux. C'est le mérite des âmes de se renouveler en Dieu, chaque jour (1), par la rupture de tous les liens d'iniquité, qui cherchent sans cesse à se rétablir dans chaque âme. Ce sera le mérite des peuples que d'arriver à

(1) *Renovatur de die in diem*, dit saint Paul.

une vie politique et sociale, assez libre et assez lumineuse pour se renouveler chaque jour dans la justice, en se dépouillant tous les jours des germes d'iniquité que l'égoïsme humain ne cesse pas de semer. Voilà ce qui distinguera le vieux monde et le monde nouveau.

Revenons à la France. Je le sais, ce fougueux appel à l'évidence morale, à la raison, à la justice universelle et à leur droit de régler toutes les choses humaines ne s'est pas maintenu, n'a pas persévéré dans l'ensemble de la nation, et d'ailleurs a été brisé, dès le premier moment, par la sanglante intervention de la violence et de la folie. On est retombé dans le doute, l'indifférence, le scepticisme politique, l'abandon des idées, des principes, l'abdication du gouvernement de soi-même et de la patrie. Mais, pourquoi? Précisément parce que cette foi ferme en la raison, en la justice, ne s'établit solidement et ne procède droitement que dans les âmes religieuses et pures. On parlait de justice et de raison, et l'on foulait aux pieds la religion et la morale! Mais, croyez-vous donc que les voluptueux et les impies, les libertins et les sceptiques, peuvent suivre la justice et la raison? Est-ce que les fous, fous de colère, de haine, d'orgueil ou de métaphysique, ont la raison? Les voluptueux, les impies, les furieux,

ont monté comme l'écume, et se sont étalés dans la tempête à la surface, et ils ont troublé tout. De grandes chutes, de cruels châtiments, de grandes humiliations étaient inévitables. Après l'épreuve, quand l'expérience nous aura bien appris à discerner le bien du mal, nous verrons ce que peut le seul ferme propos de faire régner parmi les peuples la raison, la justice et la paix.

Tout cela serait fait déjà sans la fureur de l'esprit stupide et féroce qui prétend faire régner la justice absolue et la raison, par la force, par la haine, par l'émeute permanente, le despotisme, l'échafaud, la terreur, le poignard, et aussi et surtout par le mépris de Dieu. Voilà le grand ennemi du peuple, et de l'Europe entière. Tant que cet immonde esprit ne sera pas jugé par la masse des peuples modernes, comme je le juge ici, aucun progrès de la justice, de la liberté, de la paix, de la moralité, de la prospérité, n'est possible. On roulera dans le despotisme et la guerre, dans la révolution, la haine et la défiance, dans le découragement, la platitude et l'inertie croissantes.

Mais, les peuples n'étant point incurables, j'espère qu'un jour le monde entier comprendra l'évidence que je viens d'énoncer.

III

Qu'on me permette de reproduire, ici encore, la principale raison de l'espérance. Je ne fais point une œuvre littéraire. J'enseigne. Je veux inculquer aux esprits des vérités aussi fécondes qu'elles sont certaines, et leur donner, malgré les opinions rebelles, l'espérance et la conviction. Je suis donc obligé de répéter et de corroborer sans cesse les assertions fondamentales. La puissance efficace de la *répétition* finit par vaincre l'esprit inattentif, et, lorsque c'est la vérité qu'on persévère à répéter, elle pénètre à la fin l'intelligence longtemps dédaigneuse et fermée.

Eh bien, n'est-il pas visible déjà que la raison et la liberté ont grandi sur la terre? Malgré les désolantes iniquités, et les étonnantes ignorances qui déshonorent encore le monde, est-il possible de comparer, dans l'ordre de la justice et de la vérité, les temps anciens aux temps modernes? Nous vivons dans une ère nouvelle, ceci est évident. Seulement, quelques-uns, par un étrange mirage, croient voir que l'ère nouvelle ne commence que depuis un siècle. C'est

une erreur ! L'ère nouvelle de notre histoire commence précisément *l'an un* de cette chronologie, qui bientôt sera celle de l'humanité tout entière.

Il est certain qu'au moment même où l'histoire s'est divisée ainsi en monde ancien et en monde nouveau, le fondateur de l'ère moderne a dit : « Maintenant est la crise de ce monde : Νῦν κρίσις ἐστὶν τοῦ κόσμου τούτου. » Il déclarait cette crise. Il s'en disait l'auteur, et la voyait, dit-il, commencer sous ses yeux. Et puis il est certain, nous ne saurions assez le répéter, que le Révélateur de ce progrès nous a donné la loi du développement du monde moderne, tel que nous le voyons s'opérer dans l'histoire de vingt siècles. Par ces paroles : « Si vous demeurez dans ma loi, vous connaîtrez la vérité, et par la vérité vous irez à la liberté », il dit la cause et la condition du progrès, la justice ; puis la loi des phases du progrès : justice, vérité, liberté. Ces paroles sont la loi de l'histoire, et nous le voyons de nos yeux.

Nos yeux voient que, par une lutte de dix siècles, le christianisme s'est établi, c'est-à-dire qu'une partie des hommes, le monde occidental, est demeurée dans la parole du Christ. C'était la première phase de l'ère nouvelle.

Mais, à partir du onzième siècle, nous voyons

commencer, dans cette partie du genre humain qui est resté dans la parole du Christ, un très grand effort de justice, suivi d'un mouvement de pensée publique, tel que le monde n'en avait jamais vu. Il faut bien remarquer que, du douzième au dix-neuvième siècle, c'est un même élan des esprits, un même effort commun pour atteindre la vérité. Les objets ont changé, il le fallait; mais c'est le même esprit, et la même âme du monde moderne cherchant la vérité. On dut, avant tout, chercher Dieu, et commencer par la théologie et la philosophie. On résuma la splendide philosophie grecque qui représente tout le passé de la raison humaine et, avec un bonheur que la vérité seule peut donner, on adapta cette raison humaine résumée à la divine lumière évangélique. Cette greffe a pris. Et ce fut là l'introduction réelle, nécessaire, efficace et féconde qui commençait l'ère scientifique du genre humain. C'était le début de la seconde grande phase, de la phase scientifique du monde, qui veut la vérité connue dans la clarté. « Si vous demeurez dans ma loi, *vous connaîtrez la vérité.* » Mais ce qui suit est plus visible encore aux yeux de tous. C'est le fruit qu'a porté cette greffe.

En tout ordre de choses, germes et racines sont invisibles, mais fleurs et fruits saisissent

les yeux. Ici la fleur, le fruit, c'est la splendeur éblouissante et la fécondité incomparable des sciences, physiques dans leur application. Il est absolument certain que la pensée moderne pénètre et dompte la nature. Nous connaissons ses lois, nous conquérons ses forces. Cela ne s'était jamais vu parmi les hommes. La science ici, comme on l'a si bien dit, devient active et conquérante. Sur ce point, très certainement, nous connaissons et appliquons la vérité. Mais cet immense élan de la pensée, — le premier élan public, populaire et commun de la pensée du genre humain, — qui a cherché d'abord la science de Dieu, qui ensuite a cherché et trouvé la science de la nature dans son premier domaine, qui prouve par leur application palpable les vérités qu'il tient, ce grand élan ne s'arrête pas, et jamais ne s'arrêtera. Aujourd'hui, en notre siècle même l'esprit des hommes vient de s'emparer, sans délaisser les objets précédents, d'un autre objet, savoir : la société. La science de l'homme en société est aujourd'hui le point essentiel et nouveau. C'est même la science qu'il nous est nécessaire, indispensable, de conquérir pour passer outre.

Veuillez considérer ce qu'il faut appeler l'ordre du moment présent. Il s'agit, dis-je, de

passer outre. Il s'agit d'achever, ne fût-ce que sommairement pour cette fois, la phase de vérité scientifiquement connue, afin d'entrer dans l'autre phase de l'ère nouvelle que désignent ces mots : « La vérité vous rendra libres. »

Or, s'il est quelque chose de manifeste à tous les yeux, c'est qu'il y dans notre Europe, surtout depuis un siècle, un souffle de liberté qui remue les nations, mais que les hommes sont bien loin de comprendre, et qu'ils pervertissent, jusqu'ici, presque toujours, presque partout. Quand l'âge de liberté atteint un homme, cet homme tout d'abord en abuse : heureux si un jour ou bientôt il arrive à comprendre les devoirs de la liberté! Et c'est ce que fait aussi le monde moderne, au moment où commence cette phase nouvelle de l'ère nouvelle, cet âge de liberté, prévu par la loi de l'histoire : « Et, par la vérité, vous irez à la liberté. »

En effet, ce n'est pas la passion, ce n'est pas la colère, ni le tumulte, ni la violence, qui nous donneront la liberté : la vérité nous la donnera, nulle autre cause ne peut produire la liberté.

Si nous devenons chaque jour plus libres à l'égard des forces fatales de la nature, qui autrefois nous écrasaient; si nous les dominons

et les faisons travailler pour nous, et si nous les tenons en main, comme les plus vigoureux, les plus dociles, les plus infatigables des serviteurs : c'est qu'ici, dans ce premier domaine de la nature, nous avons découvert la loi, nous connaissons la vérité, nous l'appliquons. La science « active et conquérante » nous donne la liberté (1).

Or, la même voie, précisément, nous reste à suivre à l'égard des forces sociales. Les lois de la société bien connues et scientifiquement appliquées, comme nous appliquons celles de la nature, nous donneront la liberté. Les forces fatales des masses humaines, de ces océans qu'on appelle des nations, où ne cesse de mugir la tempête de concupiscence, dans les ténè-

(1) Au moment où s'impriment ces pages, j'ai la joie de rencontrer, sous la plume d'un savant illustre, les mêmes pensées sur « la science active et conquérante... que l'antiquité n'a pas pu connaître.. , et qui est l'œuvre des modernes » ... « La physique et la chimie, dit M. Claude Bernard, ont *conquis la nature inerte ou minérale*, et chaque jour nous voyons cette conquête s'étendre davantage. *La physiologie doit conquérir la nature vivante;* c'est là son problème, ce sera là sa puissance.

« La pensée scientifique des anciens n'a donc pu être que de découvrir et de constater les lois qui régissent les phénomènes de la nature, tandis que la pensée scientifique expérimentale moderne doit être d'expliquer ces phénomènes, et de les maîtriser au profit de l'humanité.

« La civilisation moderne, en conquérant par la science la nature inorganique et la nature organisée, se trouvera placée dans des conditions nouvelles, entièrement inconnues aux civilisations antiques. C'est pourquoi il n'est peut-être

bres de l'ignorance et de la colère, et où les hommes, jusqu'aujourd'hui, s'écrasent l'un l'autre par milliers et milliers, ces forces, quand elles seront bien connues dans leurs lois, et appliquées selon leurs lois, deviendront, dans nos mains, comme celles de la nature, des pouvoirs magnifiques et féconds pour le progrès du monde dans l'ordre et dans la liberté.

Ceci est l'avenir, le reste est le passé. Appuyés sur ce glorieux passé de l'ère nouvelle, essayons de prévoir, de comprendre, d'appeler de nos vœux, de propager par nos travaux, la phase nouvelle où nous devons entrer : « Et, par la vérité, vous irez à la liberté. »

pas toujours logique d'invoquer l'histoire des peuples anciens pour supputer les destinées des peuples nouveaux. L'humanité semble avoir compris aujourd'hui que son but est non plus la contemplation passive, mais le progrès et l'action. Ces idées pénètrent de plus en plus profondément dans les sociétés, et le rôle actif des sciences expérimentales ne s'arrête pas aux sciences physico-chimiques et physiologiques; il s'étend jusqu'aux sciences historiques et morales. On a compris qu'il ne suffit pas de rester spectateur inerte du bien et du mal, en jouissant de l'un et en se préservant de l'autre. La morale moderne aspire à un rôle plus grand : elle recherche les causes, veut les expliquer et agir sur elles ; elle veut en un mot dominer le bien et le mal, faire naître l'un et le développer, lutter avec l'autre pour l'extirper et le détruire. On le voit donc, c'est une tendance générale, et le souffle scientifique moderne... est éminemment conquérant et dominateur. » (*Le Problème de la physiologie générale*, par M. Claude Bernard.)

IV

La vérité dans l'ordre social, la connaissance précise, scientifique, expérimentale, des lois sociales et des forces sociales, tel est, avons-nous dit, l'objet dont cherche à s'emparer aujourd'hui même l'esprit humain. Et cette belle science n'est pas à faire : elle est faite en très grande partie. Seulement il y a des lacunes qu'il faut combler, et il y a la clef de voûte de l'édifice, laquelle n'est pas encore scientifiquement connue.

Le premier grand trait de lumière qui a frappé les yeux, c'est que la société, comme la nature, a des lois que l'homme n'a pas faites, que Dieu a faites, et qui agissent sans nous et avant nous. Ces lois, dès l'origine, produisent les phénomènes sociaux, comme l'attraction produit les mouvements des astres. Et l'harmonie et la simplicité, la beauté, la sagesse, visibles dans le mouvement des mondes, sont peut-être moins admirables que l'harmonie et la simplicité, la sagesse, la beauté des grandes lois naturelles qui gouvernent les sociétés. S'il n'y a au ciel qu'une seule force, une seule loi,

l'attraction et sa loi, il n'y a dans la vie sociale aussi qu'une seule force, une seule loi : la force. c'est la volonté de l'homme; et la loi de la volonté, c'est la justice.

La loi, dis-je, c'est le simple précepte qui termine et conclut le Discours sur la montagne et dont l'Evangile dit : « Voici la loi. » Ce précepte, pris au sens littéral et à la rigueur, est, en toute précision scientifique, ne cessons de le répéter, la loi simple applicable à tous les détails de la science :

« Tout ce que vous voulez que les hommes fassent pour vous, faites-le pour eux, c'est la loi. »

Oui, c'est la loi que, par le fait, les hommes sont forcés d'accomplir, dès le premier moment, sous peine de mort. Et, par le fait, en voici les effets, dans la société humaine, quelle qu'elle soit, dans tous les siècles et par toute la terre.

L'effet constant et universel de la loi, de la loi partiellement appliquée, malgré les incessantes perturbations qui la troublent partout, est celui-ci :

C'est que tout homme en société reçoit des autres, pour son travail d'un jour, plus qu'il ne saurait produire seul dans toute la durée de sa vie. Tous reçoivent chaque jour de tous,

pour le travail du jour, cet incomparable salaire.

Telle est la force de l'organisation sociale, naturelle et providentielle, que Dieu fait vivre avant que l'homme ait pu penser à faire des lois.

Et tels sont les effets, si les hommes observent la loi, mais non pas s'ils la violent. S'ils cherchent avant tout la justice, tous ces biens leur seront donnés : *Quærite ergo primum regnum Dei et justitiam ejus, et hæc omnia adjicientur vobis.* Ces biens seront donnés, ou diminués, ou retirés, en proportion de la quantité de justice ou de la quantité d'iniquité qui régnera parmi les hommes.

Mais voici où commence la partie de la science qui, par la vérité, peut mener à la liberté. De même que nous conquérons chaque jour, de plus en plus, les forces de la nature, en découvrant leurs lois et en les appliquant, et que cette liberté consiste, d'abord, à ne point être écrasé par ces forces, et puis à les dompter, et à les faire travailler pour nous ; de même, lorsque nous connaîtrons les forces sociales et leurs lois, et que nous saurons et voudrons obéir à ces lois, alors nous saurons conquérir chaque jour, de plus en plus, la liberté à l'égard des forces humaines, laquelle consistera

d'abord à n'être point écrasés l'un par l'autre, puis à trouver dans le lien social la multiplication indéfinie, — je sais ce que je dis, — la multiplication indéfinie de toutes les forces et de tous les biens. L'homme deviendra pour l'homme une force, et non plus un obstacle ou un fardeau. Chaque homme deviendra vraiment l'humble et obéissant serviteur des autres, au lieu d'en être l'oppresseur, le spoliateur, le tyran.

Mais déjà, remarquez-le bien, ce que j'annonce ici pour l'avenir se trouve jusqu'à un certain point réalisé dans le passé. En toute forme sociale, déjà l'homme est pour l'homme une force. C'est précisément ce que prouve ce fait immense et général, que, dans toute société, chacun reçoit, pour prix de son travail du jour, plus qu'il ne pourrait seul produire en toute sa vie.

Mais voici le point capital. C'est que ce résultat, prodigieux cependant, ne suffit pas, et n'est pas encore la justice, ni la liberté, ni ce que veulent et peuvent produire les lois providentielles que Dieu impose aux sociétés. Que m'importe, en effet, que tel homme, qui seul serait mort de faim en trois jours, reçoive dans la société où il est, pour le travail du jour, plus qu'il ne peut produire en toute sa vie, si

tout ce qu'il reçoit, l'empêchant de mourir de faim en trois jours, le laisse mourir de misère en trois ans? Or c'est ce qui arrive aujourd'hui, chaque année, à des milliers d'hommes, même chez les peuples les plus prospères. Eh bien! je ne suis nullement satisfait de ce sursis accordé à ces condamnés. C'est leur grâce que je veux. Je veux que nul ne meure de faim.

Ce qui m'indigne, le voici. Placés dans cette merveilleuse association, créée de Dieu, capable de multiplier, au-delà de toute prévision, toutes les forces humaines; soumis uniquement à la loi la plus simple, qui n'est autre que l'axiome moral absolu; membres d'une organisation tellement souple et prévoyante, et féconde en ressources, qu'elle pardonne sans cesse les mille fautes quotidiennes commises contre sa loi ; comblés de l'inexplicable indulgence d'une vitalité magnifique, à laquelle il suffit qu'une partie du peuple obéisse, pour que l'ensemble se soutienne ; membres de ce vigoureux corps, presque inexterminable, qui ne demande que cet étrange minimum de justice : *Ne pas tuer, ne pas voler*, et qui, même en ce point, n'exige pas tout, mais seulement la modération dans l'homicide et dans le vol : ce qui m'indigne, dis-je, c'est que ces hommes, placés dans ce second paradis terrestre à réparer et

à reconquérir, et obligés, pour y parvenir, à une si modeste justice, persistent cependant, aujourd'hui même, par le meurtre et le brigandage pratiqués en des proportions gigantesques, à détruire tous les biens pour une très grande partie du peuple, dans chaque nation. Voilà l'obstacle à la liberté. Voilà les forces humaines qui se neutralisent et s'écrasent, au lieu de se multiplier et de se délivrer, et de grandir ensemble, pour devenir plus fortes que tout obstacle.

Mais ici, ai-je dit, intervient la partie de la science qui, bien achevée, si nous la voulions appliquer, commencerait à nous mener vers une plus abondante liberté.

Quand la lumière pénétrera tous les mystères d'iniquité ; quand on saura, comme on commence à le savoir, ce que coûte une révolution, ce que coûte une guerre, ce que coûte chaque cadavre couché sur le champ de bataille ; quand les effets du luxe, homicide lui aussi, auront été bien mesurés ; quand l'escroquerie, savante, légale et illégale, aujourd'hui en plein règne, sera clairement démasquée par la science, et populairement connue dans ses formes et dans ses méthodes ; quand on calculera ce qu'un réseau de spoliation financière, savamment étendue sur un peuple, peut détruire de familles

et faire mourir d'hommes chaque année; quand cette partie de la justice sera vulgairement connue, et enseignée, ce sera là, sans aucun doute, un grand pas vers la liberté. Les peuples sauront mieux se défendre contre la ruse des spoliateurs et l'audace des tyrans, les lois rendront impraticable une grande partie du mal, et les mœurs une autre partie; et puis le nombre des *voleurs sans le savoir*, qui opèrent aujourd'hui, sera certainement réduit, lorsque tout vol sera partout qualifié par son nom.

Or, disons-le à l'honneur de l'esprit humain, toutes ces lumières, dès aujourd'hui, sont dans la science. Elles vont devenir populaires, et ces clartés seront des pas vers la liberté,

Oui, des pas vers la liberté; mais prenons garde. Les peuples avancent vers la liberté, ils en approchent, et ils la voient de plus en plus clairement devant eux. Mais ils la voient comme les Hébreux voyaient la terre promise. Ils la voient de leurs yeux, mais n'y entreront point, tant qu'ils n'auront que la science seule. Ils auront la clef de la science, comme l'Evangile dit des Pharisiens, mais n'y entreront point.

Evidemment, il faut appliquer la science pour qu'elle serve. Ce n'est pas la théorie pure, c'est la science appliquée, la science active et conquérante qui fait agir pour nous les forces

de la nature, et développe, dans l'ordre matériel, la liberté de l'homme.

C'est donc aussi la science de la justice qu'il s'agit d'appliquer. Ce sont les forces humaines qu'il s'agit de dompter par leurs lois, dans leurs effets nuisibles, puis de développer, par leurs lois, dans leurs effets utiles, effets mille fois plus magnifiques que ceux des forces de la nature. Mais voici la difficulté : les forces humaines sont des forces libres, et libres dans le cœur de chaque homme. On fait de la chaleur et de l'électricité ce qu'on veut, quand on connaît leurs lois. Car ce sont des forces fatales, qui obéissent toujours absolument. Que serait-ce si l'électricité, dans chaque atome, était libre de désobéir à sa loi? Hélas! alors elle serait humaine, et, pour lui faire accomplir les merveilles que nous voyons, il faudrait lui donner la foi, la volonté de la justice, la science de la justice, l'amour des hommes, la crainte de Dieu.

Voilà précisément le problème à résoudre à l'égard des forces humaines. C'est la liberté dans chaque âme, la liberté morale, qui seule peut donner la liberté sociale, qui seule peut faire que les individus soient moins souvent écrasés par la masse, et qu'au contraire les masses. agissant d'un même mouvement et dans l'har-

monie de la loi, chaque homme puisse voir sa force propre multipliée par celle de tous.

Mais pour cela, il faut, évidemment, faire entrer dans chaque âme, ou dans un très grand nombre d'âmes, la foi, la volonté de la justice, la science de la justice, l'amour des hommes, la crainte de Dieu.

Eh bien! où en sommes-nous, si tel est le moyen, et si tel est le but? Qui donc croit à ce but, et se confie à ce moyen? Qui donc, lisant ces lignes, y verra autre chose que paroles vides ou rêves naïfs?

Pour moi, c'est là précisément la clef de l'avenir et la racine et la source de la liberté. Et c'est ce dont j'espère convaincre, malgré tout, quelques esprits et quelques cœurs.

CHAPITRE II

LES RACINES DE LA LIBERTÉ (*suite*)

I

Oui, c'est la question : arriverons-nous à la liberté?

La lutte autour de cette question, lutte des doctrines et lutte des faits, la violence des efforts contraires, et l'impossibilité qui nous arrête depuis un siècle, voilà enfin le propre caractère du moment présent. Sur l'océan du temps, c'est là le point même où nous sommes.

Dans le mouvement de progrès qui caractérise l'ère nouvelle, nous sommes entrés, depuis plusieurs siècles, dans la phase scientifique du genre humain. La science de la nature nous a, par la connaissance des vraies lois, donné la possession des forces. Conformément à la loi

de l'histoire, la vérité ici nous a donné la liberté. Mais la science, depuis un siècle, commence à dépasser le monde de la nature, et à entrer dans un monde plus haut, le monde humain. On en vient à la science des lois sociales : c'est ici même que nous sommes arrivés. Mais ce commencement de science sociale, nous ne parvenons pas, ce semble, à l'achever, et moins encore à l'appliquer. On dirait qu'un abîme nous sépare du moment où, dans ce second monde, la vérité nous donnera la liberté. Voilà où nous sommes arrêtés.

Vous qui suivez et regardez la vie du monde contemporain, n'est-ce pas là, je le demande, ce qui est sous vos yeux?

Déjà un grand nombre d'esprits prétendent qu'on n'avancera plus, que cela est absolument impossible, et qu'il n'y a devant nous qu'un abîme. Telle était à peu près la terreur des compagnons de Christophe Colomb et presque de l'Europeen tière, vers la fin du quinzième siècle. On soutenait qu'en avançant toujours dans l'Océan, au lieu de conquérir un monde, on allait arriver aux limites de la terre, et tomber dans le vide.

Et, de plus, à ceux qui espèrent, on objecte, avec une grande apparence de raison, que, si, dans le monde de la nature, la science des lois

nous a donné l'usage des forces, c'est que, précisément les forces de la nature obéissent fatalement à leurs lois, mais qu'au contraire, dans le monde humain, on a beau connaître les lois, l'homme est libre, et peut s'y soustraire. Qui donc peut espérer d'ordonner, de diriger et de discipliner les forces libres du genre humain?

C'est la réponse à cette difficulté, à la fois historique et logique, qui seule peut achever la science des lois sociales, et la pousser jusqu'au point de clarté où elle doit devenir applicable, et nous faire avancer dans la voie de la liberté.

II

Or cette réponse est avant tout ce que j'entends enseigner ici. Elle est dans l'Evangile. Mais, si tout cet ouvrage la peut faire comprendre, je n'aurai pas perdu ma peine.

Remontons donc au texte de la loi. L'Evangile dit : « Si vous demeurez dans ma loi, alors vous connaîtrez la vérité, et, par la vérité, vous irez à la liberté. »

Je dis que, si la grande loi, déjà glorieuse-

ment vérifiée dans notre conquête du premier monde, ne se vérifie pas jusqu'à présent dans nos efforts pour conquérir la liberté dans le monde des forces humaines, ce ne peut être que pour une seule raison. C'est que la condition n'est pas remplie. *Si vous demeurez dans ma loi :* tel est le point de départ nécessaire. Sommes-nous demeurés dans la loi; la loi dans laquelle il faut demeurer pour arriver, dans chacun des trois mondes, à la vérité, et, par la vérité, à la liberté? Si on n'a pas rempli la condition, rien à prétendre. Mais, si on l'a remplie, tout est gagné.

Et, s'il s'agit du monde social, c'est un énoncé identique. Si, en effet, l'on pratique la justice, ou si du moins l'on demeure avec foi dans la bonne volonté de la justice, il est bien clair que cette pratique elle-même sera déjà, implicitement, la vérité sociale, et la vraie liberté.

Mais alors tout revient à savoir si les hommes aimeront en effet la justice, s'ils peuvent la pratiquer plus qu'ils ne la pratiquent, si l'on modifiera le cœur humain, s'il est enfin quelque moyen d'améliorer et d'élever la masse des hommes.

Eh bien ! c'est ici même qu'intervient l'Evangile, pour répondre que l'on peut, que l'on doit améliorer la masse des hommes, et qu'on y

parviendra. C'est là précisément la bonne nouvelle évangélique, qui annonce que l'on peut effacer et détruire le péché. Et l'Evangile, qui n'est pas seulement une loi, mais encore une lumière, et, qui plus est, une force, l'Evangile est intervenu, depuis bien des siècles déjà, non pas seulement par des discours, mais par une vertu efficace, pour détruire en effet l'iniquité dans les cœurs et parmi les nations.

L'Evangile ne montre pas seulement l'obstacle, mais il montre et il ouvre la source même des forces. Il donne le détail des moyens par lesquels nous pouvons enlever l'obstacle, et appliquer les forces au progrès de la vie réelle des nations.

III

Nous avons parlé de l'obstacle qui nous arrête. L'obstacle, c'est l'iniquité se manifestant sous deux formes, le meurtre et la spoliation ; c'est l'iniquité, opérant dans les âmes par le vice, pour dégrader et arrêter la vie du genre humain.

Mais l'Evangile, présent à tous les temps et à tous les lieux, nous montre, pour aujourd'hui

même, la forme propre de l'obstacle qui, en ce siècle, empêche les hommes d'arriver, dans le monde social, par la vérité à la liberté.

La forme particulière que prend en ce moment l'obstacle chez les peuples civilisés, la voici : c'est que nous sommes devenus riches.

Nous sommes devenus riches, c'est une grande force, qui peut et qui doit nous aider à conquérir la terre promise. Mais cette force, nous n'en savons pas encore faire usage pour conquérir ce monde nouveau où nous devons entrer. Maîtres des forces de la nature, nous ne deviendrons maîtres des forces sociales que si nous savons employer, selon la loi de Dieu, cette puissance matérielle, que nous avons conquise. Que si nous ne savons user, pour le progrès du monde, de ces pauvres richesses matérielles, comment serons-nous dignes de recevoir du Père le redoutable et immense pouvoir des forces de la vie sociale? Méditez ces paroles d'Evangile : « Celui qui est fidèle dans les petites choses le sera aussi dans les grandes. Celui qui est injuste dans les petites choses le sera aussi dans les grandes. Si donc vous n'avez pas été fidèles dans l'usage des faux biens, qui vous confiera les véritables ? Si vous n'avez pas été fidèles dans l'emploi de ces for-

ces étrangères, qui vous confiera les vôtres propres (1)? »

Sachez-le, la conquête du premier des trois mondes, le monde de la nature, doit nous aider à conquérir le second, qui est le monde social. Mais jusqu'ici nous tournons en obstacles les forces qui viennent de nous être données.

Nous sommes ce riche de l'Evangile qui vient de faire une immense récolte, et qui, à la vue de l'opulente moisson, s'écrie : « Mon âme, nous avons de grands biens, reposons-nous, buvons, mangeons et jouissons! — Insensé! cette nuit même on va te redemander ton âme, dit l'Evangile, et pour qui seront tous ces biens (2)?

« Tel est, dit toujours l'Evangile, quiconque est riche pour soi, et n'est pas riche pour Dieu. »

Être riche pour soi, c'est n'être riche que pour jouir. Être riche pour Dieu, c'est être riche pour le bien des hommes, pour la justice et pour la liberté.

(1) Qui fidelis est in minimo, et in majori fidelis est : et qui in modico iniquus est, et in majori iniquus est. — Si ergo in iniquo mammona fideles non fuistis : quod verum est, quis credet vobis? — Et si in alieno fideles non fuistis : quod vestrum est, quis dabit vobis? (Luc., XVI, 10-12.)

(2) Luc., XII.

Il s'agit aujourd'hui d'acheter avec nos richesses la justice et la liberté. L'Evangile nous le dit en ces termes : « Employez ces richesses injustes à vous faire des amis (1). » Nous sommes aujourd'hui possesseurs de richesses injustes, parce que nous ne les appliquons pas au grand travail de Dieu, qui consiste à nous faire des amis, dans la justice et dans la liberté.

Comment y parvenir? Saint Paul va nous l'apprendre dans cette épître qu'il faut appeler l'épître de la liberté (2). Ecoutez-le. Car voici véritablement la lumière du moment présent.

IV

« Frères, dit saint Paul, vous êtes appelés à la liberté : *Vos in libertatem vocati estis, fratres* (3). Mais prenez garde! »

A quoi donc faut-il prendre garde! A ne pas appliquer la liberté à contre-sens.

« Si vous ne savez, dit saint Paul, que

(1) Luc., XVI.
(2) Galat., IV, 31. Qua libertate Christus nos liberavit.
(3) Galat., V, 13.

vous mordre et vous dévorer entre vous, vous vous détruisez l'un par l'autre (1). »

Que faut-il donc? Le voici : « Soyez les serviteurs les uns des autres : *Servite invicem.* Et portez les fardeaux les uns des autres : *Alter alterius onera portate.* Toute la loi est dans un seul point », ajoute encore saint Paul : *Omnis lex in uno sermone impletur.* Quel est ce point? « Traiter son prochain comme soi-même : *Proximum sicut te ipsum* (2). »

Mais est-ce que tout ceci n'est pas l'évidence absolue? Et n'est-ce pas là, en même temps, la propre formule de toute l'économie sociale : « *Facio ut facias, do ut des* »; *mutualité de services* : « *Servite invicem* »? N'est-il pas visible que les hommes se tuent, s'écrasent et se dévorent les uns les autres par la lutte et le choc des efforts, mais que, s'ils se servaient les uns les autres, — *servite invicem*, c'est la simple justice, — l'incalculable quantité de forces humaines qu'anéantit la lutte, venant, tout au contraire, à subsister, à croître et à multiplier, on ne verrait plus de limite à la grandeur des progrès possibles du genre humain?

(1) Quod, si invicem mordetis et comeditis, videte ne ab invicem consumamini. (Galat., v, 15.)
(2) *Ibid.*, 14.

Vous le voyez : la même question, la même difficulté revient toujours. Voulons-nous, pouvons-nous pratiquer la justice plus qu'on ne l'a fait jusqu'ici? Il le faut : « Si votre justice, dit l'Évangile, n'est plus abondante que celle des Scribes et des Pharisiens, vous n'entrerez pas dans le royaume des cieux (1). » C'est donc un changement de l'âme humaine qu'il faut. Il faut croire à la possibilité de se régénérer, c'est-à-dire qu'il faut croire à l'Evangile, qui est lui-même l'enseignement solennel de cette nécessité et de cette possibilité. Il faut croire à cette bonne nouvelle. Il faut pratiquer l'Evangile. Il faut vouloir la transformation qu'il exige, la régénération qu'il donne. Transformez-vous, car le royaume du ciel approche : *Pœnitemini et credite Evangelio quoniam appropinquavit regnum cœlorum.* Il faut renaître pour entrer dans ce monde nouveau : *Nisi quis renatus fuerit, non potest intrare in regnum cœlorum.*

Je ne fais qu'énoncer ici, sans essayer de les expliquer ni de les démontrer, ces grandes affirmations évangéliques. Je dis seulement qu'ici même est le nœud réel et pratique de

(1) Nisi abundaverit justitia vestra plus quam Scribarum et Pharisæorum, non intrabitis in regnum cœlorum. (Matth., v, 20.)

toutes les innombrables et insolubles difficultés du moment présent. Si nous croyons, et si nous pratiquons, nous connaîtrons la vérité, qui dénouera ces difficultés, et par la vérité nous irons à la liberté. Sans cela nous n'entrerons pas dans la terre promise de la liberté. Nous mourrons en la regardant.

V

Veuillez bien comprendre ceci. L'ancien monde, avant l'ère nouvelle, a pour propre caractère l'esclavage. L'homme antique est l'esclave de la nature et, plus encore, l'esclave de l'homme. L'esclavage est une conséquence à peu près nécessaire de l'état de la nature humaine, telle qu'elle est avant la régénération chrétienne. La nature écrasait les hommes, parce qu'ils étaient incapables alors de la connaître et de la dompter. Puis les hommes s'écrasaient entre eux, parce que, par le fait, il y a des forts et des faibles, et que les faibles sont écrasés, c'est-à-dire sont pour le moins esclaves, si le fort ne sacrifie pas sa passion devant le droit d'autrui. Or, est-ce que

l'*homme animal* peut seulement connaître le droit d'autrui, et, supposé qu'il le connût, peut-on penser qu'il se sacrifiera devant cette vue spéculative? Regardez seulement les hommes de joie et les hommes de proie, types des espèces de l'ancien monde, qui sont encore aujourd'hui parmi nous.

Cette forme de la nature humaine est ce que le christianisme appelle, en toute raison et en toute science, l'*homme animal*, ou l'*homme charnel*, et il annonce la possibilité d'un autre état humain, celui de l'*homme spirituel*.

Ne vous semble-t-il pas que saint Paul, toujours dans cette épître de la liberté, a bien décrit ces deux états, par la simple énumération de ce qu'il nomme : les *fruits de la chair*, et les *fruits de l'esprit?*

Les fruits de la chair, dit-il, sont bien visibles. « C'est l'impudicité, la luxure, la servitude sous les idoles. Ce sont : le poison et la haine, la contention, la jalousie, la colère, les querelles, les dissensions, les sectes, l'envie et l'homicide et, enfin, l'orgie du vin et de la table (1). »

Oui, la chair a bien ces trois âges : la

(1) Galat., VI, 19, 20, 21.

luxure est son adolescence; la haine et l'homicide, son âge viril; l'orgie du ventre, sa fin déshonorée.

« Mais voici les fruits de l'esprit : l'amour, la paix, la patience, la bonté, l'indulgence, la longanimité, la mansuétude, la foi, la modestie, la continence, la chasteté (1). »

Oui, certes, l'esprit a ces trois âges.

L'amour est son adolescence, la bonté son âge mûr, et la sainteté dans la foi, sanctuaire éternel de l'amour et de la bonté, est sa glorieuse consommation.

Voilà la chair et voilà l'esprit, l'homme charnel et l'homme spirituel.

Vous portez en vous ces deux hommes.

Lequel des deux voulez-vous cultiver en vous?

A laquelle des deux races voulez-vous donner votre vie?

C'est ici que l'on comprend enfin saint Paul, lorsqu'il nous dit : « Prenez garde! Vous êtes, mes frères, appelés à la liberté. » Mais cette liberté qui survient sera-t-elle liberté de la chair? Allez-vous en user pour vous déchirer, vous dévorer et vous anéantir les uns les autres? Ou bien sera-ce la liberté de l'esprit,

(1) Galat., VI, 22, 23.

de cet esprit qui est amour, et qui a pour loi : « Tu aimeras ton prochain comme toi-même », ou, ce qui est même chose : « Soyez les serviteurs les uns des autres : *Servite invicem* »?

Si vous êtes dans la chair, servirez-vous les autres? Traiterez-vous le prochain comme vous-même? Mais quand même vous le voudriez, vous n'avez même pas, si vous êtes dans la chair, la liberté de faire ce que vous voudriez : *Et non quæcumque vultis illa faciatis* (1).

Que faut-il donc? Le voici manifestement. Il faut, si l'on veut être à la justice, *crucifier notre chair avec ses vices et ses concupiscences* (2).

Voilà l'essence de la morale chrétienne, et de toute morale. Dompter ses vices, extirper ses concupiscences, c'est-à-dire *crucifier sa chair*, pour pouvoir traiter son prochain comme soi-même, et devenir parmi les hommes, par le travail et la justice, serviteur et non pas oppresseur, ni spoliateur, ni bourreau : voilà le devoir absolu et l'indispensable justice.

Qu'est-ce qui est ici douteux? Est-ce là le devoir, oui ou non? Est-ce là la justice? Est-ce là ce mysticisme destructeur de la nature humaine que vous reprochez à ce fantôme de

(1) Galat., v, 17.
(2) *Ibid.*, 24.

christianisme que vous a fait votre ignorance?

Vous prétendez qu'on vous propose de détruire la nature humaine et d'anéantir la raison quand on vous demande d'extirper vos vices pour ne pas dévorer vos frères et ne plus vous anéantir l'un par l'autre.

Osez-vous soutenir qu'on vous propose de détruire le corps quand on vous dit de supprimer le vice?

Est-ce que la *chair* veut dire le *corps?* Est-ce que la *sensualité* signifie la même chose que les *sens?* Et n'est-ce pas saint Augustin qui dit : « *Aliud est libido sensualitatis, aliud vivacitas sentiendi*, autre chose est la corruption sensuelle, et autre chose l'heureuse vivacité des sens »?

Est-ce que notre théologie ne condamne pas les faux mystiques qui entendent retrancher quoi que ce soit de la nature humaine? C'est le *vice* qu'il faut retrancher, et, si l'on peut, la *concupiscence.*

Est-ce que tout ceci n'est pas la lumière même? Au moment où je vous le dis, vous êtes forcé de me comprendre. Mais, après avoir lu ces lignes, allez-vous commencer à monter de la chair à l'esprit, par le crucifiement des vices et des concupiscences?

Allez-vous seulement essayer de comprendre

ce que l'Évangile nomme la *régénération*, cette renaissance de l'homme charnel, qui, sans quitter son corps apparemment, renaît de l'esprit, et devient l'homme *spirituel?*

Ne comprendrez-vous pas que, sans cette renaissance, vous ne pouvez entrer dans le royaume de Dieu; que ce vieil homme, homme de convoitise et de péché, ne peut absolument que continuer le régime de la guerre, de l'oppression, de la spoliation, de l'esclavage et de l'écrasement de l'homme par l'homme? Depuis qu'on blasphème l'Évangile et qu'on se rit de la vertu, et qu'il ne s'agit plus que de jouir, ne recueillez-vous pas déjà quelques fruits de la chair, laquelle se prend à refleurir? N'avez-vous pas en ce moment en France l'une des plus puissantes organisations de rapine qui aient jamais en aucun temps, ravagé aucun peuple? Et n'avez-vous pas eu hier même, aux Etats-Unis, le plus effroyable spectacle de destruction humaine dont fasse mention l'histoire du monde? Qui a versé ces torrents de sang? L'homme animal, l'homme charnel, l'homme apostat de l'Evangile, essayant un effort suprême pour ressaisir l'âme du vieux monde, la nécessaire institution de l'esclavage, sans laquelle le monde de la chair, gouverné par Satan, ne saurait vivre en joie!

Mais vous qui lisez ces lignes, et qui avez compris ce commencement, ne pouvez-vous comprendre ce qui suit?

VI

Frères bien-aimés, qui avez faim et soif de la justice, qui voulez sortir du vieux monde, qui voulez voir régner l'esprit de l'Evangile, qui sentez que le monde aujourd'hui est appelé à la liberté, qui savez que la vraie liberté n'est point celle de la chair et du vice, où les hommes se détruisent l'un l'autre, et où les forces sont anéanties dans la lutte, mais bien celle de l'esprit, où les hommes se servent l'un l'autre, et où leurs forces s'ajoutent et se multiplient par l'union; vous, dis-je, vous allez, je l'espère, comprendre de plus en plus clairement l'Evangile et la loi de l'histoire.

Attachons toujours nos regards sur le spectacle prodigieux que nous offre le moment présent. Je répète que ce point unique, bien compris, nous donne tout.

Il nous montre, dans son effort et dans sa lutte, le plus difficile et le plus fécond des mou-

vements de l'humanité. C'est ce mouvement libre en vertu duquel, l'homme, après la conquête de la terre, refuse de s'endormir dans ce premier monde, et se décide à monter plus haut.

Nous avons conquis la nature. Il s'agit d'employer cette force, non pas à nous corrompre dans l'orgie ou à nous détruire par la guerre, mais bien à conquérir le monde social à la justice et à la liberté.

Le travail enrichit et la richesse corrompt. C'est une loi empirique du vieux monde qui, avant l'ère nouvelle, n'avait point été prise en défaut. L'homme charnel ne pouvait pas s'élever plus haut. Grandeur et décadence, petit effort pour monter un peu, puis une chute, c'étaient alors tout le mouvement. C'est l'âme de l'homme antique qui, dit Platon, « oscille de la plus basse à la moyenne région, mais finit toujours par tomber, ne sachant pas se rattacher à la plus haute, qui est divine et immuable. »

Mais aujourd'hui, nous, hommes de l'ère nouvelle, qu'allons-nous faire? Nous voici riches; l'humanité, pour la première fois depuis son origine, est parvenue à l'opulence, et cela depuis cinquante ans. Qu'allons-nous faire de nos grands biens? Allons-nous nous corrompre ou allons-nous nous élever! Le moment est vraiment solennel.

Je vois les traces des deux tendances. Le commencement de corruption et de rechute éclate à tous les yeux. Chacun voit ceux qui disent : « Mon âme, nous avons de grands biens : reposons-nous, buvons, mangeons et jouissons. » Chacun voit bien l'orgie des bandes qui ont juré d'épuiser la richesse des nations pour jouir. Mais il faut voir aussi s'il n'y a pas d'autres signes des choses qui surviendront. Nous allons en trouver, je l'espère.

VII

Si nous regardons mieux, si nous nous dégageons de cette triste manie de voir toujours le mal et de n'apercevoir jamais le bien, surtout dans le présent, nous apercevons un spectacle propre à soutenir l'espérance. Non, toute la sève du christianisme n'est pas éteinte dans le sein de l'humanité. Non, tout esprit évangélique n'est pas perdu.

L'Évangile, vie et loi de l'histoire, montre à qui sait le lire, dans une splendide lumière, les devoirs du moment présent.

La richesse est le moindre des biens. Mais si

nous sommes fidèles dans l'usage que l'on en doit faire, ce bien nous sert à en conquérir de plus grands. La richesse est un bien étranger à la nature propre de l'homme : mais, si nous sommes fidèles dans l'usage de ce bien étranger, — *si in alieno fideles fuistis* (1), — il nous sert à reconquérir les grands biens, qui sont les nôtres propres, — *quod vestrum est* (2). — Il nous sert à conquérir notre âme et à déployer les grandeurs et les splendeurs de la nature humaine.

Il me semble qu'un seul mot dit tout : Employez ces richesses à vous faire des amis. Et ne semble-t-il pas que l'on commence de plusieurs côtés à vouloir pratiquer ce conseil?

N'oubliez pas en quoi consiste la conquête du premier monde, le monde de la nature. Elle consiste en ce que nous trouvons, dans les forces de la nature, autant d'esclaves que nous voulons. Or, écoutez : la conquête du second monde à laquelle nous marchons, en vertu des lois de l'histoire, si nous savons obéir à la loi, doit consister, d'après l'Evangile, à nous faire de chaque homme un ami, s'il se peut : « Et moi, je vous le dis : Employez vos ri-

(1) Luc., XVI, 12.
(2) *Ibid.*

chesses injustes à vous faire des amis (1). »

Oui, il faut que la nature soit notre esclave, et que les hommes soient nos amis.

Nous allons voir quel peut être le sens pratique et scientifique, applicable à la vie sociale, de la parole évangélique : « Employez vos richesses à vous faire des amis. » Après quoi nous aurons le bonheur de comprendre que déjà bien des efforts ont été faits dans notre monde contemporain, « pour que les hommes soient nos amis ! »

(1) Ego dico vobis : Facite vobis amicos de mammona iniquitatis. (Luc., XVI, 9.)

CHAPITRE III

LA JUSTICE

I

Il faut que la nature soit notre esclave, et que les hommes soient nos amis.

« Que la nature soit notre esclave », nous y sommes parvenus : de là notre richesse et notre force. Mais « que les hommes soient nos amis », ce sera là une phase nouvelle de l'ère nouvelle dans laquelle il nous faut entrer. C'est à quoi nous devons consacrer notre force. Notre devoir, dit l'Evangile, est d'« employer nos richesses injustes à nous faire des amis ».

Mais qu'est-ce que cela veut dire? Ce charmant texte de l'Evangile a-t-il un sens pratique et scientifique applicable à la vie sociale?

Les uns disent : « Il ne s'agit nullement d'ami-

tié ni d'amour, mais de justice. » Les autres disent : « Il ne s'agit ni d'amour ni de justice, mais bien d'intérêt personnel. »

L'intérêt personnel, disent ils, si l'on n'entend point par ce mot l'égoïsme, mais le besoin de vivre et le désir nécessaire et inné du bonheur, voilà l'unique ressort du monde. Voilà la force d'où découlent tous les faits, toutes les merveilles et harmonies de la vie sociale, comme de l'attraction seule découle toute l'harmonie des mouvements célestes.

J'y consens, mais à une condition que l'on m'accordera nécessairement. C'est que, comme l'attraction agit immuablement sous sa loi, et ne produit cette harmonie que parce qu'elle agit en effet sous cette loi, de même le désir nécessaire et inné du bonheur est le principe de tous les mouvements, progrès et harmonies du monde social, s'il opère immuablement sous sa loi. Or sa loi, c'est évidemment la justice.

Donc, quand on parle du principe de la vie sociale, il s'agit manifestement de justice, aussi bien que d'intérêt propre et de désir nécessaire du bonheur ; de même précisément qu'il s'agit du carré des distances, dès qu'on parle de l'attraction.

De même donc qu'en chaque atome physique est l'attraction qui agit sous sa loi, il faut que

dans chaque âme aussi et dans chaque volonté soit le désir nécessaire du bonheur, s'excerçant sous la loi de justice : alors nous tiendrons véritablement le principe scientifique, nécessaire, suffisant, de tout progrès et de toute harmonie sociale.

Mais, dès qu'il s'agit de justice, est-ce qu'il ne s'agit pas d'amour? Je ne parle pas ici de tendresse, je parle de l'amour du prochain, tel que le définit l'Evangile : « Aimer son prochain comme soi-même (1)... Ne pas faire à autrui ce que nous ne voulons pas qu'on nous fasse. Faire à autrui ce que nous voudrions qu'on fît pour nous », c'est aimer son prochain comme soi-même, c'est la justice. Maintenir, respecter, dans l'intérieur de ma volonté libre, le droit d'autrui comme mon droit propre, et fouler aux pieds l'égoïsme, qui nous porte tous et toujours à dévorer autrui : c'est le sacrifice de justice, que n'accomplit jamais l'homme qui n'aime pas son prochain comme soi-même.

Connaître le droit d'autrui, le vouloir comme notre propre droit; le maintenir contre nous-mêmes lorsqu'il le faut, en brisant dans notre âme la pente d'iniquité, c'est-à-dire l'égoïsme qui s'aime envers et contre tous, c'est aimer

(1) Matth., XXII, 39.

son prochain comme soi-même, c'est la justice. C'est la justice, non pas abstraite, mais pratiquée.

Or c'est de justice réelle, vivante, concrète et pratiquée, que j'entends vous parler ici, et non pas de justice abstraite.

Je parle de la justice dans le sens de cette très belle définition : « La justice est une constante et perpétuelle volonté faisant droit à chacun : *Justitia est constans ac perpetua voluntas suum cuique jus tribuens.* » Oui, la justice éternelle, absolue, en elle-même, est cela. C'est une force qui est le fond du monde, qui est Dieu même, et qui veut et opère ou inspire le droit, constamment et continûment. Et notre justice relative est l'union de notre volonté à cette force et à cette volonté.

Quand l'Evangile nous dit (1) : « Voici l'essentiel de la loi : la *justice*, la *miséricorde* et la *foi* », c'est là ce qu'« il faut pratiquer », je prends le tout ensemble, justice, miséricorde et foi, et je ne veux pas plus séparer la justice de la miséricorde et de la foi, que je ne veux isoler l'une de l'autre les facultés de l'âme, et séparer du cœur la pensée ou la volonté. C'est-à-dire que, quand je parle de justice, je parle

(1) Matth., XXIII, 23.

de la justice connue, voulue, aimée, vivant dans l'âme à l'état de connaissance claire, de choix libre, et d'impulsion cordiale. En ce sens, je dirai : Le juste vit de miséricorde et de foi.

La justice donc est l'état saint et vrai de l'âme. Or c'est de cet état saint et vrai que parle l'Evangile dans un texte trop peu compris, que nous allons étudier à fond.

Dans ce texte sacré, dans cette parole évangélique, qui est l'une des lois éternelles de la vie, ou plutôt l'une des expressions de la loi nécessaire et unique, il se rencontre un mot dont le sens aujourd'hui est absolument inconnu. C'est un mot grec que personne ne veut prendre la peine de traduire ou d'expliquer par le contexte évangélique.

L'aumône ! Voilà le mot dont le sens nous est inconnu et qui nous empêche de comprendre cette admirable loi : « Faites l'aumône, et tout est pur en vous (1)! »

Quoi! s'érie Bourdaloue, « l'aumône purifie tout comme le baptême! » Oui, dit-il. Pourquoi? Parce qu'elle est la justice vivante ; et si l'on prend ce mot dans le sens plein de l'Evangile, alors est vraie, en toute rigueur, la parole de

(1) Date eleemosynam (ἐλεημοσύνην), et ecce omnia munda sunt vobis. (Luc., XI, 41.)

Jésus : « Faites l'aumône, et tout est pur en vous. » Expliquons-nous.

II

Et d'abord, j'espère bien que le mot *aumône*, pour vous, ne veut pas dire : pièce de monnaie jetée dans la main d'un mendiant. Certes, vous pourriez jeter de cette manière beaucoup d'argent sans que tout, pour cela, fût pur en vous. Le mot *aumône* signifie : compassion, amour, miséricorde, pitié du cœur.

On ne sait bien ce qu'est l'aumône que quand on la porte dans l'âme, quand on a dans son cœur l'amour et la pitié.

On comprend qu'Isaïe l'a vraiment définie par ces paroles de feu que j'adore comme l'une des plus visibles inspirations de Dieu : « Lorsque tu as versé ton âme dans une âme affamée, et que tu as rendu la plénitude à l'âme qui souffre, c'est alors que ta justice se lève, et qu'elle éclate comme une aurore (1). »

L'aumône est ce que Jésus-Christ nomme la

(1) Isaïe, LVIII, 10.

miséricorde, quand il dit : « Voici l'essentiel de la loi : la justice, la miséricorde et la foi (1). » Le mot *miséricorde* est latin, et signifie *pitié du cœur*. Ce mot latin traduit exactement le mot grec du texte primitif, qui est ἔλεον, ailleurs ἐλεημοσύνη, d'ou vient directement le mot *aumône*. C'est donc l'Evangile même qui nous apprend qu'aumône veut dire pitié du cœur.

Or, d'après le Seigneur, toute l'essence de la loi de Dieu est dans ces mots : *Justice, miséricorde et foi*. Et c'est ce que l'apôtre saint Jacques commente ainsi : « Voici la vraie et immaculée religion : Visiter ceux qui souffrent et rester pur au milieu de ce siècle pervers (2). »

Je le répète, on sait ce qu'est l'aumône quand on la porte dans son âme.

Avoir dans l'âme la pitié amoureuse, celle que Dieu opère et bénit, c'est savoir regarder le monde entier avec ce divin regard maternel que Jésus jetait sur les peuples, et dont l'Evangile dit : « Et il les vit couchés, abattus et foulés aux pieds. *Vexati et jacentes* (3). »

(1) Quæ graviora sunt legis : *judicium*, et *misericordiam*, et *fidem*. (Matth., XXIII, 23.)

(2) Religio munda et immaculata apud Deum et Patrem, hæc est : Visitare pupillos et viduas in tribulatione eorum, et immaculatum se custodire ab hoc sæculo. (Jac., I, 27.)

(3) Videns autem turbas, misertus est eis ; quia erant *vexati* et *jacentes*, sicut oves non habentes pastorem. (Matth., IX, 36.)

Puis, cet état du monde étant vu, vu par le cœur, s'offrir soi-même tout entier, s'il le faut, pour annoncer aux pauvres la venue du royaume de Dieu, voilà l'aumône. Employer toutes ses forces et se donner, soi et son bien pour se faire des amis de tous les hommes, s'il est possible, voilà l'aumône!

III

Mais que pouvons-nous donc pour ce milliard d'hommes qui, sur toute la surface du globe, sont abattus, couchés par terre, foulés aux pieds, et qui souffrent la faim?

Je réponds que je m'en rapporte sur ce point à loi de Moïse, à la loi juive, loi de crainte qui n'était pas encore la loi d'amour. En sachant que la loi d'amour n'a pas aboli un iota de l'ancienne loi, mais l'a rendue universelle, je dis, au nom de Dieu qui a dicté ces mots : Voici le grand devoir des hommes : « O Israël, tu ne souffriras pas qu'il y ait dans ton sein *un seul mendiant ni un seul indigent* (1). »

(1) Deuter., XV, 4. Et omnino indigens et mendicus non erit inter vos, ut benedicat tibi Dominus Deus tuus in terra.

La loi de Dieu promulguée maintenant à tous les peuples est donc celle-ci : « O homme, tu ne souffriras pas qu'il y ait sur le globe terrestre un seul mendiant ni un seul indigent. » Voilà le but. Evidemment je ne puis pas être forcé d'y parvenir, mais mon devoir est d'y marcher. Ma raison, ma conscience, ma foi, la loi écrite et la loi inspirée, la loi ancienne et la loi nouvelle, la loi naturelle, aussi bien que la loi révélée par Jésus, me le montrent dans la plus infaillible évidence.

Et n'opposez point à ceci que l'Evangile a dit : « Vous aurez toujours des pauvres parmi vous (1). » Cela n'est point douteux, n'y eût-il que les pauvres de Jésus-Christ. Il y aura d'abord toujours ces pauvres évangéliques qui voudront se faire pauvres en donnant tout, afin de prendre, comme Jésus-Christ, la dernière place parmi les hommes, et devenir comme lui les serviteurs des autres.

De plus, outre les pauvres volontaires de l'amour, outre les pauvres involontaires de l'imbécillité, il y aura toujours, de plus en plus rares, je l'espère, les pauvres volontaires de la dépravation. Enfin il y aura toujours cette pauvreté bénie, féconde et nécessaire, qui n'est ni

(1) Matth., xxvi, 11.

la richesse, ni la misère, qui est la vie modeste et digne, gagnée par le travail. Cette pauvreté, qui est même chose que l'obligation du travail, est et sera toujours l'état à peu près général de l'humanité sur la terre. Tous nous devons manger notre pain à la sueur de notre front, et Dieu en soit loué ! Un monde trop riche ne ferait de nous qu'une race méprisable, sans héroïsme et sans génie.

Enfin ne faut-il pas dire aussi que l'enfant, le vieillard, l'infirme, l'insensé, sont des pauvres dont la vie dépend toujours de l'amour compatissant d'autrui?

Il y aura donc en effet toujours des pauvres parmi nous. Mais s'ensuit-il que le monde sera toujours couvert d'indigents que décime la faim? S'ensuit-il que nous ne devions pas travailler, de toutes nos forces et de tout notre cœur, comme au point essentiel de la morale et de la religion, à ce qu'il n'y ait plus parmi nous, si c'est possible, un seul mendiant ni un seul indigent?

En quoi ces choses sont-elles contradictoires? En quoi le texte évangélique, cité si souvent dans un sens absurde [pour l'opposer à tout progrès social, en quoi ce divin texte contredit-il le texte de Moïse? Ces deux textes sont si peu contraires qu'ils sont tirés précisément

de la même page du livre saint. Je m'étonne qu'on n'ait pas encore vu cela. Le texte de l'Evangile : « Il y aura toujours des pauvres parmi vous », est lui-même emprunté à Moïse. Et d'où est-il tiré? Il est tiré précisément de ce même chapitre où Dieu dit : « O Israël, tu ne souffriras pas qu'il y ait dans ton sein un seul mendiant ni un seul indigent. » (Deut., xv, 4.) Dix lignes plus bas, je lis ces mots : « Car vous aurez toujours des pauvres parmi vous. » (Deut., xv, 11 [1].) Ainsi ces deux paroles qu'on prétend opposées sont contiguës dans la sainte Écriture. Elles sont sorties de la même bouche, au même instant, et sous la même inspiration du Saint-Esprit.

Ces trois mots : *pauvres*, d'une part, et de l'autre *mendiant* et *indigent*, sont bien loin d'être synonymes. Le *pauvre* est l'homme qui ne possède que son travail, ou à peu près; le *mendiant* est celui qui demande; l'*indigent* est celui qui manque du pain nécessaire à la vie. Le monde peut donc demeurer pauvre de la pauvreté sainte et vraie, qui est même chose que l'obligation du travail, sans qu'il y ait un seul mendiant ou un seul indigent. Donc je

(1) Deuter., xv, 4. Et omnino *indigens* et *mendicus* non erit inter vos. — Deuter., xv, 11. Non deerunt *pauperes* in terra habitationis tuæ.

répète ici la loi de Dieu : « O homme, tu ne souffriras pas qu'il y ait, sur ce globe terrestre, un seul mendiant ni un seul indigent. »

IV

Mais arrivons à la pratique. C'est bien le monde entier que notre cœur, notre désir et notre amour doivent embrasser; mais c'est notre prochain, c'est-à-dire l'homme que, selon l'Évangile, on rencontre abattu ou blessé sur le chemin, c'est celui-là surtout, qu'il faut servir et aimer comme nous-mêmes.

Laissons en ce moment le monde sauvage, où l'homme dévore la chair de l'homme, où règnent l'homicide et la faim. Laissons aussi le monde barbare et musulman, d'où la justice et la vérité sont bannies. Contemplons les peuples chrétiens qui nous entourent.

Eh bien, parmi ces peuples, les plus justes, les plus éclairés, les plus prospères du monde, sans nulle comparaison, voici ce qui est sous nos yeux, et que la science est forcée de constater en gémissant : « Chez tous les peuples, même les plus prospères, une partie de la

population, chaque année, meurt de faim (1). »

En France, dans quelques-unes de nos dernières années, plus de 50,000 hommes par an sont morts de misère et de faim (2). Il en meurt des milliers chaque année.

Je sais qu'aucun lecteur ni aucun auditeur ne veut entendre ni supporter l'énoncé de ce fait. On le nie, on refuse d'écouter. On me dit ces propres paroles : « Taisez-vous! taisez-vous sur ce point, et ne répétez pas ces choses! » Mais qu'y puis-je? Ce sont les faits contemporains; vérifiez-les. Démontrez-moi que je me trompe.

Certes, je ne parle pas seulement d'une mort abrupte par l'inanition absolue de trois jours : ce cas affreux doit, en temps ordinaire, être rare. Je parle de la mort en quelques semaines par besoin et par privation.

Que ce soit en trois jours ou en trois mois que l'on meurt de besoin, je nomme cela

(1) « Il est douloureux de penser, mais il est vrai de dire que, même chez les nations les plus prospères, une partie de la population périt tout les ans de besoin. » (J.-B. SAY.)

(2) Je n'oublierai jamais cet extrait du recensement quinquennal de la population française de 1850 à 1855, où se trouvent les renseignements officiels suivants :

« Nous avons quelque lieu de croire, d'après les résultats déjà connus, que cette année présentera une mortalité exceptionnelle d'au moins 80,000 décès, *dus à la continuation de la cherté.*

« Nous avons ainsi pour 1854 et 1855 une mortalité excep-

mourir de faim. Ici, évidemment, le temps ne fait rien à l'affaire.

Mais quoi! au moment où j'écris ces lignes (1868), ne voyez-vous pas, par toute la terre, les hommes, par centaines de mille, mourir de la mort violente de la faim?

V

C'est en présence de cette affreuse réalité, existant sous nos yeux, en France, et chez les peuples les plus prospères du monde, que je

tionnelle totale de 361,000 individus, mortalité qui se décompose ainsi qu'il suit, d'après ses causes :

1854	Décès cholériques.................	150.000
	Décès résultant de la cherté.......	71.000
	Mortalité militaire non inscrite.....	25.000
1855	*Décès résultant de la cherté*	80.000
	Mortalité militaire	35.000
	Total des deux années.....	361.000

Sous cet euphémisme : Décès résultant de la cherté, il faut évidemment lire : Morts de misère et de faim.

Voilà donc, en deux années et dans un seul pays, plus de trois cent mille créatures humaines dévorées par la guerre, que l'on peut et doit abolir, par la misère, que l'on peut et doit abolir, et par le choléaa, qui un jour, je l'espère, pourra être détruit dans sa source, avec moins de dépenses d'hommes et d'argent que n'en coûte une guerre ordinaire.

proclame la loi de Dieu : « O homme, tu ne souffriras pas qu'il y ait sur la face du globe un seul mendiant ni un seul indigent. »

Ne me dites pas que ce n'est pas possible, qu'on ne changera pas le monde. Je sais que ce n'est pas possible sans de grands changements dans nos idées, nos habitudes, nos sentiments : mais il faut que ces changements s'accomplissent. Un nouveau lien doit réunir les membres de l'humanité. Un nouveau sentiment de solidarité doit animer les hommes instruits, les hommes heureux, les hommes vertueux. Le christianisme l'exige : le progrès de la société le provoque. Grâce à Dieu, j'en aperçois partout d'heureux présages, et c'est là le glorieux caractère de notre époque (1).

Et d'abord, voici ce que le christianisme exige. Ecoutez la parole de Dieu même.

Qu'est-ce que le christianisme, d'après Notre-Seigneur?

Le voici tout entier en un point. Avez-vous accompli ce point? Vous êtes jugés et couronnés. Ne l'avez-vous point accompli? Vous êtes jugés et condamnés.

Quel est ce point? Le voici : « J'ai eu faim », dit le Christ, Dieu fait homme. « J'ai eu faim,

(1) Ainsi parlait Channing.

et vous m'avez nourri. J'ai eu faim, et vous ne m'avez pas nourri. »

Mais quoi? Quand donc avons-nous pu nourrir, et quand avons-nous donc pu refuser de nourrir le Christ, le Dieu fait homme? « Toutes les fois que vous l'avez fait pour le moindre des hommes, dit Jésus-Christ, c'est à moi que vous l'avez fait : *Et mihi fecistis* (1). »

Ouvrez la fin du premier des quatre Évangiles, vous y voyez l'unique et simple *considérant* du jugement dernier :

« J'ai eu faim, et vous m'avez nourri; j'ai eu faim, et vous ne m'avez pas nourri. »

Voilà le Christianisme entier, en essence et substance, point unique impliquant le tout, et qui est manifestement à la fois l'évidence morale absolue, et la religion nécessaire, universelle, et absolument infaillible.

Comprenez bien, mon frère, conprenez bien que c'est là tout le Christianisme, tout le catholicisme, tel que l'Évangile le présente, tel que le définit la théologie catholique de tous les temps, dans l'Église. C'est-à-dire que le christianisme et le catholicisme, tel qu'il se définit et se présente lui-même dogmatiquement, est, je le répète, l'évidence morale absolue, et la reli-

(1) Matth., xxv, 31-46.

gion nécessaire, universelle et absolument infaillible.

La vraie religion, c'est-à-dire la vraie force qui lie les hommes entre eux et avec Dieu, est donc manifestement dans le monde. Je vous montre, en passant, ce point, pour vous donner cette confiance et cette joie qui fait la force. Car sans la foi, sans cette foi que la vraie religion est sur la terre, c'est-à-dire que les hommes sont ou peuvent être vraiment unis entre eux et avec Dieu, où trouver la justice? « Le juste vit de la foi (1). »

VI

Dans cette récente lumière des communications instantanées, en laquelle chaque homme voit chaque jour l'Europe entière et presque tout le globe, en cette lumière, quiconque possède un peu de foi, de cœur et de raison, est saisi d'étonnement à la vue des souffrances de la plus grande partie du genre humain. Chacun s'indigne et pousse un cri. Est-ce que tous ces

(1) Rom., i, 17.

cris, quels que soient les erreurs ou les rêves qui s'y mêlent, ne sont pas, au fond, cris du cœur et plaintes de la justice? Qui donc ne serait pas ému du gémissement que voici : « Oui, c'est par milliers qu'on les compte, ceux qui, parmi nous, sont en peine de leurs vêtements, de leur nourriture et de leur gîte. Comment cela est-il possible? Pourquoi, au sein de notre civilisation tant vantée, cet abaissement tragique et cette longue agonie de la moitié des humains? Le problème est obscur ; il est terrible. Il a provoqué des révoltes qui ont ensanglanté la terre sans l'affranchir. Il a usé des générations de penseurs. Il a épuisé des dévouements d'une majesté divine. Voilà deux mille ans déjà que des nations entières s'agenouillent devant un gibet, adorant, dans celui qui voulut y mourir, le Sauveur des hommes. Et pourtant que d'esclaves encore! que de lépreux dans le monde moral! que d'infortunes dans le monde visible! que d'iniquités triomphantes (1)! » Oui, celui qui est sur la croix attend encore. Il attend que nous apprenions enfin à le servir dans ses membres souffrants et sanglants.

Voilà, dis-je, aujourd'hui, dans l'Europe entière, le cri du cœur.

(1) Louis Blanc. Début du livre sur l'*Organisation du travail.*

Le génie et la poésie, les lettres, la chaire sacrée, la chaire profane, les arts, les sciences, la science sociale, la statistique, la science du droit et de l'histoire dans toute l'Europe, se sont emparés de ce cri, parce que ce cri-là est aujourd'hui la note qui fait vibrer les âmes. Qui ne parle pas de cette chose ne dit rien et n'est pas écouté.

Dieu soit loué, car c'est lui qui inspire, c'est lui qui veut. Mais quand donc suivra-t-on cette inspiration jusqu'au bout? Quand donc toutes les consciences et toutes les forces se lèveront-elles au cri de : Dieu le veut?

Je vois la France, depuis un demi-siècle, se couvrir, comme la terre au printemps, d'une multitude de germes bienfaisants, qu'on nomme des *œuvres*. Toute misère matérielle et morale a *son œuvre*. Il faut un dictionnaire pour les énumérer. Chaque jour en voit paraître de nouvelles. L'esprit de saint Vincent de Paul a pénétré la France, et semble fermenter sur tous les points. Certes, ces œuvres ne sont ni le fruit ni la moisson, mais elles sont la promesse, elles sont l'effort, la première fleur et la première verdure qui couvre la campagne sous la renaissance du soleil.

Et que dire de ces vigoureux germes de justice qui semblent prendre racine sur le sol anglais,

longtemps terre d'oppression, d'intolérance et d'iniquité, patrie du lucre sans pitié, du lucre à travers le sang et les larmes? Quelles nobles voix se sont élevées! Quels étonnants exemples ont été donnés! Je vois la raison, la justice, foulant aux pieds l'esprit de secte et l'esprit de parti, devenir par elle-même une puissance. Au milieu des sifflements de la presse déchaînée, des fureurs de l'esprit de lucre, des tempêtes de l'esprit de parti, je les ai vues marcher, s'avancer et, seules, par leur divine force et leur divine beauté, calmer les flots! J'ai vu les maîtres de la loi faire des lois contre eux-mêmes. J'ai vu des possesseurs d'esclaves abolir l'esclavage. J'ai vu ceux qui tenaient le pain en rabattre le prix librement, par cela seul que la masse du peuple souffrait la faim.

Certainement l'esprit de justice, l'esprit d'amour envers celui qui a faim, c'est-à-dire envers Jésus-Christ, a pénétré, surtout depuis un siècle, la masse des peuples européens.

Jamais, en aucun siècle, les terribles paroles divines : *J'ai eu faim et vous ne m'avez pas nourri* » n'avaient, comme aujourd'hui, pénétré les âmes de terreur ou de repentir, et aussi d'enthousiasme et d'héroïques résolutions. Jamais, en aucun temps, on n'avait aussi clairement résumé l'évidence morale absolue et

l'unique et universelle religion, en ce point essentiel et central : *J'ai eu faim, et vous m'avez nourri.*

Marchons donc, et, avec une indomptable résolution, avec une clairvoyance imperturbable, et pour gagner le ciel, et pour bénir la terre, déclarons qu'en ce siècle nous aurons délivré la tombe de Jésus-Christ, qui est le globe couvert des membres opprimés du Dieu fait homme. Disons que notre volonté, aussi bien que notre devoir, est, non pas de subjuguer la terre entière, comme parlaient les anciens conquérants, mais bien de « dompter toute la terre » par la science et par la culture ; mais bien de disposer le globe entier dans l'ordre et la justice, comme le demande l'esprit de Dieu. Jurons de ne jamais nous reposer, tant qu'il restera sur la terre un seul membre souffrant du Christ.

Voilà, mon frère, ce que j'appelle l'*aumône*. C'est-à-dire qu'il s'agit d'employer toutes nos forces et toutes nos richesses à nous faire des amis. Il faut que la nature soit notre esclave et que les hommes soient nos amis.

Mais, je le demande encore, comment cela peut-il se faire ? Par quels chemins, par quels combats, arriver à ce divin triomphe ?

Pouvons-nous aujourd'hui ce que n'ont pu les siècles précédents ? Avons-nous plus de dé-

vouement et de courage que n'en avaient nos pères, quand ils prenaient la croix pour délivrer la patrie du Christ soumise au joug des infidèles? Voyons-nous aujourd'hui les femmes envoyer des quenouilles à ceux qui ne prennent pas la croix de la croisade nouvelle? Voyons-nous les grands et les riches imiter Godefroy de Bouillon, qui vendit la principauté de Bouillon et la ville de Nancy pour lever une armée?

CHAPITRE IV

LA JUSTICE (*suite*)

I

La théologie de l'aumône, avons-nous dit, est tout entière dans cette parole du Christ : « J'ai eu faim, et vous m'avez nourri. » Si l'homme doit être jugé sur ce seul point, s'il doit être couronné ou non, selon qu'il a nourri ou qu'il n'a pas nourri celui qui dit : « J'ai faim », il s'ensuit que ce point unique implique toute la morale et toute la religion.

Jésus, vous le savez, le dit encore ailleurs : « Faites l'aumône, et tout est pur en vous. »

Certes, ni l'Evangile, ni la théologie catholique qui en vient, ne prétendent enseigner que, par lui-même, le don d'un peu d'argent purifie tout et sauve ; mais l'aumône, cette pitié du

cœur, que Dieu inspire et qui agit, pour les hommes qui souffrent, par l'usage utile de l'argent, cette aumône, qui vit de justice et de foi, implique tout, toute la morale et toute la religion.

Elle est l'œuvre qui sauve, et sur laquelle l'homme sera jugé. Elle est l'acte de charité qui seul suffit à tout, et qui, dit la théologie, renferme toute la vertu des sacrements.

Oh! non, frères bien-aimés, non, la foi seule ne suffit pas. Nous ne serons jugés que sur un point unique : l'œuvre qui sauve. Avez-vous fait l'œuvre qui sauve, avec l'esprit qui sauve, ou bien ne l'avez-vous pas faite? Voilà ce que le juge demandera. Il ne vous dira pas : Avez-vous cru, ou n'avez-vous pas cru que vos crimes sont lavés par mon sang? Non, la foi seule ne suffit pas.

L'aumône! Elle est cet état d'âme qui donne le ciel : « Bienheureux ceux qui ont l'esprit de pauvreté, parce que le royaume du ciel est à eux! » Elle est cet esprit de justice et d'amour qui a l'intelligence du pauvre, qui fait aux autres ce qu'on veut pour soi-même, et qui veut partager la pauvreté commune par le travail et par le sacrifice.

L'aumône donc, en ce sens, est le grand précepte de Dieu, précepte peu connu, même

des chrétiens, disent les théologiens et les prédicateurs.

« Le pouvoir de l'aumône », dit Bourdaloue (1) après saint Chrysostome, « est surprenant. Ce qu'en dit la sainte Ecriture m'étonne : jamais l'Ecriture n'a rien dit de plus fort, ni de l'efficace des sacrements de la foi nouvelle, ni du sang même du Rédempteur qui en est la source ; et nous ne lisons rien de plus décisif en faveur du baptême que ce qui est écrit au chapitre onzième de saint Luc, à l'avantage de l'aumône : *Date eleemosynam, et ecce omnia munda sunt vobis :* Faites l'aumône, et tout, sans exception, vous est remis. » Et plus bas, Bourdaloue ajoute : « L'aumône est toute-puissante (2). »

II

Mais écoutez encore comment notre théologie entend l'aumône.

Bourdaloue pose que Dieu a donné en commun à ses enfants le monde et tout ce qu'il ren-

(1) Sermon sur l'aumône, pour le huitième dimanche après la Pentecôte, 2e partie.
(2) *Ibid.*

ferme. Mais, ce qui ne s'exclut nullement, comme le sait aujourd'hui la science, Dieu a fait la propriété, pour que le monde ne fût pas livré, comme dans l'état sauvage, à un pillage universel, c'est-à-dire à la chute indéfinie de tous dans la misère.

Mais qu'est-ce que la propriété! Qu'est-ce que la richesse? C'est un dépôt, dit Bourdaloue, une charge, une fonction, une administration.

Je le sais, aujourd'hui ces mots sont inintelligibles! Mais qu'ils sont grands!

Le riche est un chef de travail, que le maître a chargé de donner aux autres ouvriers la légitime mesure de pain : *Quem constituit Dominus super familiam suam, ut det illis in tempore tritici mensuram.*

Mais ne vous hâtez pas. Vous ne comprenez pas encore. Ne jugez ces étranges assertions qu'après avoir tout entendu.

Le riche est un chef de travail qui doit donner du pain à tous tant qu'il le peut, et, s'il se peut, il faut réaliser ce que les Actes des apôtres ont dit de l'Eglise primitive : « Et, parmi eux, nul ne manquait de rien : *Nec quisquam egens erat inter illos.* »

C'est là, dit Bourdaloue, « ce commandement si peu connu de la plupart des chrétiens, et, de là, si mal pratiqué. » Mais, « prenez

garde, Dieu, touché de zèle pour le pauvre, ne conseille pas seulement au riche de le nourrir, ne l'y exhorte pas seulement, mais le lui enjoint et lui en fait un devoir rigoureux...

« Ce n'est pas assez. Mais, joignant à l'ordre la menace, et la plus terrible menace, il annonce au riche qu'il y va de son âme, de sa damnation, de son salut...

« Car, dit saint Ambroise, si c'est incontestablement un crime digne de la haine de Dieu et de ses vengeances éternelles, que d'enlever au riche ce qu'il possède, ce n'est pas une moindre injustice devant Dieu de refuser au pauvre ce qu'il attend de vous et ce que vous pouvez lui procurer. »

« Quoi qu'il en soit de cette comparaison », dit Bourdaloue, « et sans examiner le plus ou le moins, ce que j'avance avec une certitude entière, et ce que vous ne devez jamais oublier, c'est qu'au jugement de Dieu, vous rendrez compte de l'un aussi bien que de l'autre (1). »

Ainsi, le plus exact des moralistes orthodoxes avance, avec une certitude entière, que nous aurons à rendre compte de l'oubli de l'aumône aussi bien que du vol.

(1) *Sur l'aumône*, 1re partie.

Ne m'avouerez-vous pas, lecteur, que ces doctrines vous étaient inconnues, et que toute cette théologie vous semble dangereuse ?

Mais la théologie insiste, et, toujours par la bouche du plus exact, du plus irréprochable des moralistes et des théologiens, elle précise l'aumône comme il suit :

« Vous ferez part de vos biens à vos frères, *non pas que je vous oblige de leur donner tout*, ou la meilleure partie de ce que vous aurez reçu de moi. Je n'entends pas que vous alliez jusqu'à vous *appauvrir* vous-mêmes pour les *enrichir*, ni qu'ils soient, par vos largesses, dans l'abondance et vous dans la peine : *Non ut aliis sit remissio, vobis autem tribulatio.* (II Cor., 8.) *Mais vous mesurerez les choses de telle manière qu'il y ait entre eux et vous une sorte d'égalité: Sed ex æqualitate*, dit saint Paul. (*Ibid.* [1].) »

Ici, lecteur, vous entendez saint Paul commenté non par de fougueux orateurs populaires, ou bien par les Pères primitifs, tels que saint Chrysostome, par exemple, si terrible sur ce sujet, mais par le plus correct, le plus logique et le plus calme des prédicateurs, au siècle de Louis XIV :

« Comme tous les biens de la terre sont à

(1) *Sur l'aumône*, 1re partie.

Dieu », continue Bourdaloue, « puisque tout lui appartient, il les donne à qui il lui plaît et de la manière qu'il lui plaît. Or, c'est ainsi qu'il lui a plu de les donner aux pauvres, et qu'il les leur a destinés. De là, conclut saint Chrysostome, quand le riche fait l'aumône, qu'il ne se flatte point par là de libéralité : car cette aumône, c'est une dette dont il s'acquitte, c'est la légitime du pauvre, qu'il ne lui peut refuser sans injustice. Je le veux, il honore Dieu par son aumône ; mais il l'honore comme un vassal qui reconnaît le domaine de son souverain, et lui rend l'obéissance qui lui est due. Il l'honore comme un fidèle *économe*, qui administre sagement les biens qu'on lui a confiés, et les distribue, non point en son nom, mais au nom du maître : *Fidelis dispensator et prudens, quem constituit Dominus super familiam suam, ut det illis in tempore tritici mensuram*. (Luc., XII, 42.) Prenez garde à ces paroles, dont vous n'avez peut-être jamais pénétré le sens : c'est un *dispensateur;* mais Dieu est le Seigneur. Il a l'intendance sur toute la maison; il la conduit et la gouverne ; mais c'est le Seigneur qui l'a constitué pour cela : *Quem constituit Dominus super familiam suam*. Les pauvres font partie de cette maison de Dieu, et il y a assez de biens pour tous les membres qui la composent ; il

doit donc, dans une juste compensation, les leur communiquer à tous : « *Ut det illis* (1). »

« C'est donc une doctrine très précise que les riches sont des *aînés, dépositaires des trésors du père ;* ils ne les ont qu'afin de les répandre et de les dépenser, non pour les retenir, les réserver ! C'est une dette qu'ils ne peuvent refuser sans injustice. Ils ne sont qu'administrateurs dans le but de remettre l'égalité parmi les hommes, et il faut en venir à cela, qu'*il n'y aura plus proprement ni riches ni pauvres, mais toutes les conditions deviendront à peu près semblables* (2). »

Donc, cette idée, ce but final que nous avons vu, déposé en principe et en germe, dans l'admirable mécanisme social que Dieu a fait, ce but vers lequel poussent naturellement le progrès du travail accumulé et la loi des communications, savoir : l'inégalité décroissante et la marche de tous vers un niveau commun qui, comme celui de l'Océan, dans les heures de flux, s'élève toujours et s'égalise sans cesse ; ce grand but de la vie sociale, que l'injustice universelle dans laquelle le monde est plongé (3) ne fait que reculer, mais ne peut renverser :

(1) *Sur l'aumône*, 1re partie.
(2) *Ibid.*
(3) Mundus totus in maligno positus est. (I Joan., v, 19.)

cette tendance à l'égalité dans le progrès commun, c'est toute l'essence de la morale et de la religion ; c'est tout l'esprit de l'Évangile.

Qu'est-ce que l'Évangile, sinon la bonne nouvelle annoncée aux pauvres (*evangelizare pauperibus*) [1] ? et quelle est donc cette bonne nouvelle ? C'est que le règne de Dieu approche ; que le règne de la justice avance toujours ; que tous les pauvres hommes souffrants et accablés, couchés et languissants dans les ténèbres, doivent marcher tous, les derniers comme les plus avancés, vers l'égalité dans le partage du pain, de la lumière, de la dignité et de la liberté.

Mais tandis que la force interne de l'organisation sociale que Dieu a faite y pousse chaque jour, bien lentement, sous l'obstacle de l'injustice, l'Évangile intervient pour briser l'injustice, pour exiger, par divine promesse et par divine menace, que cette marche de l'humanité s'accélère, et que les hommes, par devoir et amour, par raison et par liberté, s'unissent et se dévouent pour accomplir le dessein de Dieu.

(1) Luc., IV, 18.

III

Mais, ici, j'entends la science et l'expérience qui viennent m'apprendre qu'en versant brusquement de l'or au sein de la misère, on double la misère. Je le sais. Mais, je vous prie, attendez donc la fin. Je ne puis tout dire à la fois. Je le sais, dis-je ; aussi je ne veux nullement parler de l'aumône dénuée de science, mais de l'aumône intelligente. Encore une fois, l'aumône n'est pas la monnaie que l'on jette au mendiant dans la rue. L'aumône est cette compassion cordiale qui, par amour pour Dieu et des hommes, se donne, soi et son bien. Mais comment se donner, et comment donner? Évidemment avec intelligence et clairvoyance, et de manière à marcher vers le but, savoir : l'égalité croissante de tous vers le bien-être, la lumière, la dignité, la liberté.

Et, pour nous borner à cette face de l'aumône dont nous parlons ici surtout, je dis que l'aumône pécuniaire, c'est l'usage légitime et utile de l'argent.

L'emploi de l'argent! Grâce à Dieu, sur ce point, aujourd'hui, la science et l'expérience

sont d'accord avec la religion et la morale.

Il nous est démontré une fois de plus que quand la science et la religion semblent se contredire, c'est la morale et la religion qu'il faut suivre.

Faire l'aumône, l'aumône pécuniaire, c'est donner, c'est prêter, c'est travailler, et c'est faire travailler : c'est donner à toute sa fortune l'emploi fécond et légitime que demande la raison.

Certaine science nous disait : « Il ne faut ni donner ni prêter, mais dépenser, faire travailler : les dépenses du riche sont la vie du pauvre. Le luxe fait vivre l'ouvrier. »

Aujourd'hui cette science-là se démontre absurde, sauf un mot : *Faire travailler ;* mais c'est un mot qu'il faut comprendre.

D'abord est-il nécessaire de prouver qu'en certains cas il faut donner? Certes, il est démontré qu'un don perpétuel, uniforme, légal, et toujours assuré à la misère, ne détruirait pas la misère, mais l'augmenterait. Cela est manifeste. Mais en est-il moins évident qu'en présence de toute catastrophe, de toute ruine imprévue, de tout dénuement absolu, le devoir de tout cœur et de toute main humaine est de s'ouvrir? Non, sans nul doute. Ainsi, dans certains cas, le don est de loi naturelle.

N'est-il pas en outre évident que le prêt est une forme essentielle de la vie de toute société? Le prêt relève, excite au travail, et produit.

Mais ce que l'on ignore d'ordinaire, c'est que le prêt est un précepte rigoureux de la morale chrétienne. Le mot *précepte*, dans la langue chrétienne, signifie loi formelle, indispensable, hors de laquelle on est dans le mal.

« Je ne prête pas, je donne », est un très mauvais mot, faux et dur. Tel emprunte, qui ne demande pas. Tel est relevé par le prêt, qui eût été corrompu par le don. Il faut savoir donner, il faut savoir prêter selon le cas.

« Le prêt, avons-nous dit, est un précepte rigoureux de la morale chrétienne, et celui qui viole ce précepte est dans le mal et dans la mort.

« Ne vous détournez pas, dit l'Evangile, de celui qui veut emprunter de vous, et prêtez sans en rien attendre (1). »

« Nul ne peut ignorer, dit Benoît XIV, qu'en un très grand nombre de cas, l'homme doit prêter à son semblable, simplement et sans en rien attendre. »

Et la théologie morale formule ainsi le détail du précepte : « A l'égard du riche qui peut ren-

(1) Volenti mutuari a te, ne avertaris. (Math., v, 42.) Mutuum date, nihil inde sperantes. (Luc., vi, 35.)

dre, il y a, dans certains cas accidentels, obligation de prêter.

« Quant au pauvre qui peut rendre, il y a stricte obligation de lui prêter.

« Et quant au pauvre qui ne peut pas rendre, il faut donner, car prêter serait cruauté (1). »

Que faisons-nous de ce précepte, et qui est-ce qui prête aujourd'hui?

Mais, grâce à Dieu, je vois s'organiser par toute l'Europe des sociétés qui cherchent à réaliser, d'une certaine manière très heureuse, la parole d'Evangile : *Mutuum date*. Ces sociétés de *crédit mutuel*, fondées sur la mutuelle confiance, ne cultivent point ce prêt abrupt, aumône déguisée, qu'on sait ne pas devoir être rendu, qui n'est *pas mutuel*, qui fait des ennemis, ou des amis qu'on ne revoit plus. Ces sociétés font du prêt une heureuse possibilité pour tous, un appui mutuel, un lien entre les hommes par la confiance et le crédit. Nous en parlerons.

(1) Quamvis mutuum ex naturâ suâ beneficium sit, est tamen de præcepto charitatis *stricto* pro iis qui superflua habent, erga divites qui actu indigent; ut in damno repente venienti, quæcumque enim vultis... etc.

Sed erga pauperes qui reddere possunt, mutuum est de præcepto strictissimo, et si, aliquando saltem, non habeantur superflua.

Erga pauperes autem, qui nunquam reddere quibunt, eleemosyna obligat, et mutuum est crudelitas. (Vernier, *Theologia practica : de 7° præcepto Decalogi.*)

IV

Mais le grand moyen d'être utile par l'argent, c'est de donner à sa fortune entière l'emploi le plus conforme à la justice et à la raison : c'est d'arriver à bien comprendre, non pas le sens superficiel et trop naïf, mais bien le sens profond et scientifique de l'admirable parole chrétienne : « Le riche est le dépositaire et l'administrateur des biens du pauvre : *Fidelis dispensator et prudens.* »

L'homme qui possède doit regarder ce qu'il possède comme un fonds, une force, un instrument qu'il est chargé, dans le commun travail du genre humain, d'appliquer, d'exploiter, non pour nourrir ses vices, mais pour le bien et le progrès de ceux qui nous entourent, pour la patrie et pour le monde entier. Est-ce douteux?

Celui qui sait cela, et le pratique, est un riche du siècle à venir, et celui qui l'ignore est un riche du vieux monde, un mauvais riche d'ancien régime, qui ne saurait entrer dans le royaume de Dieu.

Celui qui possède de grands biens est tenu

au travail plus qu'un autre, car Dieu lui a donné d'avance un énorme salaire. Dieu accumule entre ses mains la force, la matière et les instruments. « Que celui qui refuse le travail, dit saint Paul, ne mange pas (1). » C'est une règle sans exception. Travailler et faire travailler, d'un travail utile et fécond, voilà l'utile emploi de la richesse. Mais nourrir sa paresse, son orgueil, sa sensualité et la multiplicité infinie des désirs dans le luxe et la volupté, c'est un abominable et criminel emploi des forces et des ressources que Dieu nous donne.

Les hommes de joie sont les auteurs des larmes. Les hommes de vie surabondante et débordante sont, au milieu des peuples, les fauteurs de la mort.

Ces hommes, dit la sainte Écriture, « dévorent le peuple, comme on dévore le pain (2). »

Louis XIV, par son orgueil, sa sensualité, son faste, son despotisme, a dévoré le quart de la population française, et mis en friche le cinquième des terres labourables.

Ce prodigieux exemple montre en grand ce que fait, pour sa part, tout homme dépositaire d'une fortune ou d'une force, et qui en abuse

(1) Si quis non vult operari, nec manducet. (Thess., III, 10.)

(2) Qui devorant plebem meam sicut escam panis. (Ps., XIII, 4.)

pour jouir. Répétons-le, cet homme dévore le peuple comme on dévore le pain.

Ce mot des Livres saints est absolument vrai et précisément scientifique.

Écoutez ce que dit la science. La science affirme ceci : Tout excès de consommation réduit le chiffre de la population; c'est-à-dire : tout abus tue quelqu'un. Je crois utile de mettre sous les yeux du lecteur la savante étude que voici :

Quel que soit l'état social, il existe un minimum de consommation habituel au-dessous duquel on estime, à tort ou à raison, que l'individualité simple ou collective la plus pauvre ne peut vivre. Ce minimum est une quantité qui peut être exprimée par un nombre, soit 10. On peut affirmer avec certitude que dans cette société dont le revenu est de 1,000, et où le minimum de consommation est de 10, le nombre des individus ne peut dépasser 100, c'est-à-dire le quotient du chiffre des revenus divisé par le chiffre qui est le minimum des consommations.

Ce quotient indique le maximum de la population dans les données de notre hypothèse, mais le plus souvent ce maximum ne peut être atteint. En effet, nous avons raisonné comme si tous les consommateurs étaient réduits au minimum absolu de consommation, et, en général, un certain nombre d'entre eux consomment beaucoup plus. Supposons qu'un seul individu consomme une

quantité supérieure au minimum, 100, par exemple, c'est-à-dire le minimum plus 90. Cette somme de 90 consommée en sus du minimum par un individu ne peut être consommée par d'autres. Il faut donc la retrancher de la somme totale des revenus, avant de faire la division indiquée plus haut : restent alors 910 à diviser par 10, ce qui donne 91 pour quotient et pour chiffre nécessaire de la population.

Si, au lieu d'un individu qui consomme 100, nous avons quatre individus qui consomment respectivement 80, 50, 30 et 20, nous retranchons le minimum 10 de chacun de ces nombres et nous avons : 80 — 10 = 70, 50 — 10 = 40, 30 — 10 = 20, 20 — 10 = 10.

Ces quantités 70, 40, 20, 10, consommées en sus du minimum par quatre individus, ne peuvent être consommées par d'autres : il faut donc en refaire la somme, soit 140, puis la retrancher de la somme des revenus, et l'on a 1.000 — 140 = 860. La division de ce dernier nombre par 10 nous donne pour quotient 86, chiffre nécessaire de la population. On comprend assez que, quelles que soient les différences ou inégalités de consommation, il est toujours possible, par la pensée, d'en faire la somme, de la retrancher du chiffre qui exprime la totalité des revenus, et de diviser celui-ci par celui qui exprime le minimum de consommation.

Ainsi nous pouvons formuler en termes généraux et de la manière la plus rigoureuse la loi de dépendance qui lie le mouvement de la population au mouvement industriel par la proposition suivante : « Le chiffre nécessaire de la population est

égal à la somme des revenus de la société, diminué de la somme des inégalités de consommation et divisé par le minimum de consommation. » Ici, du reste, nous pouvons, sans inconvénient, employer le langage concis des algébristes, et dire, représentant par p le chiffre nécessaire de la population, par r la somme des revenus, par i la somme des inégalités, et par c le minimum de consommation individuelle : la formule économique de la population sera $p = \frac{r-i}{c}$. »

De cette formule résultent d'importantes et nombreuses conséquences. Par exemple :

Les dépenses improductives ou de luxe serviraient, au dire de certains écrivains, à maintenir et à augmenter le chiffre de la population. Les dépenses du riche, disent-ils, font vivre le pauvre Examinons cette opinion. Les dépenses improductives et de luxe ne peuvent avoir lieu qu'à la suite d'une augmentation de revenus ou par une réduction du capital. On sait que, dans cette seconde condition, les revenus diminuent et que, par suite, si l'on veut maintenir le chiffre des dépenses, il faut réduire la population. Il suffit donc de rechercher ce qui arrive dans le second cas, celui d'une dépense improductive introduite à la suite d'un accroissement de revenus.

Supposons l'existence d'une société composée de 100 unités ou individus qui ne connaissent qu'un besoin, la faim, et qui la satisfont par la consommation d'un seul produit, le blé. Cette société a un revenu de 1,000 ; la consommation de chacun est de 10 et nous supposons la puissance de travail de chaque individu égale à celle

des autres. Une des causes précédemment indiquées, soit une invention, vient augmenter la puissance productive d'un individu, qui, au lieu de produire 10, comme auparavant, produit désormais 40. Le revenu total s'élève de 1.000 à 1.030 : la société pourrait alimenter trois individus de plus, lors même qu'ils ne travailleraient pas, ou augmenter tout simplement la consommation de ses membres.

Si le producteur de 40, que nous supposons propriétaire de son produit, veut augmenter sa consommation, il appellera trois individus à son service, et les occupera soit aux soins de sa personne directement, soit à fabriquer pour son usage les objets qu'il désire le plus. L'année suivante, le produit total de la société en aliments, augmenté de 30 par l'invention, se trouvera diminué par le nouvel emploi donné aux trois individus et restera le même qu'avant. Il n'y aura de changé que la situation de l'individu qui, au lieu de consommer le produit d'une unité de travail, consomme désormais le produit de quatre unités. Peut-on dire qu'il fait vivre les trois individus qu'il emploie à son service ? Non, puisque les trois individus vivaient auparavant et pourraient vivre encore en s'appliquant au même travail qu'auparavant.

Les choses se passeraient exactement de la même façon, lors même que l'accroissement de production serait attribué à un individu quelconque autre que l'inventeur.

Au lieu de supposer l'augmentation du pouvoir productif d'un seul individu, on peut admettre que

cette augmentation se manifeste chez plusieurs ou même chez tous. En ce dernier cas, en admettant un système de propriété strictement appliqué, chaque individu aurait le choix ou d'élever un plus grand nombre d'enfants, ou de diminuer son travail, ou d'appliquer la portion de son travail que l'accroissement de puissance productive laisse libre à obtenir de nouveaux produits, pour satisfaire de nouveaux besoins.

En tous cas, il reste vrai, comme on l'a dit, que la population est proportionnée à la somme des subsistances ou moyens d'existence, c'est-à-dire à la production des objets nécessaires pour fournir au minimum de consommation ; mais cette proposition n'est pas le fait primitif, elle est la conséquence des emplois que choisissent les détenteurs des revenus, et, à production totale égale, celle des premiers objets de première nécessité est d'autant plus considérable que la somme des inégalités de la consommation est moindre que cette somme des inégalités.

Tout le travail employé aux produits exigés par l'inégalité est enlevé à la production des objets de première nécessité. Ainsi, non seulement les dépenses improductives ou de luxe ne font pas vivre une partie de la population, mais elles ne permettent pas qu'elle s'accroisse, et *empêchent de vivre un nombre d'individus à peu près égal à celui qu'elles emploient*, et lorsqu'elles sont prises sur le capital, elles entraînent, comme conséquence forcée, la diminution soit du chiffre de la population, soit du minimum de consommation.

Il est remarquable que cette vérité, souvent

méconnue dans les discussions relatives à l'économie générale des sociétés, ait été constamment reconnue quand il s'agit de l'administration des fortunes particulières. Un vice, dit Franklin, coûte plus à nourrir que deux enfants ; cela signifie sans doute que les consommations causées par le vice auraient pu servir à élever deux enfants et qu'un mode de consommer est exclusif de l'autre. Personne ne conteste que si l'on évalue à 1.000 francs la dépense annuelle d'un individu, 10.000 francs de revenu ne puissent être employés soit à subvenir aux besoins d'un seul, soit à faire vivre dix individus, mais non à la fois, à l'un et à l'autre emploi

Il n'est peut-être pas inutile d'observer que l'inégalité de consommation n'est pas la même chose que l'inégalité des revenus. Tel particulier peut jouir, en vertu des lois de distribution, d'un revenu très grand, sans que sa consommation personnelle s'élève beaucoup au-dessus de celle des autres. C'est ce qui arrive notamment lorsque cet individu épargne et capitalise une partie de ses revenus, c'est-à-dire l'emploie de telle façon qu'elle soit reproduite égale à elle-même et se conserve indéfiniment. Ce capital, dans quelque branche d'industrie qu'il soit employé, ne peut être employé sans augmenter la somme des revenus de la société, et sans appeler à l'existence un certain nombre d'hommes qui, d'après l'état de l'art industriel existant, sont nécessaires pour le faire travailler. Si, reprenant notre dernière hypothèse, nous supposons que l'individu détenteur d'un revenu de 40 francs veuille en capitaliser 30, il les

emploiera ou en améliorations foncières, ou en outils et machines qui augmenteront immédiatement la somme des revenus, soit de 3. L'année suivante les revenus de la société seront de 1.033, dont 43 à la disposition de cet individu. Cette augmentation continuant provoque le désir d'acquérir de nouveaux produits, ou de nouveaux services qui ne peuvent être obtenus que par le travail d'un certain nombre d'hommes. Une partie des revenus épargnés sous forme d'aliment peut être employée à rétribuer le travail d'individus venus du dehors, dont l'introduction, augmentant le nombre des agriculteurs, augmentera la somme d'aliments produits. S'ils sont employés dans une autre industrie, le capital qui les alimente cette année, se reproduisant, pourra les alimenter l'année suivante et de même indéfiniment. Quelle que soit l'hypothèse de capitalisation que l'on admette, elle donne le même résultat. Il est donc très vrai de dire que les dépenses de luxe ou improductives tendent à réduire ou au moins à contenir le développement de la population, tandis que l'épargne ajoute, si l'on peut ainsi dire, au champ dans lequel la population s'étend (1).

Pesez cette épouvantable formule :

Là où vivraient des millions d'hommes dans l'égalité du bien-être, là, l'inégalité du luxe réduit nécessairement, inévitablement, de deux

(1) Courcelle-Seneuil, *Traité d'économie politique*, livre I, chap. v, § 2 et § 3.

ou de trois millions, ou de plus encore, le nombre des vivants.

Oui, l'emploi pervers des richesses, leur enfouissement par l'avarice et la paresse, leur dispersion par le luxe et le vice, réduisent la vie des peuples, diminuent le nombre des hommes.

Comprenez bien qu'il ne s'agit en aucune sorte ici de l'égalité de fortune. Non, la science, au contraire, approuve, ou même demande, la formation des grandes fortunes, comme la richesse naturelle d'une contrée demande de grands cours d'eau. Mais que réprouve-t-elle donc? Elle réprouve, avec la morale, l'inégalité des dépenses stériles.

Il reste vrai, dit-elle, que la population se proportionne aux moyens d'existence, c'est-à-dire à la production des choses nécessaires à la vie. Mais cette production même est la conséquence des emplois que choisissent les détenteurs des revenus. Évidemment la production des choses nécessaires à la vie est d'autant moins considérable que la somme des inégalités arbitraires et de luxe est grande. Tout travail consacré aux exigences de l'inégalité est enlevé à la production des objets nécessaires. Ainsi non seulement les dépenses improductives du luxe ne font pas vivre une partie de la population,

elles empêchent de vivre un nombre d'individus à peu près égal à celui qu'elles emploient.

V

Si ces données scientifiques sont vraies, — et ne sont-elles pas évidentes? — il en résulte une très grave conséquence. C'est qu'alors il n'y a plus rien de déclamatoire dans les sermons des plus austères prédicateurs, et que Bourdaloue, par exemple, est dans la simple vérité, quand il prêche ce qui suit, et ce que beaucoup de lecteurs vont trouver révoltant et absurde.

Bourdaloue commente cette parole de saint Paul : « Que l'égalité s'établisse : *Fiat æqualitas* (1) », et il dit :

« Vous mesurez les choses de telle manière qu'il y ait entre vos frères et vous une espèce d'égalité : *Sed ex æqualitate*, dit saint Paul. Comme riche, vous avez non seulement ce qu'il vous faut, mais au delà de ce qu'il vous

(1) Ut fiat æqualitas, sicut scriptum est : Qui multum, non abundavit; et qui modicum, non minoravit. (II Cor., VIII, 14, 15.)

faut, et le pauvre n'a pas même le nécessaire. Or, pour le pourvoir de ce nécessaire qu'il n'a pas, vous emploierez ce superflu que vous avez, si bien que l'un soit le supplément de l'autre : *Vestra abundantia illorum inopiam suppleat.* Par cette compensation tout sera égal. Le riche, quoique riche (inégalité des richesses), ne vivra que dans une somptuosité et une mollesse (inégalité de consommation) aussi pernicieuse pour lui-même que dommageable aux pauvres, ni le pauvre, quoique pauvre, ne périra pas dans un triste abandon. Chacun aura ce qui lui convient, *afin que l'égalité s'établisse*, ainsi qu'il est écrit : *Qui a beaucoup ne surabonde point, et qui a peu ne défaille point.*

« Voilà, dis-je, riches du monde, la règle inviolable que Dieu vous a prescrite dans le commandement de l'aumône... Si vous avez eu le partage des aînés, si vous êtes les dépositaires de trésors, c'est pour les répandre et les dispenser avec équité, et non pour les retenir et vous les réserver par une avare cupidité...

« Voilà le secret de cette égalité que Dieu, dans la loi qu'il a portée pour le soulagement des pauvres, a eu en vue de remettre parmi les hommes ; voilà ce qui justifie la Providence.

Car quand les biens, selon l'intention et l'ordre de Dieu, seront ainsi appliqués, il n'y aura plus proprement ni riches ni pauvres, *mais toutes les conditions deviendront à peu près semblables*. Le pauvre qui n'a rien aura néanmoins de quoi subsister, parce que le riche le lui fournira : *Tanquam nihil habentes, et omnia possidentes* (saint Paul, II Cor., 9); et le riche qui a tout n'aura pourtant rien au delà du pauvre, parce qu'il lui sera tributaire de tout ce qu'il aura de trop, et qu'en effet il s'en privera : *Et qui habent, tanquam non habentes sint.* » (Saint Paul, I Cor., 7 [1].)

Certes, ce n'est pas moi qui oserais, aujourd'hui, prononcer ces étranges paroles : c'est, ne l'oubliez pas, c'est Bourdaloue, commentant saint Paul en présence de Louis XIV.

Et, comprenez-le bien, il ne s'agit, en aucune sorte, de ce nivellement social qui serait la stérilité. Il faut, en tout ordre de fertilité, de hautes montagnes et de grands fleuves. Il y a des riches, il y a des dépositaires des trésors, grands capitaux, grandes forces accumulées, puissantes par la concentration, c'est-à-dire par leur unité, leur densité, leur liberté d'action. Mais ces forces, évidemment, ne

(1) *Sur l'aumône*, première partie.

doivent être ni enfouies ni dispersées, elles doivent être employées. A quoi? Evidemment à propager la vie, la vie toujours plus étendue, toujours plus abondante. Comment? Quelquefois accidentellement par le don, plus souvent par le prêt et, si l'on peut, par le crédit organisé; toujours par le travail et la sagesse dans la direction du travail. Le détenteur des forces est un chef d'atelier, un directeur du travail humain.

Voilà le point : la richesse est une administration, une fonction. Voilà ce que doit enseigner au monde la grande transformation sociale qui s'opère maintenant en Europe. Les détenteurs des forces doivent apprendre l'emploi des forces, et l'on s'étonnera de la simplicité de la leçon. Tout consiste dans la pratique de la morale universelle, et dans l'emploi évangélique de la vie : ce qui est, en tout cas, à tous les points de vue, le devoir absolu de chacun.

VI

Oui, si la science actuelle est vraie, alors aussi sont absolument vrais, en économie

sociale, les préceptes vulgaires des moralistes. Alors toute la morale chrétienne est le foyer de lumière et de force qui transforme la vie sociale. L'étrange sermon de Bourdaloue, sur l'emploi des richesses, devient la règle économique.

Je n'oserais pas affirmer que Bourdaloue ait entrevu le sens profondément savant de ses paroles. Je n'ose pas non plus le nier. Quoi qu'il en soit, le sens existe, puisque nous le voyons.

Mais écoutez ce qu'il ajoute :

« C'est une grande illusion de croire que, de là qu'on est riche, l'on ait le droit de vivre plus somptueusement, plus voluptueusement, et que le luxe, la dépense, la bonne chère, doivent croître en proportion des biens. Et déjà les païens n'ont-ils pas dit que, pour être riche, on n'en devait pas être moins réglé, moins chaste, moins abstinent, moins détaché des commodités de la vie, et que d'user des biens pour satisfaire ses sens, pour vivre dans la mollesse, c'est un désordre que la seule raison de l'homme condamnait ?.. Mais la morale de l'Evangile va plus loin : elle nous apprend que plus un chrétien est riche, plus il doit se retrancher les douceurs de la vie ; et que ces grandes maximes de renonce-

ment, de dépouillement, de détachement, de crucifiement, si nécessaires au salut, sont beaucoup plus pour lui que pour le pauvre (1). »

Je le sais, lecteur, tous ces termes chrétiens de renoncement, de détachement, de sacrifice, de crucifiement, paraissent absurdes et surannés; mais cela tient à deux raisons. La première, c'est qu'on n'en soupçonne pas le sens. La seconde, c'est qu'on n'en veut rien pratiquer. On s'obstine à donner aux mots chrétiens un sens absurde. On croit que le mot *sacrifice* signifie *anéantissement*. Ceci est la doctrine condamnée de tout temps, par l'Eglise, chez tous les faux mystiques et chez les quiétistes, et que Bossuet stigmatise d'un seul mot en l'appelant doctrine de l'*anéantissement pervers*. Cette doctrine est radicalement fausse. Si le sacrifice était l'anéantissement de notre être, il serait le suicide. Sans doute le sacrifice est l'anéantissement de quelque chose, mais de quelle chose? Il est l'anéantissement de l'obstacle qui lie notre âme, notre cœur, toutes nos forces, et qui tient notre vie entière captive dans l'égoïsme. Voilà le sens des mots *renoncement*, *détachement*, *crucifiement*. Ils sont tout simplement la vraie

(1) Bourdaloue, *Sermon sur les richesses*, troisième partie.

loi de la vie. La croix de Jésus-Christ est l'art de vivre, pour l'âme comme pour le corps, pour la raison comme pour la volonté, pour l'homme comme pour la société, d'une vie croissante dans la force et dans la liberté, par la destruction de l'obstacle, par l'anéantissement du vice, du mal et de la mort.

N'est-ce pas évident?

Vous entrez dans la vie, je suppose, en possession d'une immense fortune. Deux voies sont devant vous, celle de la mort, celle de la vie. Vous vous donnez au luxe et au plaisir, au jeu, aux chevaux et aux courtisanes. Vous êtes mort au bout de dix ans. Evidemment, cœur, talent, génie, poésie, enthousiasme, santé, bonheur, honneur peut-être, fortune souvent, tout ou presque tout est perdu neuf fois sur dix. Contestez-vous cela?

Au contraire, vous résistez par un vigoureux sacrifice, très rare, très difficile, très sanglant, vous résistez à la terrible pente des sens. Vous supprimez plaisirs, luxe, mollesse. Vous travaillez! Vous prétendez conserver la raison, et même le cœur. Vous croyez à la vérité, à la justice. Vous croyez au devoir. Vous savez que vous êtes membre d'une famille, et que vous avez une patrie. Vous croyez que le monde a un but, et que l'homme

est maître du monde; que le travail, la science, l'effort et le courage sont les forces qui gouvernent et bénissent la terre. Votre âme alors, au lieu d'avorter, donne son fruit. Vous êtes un homme! Par l'effort de la liberté, de la raison, vous passez des ténèbres à la lumière, de la mort à la vie. Le sacrifice vous a donné la vie. Vous avez anéanti en vous la sottise, le sommeil et l'aveuglement. Vous avez agrandi votre cœur, délivré votre esprit par la suppression de l'obstacle. Je le répète, vous êtes un homme et vous êtes libre! Tout cela par le sacrifice, le renoncement, le crucifiement. Est-ce douteux? Tout cela n'est-il donc pas clair? Ai-je dit un seul mot contestable?

Seulement, j'espère peu ce miracle de transformation dans la liberté, si vous n'êtes pas chrétien. Ou bien, si ce miracle a lieu, c'est que vous êtes chrétien : vous êtes au moins chrétien secret et implicite, sous l'œil de Dieu.

VII

Donc, je le répète, les prédicateurs de la croix sont les vrais législateurs de la vie.

« Parce qu'on a du bien, dit Bourdaloue, on en veut jouir sans restriction et dans toute l'étendue des désirs qu'un attachement infini à soi-même peut inspirer !... »

On veut tout : « Meubles curieux, équipages splendides, nombre de domestiques, tables voluptueuses, divertissements continus, demeures superbes, luxe partout ! Luxe, ajoute saint Jérôme, qui insulte aux souffrances de Jésus-Christ, aussi bien qu'à la misère des pauvres ; luxe à qui Dieu dans l'Ecriture a donné sa malédiction (1). »

Oui, saint Jérôme, dans sa grotte, enseigne à notre siècle la science sociale. Oui, cela est démontré scientifiquement, le luxe insulte aux souffrances du Christ et des pauvres, puisqu'il les augmente et pour sa part les crée. Oui, le luxe est maudit de Dieu, puisqu'il tue les hommes.

Pourquoi se refuser à cette essentielle vérité, puisqu'elle est évidente? Je vous dis, au nom de la science, de l'expérience, de l'évidence, que tel degré de luxe, c'est-à-dire de dépense stérile, qui fait vivre cent ouvriers, lesquels auraient vécu, empêche de vivre près de cent hommes qu'aurait fait vivre, avec ces

(1) *Sur les richesses*, 3e partie.

cent autres, la même quantité de travail demandé par vous, la même dépense bien dirigée par vous, au lieu d'être livrée à la sottise et à l'absurde. Oui, votre luxe a littéralement et matériellement dévoré cent hommes. Oui, la folie, l'égoïsme et le vice, introduits dans la direction du travail, écrasent et tuent le peuple.

Donc le luxe est maudit, car il ruine et dévore les nations. Le luxe est homicide. C'est assez dire. De là, les effroyables menaces évangéliques contre les riches. Les riches vont naturellement à l'enfer, à la ruine de leur âme, de leur corps, et à la ruine des sociétés. Ils y vont, ils y sont déjà, à moins que la vertu du sacrifice, que la toute-puissance de la croix, saisie par eux avec effort, à moins que le travail, la sobriété, la simplicité, le courage, la vertu, la sagesse chrétienne dans l'emploi de la vie et des forces, ne les sauve et n'en fasse les égaux du pauvre qui souffre et qui travaille !

Courage ! l'universelle et commune morale est identique à la science même. Elle renferme les lois de la vie. La science est donnée en principe aux enfants, dans la conscience, en tous temps, en tous lieux. Quand une mère dit à son enfant : « Ne jetez pas le pain, tant de

pauvres en manquent »; 'quand elle ajoute : « Sachez donc vous priver un peu ! », cette mère donne à son fils la clef du ciel, la vie du cœur, la base de toute morale, le principe de la science et de la vie sociale.

CHAPITRE V

LA SANCTION DE LA LOI

I

Or je dis qu'en ce présent siècle, le dix-neuvième, Dieu exige de l'Europe une vie politique et sociale fondée, plus que par le passé, sur la justice de l'Evangile. Travail pour tous et vie pour tous, acceptation libre et joyeuse, par tous, du travail, de la lutte, du danger et du fardeau commun.

Aujourd'hui, l'histoire nous instruit clairement, et nous montre notre devoir dans une lumière irrésistible. Ne recommençons pas les erreurs de nos pères (1)!

Regardons le passé, et, si nous ne sommes

(1) Voyez Tocqueville : *l'Ancien Régime et la Révolution.*

pas volontairement aveugles, nous allons lire les lois de Dieu dans notre histoire.

Regardons les trois siècles les mieux connus, ceux qui ont précédé celui-ci.

Là, malgré bien des voix évangéliques prêchant dans le désert, voici comment nos pères ont dirigé l'histoire. Il s'agit surtout de la France.

Les rois, oubliant l'Evangile, qui leur dit : « Que le plus grand se fasse le serviteur de tous... si les rois du vieux monde dominent leurs peuples, qu'il n'en soit pas de même parmi vous (1), » les rois, oubliant l'Evangile (2), veulent dominer, et, reprenant le droit païen, ils cherchent à concentrer en leurs mains tout pouvoir.

Oubliant l'Evangile, qui a dit : « Toute maison divisée en elle-même périra (3) », ils divisent pour régner.

Ils travaillent volontairement et sciemment à

(1) Reges gentium dominantur eorum... vos autem non sic... sed qui major est in vobis, fiat sicut minor, et qui præcessor est, sicut ministrator. (Luc., XXII, 25, 26.)

(2) « En voilà assez, Sire, pour reconnaître que vous avez passé votre vie entière hors du chemin de la vérité et de la justice, et, par conséquent, hors de celui de l'Evangile! » (Lettre de Fénelon à Louis XIV. *Correspondance de Fénelon*, section troisième. Lettres diverses, n° 19.)

(3) Omne regnum divisum contra se desolabitur; et omnis civitas, vel domus, divisa contra se, non stabit. (Matth., XII, 25.)

séparer les ordres, à diviser en morceaux la nation (1).

Oubliant l'Evangile qui a dit : « Celui qui se sert de l'épée périra par l'épée (2) », ils introduisent les armées permanentes et l'épée, l'épée toujours levée, soit qu'elle frappe ou bien qu'elle menace, l'épée fait son travail, et ruine autant ceux qui la portent que ceux qu'elle frappe. Ce que demande l'épée, c'est de l'argent, plus encore que du sang, de l'argent et toujours de l'argent. Pour la nourrir, les rois, — quand je parle des rois, je parle de l'ignorance et de l'erreur commune qu'ils représentent, et dont presque toute la nation est solidairement responsable, — les rois, dis-je, pour nourrir

(1) « Ce fut le désir d'empêcher que la nation, à laquelle on demandait son argent, ne demandât sa liberté, qui fit veiller sans cesse à ce que les classes restassent à part les unes des autres, afin qu'elles ne pussent ni se rapprocher ni s'entendre dans une résistance commune, et que le gouvernement ne se trouvât jamais avoir affaire à la fois qu'à un très petit nombre d'hommes séparés de tous les autres. Pendant tout le cours de cette longue histoire, où l'on voit successivement paraître tant de princes remarquables, plusieurs par l'esprit, quelques-uns par le génie, presque tous par le courage, on n'en rencontre pas un seul qui fasse effort pour rapprocher les classes et les unir autrement qu'en les soumettant toutes à une égale dépendance. Je me trompe : un seul l'a voulu et s'y est même appliqué de tout son cœur, et celui-là, — qui pourrait sonder les desseins de Dieu ! — ce fut Louis XVI. La division des classes fut le crime de l'ancienne royauté. » (De Tocqueville, *l'Ancien Régime et la Révolution*. Troisième édition, p. 186, chap. x.)

(2) Omnes enim qui acceperint gladium, gladio peribunt. (Matth., xxvi, 52.)

l'épée, établissent l'impôt permanent, arbitraire, clandestin (1), non délibéré, non consenti par la nation.

Ici est le grand crime de la noblesse et de la monarchie.

Comment les rois peuvent-ils établir la taxe permanente, arbitraire, clandestine? Par une seule voie. C'est en exemptant d'impôts les plus forts, les plus riches, et en faisant porter le tout sur les plus pauvres et les plus faibles. Les plus forts acceptent cela, l'exemption pour eux-mêmes et la charge pour les plus faibles. « La noblesse, dit un historien (2), la noblesse eut la lâcheté d'accepter. » En ce jour, la noblesse abdiqua. Elle n'est plus un pouvoir dans l'Etat, elle est une caste privilégiée. On charge d'impôts arbitraires, insupportables et non délibérés, les plus pauvres et les plus faibles. Voilà tout l'Evangile foulé aux pieds. Au lieu d'obéir aux préceptes : « Portez les fordeaux les uns des autres (3) », et « que les plus grands parmi vous se fassent les serviteurs des autres (4) », les grands jettent le fardeau sur les faibles et sur les petits.

(1) *Clandestin*, expression de Louis XVI, dans un document public. (De Tocqueville, *l'Ancien Régime et la Révolution*, p. 30.)

(2) *Ibid.* J'aurais voulu un autre mot que le mot *lâcheté*.

(3) Alter alterius onera portate. (Gal., VI, 2.)

(4) Luc., XXII, 26.

Mais là, ce fardeau ne dépendant plus que des maîtres, son poids et la manière de l'imposer étant devenus clandestins, le fardeau s'accroît sans pudeur et décuple en cent ans.

Or, la masse du peuple, à son tour, se subdivise en deux nations qu'on appelle *bourgoisie* et *peuple*. Les plus forts, les bourgeois, rejettent à leur tour le fardeau presque entier sur le peuple, ou plutôt sur les paysans, qui sont les plus faibles de tous. La taille, la taille décuplée, la corvée, la milice écrasent le peuple des campagnes, source de la vie commune. Les camgnes sont littéralement dévastées. Le laboureur abandonne son champ, qui, loin de suffire à la vie, ne suffit plus même à l'impôt. La cinquième partie de la terre, dit Vauban, abandonnée des cultivateurs, reste en friche. Le peuple est décimé par la misère et par la faim. C'est trop peu de dire *décimé* : décimer, c'est réduire d'un sur dix. Or la France, en ce temps, est réduite d'un sur cinq.

Voilà l'effet du luxe et de la richesse sans travail, du faste, de l'orgueil, de la guerre, de l'oisiveté criminelle des puissants et des riches, de l'inégalité des charges et du travail. Cinquante années d'aveuglement suffisent pour sacrifier une vie humaine sur cinq, et cela sur le sol le plus riche de la terre.

C'est alors que La Bruyère, à la vue de l'organisation de ce qu'on nomme l'*ancien régime*, pousse ce cri : « Mettez l'autorité, les plaisirs et l'oisiveté d'un côté ; la dépendance, les soins et la misère de l'autre : ou ces choses ont été déplacées par la malice des hommes, ou Dieu n'est pas Dieu ! »

II

Mais qu'arrive-t-il à l'ensemble de la nation ? Voici la sanction de la loi :

« La noblesse française, dit le même historien, s'obstine à rester à part des autres classes ; les gentilshommes finissent par se laisser exempter de la plupart des charges publiques. Ils se figurent qu'ils conserveront leur grandeur en se soustrayant à ces charges, et il paraît d'abord en être ainsi. Mais bientôt une maladie interne et invisible s'est attachée à leur condition, qui se réduit peu à peu sans que personne la touche. Ils s'appauvrissent à mesure que leurs immunités s'accroissent.

« La bourgeoisie, avec laquelle ils craignent tant de se confondre, s'enrichit et s'élève à côté d'eux, sans eux, contre eux ; ils n'avaient pas

voulu avoir les bourgeois comme associés ni comme concitoyens; ils vont trouver en eux des rivaux, bientôt des ennemis, et enfin des maîtres.

« Mais voici qu'à son tour la bourgeoisie se met à vivre à part du peuple, autant que le gentilhomme lui-même. Loin de se rapprocher des paysans, elle fuit le contact de leur misère; au lieu de s'unir à eux pour lutter en commun contre l'inégalité commune, elle ne cherche qu'à créer de nouvelles injustices à son usage. On la voit aussi ardente à se procurer des exemptions que le gentilhomme à défendre ses privilèges. Ces paysans dont elle est sortie lui sont devenus non seulement étrangers, mais pour ainsi dire inconnus. Et ce n'est que quand elle leur a mis les armes à la main qu'elle s'aperçoit des passions qu'elle a soulevées, passions dont elle n'avait pas même l'idée, et dont elle devient la victime après en avoir été le promoteur. »

Et c'est alors que le ressort pressé, foulé presque jusqu'à la rupture, se redresse et bondit, brise la noblesse, le clergé, la bourgeoisie, la monarchie, et renverse tout dans le sang.

Mais quoi! qu'a-t-on gagné à tout briser? Qu'a-t-on gagné à répandre le sang? On a gagné jusqu'aujourd'hui soixante-dix ans de haine, de

divisions, de guerres civiles, de guerres européennes, de despotisme militaire, de brusques révolutions, et un retard tout au moins d'un siècle sur ce que serait aujourd'hui la France, si, revenant à l'unité, abdiquant tous les privilèges, comme on l'a fait généreusement, abdiquant aussi toute vengeance, on avait su développer le germe de justice, et planter l'olivier qu'apportait Louis XVI, roi martyr de la justice et de la bonté.

Ainsi la loi de Dieu est assez claire. Toute notre histoire en est la vivante écriture en gigantesques caractères!

Donc la loi de la vie est celle-ci : « Donnez. et l'on vous donnera : *Date, et dabitur vobis* (Luc, vi, 38.) — Tout ce que vous voulez que les hommes fassent pour vous, faites-le pour eux (1). — Portez les fardeaux les uns des autres (2) — On se servira envers vous de la mesure dont vous-même vous vous serez servi envers les autres. »

Le bien de l'un est le bien de l'autre. Le mal de l'un est le mal de l'autre. L'inégalité par laquelle vous écrasez les autres retombe sur vous (3).

(1) Matth., vii, 12.
(2) Gal., vi, 2.
(3) Matth., xii, 2.

« Cessez donc, dit saint Paul, de vouloir dévorer autrui, et prenez garde qu'en voulant dévorer, vous ne soyez consumés vous-mêmes et anéantis l'un par l'autre (1). »

C'est ce que nous voyons manifestement dans notre histoire et dans l'histoire universelle. Qui dévore sera dévoré, qui se sert de l'épée périra par l'épée.

Il semble que la quantité absolue du bien se réduise et s'anéantisse quand les hommes se l'arrachent, et qu'elle se multiplie quand ils la cèdent.

La science sociale et la science de l'histoire nous apprendront ces choses de plus en plus clairement.

Mais le cœur, la raison, l'Évangile, les proclamaient depuis longtemps.

III

Ce que nous venons de lire dans le passé de la France est un grand fait universel, qui d'ailleurs n'est pas autre chose que la sanction de

(1) Omnis enim lex in uno sermone impletur : « Diliges proximum tuum sicut te ipsum... Quod si invicem mordetis, et comeditis, videte ne ab invicem consumamini. » (Galat., v. 15.)

la loi de l'histoire. Oui, « l'on donne à celui qui donne (1) », et l'on ôte à celui qui prend. On se sert envers nous de la mesure dont nous nous sommes servis envers les autres (2).

C'était l'ancien principe du monde, du vieux monde aveugle et mauvais, que chacun trouve son bien en écrasant autrui. Le Christ a jugé ce principe, et il a commencé à le chasser des âmes et puis de la vie des nations ; et lui seul peut continuer à l'expulser du sein des sociétés. C'était là le venin contre lequel l'homme avait à défendre cette terre que Dieu lui donne « à cultiver et à garder (3) ».

Mais le principe homicide et menteur avait tout infecté. Partout, d'homme à homme, de peuple à peuple, de classe à classe, chacun, pour être et avoir davantage, croit nécessaire d'écraser autrui.

Or voici que partout s'est vérifié ce que dit l'un des maîtres à propos du commerce de peuple à peuple : « Tous les efforts que l'ignorance a fait faire aux différentes nations pour rejeter les unes sur les autres une partie de leur fardeau, n'ont abouti qu'à diminuer, au préjudice de toutes, l'étendue générale du com-

(1) Luc., VI, 38.
(2) *Ibid.*
(3) Gen., II, 15.

merce, la masse des productions et la somme des revenus de chaque nation (1).

On peut généraliser ces paroles, et dire, en les appliquant à tout ordre de choses : Tous les efforts que l'égoïsme et l'ignorance font faire aux hommes, pour rejeter leur fardeau l'un sur l'autre, n'aboutissent qu'à diminuer, au préjudice de tous, la somme de tous les biens. Saint Paul nous montrait donc la plus profonde des vérités, lorsqu'il disait : « *Alter alterius onera portate*, portez les fardeaux les uns des autres (2). »

C'est qu'en effet le mal des uns est le mal des autres : c'est la sanction même de la loi : « Ce que vous voulez que les hommes fassent pour vous, faites-le pour eux. » En d'autres termes : « On se servira envers vous de la mesure dont vous vous servirez envers les autres (3) .»

A peu près toute l'histoire du passé est la preuve douloureuse de la première partie de la sanction : Le mal de l'un est le mal de l'autre. Serait-il vrai que l'histoire aujourd'hui commence à nous donner la contre-épreuve, et à nous montrer l'autre face de cette providentielle sanction : Le bien de l'un, c'est le bien de l'autre?

(1) *Œuvres* de Turgot, t. I, p. 189.
(2) Gal., IV, 2.
(3) Math., II, 2, 12.

S'il en était ainsi, ne serait-ce pas là la plus grande des révolutions, après la grande révolution évangélique ? Ou plutôt cette révolution du présent ne serait-elle pas l'évidente suite de la première, le commencement des applications de l'Évangile au détail de la vie des nations? Ne serait-ce point, dans l'ordre social, cette introduction de la vérité qui, selon la grande loi de l'histoire, doit nous mener à la liberté (1)? Si l'on peut lire dans les faits quotidiens, cette vérité, que les forces humaines se détruisent pour tous dans la lutte, et se multiplient pour tous dans l'accord; et si, de plus en plus nombreux, nous marchons en ce sens par la science et la bonne volonté, n'est-ce pas le commencement de cet universel essor des forces, qui est pour l'homme la liberté au sein des sociétés? N'est-ce pas là enfin ce qui peut nous conduire à l'accomplissement de la seconde grande tâche du genre humain : « Disposer tout le globe terrestre dans la justice et l'équité (2)? »

Mais une si admirable nouveauté ne suffirait-elle pas à consoler les âmes de toutes les tristesses du présent, et à remplir nos cœurs de la plus indomptable espérance?

(1) Joan., VIII, 32.
(2) Sap., IX, 3.

Oui, sans doute ; mais à la condition que l'ignorance, la violence, le vice, l'impiété et la perversité n'étoufferont pas, dans leur germe, ces prémices d'un siècle meilleur.

Mais alors avec quelle émotion je continue à contempler le spectacle du moment présent! Car c'est ici enfin que j'aperçois le trait le plus nouveau, le plus heureux et le plus splendide du spectacle contemporain : la sanction de la loi, la réalisation palpable de cette vérité : Le bien de l'un, c'est le bien de l'autre.

Oui, grâce à Dieu, je vois ici la vérité se démontrer par la raison, et j'affirme ceci : Il est de science certaine, d'expérience quotidienne, qu'en tout ordre de choses, dans toutes les formes des relations humaines, d'homme à homme, de peuple à peuple, de classe à classe, de profession à profession, de gouvernant à gouverné, le bien de l'un c'est le bien de l'autre.

IV

Voyez ce qui se passe depuis bientôt un siècle, toutes les fois que la justice est faite, toutes les fois que les forces de l'un, opprimées par les forces de l'autre, sont mises en liberté ; toutes

les fois que, bon gré, mal gré, nous cédons pour le bien d'autrui.

J'en veux citer d'abord un éclatant exemple.

On a dit, avec toute raison, que l'un des faits les plus considérables de l'histoire du monde est la récente conquête de l'entière liberté du pain pacifiquement réalisée, au sein d'une grande nation. Ce fait n'a que vingt ans de date. Il est resté inaperçu. Car la guerre fait toujours du bruit, et « le sang est toujours ce qui brille le plus dans l'histoire ». Mais la paix et le pain ne font ni bruit ni tache, et le monde n'en aperçoit rien.

Il y avait alors, en Angleterre, antagonisme et contention entre deux intérêts et deux forces : l'intérêt de l'agriculture et l'intérêt de l'industrie. Il y avait, d'une part, tous les propriétaires du sol, et, de l'autre, le reste de la nation.

L'agriculture anglaise était *protégée* par la loi, c'est-à-dire que des droits énormes, établis sur les blés étrangers, maintenaient le blé indigène à un prix élevé.

Par cette loi, de compte fait, le peuple anglais payait son pain un milliard de plus, chaque année, que si le commerce des grains n'avait pas été artificiellement entravé par la loi. Ce tribut d'un milliard, purement arbitraire et légal, était payé aux propriétaires par la

masse du peuple, c'est-à-dire en très grande partie par l'industrie à l'agriculture.

Évidemment, voilà, de par la loi, la force de l'industrie paralysée en quelque chose par l'agriculture, et la vie des moins riches opprimée par l'aristocratie territoriale.

Mais tout cela ne paraissait pas alors aussi simple, et ni l'agriculture ne prétendait opprimer l'industrie, ni l'aristocratie ne voulait dépouiller le peuple. De très bonne foi, les uns prétendaient maintenir à l'agriculture nationale la protection des lois; les autres demandaient l'abolition d'un monopole inutile et injuste.

Des hommes instruits et désintéressés disaient que, si le monopole était détruit, l'Angleterre deviendrait un désert sans culture, et que, quand bien même les propriétaires renonceraient à rien retirer de leurs terres, et à laisser tout aux fermiers, ceux-ci ne pourraient même plus vivre par leur travail : qu'ainsi l'on serait obligé de laisser en friche même les meilleurs terrains du pays, qui se changeraient en garennes et repaires de bêtes fauves. On concluait que l'anéantissement de l'agriculture ne pourrait enrichir l'industrie ni la masse du peuple, et deviendrait la ruine commune (1).

(1) Discours de M. Hudson à la Chambre des communes, en février 1839.

Qu'arriva-t-il ? Il arriva d'abord que les deux partis, au lieu d'en venir aux mains, et de faire une révolution, établirent une étude publique de la question, et une discussion pacifique, légale, loyale, qui dura sept ans.

Après cela, il arriva cet autre fait, d'une espèce toute nouvelle dans l'histoire : Un grand ministre, le chef illustre de la puissante aristocratie qui combattait pour le monopole, se trouva convaincu, son génie et son grand cœur aidant, par la lumière de la discussion. Il reconnut qu'on avait raison contre lui, et, par un retour héroïque et presque sans exemple, il consacra dès lors tout son talent et son immense autorité au triomphe du parti qu'il combattait depuis sept ans.

Le monopole est dès lors vaincu. Le commerce des grains devient libre : les ouvriers et la masse du peuple gagnent un milliard par an sur le prix de leur pain. Voilà que l'industrie, délivrée d'un bien lourd fardeau, prend un nouvel essor.

Mais que devient l'agriculture? Que deviennent les fermiers et les propriétaires? L'industrie, en se développant, a-t-elle tué l'agriculture, et l'aristocratie est-elle détruite?

Ecoutez la réponse de l'histoire.

J'assiste, sept ans après ce triomphe de la

ligue contre le monopole des grains (1853), à un *meeting* de la Société royale d'agriculture, Société composée de toute l'aristocratie d'Angleterre. Or voici le discours du président (1).

Le noble lord déclare : « De toutes les industries britanniques, l'agriculture est aujourd'hui la plus perfectionnée et la plus florissante, et elle est sans égale dans le monde. »

Puis, parlant de l'abolition du monopole, et de la grande action de Robert Peel, il prononce ces paroles, ou plutôt il énonce ces faits à jamais mémorables.

Oui, nous, les cultivateurs d'Angleterre, nous avons fait au bien public de grands et généreux sacrifices, et, après ces sacrifices, nous avons fait de plus grands progrès que ceux mêmes qui nous les avaient demandés.

Oui, — c'est la conviction d'un grand nombre d'agriculteurs et de propriétaires, — oui, le véritable progrès de l'agriculture nationale en Angleterre date de l'abolition du monopole qui prétendait la protéger.

Ce qui est certain, c'est que l'Angleterre, aujourd'hui, produit deux fois plus qu'autrefois, et qu'il est maintenant reconnu qu'on peut encore doubler la production.

(1) Lord Ashburton.

Donc le bien de l'industrie, sa délivrance d'un monopole inutile et injuste, n'a pas été la ruine de l'agriculture. Le bien des ouvriers n'a pas été la ruine de l'aristocratie ni des fermiers. Tout au contraire, le bien de l'industrie se trouve être le bien de l'agriculteur; le bien des ouvriers est celui des propriétaires. Et ceux qui ont profité le plus à l'abolition de l'injustice et de l'erreur sont ceux-là même qui en ont supporté le sacrifice, ce sacrifice qui, au premier abord, leur paraissait mortel.

Ne semble-t-il pas que la Providence ait dit à la puissante agriculture de ce pays : « Donnez, et l'on vous donnera, et l'on vous versera dans le sein une bonne mesure, pressée, entassée, et surabondante (1). »

Eh bien! je dis que voilà le sublime dans l'histoire, et, grâce à Dieu, dans notre histoire contemporaine, voilà la sainte loi de l'histoire et son admirable sanction.

Celui qui n'aperçoit pas ces beautés n'a que la vue animale de l'histoire, il n'en a pas la vue évangélique ni la vue raisonnable et humaine.

(1) Date, et dabitur vobis; mensuram bonam, et confertam et coagitatam, et supereffluentem, dabunt in sinum vestrum. (Luc., VI, 38.)

V

Voici d'autres faits généraux qui vont éclairer la même loi.

On sait qu'il y a eu, de tout temps, et chez toutes les nations, une tension et une lutte acharnée entre le fisc et les particuliers. On sait que l'Empire romain en est mort, et l'ancienne France aussi. Le fisc, je le sais bien, n'est pas un être distinct du peuple. C'est l'intérêt des services publics, représenté par une partie du peuple. C'est aussi, trop souvent, ce que l'un des maîtres appelle : « Le gouvernement, et ceux qui partagent avec lui (1). » Quoi qu'il en soit, il y a là encore lutte entre deux intérêts, antagonisme de deux forces.

Mais qui donc ignore aujourd'hui que, plus le fisc augmente ses exigences, moins il prospère, et que si sa détresse, croissant avec ses exigences, le rend fou de colère — ce qui est arrivé souvent, — s'il a recours aux dernières violences, alors il détruit tout, et le peuple et lui-même? Cela s'est vu sous Louis XIV. Le mal de l'un, c'est le mal de l'autre.

(1) J.-B. Say.

Mais voici une étrange découverte toute moderne. Le fisc, un jour, réduit ses prétentions : à l'instant même ses revenus augmentent. Tout le monde connaît aujourd'hui les détails de cette loi.

Voici un autre exemple : la lutte des colonies avec leurs métropoles.

La métropole veut exploiter les colonies, et, pour les exploiter, veut les tenir sous son obéissance. Les colonies veulent être libres, et ne veulent pas être exploitées.

De là, le système colonial, c'est-à-dire un ensemble de lois, sanctionnées par la force, pour réserver aux métropoles tout le commerce des colonies, et pour en diriger la vie et le travail selon l'intérêt du plus fort.

Jusqu'à la fin du dix-huitième siècle, on était persuadé en Europe que les métropoles européennes avaient le plus grand intérêt à maintenir ce système. On était persuadé que l'émancipation des colonies mettrait fin au commerce avec elles. Lorsqu'en 1776, il fut question de l'indépendance des États-Unis, l'Angleterre crut son commerce perdu. Bristol était le grand foyer du commerce anglais avec l'Amérique du Nord. Les habitants de ce port de mer viennent soulever le Parlement, et ils déclarent que « la ville et le port sont ruiné sà

jamais, si l'indépendance des États-Unis est reconnue ».

Mais voici l'indépendance reconnue. Qu'arrive-t-il ? Bristol est-il ruiné ? Non, car, dix ans après, les mêmes habitants de Bristol, s'adressant au même Parlement, demandent l'autorisation de creuser et d'agrandir le port devenu trop petit pour leur commerce avec cette Amérique indépendante.

L'ensemble du commerce anglais avec cette colonie émancipée avait été, en dix ans, triplé.

Donc, le bien de la colonie était le bien de la métropole. Mais on ne savait pas cela ; et, dans l'emportement de l'égoïsme, dans l'ignorance de ces harmonies magnifiques, on avait versé des ruisseaux de sang pour empêcher l'émancipation. Et, dans ce sang, on détruisait, pour soi comme pour les autres, la prospérité même qu'on cherchait.

Depuis, on a montré, par des faits et des chiffres irrécusables, que l'Angleterre, sous le règne de son vieux système colonial, aurait fait un marché d'or en abandonnant ses Antilles à elles-mêmes, en leur donnant, en outre, pour rien, tout ce qu'elle leur vendait annuellement.

Et quant à la possession même des colonies, on sait quels torrents de sang furent versés, que de richesses furent anéanties dans les guerres

désastreuses par lesquelles l'Angleterre et la France se disputaient des contrées désertes. Que gagnaient les belligérants? Ils ne gagnaient rien, ils perdaient leurs trésors et leur sang. Le bon sens d'un homme de bien avait compris cela dès la fin du dix-huitième siècle. Franklin dit et démontre quelque part (1) que, « si la France et l'Angleterre jouaient leurs colonies sur un coup de dé, le gain serait pour le perdant. »

Jamais l'histoire n'avait aussi bien démontré le beau mot du prophète : « L'iniquité se trompe et se ment à elle-même, *mentita est iniquitas sibi.* » (Ps., XXVI, 12.)

Mais ce qui est admirable, c'est que voici, en économie politique, en certains cas, sur des questions de commerce et d'argent, des preuves inattendues de l'excellence, même temporelle, des plus mystiques conseils de l'Evangile : « Ne plaidez pas ; ne contestez pas ; maintenez la paix, et, si l'on veut vous prendre votre tunique, abandonnez encore votre manteau (2). »

Oui, dans certains cas, — nous en avons sous les yeux, des exemples (3), — celui qui cède

(1) Dans une note sur les *Armements en course.*

(2) Matth., v, 40.

(3) Voyez Frédéric Passy, *Mélanges économiques*, p. 157. Voici l'un de ces calculs du bureau de Commerce :

« Nous avons payé en 1840, et sans parler des droits d'entrée, cent vingt-cinq millions de livres sterling de plus que n'aurait fait, pour la même quantité de sucre, toute

est celui qui gagne; celui qui sacrifie est celui qui grandit.

Et tout cela, pourquoi? parce qu'il est absolument vrai que les hommes constituent un même corps. Tous les hommes et les groupes d'hommes, toutes les nations, tous les vrais intérêts humains, tout cela pris ensemble est un corps dont les membres sont solidaires. Parce qu'il est absolument vrai que, d'homme à homme, comme le dit saint Paul, nous sommes tous membres les uns des autres ; et que, de peuple à peuple, comme le dit encore saint Paul, « un mystère, longtemps inconnu, est révélé aujourd'hui, savoir : que les nations sont cohéritières, et sont toutes ensemble un même corps : *gentes esse cohæredes et corporales.* » (Eph., III, 6.)

autre nation. Dans les mèmes années, nous avons exporté pour cent millions de francs, aux colonies à sucre. Nous avons donc payé cent vingt-cinq millions le droit de vendre pour cent millions de marchandises. En sorte que nous aurions gagné vingt-cinq millions à abolir ces monopoles lors même que nous aurions donné pour rien aux planteurs toutes les marchandises qu'ils nous ont achetées. »

M. Ch. Comte avait entrevu, en 1817, ce que depuis, la statistique a démontré en chiffres :

« Si les Anglais, disait-il, calculaient quelle est la quantité de marchandises qu'ils doivent vendre aux possesseurs d'hommes pour recouvrer les dépenses qu'ils font dans la vue de s'assurer leur pratique, ils se convaincraient que ce qu'ils ont de mieux à faire, c'est de leur livrer leur marchandise pour rien, et d'acheter à ce prix la liberté du commerce. » (*Cobden et la Ligue*, p. 26.)

Mais ceci est l'extrême sommet des plus splendides mystères, et c'est la prophétie du plus lointain avenir. Restons, en ce moment, dans notre histoire contemporaine, où l'on voit poindre le commencement des sanctions terrestres de la loi de l'histoire.

CHAPITRE VI

LE SENS DES FAITS CONTEMPORAINS

I

Oui, nous voyons dans tous les temps, pour l'ensemble de l'humanité et pour toutes les nations, quelque sanction terrestre de la loi de l'histoire. Nous voyons l'injustice détruire et sa victime et son auteur. Le mal de la victime devient le mal de l'oppresseur, l'histoire se sert envers chaque peuple de la mesure dont il se sert envers les autres : « Qui prend l'épée périra par l'épée (1) », qui dévore sera dévoré.

Mais ce qui est nouveau dans l'histoire, c'est d'y trouver le côté lumineux et béni de la sanction des lois, de voir réaliser l'axiome : « Le

(1) Matth., xxiv, 52.

bien de l'un, c'est le bien de l'autre ;... remettez, et l'on vous remettra ; donnez, et l'on vous donnera. On vous versera dans le sein une bonne mesure, pressée, entassée et surabondante. »

Ce qui est admirable, c'est de voir, entre les plus grands intérêts d'un grand peuple, une lutte immense se terminer par le sacrifice de la justice, exécuté par l'un des deux ; et puis de constater que celui qui obtient justice, et que celui qui fait justice, prospèrent aussitôt l'un par l'autre ; que celui qui, d'abord, se croyait sacrifié déclare qu'il gagne au sacrifice, plus encore que n'y gagne son ancien adversaire. Il avoue, qu'en retour de ce qu'il croyait perdre, « on lui a versé dans le sein une bonne mesure, pressée, entassée et surabondante. »

Ce qui est admirable, c'est que cette conséquence de la justice, étrange en apparence pour l'œil du vieil homme, ait été prévue et dite par la science, et que cette récompense n'ait « rien d'officiel ni de forcé, étant la conséquence, non plus d'un privilège, mais bien de la nature des choses (1) ; et que cette loi soit une loi générale, étendue à tous les intérêts humains, même dans la sphère du pain, de l'ar-

(1) Léonce de Lavergne, *Essai sur l'Économie rurale de l'Angleterre*, deuxième édition, p. 441.

gent, du commerce : « Donnez et l'on vous donnera ; tout ce que vous voudrez que les hommes fassent pour vous, faites-le pour eux (1). » C'est bien la loi.

Ce qui est admirable, c'est qu'il n'est même pas nécessaire que celui qui pratique la justice, et qui fait à autrui ce qu'il voudrait qu'on fît pour lui, obtienne de l'autre la réciprocité. En bien des cas, on peut dire avec l'Évangile : *Mutuum date, nihil inde sperantes* (2) ; et je vois la vraie science du commerce condamner ce que l'on appelle « le système de réciprocité (3) ».

Vous rendez difficile chez vous, dit un peuple à un autre, l'entrée de mon commerce : je vais rendre plus facile chez moi l'entrée du vôtre. Peut-être userez-vous de réciprocité. Mais vous ne voulez pas ? Eh bien ! j'irai seul dans cette voie, et j'en aurai pourtant la récompense. « Soyons un, de notre côté, dit Bossuet, même avec ceux qui ne veulent pas être un avec nous. » Qui aurait cru, au dix-septième siècle, que Bossuet, énonçant en ces termes aimables la loi de la plus parfaite charité, posât aussi, sans le savoir, une règle de commerce ?

(1) Luc., VI, 38, Matth., VII, 12.
(2) Luc., VI, 35.
(3) Voir Frédéric Bastiat, *Cobden et la Ligue*, p. 468 et 469.

Ce qui est admirable encore, c'est de voir cet esprit d'union, de paix, de communication, toutes ces analogies de l'esprit évangélique, qui semblaient ne pouvoir produire que des agneaux et des victimes, loin d'affaiblir la force militaire des nations, devenir, — tant que la guerre sera possible, et il est bien à craindre qu'elle ne le soit longtemps encore, — devenir au contraire, toujours plus évidemment, le grand fondement des forces capables de dompter la violence de l'iniquité agressive. On le savait, et on le disait autrefois déjà : La substance de la guerre, c'est l'argent! l'argent! l'argent! Mais qui donc a le plus d'argent? Celui qui travaille le plus. L'argent, les hommes et l'industrie, voilà la force militaire. Le plus industrieux dans ses inventions, et surtout le plus riche, est le plus fort. Mais qu'est-ce qui augmente, pour un peuple, l'argent, l'industrie, et le nombre des hommes, sinon la paix? Ainsi, même pour la guerre, les pacifiques sont les plus forts. Et qui donc aujourd'hui ne voit que, si l'Europe continue encore pendant un siècle à se ruiner, à s'énerver, et à se dépeupler par la folie des armées permanentes, — et l'on semble, hélas! aujourd'hui vouloir pousser jusqu'au délire cette absurde folie, — les États-Unis d'Amérique, devenus gigantesques par le

travail et par la paix, domineront l'Europe et lui feront la loi?

Et que sera-ce quand le beau théorème qui commence à se démontrer aujourd'hui sera devenu manifeste, savoir : *que le progrès de l'industrie et de la science, appliqué à l'art militaire, doit rendre la défense toujours plus forte, et l'agression toujours relativement plus faible;* en sorte qu'une poignée d'hommes, placée sur son terrain, détruira, de plus en plus facilement, des armées survenant du dehors! C'est alors que la paix, mère de la science, de a richesse et de l'industrie, sera vraiment la dominatrice de la guerre.

II

Quel est le sens de tous ces faits? Le voici : c'est que la science sociale commence à se développer, et que, sur quelques points, nous arrivons à la connaissance des vraies lois. Bien plus, ces vraies lois commencent à trouver et leur application et leur sanction. Il y a aujourd'hui des hommes qui, par science et par bonne volonté de justice, poussent les peuples

à l'application des vraies lois. Or la vraie loi, ne cessons de le répéter, c'est que le mal de l'un, c'est le mal de l'autre; le bien de l'un, c'est le bien de l'autre. Ne pas vouloir dévorer autrui, pour n'être pas dévorés tous ensemble; mais, au contraire, remettre, pour qu'on nous remette; travailler les uns pour les autres; donner pour qu'on nous donne : *dimittite, et dimittemini; date, et dabitur vobis*, dit l'Évangile (1); *da, et accipe*, dit l'Ancien Testament (2) »; *do, ut des; facio, ut facias*, disent le droit et l'économie ; ne pas rejeter son fardeau sur les autres, disait Turgot, mais « porter les fardeaux les uns des autres », nous dit saint Paul (3); faire pour autrui ce que nous voulons qu'autrui fasse pour nous : c'est la vraie loi, c'est la loi morale nécessaire, fondement de la vie de chaque homme et de l'humanité.

Le sens de tous ces faits, c'est qu'ici encore nous allons par la vérité à la liberté, à la liberté de l'homme au sein des sociétés, et liberté veut dire déploiement des forces, au lieu d'écrasement, essor et multiplication des forces par l'union, au lieu d'anéantissement par la guerre et par la contention.

(1) Luc., VI, 37, 38.
(2) Eccl., XIV, 16.
(3) Gal., VI, 2.

Le sens de tous ces faits, c'est encore qu'après avoir conquis, par la science, les forces de la nature, nous devons, par la science aussi, conquérir les forces humaines. Après avoir conquis les forces étrangères, nous devons conquérir les nôtres. Si nous voulons faire le meilleur usage de ces forces et de ces richesses matérielles, employons-les, dit l'Évangile, « à nous en faire des amis (1). » Il faut que la nature soit notre esclave, et que les hommes soient nos amis. Il faut que tous les hommes, sur la terre entière, soient véritablement nos frères. Il est temps que les cœurs vigoureux et que les esprits clairvoyants méditent et entreprennent plus précisément notre seconde grande tâche hnmaine, savoir : « Disposer le globe tout entier dans l'ordre et la justice (2). »

C'est à ce point que le providentiel mouvement de l'histoire nous amène aujourd'hui.

Mais qu'est-ce que le providentiel mouvement de l'histoire, sinon cette vivante prophétie, toujours lisible, de siècle en siècle, dans l'Évangile, depuis le premier jour : « Voici que le Royaume du Ciel approche » ?

(1) Facite vobis amicos de mammona iniquitatis.
Si in alieno fideles non fuistis, quod vestrum est, quis dabit vobis? (Luc., XVI, 9, 12.)

(2) Deus... sapientia tua hominem... ut disponat orbem terrarum in æquitate et justitia. (Sap., IX, 1-3.)

Oui, le règne de Dieu, de la justice, de la paix et de la liberté approche, si nous savons nous en emparer. Mais toujours nos ténèbres et nos iniquités nous empêchent de le voir et surtout d'y entrer. Aussi, la vivante prophétie, toujours présente et actuelle dans l'Évangile, n'est complète que dans le texte entier, savoir : « Faites pénitence, car le Royaume du Ciel approche (1). » Oui, quittez l'ignorance et le vice ; quittez la haine et l'iniquité, « car le Royaume du Ciel approche », et vous ne pourrez pas le voir, encore moins y entrer, si vous tenez au vice et aux ténèbres, à l'injustice, à la violence et à la haine. « Transformez-vous, faites pénitence, car le Royaume du Ciel approche. »

III

Mais écoutez encore le sens des faits contemporains.

(1) Pœnitentiam agite, appropinquavit regnum cœlorum. (Matt., III, 2.) — Quoniam impletum est tempus, et appropinquavit regnum Dei, pœnitemini et credite evangelio. (Marc., I, 50.) — Nisi quis renatus fuerit..., non potest videre regnum Dei... Nisi quis renatus fuerit..., non potest introire in regnum Dei. (Joan., III, 3 et 5.)

C'est que, dans le siècle où nous sommes, la société universelle, celle qui vit et se développe, la Chrétienté, est arrivée à cette époque du monde où l'homme, venu à l'âge viril, et mis en possession de ses richesses, de ses forces et de sa liberté, hésite, comme tout homme arrivé à cet âge, sur ce qu'il va faire de ces forces et de cette liberté.

Or, je répète qu'en ce présent siècle, Dieu exige de l'Europe une vie politique et sociale fondée, plus que par le passé, sur la justice évangélique. Et c'est à ce progrès que le monde aujourd'hui doit employer les ressources de son âge viril.

Mais ici est la crise, ici l'hésitation. Nous hésitons depuis cent ans. Car cette époque est celle dont un puissant esprit disait, au commencement de notre siècle : « La Révolution n'est pas un événement, c'est une époque (1). » C'est une époque où nous est proposé, par le providentiel mouvement de l'histoire, un progrès de justice et de liberté, un progrès du royaume de Dieu : *Quoniam appropinquavit regnum cœlorum.*

Mais ce progrès ou, pour mieux dire, cette

(1) « C'est surtout ce qui me fait penser que la Révolution française est une grande époque, et que ses suites, dans tous les genres, se feront sentir bien au delà du temps de son explosion et des limites de son foyer. » (Le comte Joseph de Maistre, *Considération sur la France*, ch. II.)

proposition d'avancement, comment l'avons-nous accueillie? Qui s'est chargé de répondre à Dieu? Sont-ce les pacifiques et les doux, ceux qui ont faim et soif de la justice, les miséricordieux, ceux qui pleurent sur les souffrances du monde et qui souffrent persécution pour la justice? Ceux-là ont-ils reçu la divine impulsion dans leurs âmes pures et généreuses, et ont-ils pu diriger le mouvement? Ou bien le don de Dieu n'est-il pas devenu la proie des audacieux et des violents qui oppriment et qui tuent? Et ne faut-il pas dire, depuis quatre-vingts ans : Oui, le royaume du ciel veut approcher, mais voici qu'on l'écrase par la force? Les violents s'en emparent, comme des brigands, pour le voler et l'emporter. *Regnum cœlorum vim patitur, et violenti rapiunt illud* (1).

Il est temps d'en venir, dans la lumière de la loi morale, dans la lumière de la loi de l'histoire, à l'étude scientifique de ce redoutable moment, qu'on appelle la Révolution, qui est encore le moment présent, le nœud de l'avenir et du passé dans le présent.

(1) Matth, XI, 12.

CHAPITRE VII

LA RÉVOLUTION

Démêler la révolution! Comprendre ce tourbillon, analyser ce mélange fulminant, quel problème! Mais qu'il est simple pour celui qui s'est décidé à le contempler dans l'unique lumière de la loi.

La loi! nous en citons le texte dans chacune de nos pages. La loi, c'est la justice, et son but, c'est la liberté. La liberté, c'est la justice développée; ou plutôt la justice et la liberté sont la même chose. Le commencement de tout, c'est la bonne volonté de la justice : ne pas vouloir s'écraser d'homme à homme; vouloir traiter son frère comme nous voulons être traité par lui, c'est la loi. Et cette loi est précisément, scientifiquement, la base du jugement qu'il s'agit de porter sur le moment présent. Voilà la lumière simple, qui va nous montrer, d'un

côté, un progrès du royaume de Dieu proposé à l'humanité, et, de l'autre côté, ce progrès du royaume de Dieu emporté, détenu et détruit par les violents et les voleurs.

Par violents, j'entends tout simplement et littéralement ceux qui tuent. Et par voleurs ceux qui prennent. Ces définitions sont, on me l'accordera, aussi simples qu'inattaquables; mais nous allons voir qu'elles vont loin.

I

Et d'abord, je vois dans la Révolution un progrès du royaume de Dieu proposé à la France et à l'humanité.

Vers la fin du dix-huitième siècle, il y avait dans toute l'Europe, surtout en France, ce progrès général, fruit du temps et du christianisme, dont parle l'Evangile, lorsqu'il nous dit que « la terre fructifie d'elle-même, *ultro enim terra fructificat* (1). »

Le germe du royaume de Dieu, la sève chrétienne, sont dans le monde moderne. Tant que

(1) Marc., IV, 28.

l'effort du mal n'aura pas extirpé le germe, il croitra de lui-même, malgré l'ivraie qui cherche à l'étouffer.

Mais rien n'est-il déjà développé!

Se peut-il que tous les efforts de nos pères soient perdus? qu'il n'en reste aucune trace! que le mal ait tout dévoré? Non : comme les maîtres l'ont dit de l'épargne, « c'est là une force inexterminable, qui ne cesse d'agir sourdement dans les masses, et qui, en fin de compte, ajoute toujours, d'époque en époque, quelque chose à la richesse du genre humain (1) ».

Ce qui est vrai, dans l'ordre du pain, pour toute l'humanité, est vrai, dans l'ordre de la justice, pour les peuples chrétiens.

Il s'était fait un secret accroissement dans les entrailles des sociétés modernes. Par le seul fait du temps, et du travail des siècles, et de la sève toujours présente, l'âge viril était arrivé.

En outre, l'expérience et la vue des désastres et des iniquités du pouvoir absolu et du retour au paganisme, avaient ouvert les yeux d'un très grand nombre d'hommes. Au moment même où triomphaient, avec Louis XIV,

(1) Adam Smith.

l'orgueil et la violence, Fénelon s'écriait : « Le Roi n'a aucune idée de ses devoirs (1). Il passe sa vie hors du chemin de la justice et de la vérité, par conséquent hors de l'Évangile (2) ». Vauban montrait la moitié de la France réduite à la mendicité. La Bruyère poussait le cri que nous savons : « Ou les choses ont été dérangées par la malice des hommes, ou Dieu n'est pas Dieu. »

La vue claire de l'iniquité et ces vigoureux jugements des plus nobles esprits étaient un éclatant progrès.

En outre, le progrès général des sciences venait répandre la lumière, et la lumière est toujours bonne. On commençait à voir le globe entier, cet objet du travail de l'homme, ce globe qu'il faut remplir, qu'il faut dompter, ce globe qu'il faut « disposer tout entier dans l'ordre et la justice ».

Une généreuse audace était venue aux hommes : l'audace de vouloir faire régner sur la terre et l'évidente justice, et l'évidente raison. C'était un fruit, dans la conscience chrétienne, de ce reproche évangélique : « Pourquoi ne jugez-vous pas par vous-même les choses de la

(1) *Œuvres* de Fénelon (édition des directeurs de Saint-Sulpice), t. IV, p. 379, *Lettre à Madame de Maintenon*. — Cf. t. III, p. 388, *Lettre au duc de Chevreuse*.
(2) Projet de lettre au Roi, *ibid.*, t. IV, lettre 19.

justice : *Quid autem et a vobis ipsis non judicatis quod justum est* (1)? »

Enfin il faut reconnaître qu'il y avait vraiment, surtout en France, le commencement de la vraie science sociale, de la vraie science économique et politique. Déjà dans les admirables travaux de Vauban, se trouve à peu près toute la science (2).

Lisez, de plus, les écrits politiques de Fénelon : vous y trouvez à peu près déjà les cahiers de 89. Lisez Quesnay, lequel enseigne qu'il y a des lois naturelles de la vie des nations, et qu'il faut arriver au règne de ces lois.

Une généreuse et clairvoyante école se fonde sur ce principe. Persuadé, avec Montesquieu, que les lois sont les rapports nécessaires qui résultent de la nature des choses, ils travaillent à mettre en lumière ces lois réelles et naturelles. C'est la vraie tâche du moment de l'histoire où nous sommes. Et ils ne sont pas loin du but lorsqu'ils terminent leurs livres par des conclusions comme celle-ci : « Il n'est point d'état, point de position, où le parti le plus honnête et le plus juste ne soit le plus profitable et le mieux calculé. Unité d'intérêt humain, universel, général, national, individuel, c'est la

(1) Luc., XII, 57.
(2) J.-B. Say.

loi de Dieu, la loi de la nature ; et la science économique n'est que l'étude et la démonstration de cette grande loi (1). »

Vous le voyez, et la justice et la raison étaient prêtes, et elles savaient ce qu'elles voulaient.

A la fin du dix-huitième siècle, tous les peuples sont préparés pour une rénovation dans la justice et dans la paix ; ou plutôt la révolution pacifique est déjà commencée (2).

L'âme de la nation française, à cette époque, n'entend pas seulement accomplir en théorie la parole d'Évangile : « Pourquoi donc ne jugez-vous pas par vous-mêmes les choses de la justice ? » Elle veut faire régner la justice en pratique, la justice pour autrui comme pour soi.

On a vu souvent, dans l'histoire, des hommes se soulever et demander la justice pour eux-mêmes. Ici, dans tout un grand peuple, les hommes les plus puissants, les plus éclairés, les plus heureux, se soulèvent et demandent la justice pour les autres. Ici je vois les grands

(1) C'est la conclusion du livre des *Economiques*, du marquis de Mirabeau. M. Léonce de Lavergne cite avec raison « cet écrit si obscur et si pénible, comme contenant néanmoins le développement de l'idée sociale par excellence ».

(2) Voir l'*Histoire diplomatique de l'Europe* pendant la Révolution française, par M. de Bourgoing.

et les forts se lever pour faire justice aux petits et aux faibles et pour établir enfin ce que le monde n'avait jamais vu, l'égalité civile et la liberté politique,

« J'ai beaucoup étudié l'histoire, dit M. de Tocqueville, et j'ose affirmer que je n'y ai jamais rencontré de révolution où l'on ait pu voir au début, dans un aussi grand nombre d'hommes, un patriotisme plus sincère, plus de désintéressement et de vraie grandeur (1). »

C'est le roi de France qui commence, et qui donne l'impulsion, événement unique dans l'histoire des rois. Lui-même, dans sa conscience et dans son cœur, puis dans ses actes, abdique l'absurde pouvoir absolu, dont il vient d'hériter (2).

(1) *L'Ancien Régime et la Révolution*, p. 260.

(2 M. Thiers raconte ainsi les suites de l'événement :

« Il y a dans la Révolution française une journée mémorable, je dis mal, une nuit mémorable, la nuit du 4 août 1789. Vous savez ce qui se passa dans cette nuit immortelle.

« La royauté avait fait le sacrifice empressé de toutes ses prérogatives; mais on était devant la masse des privilégiés, et tout le monde alors avait ses privilèges : la noblesse, le clergé, le tiers état, les provinces, les villes; et, en face d'une pareille masse d'adversaires, on éprouvait cette espèce d'anxiété que ressent une armée lorsque va retentir le premier coup de canon d'une grande bataille.

« Tout à coup la noblesse française, héroïque dans cette occasion comme elle l'était à Fontenoy, lorsqu'elle s'élançait au galop sur les lignes anglaises, pour ne pas laisser à l'infanterie l'honneur de braver seule ces lignes redoutables, la noblesse française s'élance à la tribune, et vient la première sacrifier ses privilèges : tous ses membres accourent sans exception.

« Le clergé, saisi du même enthousiasme, imite son

Il appelle la nation tout entière à délibérer sur la réforme générale de nos institutions.

Il ne demande pas un vote simple (*oui* ou *non*), mécaniquement exécuté, en un jour, par la foule en tumulte. Il fait délibérer, pendant trois mois, par toute la France, plus de quarante mille groupes de citoyens, qui expriment ensuite par écrit leurs vœux et leur pensée. Après quoi la France entière nomme, au suffrage universel, ses représentants aux États généraux. L'Assemblée nationale est élue par six millions de voix. Ses membres sont munis des cahiers qui expriment, sur tous les sujets, la volonté de tout le peuple. Le Comité de constitution est chargé du dépouillement des

exemple; et il vient immoler ses privilèges, la dîme, les bénéfices.

« Le tiers état suit à son tour avec le même enthousiasme ; et, lorsqu'on a tout sacrifié, on cherche encore dans sa mémoire s'il n'y aurait pas quelque privilège oublié que l'on puisse déposer sur cet autel, qui, ce jour-là, était bien l'autel de la patrie.

« Messieurs, je m'adresse à vous : ces généreux citoyens, en voulant donner la liberté à la France, se trompaient-ils ; et, loin de la donner, la rendaient-ils tout à fait impossible ?

« Dites-le-moi, cette fable impertinente et ridicule, y croyez-vous ? Non, Messieurs, ces nobles citoyens ont, dans cette nuit mémorable, rendu à la France ses droits, et non pas seulement à la France, mais au genre humain tout entier. Car c'est à partir du 4 août 1789 que la liberté civile s'est répandue dans les deux mondes et est devenue le grand principe de la liberté moderne. » (Discours sur les libertés politiques, prononcé par M. Thiers au Corps législatif, dans la séance du 28 mars 1865.)

cahiers. Il en apporte l'authentique résumé dans la séance du 27 juillet 1789. Ce rapport renferme deux parties : la première proclame les principes sur lesquels la France est unanime; la seconde, presque sans importance, énonce les points sur lesquels existe le doute ou quelque divergence (1).

Or, sait-on quels sont ces articles de l'unanimité qui subsistent, aujourd'hui encore, écrits par la main de la France entière?

II

C'est d'abord l'égalité civile, c'est-à-dire l'abolition de tous les privilèges. Non seulement les deux premiers ordres renoncent en masse à toute exemption d'impôts (2), mais, quant aux autres privilèges, la lecture des cahiers nous montre leur abolition comme chose faite, et non plus à faire (3). L'unanimité des cahiers peut, sur ce point, se résumer dans cette phrase empruntée au cahier du clergé de

(1) Voir *Moniteur* du 27 juillet 1789.
(2) De Poncins, *Cahiers de 89*, p. 101.
(3) *Ibid.*, p. 127.

Lyon : « Tous privilèges et exemptions seront déclarés contraires à une bonne constitution. Ainsi donc *aucun corps de l'État*, aucune province, ville ou corporation, ne seront admis à opposer un privilège particulier pour se soustraire à une loi délibérée et consentie par les États généraux. »

En second lieu, l'unanimité des cahiers établit la liberté politique, c'est-à-dire le plein et entier gouvernement de la nation par la nation. Voici les quatre articles d'unanimité qui établissent ce plein gouvernement de la nation par la nation :

Le Roi est inviolable ;

Les ministres sont responsables ;

La nation vote l'emprunt et l'impôt ;

La nation fait la loi, avec la sanction royale.

En troisième lieu, l'unanimité veut la décentralisation administrative. « Quant aux corps administratifs ou États provinciaux, dit le rapport, tous vos cahiers sont unanimes à demander leur établissement. » La France voulait sortir de cet état d'esclavage administratif dans lequel la liberté politique ne peut vivre. Car, en politique, comme on l'a si bien dit, « toute la question est toujours de savoir si les élections appartiennent à l'administra-

tion, ou si elles appartiennent au pays (1) ».

Enfin, c'est le principe social par excellence, le principe primitif fondamental, que proclame l'unanimité des cahiers, en déclarant sacrées *la liberté individuelle et la propriété :* principe naïf, tellement simple, qu'il semble superflu de l'énoncer, puisqu'il n'est autre chose que le point le plus nécessaire et le plus évident de toute morale : « Ne pas tuer et ne pas prendre. » Mais s'il est le plus nécessaire et le plus évident des principes, les sociétés pourtant n'arriveront que peu à peu, et après de longs siècles, à le faire régner dans les lois, dans les mœurs, dans la vie réelle des nations. Et la science peut en dire ceci : « La sûreté de la propriété et celle de la personne, tel est le fondement de cet ordre naturel imposé par Dieu même aux sociétés humaines. Les lois positives, qu'elles soient civiles, politiques ou économiques, n'ont de valeur qu'autant qu'elles découlent de cette source supérieure : vérité qui doit être pour le monde moral et social ce qu'est la loi de la gravitation pour le monde physique, et qui monte de plus en plus à l'horizon comme le phare de l'humanité à venir (2). »

(1) Royer-Collard.
(2) Léonce de Lavergne, *Études sur Quesnay.*

Voilà ce que nos pères ont entrevu, et voilà ce qu'ils ont voulu.

Tels sont donc les articles de l'unanimité, inconnus aujourd'hui de la France, et qui s'appellent les principes de 89, principes de tradition et de raison, d'ordre et de liberté, de progrès et de légitimité s'il s'en fut, le plus solide fondement qui fut jamais du droit positif d'une nation.

Car, entendons-nous bien, je n'appelle pas principes de 89 les opinions absurdes opposées par les sophistes et les rhéteurs à la pensée unanime de la France, et puis inoculées à quelques têtes « à coups de guillotine », comme on l'a dit alors.

Je ne connais d'autres principes de 89 que les principes voulus par tous nos pères, proclamés par tous les cahiers et déclarés, dès le premier jour, articles d'unanimité par l'Assemblée constituante.

Et c'est là en effet notre droit public pour toujours : droit conforme à la loi morale éternelle et à l'esprit de l'Évangile, justifié par la science, décrété par toute la nation, et qui subsiste écrit par la main de la France entière.

C'est de ces principes-là que parlait un illustre évêque, lorsqu'il disait, il y a bientôt

vingt-cinq ans : « Nous acceptons, nous invoquons les principes et les libertés proclamés en 1789 (1). »

Jamais, dans l'ordre politique, jamais rien d'aussi radical, d'aussi vigoureux, d'aussi grand, ne s'était fait, en aucun temps, en aucun lieu, par les plus forts et en toute liberté, pour la justice et la raison.

Jamais rien d'aussi décisif pour enlever toutes les barrières d'iniquité qui séparaient les hommes en castes ennemies.

Jamais rien, de bien loin, n'était entré dans l'âme de tout un peuple d'aussi conforme aux primitifs désirs des apôtres du Christ et à l'esprit de l'Évangile : « Les maîtres des nations les dominent; qu'il n'en soit pas de même parmi vous (2). — Vous êtes tous frères; vous êtes tous membres d'un même corps (3); — que l'égalité s'établisse (4). »

Si cette volonté unanime de la France n'avait pas été, tout aussitôt et jusqu'aujourd'hui, foulée aux pieds par les tyrans, la France serait depuis un siècle la lumière des nations au lieu d'en être le scandale.

(1) Mgr l'évêque d'Orléans, *De la Pacification religieuse*, p. 306.
(2) Luc., XIII, 25, 26.
(3) Matth., XX, 25, 26; XXIII, 8.
(4) Ephes., V, 30; II Cor., VIII, 14.

Nous allons voir l'effroyable travail des violents pour étouffer ces progrès du royaume de Dieu, ces efforts de l'esprit nouveau, et pour détruire toutes ces belles espérances de la France et du genre humain.

CHAPITRE VIII

LES VIOLENTS

Violenti rapiunt illud.
(Matth., xi, 12.)

Nous ne remontons par assez aux idées simples: nous ne regardons pas assez nettement les grands faits. C'est pourquoi nous ne comprenons rien

L'idée simple et absolument scientifique, mes lecteurs doivent commencer à la connaître. La voici : c'est que la base du progrès, c'est l'obéissance à la loi. « Tout ce que vous voulez que les hommes fassent pour vous, faites-le pour eux. » C'est la loi, non pas la loi, de tendresse et de sentiment, mais la loi de justice nécessaire : loi du travail, loi de la paix, loi de l'histoire. Le travail sous cette loi est la

force qui opère les progrès du monde dans la science et dans la liberté.

Quant aux grands faits universels et quotidiens, le plus visible, malheureusement, c'est que, depuis le commencement du monde, les violents, les brigands, oppriment et tuent, et enlèvent le le fruit du travail (1), détruisant, pour jouir, la vie universelle du genre humain, et refoulant le progrès de l'histoire.

L'autre grand fait universel, et chaque jour plus visible, c'est que depuis l'an 1 de l'ère nouvelle, une doctrine absolument contraire, et un effort absolument contraire, sont dans le monde, et fermentent parmi les nations.

Ce qu'on nomme le discours du Christ sur la montagne, c'est la doctrine de la paix absolue : « Tendre la joue à celui qui frappe ; abandonner le manteau à celui qui prend la tunique, et verser le soleil de son cœur, de sa prière, et de ses bienfaits, sur celui qui nous calomnie et qui nous persécute, comme le Père, qui est dans le ciel, ne cesse de verser son soleil et de répandre sa rosée sur les bons et sur les méchants (2). »

Or de même que tous les pauvres hommes, humbles et doux, qui ont travaillé notre terre

(1) Qui abstulerunt labores eorum. (Sap., v, 1.)
(2) Matth., v, 39-45.

depuis le commencement du monde, et qui, sacrifiant chaque jour la joie présente, épargnaient et mettaient, chaque jour, quelque fruit du travail en réserve pour leurs enfants, et, sans le savoir, pour le genre humain tout entier; de même que ces mystérieux ouvriers de justice ont peu à peu, malgré le perpétuel brigandage des violents, augmenté le pain sur la terre, et diminué les souffrances et la faim pour les générations nouvelles : de même les pacifiques, qui envoient chaque jour au monde entier, au nom de Dieu, le baiser de paix, ont peu à peu, malgré le perpétuel brigandage de l'orgueil, de la haine et de la convoitise, augmenté la paix sur la terre.

Nous en avons montré les fruits, et nous les montrerons plus clairement, tels qu'on les aperçoit dans l'univers, au moment où nous sommes. Mais, avant cela, voyons plus en détail comment, depuis l'ère nouvelle, les violents ont su dévorer et détruire en partie les progrès du Royaume de Dieu.

Jetons un très rapide coup d'œil sur le passé, pour en venir à la destruction du dernier grand élan de justice donné au monde il y a un siècle bientôt.

I

Sans parler du crucifiement initial de celui qui s'est nommé *la Paix* (1), l'Empire romain a d'abord voulu extirper de la terre le germe du royaume de Dieu. Ils ont versé des flots de sang, et ils ont dit : « Nous avons écrasé le Christ : *Deleto nomine christiano.* » La première sève sociale évangélique s'est ainsi répandue sur la terre en flots de sang. Mais elle est devenue semence, et la moisson s'est multipliée.

Dix siècles s'écoulent dans le sang et les larmes, et dans une tempête de ténèbres.

Mais voici le printemps du monde

Voici un triomphe relatif de la paix pendant trois cents ans.

La chrétienté, malgré les ravages des violents, la chrétienté chargée de sève, se couvre de fleurs et de promesses, et semble vouloir se couvrir de moissons. « Tout prospère, s'écrie un poète de ce temps; c'est une joie de vivre aujourd'hui. »

(1) Et erit iste pax. (Mich., v, 5.)

Dans tous les sens, toute espèce d'efforts de justice, de science et de travail, sont entrepris de tous côtés.

La paix de Dieu, la trêve de Dieu; le miracle de la chevalerie; l'émancipation des communes; les associations de toute nature, sur tous les points de l'Europe; la renaissance ou plutôt la naissance d'un art original et plein de sève, d'une habile et riche industrie; le puissant et incomparable mouvement intellectuel des écoles; le progrès de culture, qui chasse, pour un siècle entier, la famine, reine des précédents siècles; enfin la germe de la vraie et complète liberté politique déposé dans le monde par l'enseignement des docteurs (1), par la charte de saint Étienne et la grande charte anglaise : voilà les vrais et solides commencements de tous progrès et de tout bien.

Mais voici de nouveau les violents, et le retour de l'antique esprit d'oppression et de domination, de luxe, de guerre, d'écrasement de l'homme par l'homme. L'orgueil de ceux qui se croient les maîtres des hommes recommence à vouloir régner selon l'esprit qui dit : « Ces royaumes et toute leur puissance m'appar-

(1) S. Thomas, dont nous exposerons ci dessous la doctrine politique, peu connue.

tiennent, et je les donne à qui je veux (1).

Ici commence, dans l'ère moderne, ce que j'appelle le travail des violents d'en haut. Quand ils se seront élevés jusqu'au ciel, et auront été renversés par l'excès même de leur folie, alors commencera le travail des violents d'en bas; et ils donneront à peine à la justice et à la vérité quelques jours, pour nous apparaître, un instant, dans leur spendide beauté, entre deux triomphes de la force.

Vers le quatorzième siècle, commence avec résolution, presque dans toute la chrétienté, la lutte des princes pour ressaisir le pouvoir absolu, c'est-à-dire le pouvoir laissé à un chef unique, à un homme entouré de ses gardes, de ses flatteurs, et de tout le reste, le pouvoir de disposer, « selon son bon plaisir », — c'est le terme légal, — du travail et du sang, de la richesse, de la pensée, de la conscience des peuples.

Ce n'est pas toujours en ces termes que l'on exprime son but; mais c'est à ce but que l'on tend.

D'ailleurs, les théoriciens de pouvoir absolu, — lequel, en politique, est le mal, au même titre que l'anarchie, savoir : à titre de violence,

(1) Luc., IV, 5-7.

d'oppression, d'homicide et de spoliation, — les légistes du droit politique païen viennent enseigner ceci : « L'empereur est la source de tout : tous les droits viennent de lui, et sa volonté fait la loi. Toutes les propriétés lui appartiennent, etc. (1). » Les rois, par toute l'Europe, cherchent à s'appliquer ces axiomes, qui subsistent, aujourd'hui encore, en Russie (2).

« Charles VII, dit un historien, qui gagna ce point d'imposer les tailles à son plaisir,

(1) Veuillez relire cette très remarquable page de M. de Tocqueville :

« Le droit romain a joué un rôle très important dans l'histoire de presque toutes les nations modernes. Il leur a fait beaucoup de bien, et, à mon avis, encore plus de mal. Il a perfectionné leur droit civil, et perverti leur droit politique. Car le droit romain a deux faces. D'un côté, il regarde les rapports des particuliers entre eux, et, par là, il est un des plus admirables produits de la civilisation. De l'autre, il regarde les rapports de sujet à souverain; et alors il respire l'esprit du temps dans lequel il a achevé de se former, c'est-à-dire un esprit de servitude. C'est à l'aide du droit romain et de ses interprètes, qu'aux quatorzième et quinzième siècles les rois sont parvenus à fonder le pouvoir absolu sur les ruines des institutions libres du moyen âge. Les Anglais seuls ont refusé de le recevoir; et, seuls aussi, ils ont conservé leur indépendance. Voilà ce que vos professeurs ne vous diront pas. C'est pourtant le plus grand côté du sujet. » (De Tocqueville. *Œuvres* inédites, t. I, *Correspondance...*, p. 468.)

(2) C'est ce dont on peut trouver des traces, même en France, au dix-neuvième siècle, comme lorsque, par exemple, vers 1810, « un rapporteur au Conseil d'État, obligé de légitimer une décision de l'empereur, qui avait cassé un verdict du jury, osa opposer le souverain, qu'il appela *la loi vivante,* au Code, qui n'est que la loi écrite ».

sans le consentement des États, chargea fort son âme, et celle de ses successeurs, et fit à son royaume une plaie qui longtemps saignera (1). »

Selon le langage énergique du quinzième siècle, c'était le droit de s'engraisser de la substance des peuples, sans le consentement des États (2).

Quand le roi entreprit, pour la première fois, de lever des taxes de sa propre autorité, il fit choix, pour n'avoir pas à lutter contre les forts, d'un impôt dont les nobles étaient exempts. Et la noblesse eut le malheur de laisser taxer tout le peuple, pourvu qu'on l'exemptât elle-même.

Ce jour a semé parmi nous le germe de tous les excès et de toutes les formes de violence et de spoliation. On en vint rapidement à l'institution des « pratiques les plus violentes et les plus déshonnêtes », chaque jour perpétrées; par exemple, « biens royaux vendus puis ressaisis comme invendables; banqueroutes de l'État en toute occasion; la foi publique sans cesse faussée (3) ».

(1) De Tocqueville citant Commines (*l'Ancien Régime et la Révolution*, p. 176).
(2) *Ibid.*, p. 185.
(3) De Tocqueville citant Commines (*l'Ancien Régime et la Révolution*, p. 178, 179).

On en vint à ce point de délire de faire payer au peuple le droit de travailler. « Ce ne fut qu'au commencement du seizième siècle qu'on s'imagina, pour la première fois, de considérer le droit de travailler comme un privilège que le roi pouvait vendre (1). »

Henri III généralise ce mal, qui ne fait que s'accroître en France pendant deux cents ans, jusqu'à Louis XVI, qui l'extirpe.

L'esprit d'orgueil, de violence, de spoliation et de domination, finit par se résumer dans un homme en qui l'on pourra l'étudier jusqu'à la fin des siècles, d'autant mieux que cet homme ne fut ni un monstre, ni un insensé; qu'il avait une conscience; qu'il travaillait avec ténacité, et qu'il croyait remplir sa tâche avec grandeur et gloire, ce qu'il fit en effet pendant la première partie de son règne (2), où la France était avec lui. Louis XIV en vint à ce point de se croire et de se déclarer seul propriétaire de toute chose.

Ce modèle du prince absolu, modèle dans tout le sens du mot, gouverne la fortune publique, et fait venir l'argent à son trésor par

(1) De Tocqueville, *l'Ancien Régime et la Révolution*, p. 182.

(2) Ce que Saint-Simon nomme le premier âge de Louis XIV. Mais le second et le troisième âge, dit-il, furent bien différents.

toutes les formes et pratiques du vol proprement dit (1).

Malgré les reproches d'Innocent XI, il entreprend de gouverner la conscience des peuples, et il fait périr cent mille hommes dans l'horrible guerre des Cévennes.

Par la révocation de l'édit de Nantes, il chasse de France huit cent mille Français, sous prétexte qu'ils ne sont pas assez chrétiens.

Pour la conquête et pour la gloire, il entreprend d'écraser l'Europe. Il verse des flots de sang. Il détruit systématiquement des provinces, et sème dans toute l'Europe, contre la France, cet esprit de coalition qui subsiste encore aujourd'hui.

Il détruit, dans le luxe et la guerre, l'admirable trésor de grands hommes que lui avait légué la génération précédente (2).

Pour payer son luxe et ses guerres, il ruine la France, y crée d'effroyables famines : les hommes meurent de faim par centaines de mille, la population se réduit d'un tiers, la cinquième partie des terres reste en friche.

Si les peuples, qui meurent de faim, se révoltent, il les punit et il les dompte par le gibet et par la roue.

(1) De Tocqueville, *ouvr. cité*, p. 180.
(2) De Carné, *a Monarchie française*, p. 14.

Il crée et il laisse après lui à la France une dette de six milliards, qui, estimée en travail, représenterait aujourd'hui vingt-cinq ou trente milliards.

D'ailleurs, il pratique à la face du monde, et avec ostentation, l'adultère; et il fait consacrer, puis glorifier ses crimes par la magistrature. Il fait d'abord légitimer et puis déclarer aptes à hériter de la couronne de France ses bâtards adultérins; et par cet attentat aux lois éternelles de la famille, il inflige à la France la plus sanglante injure qu'un peuple chrétien ait jamais supportée.

Après cela, il fonde des Académies, appelées, par les termes mêmes de leur fondation, à étendre et perpétuer « la gloire du roi, par les lettres, par le marbre et l'airain (1) ».

Il touche à l'apothéose païenne et césarienne, et l'on voit un maréchal de France établir, pour la statue de Louis XIV, « des cérémonies inconnues dans l'univers depuis les apothéoses impériales (2) ».

Il laisse enfin la France malade d'un mal dont elle n'est pas encore guérie, et dont on aperçoit, aujourd'hui même (1866-1868 et 1870!!), des conséquences nouvelles, absolu-

(1) De Carné, *la Monarchie française*, p. 63.
(2) De Carné, *ibid.*, p. 20.

ment inattendues, et à la vue desquelles les grands esprits se demandent si le mal dont nous sommes atteints n'est pas irréparable.

Voilà ce qu'ont fait du royaume de Dieu, dans notre patrie, les violents d'en haut, dont le plus haut fut Louis XIV.

Maintenant va commencer l'œuvre des violents d'en bas, préparée par celle des premiers.

II

Les violents vont détruire cet incomparable progrès de raison et de justice, qui éclate, vers la fin du siècle dernier, par les trois prodiges que voici : un roi qui, par amour de la justice, abdique le pouvoir absolu ; — une nation tout entière unie pour vouloir les mêmes choses : *idem nolle, idem velle,* et ces choses sont l'évidente justice ; — une assemblée de privilégiés qui, spontanément et avec enthousiasme, abandonne tous ses privilèges. C'est ce qui ne s'était jamais vu dans l'histoire : cela n'était possible que dans l'axe même du grand courant de civilisation chrétienne qui porte le monde moderne.

Qui donc peut arrêter un tel élan? Ceux-là seuls dont il est dit : « Jusqu'à présent, le Royaume de Dieu est écrasé par la violence : les violents s'en emparent et l'emportent (1). »

Les violents d'en bas, dès le premier jour, inoculent au grand mouvement de 1789 le caractère de la violence. Au moment où la nation n'a plus qu'une volonté, ils versent le sang dans les rues, pour prendre d'assaut, au milieu de Paris, une maison qui leur appartient. Que ne demandaient-ils la clef?

Mais ici, soyez attentifs. Ce fait est le symbole terrible de tous les maux qui ont suivi. L'effroyable venin est contenu tout entier dans ces mots : *Le peuple a conquis la Bastille ; le peuple a porté quatre têtes sur des piques.*

Depuis ce temps, le vrai souverain de la France n'est plus la France; c'est l'émeute retranchée dans Paris! C'est l'émeute qui, en dernier ressort, gouverne depuis un siècle notre patrie. Un groupe anonyme de violents, d'insensés et de malfaiteurs, troupe fortuite, variable, possédant, pour gouverner la France, bien moins de titres et de vertu et de capacité, que n'en avaient les traitants et les

(1) A diebus autem Joannis Baptistæ usque nunc, regnum cœlorum vim patitur, et violenti rapiunt illud. (Matth., XI, 22.)

dragons de Louis XIV : cette troupe, lorsqu'elle est retranchée dans Paris, — ailleurs, ce ne serait absolument rien, — cette troupe est appelée le peuple!

Le *peuple!* c'est-à-dire trente millions de Français; et le peuple, c'est-à-dire cinq cents misérables décidés à verser du sang : voilà les deux objets que la stupidité publique identifie, parce que l'œil ne voit qu'un mot, et que l'oreille n'entend qu'un son!

Ayons donc aujourd'hui du moins, après un siècle, la clairvoyance qu'avaient dès lors quelques contemporains. Sachons dire avec Sieyès : « Ce faux peuple! le plus mortel ennemi qu'ait jamais eu la France, ce faux peuple est venu s'abattre sur nous comme la race des Harpies, pour tout souiller et pour tout dévorer (1). »

Reconnaissons avec Pétion qu' « il n'y eut guère que quatre à cinq cents misérables, auteurs de tous ces crimes (2). » Et sachons avouer que « la postérité ne concevra jamais l'ignominieux asservissement de Paris à une poignée de bandits, rebut de l'espèce humaine! » Ainsi parlait Vergniaud (3).

Reconnaissons que le premier bandit qui

(1) *Notice sur Sieyès*, écrite par lui-même en 1794.
(2) Pétion : *Séance de la Convention du 10 avril 1793.*
(3) Vergniaud : *Séance de la Convention du 28 décembre 1792.*

porta une tête sur une pique, et qui fut impuni, qui, par un lâche et sacrilège mensonge, fut appelé le peuple, est celui qui a vaincu la France de 1789, et qui a reculé, d'un siècle ou deux, le progrès de justice ou de liberté qu'elle voulait.

Mais alors nos tyrans stupides posaient en principe la violence, et ils la consacraient théoriquement, et comme base constitutionnelle, par la formule connue : « L'insurrection est le plus saint des devoirs. »

Dès octobre 1789, l'émeute va chercher à Versailles les représentants de la France, c'est-à-dire la France même, et la consigne dans Paris, pour lui apprendre à délibérer et à voter sous la corde, sous le poignard et sous la pique, par l'inspiration des buveurs et des prostituées.

« A partir de ce jour, l'Assemblée nationale, qui seule représentait la France, perd la direction du mouvement; elle obéit et ne commande plus. A l'esprit de justice et de liberté succède l'esprit de violence et d'oppression. Tous les droits sont foulés aux pieds, toutes les propriété violées et toutes les libertés détruites. Le sang finit par couler à flots. Les législateurs de 89, disciples de Turgot et de Malesherbes, connaissent les lois de l'ordre

économique, aussi bien que les véritables conditions de la liberté politique : leurs successeurs ignorent tout, et confondent tout (1). »

La violence commence, comme toujours, par la spoliation, et bientôt elle arrive au meurtre.

Voici comment on procède. Oubliant qu'on vient d'abolir la distinction des ordres, on la restaure tout aussitôt, en fait, pour établir que deux des ordres sont hors la loi, et que l'on peut saisir et confisquer leur bien.

Lorsque Louis XIV prenait le bien d'autrui, surtout celui du troisième ordre, c'était pour l'État qu'il prenait. C'est encore pour l'État qu'on prend : on dit *pour la nation*. Dès le 14 avril 1790, sous l'incessante menace des clubs et de l'émeute, on crée le mot spoliateur, *biens nationaux*. Et l'on finit par confisquer et mettre en vente, savez-vous quoi?.. Le tiers du territoire français (2)!... Jamais pareille destruction de la propriété n'avait été

(1) Léonce de Lavergne, *Économie rurale de la France depuis 1789*, p. 13.

(2) « La somme des domaines confisqués sur les émigrés, les déportés et les condamnés révolutionnairement était énorme à l'origine ; elle égalait presque la valeur des propriétés ecclésiastiques, ou deux ou trois milliards. En y ajoutant les domaines de la couronne, la totalité des terres de diverse origine mises en vente à la fois comprenait *un tiers du territoire*. » (Léonce de Lavergne, *Economie rurale de la France depuis 1789*, p. 26.)

tentée. Louis XIV se bornait à laisser en friches la cinquième partie du territoire, et de plus il laissait aux ayants droit la nue propriété.

Donc l'État s'approprie par décret et met en vente le tiers du territoire.

De quels droits! Depuis quand l'État dispose-t-il de la propriété des citoyens? *La propriété est sacrée*, disiez-vous hier, comme la vie et la liberté de chaque homme. Mais un instant après, je ne vois plus que spoliation, confiscation, incarcération, déportation, massacres et décapitation? Qui donc fait mordre la poussière à la France, et la laisse baignée dans son sang?

Arrêtons-nous ici. Recueillons-nous. Car, dès qu'on parle de la Révolution, tous les Français, — sauf peut-être quelques rares exceptions, dont je veux être, — perdent le sens des mots, la vue des choses et entrent, dès la première parole, dans la plus aveugle colère : les uns, pour la Révolution; les autres, contre.

Mais n'y aurait-il pas moyen, et le temps n'est-il donc pas venu d'analyser scientifiquement ce fait qu'on appelle la Révolution, et d'étudier, avec science et patience, tout l'ensemble de l'événement?

Pour moi je puis, sans nul doute, me tromper, mais c'est bien la science seule que je poursuis ici, n'ajoutant à la science, — si je la possède en effet, comme je le crois, — que l'ardent amour de la France, et l'ardente soif de la justice. Et la justice, c'est, avant tout, comme on l'a si bien dit, le nécessaire renoncement au bien d'autrui, et à la vie d'autrui, et à la liberté d'autrui.

La science, nous en répétons à chaque page le principe évident : « Tout ce que vous voulez que les hommes fassent pour vous, faites-le pour eux. » Principe dont la première et la plus nécessaire application est manifestement celle-ci : « Ne pas prendre la vie d'autrui ; ne pas prendre le bien d'autrui. »

C'est sur ce principe-là que j'ai jugé les violents d'en haut, et condamné ce détestable ancien régime, tel que les quinzième, seizième et dix-septième siècles l'avaient fait. C'est sur le même principe que je juge les violents d'en bas, je veux dire l'émeute retranchée dans Paris et, de là, gouvernant en dernier ressort toute la France, depuis trois quarts de siècle.

CHAPITRE IX

LES DEUX SENS DU MOT RÉVOLUTION

I

C'est ici qu'il faut un effort de cœur pour s'entendre. Ne pouvons-nous donc pas faire cet effort, dans le calme et dans la bonne foi? Assurément, je n'attends pas l'unanimité. Mais j'affirme et je sais qu'un très grand nombre d'esprits droits et de généreux cœurs, aujourd'hui divisés, et dont les nobles forces se neutralisent par la contradiction et par la lutte, peuvent et doivent s'accorder, et changer la face des affaires par la prépondérance inattendue et décisive que donnera la lumière de l'union, la force de la paix. Voyons s'il est possible de s'entendre.

Certes, le mot Révolution a deux sens : les

uns disent qu'il veut dire : Justice, et les autres qu'il signifie : le Mal!

Eh bien! si la révolution est la justice, soyons tous pour la révolution. Si la révolution, c'est la violence et le sang des frères qui s'égorgent, soyons tous contre la révolution. Ne le voulez-vous pas?

Ou bien enfin, si toute notre histoire, depuis cent ans, est un mouvement complexe, un produit composé de deux forces qui sa détruisent, savoir : un vif élan vers la justice, puis une aveugle perturbation de haine et de colère; si ces deux forces opposées se bornent à nous faire rouler sur nous-mêmes sans avancer, ne pouvons-nous enfin, après cent ans de tournoiement, concevoir qu'il est temps de s'entendre pour laisser tout ensemble la colère et la haine, et pour nous attacher à la justice? Alors la France cesserait de tourner, et sa marche commencerait. Ne voulez-vous pas essayer?

Que s'il est des esprits et des cœurs qui ne veulent pas de la justice ; que s'il est des esprits et des cœurs qui veulent absolument du sang, je l'avoue, je ne puis m'entendre avec eux. Prions pour eux; supplions Dieu de les changer; car ils sont bien à plaindre. Ils ont déjà fait couler bien des larmes; ils ont déjà bien retardé la marche des nations.

Revenons à notre question. Qu'est-ce que la Révolution? Et quels sont les deux sens du mot?

Le premier d'entre nous qui rendra claire et populaire la connaissance vraie de ce qu'est la Révolution, celui-là aura bien mérité de l'Europe, et du monde entier.

Ici, il faudrait tout un livre; mais, à vrai dire, ce livre est fait. Il est intitulé : *l'Ancien Régime et la Révolution* (1). Lisez ce livre, relisez-le souvent. Il montre que nos pères, que l'ancienne société française avait le droit et le devoir de renverser l'ancien régime.

L'Ancien Régime n'est nullement le moyen âge, lequel, malgré toutes ses imperfections, demeure, du point de vue politique et social, du point de vue de la justice et de la liberté, l'une des belles époques de l'histoire.

L'Ancien Régime proprement dit, c'est ce régime de pouvoir absolu, d'iniquité organisée, qui est relativement récent dans notre Europe. Issu du vieux droit politique césarien, et de

(1) De Tocqueville. Et ce livre est comme résumé en soixante pages, de la manière la plus savante et la plus vraie, dans l'*Introduction à l'économie rurale de la France*, par M. Léonce de Lavergne.

Lisez, en outre, la grande *Histoire de la Convention*, par M. de Barante. — Montalembert, *Discours de réception à l'Académie*. — Vitet, *Essai sur la Convention*, admirable et décisif résumé de la question. — Le Vicomte de Meaux, *la Révolution et l'Empire*. — L'*Histoire de la Terreur*, par Mortimer-Ternaux.

l'esprit impérial moderne dans les luttes de l'Empire contre la Papauté, il s'est successivement constitué : en Russie, par celui qui a établi le servage, et par Catherine II; en Angleterre, par Henri VIII; en Espagne, par Charles-Quint et Philippe II; en France, surtout par Louis XIV.

La France donc, vers la fin du siècle dernier, avait le droit et le devoir de renverser l'ancien régime, comme l'Angleterre a eu ce droit et ce devoir sous Jacques II; comme l'Espagne a eu de nos jours ce droit et ce devoir; comme ont eu le bonheur de le faire pacifiquement l'Autriche, la Belgique, le Portugal, la Bavière, le Wurtemberg, la Prusse.

Quant à notre patrie, à l'époque même où l'ancien régime s'affermissait dans son orgueil et son iniquité, j'aperçois le point lumineux se former dans le cœur et l'esprit de la France. Je vois dans quelques hommes l'esprit évangélique s'élever contre l'iniquité. Leur nombre va croissant pendant tout le dix-huitième siècle; ils forment, je ne dis pas une école, mais un esprit qui demande la justice sociale et la vie politique.

De même que Leibniz avait dit : « Un siècle philosophique commence, où chaque homme voudra voir par lui-même la vérité plus que par le passé »; de même un siècle se levait, en

ce temps, qui voulait une justice sociale plus abondante. Et à la vue des hontes et des iniquités de la Régence et de Louis XV, la conscience de la France se remplissait d'une indignation grandissante, et concevait l'étrange et merveilleuse résolution d'appliquer aux affaires du monde la raison, l'évidence morale, la justice. On concevait l'espoir idéal, enthousiaste, de régénérer la France, l'Europe, le monde, dans la fraternité universelle.

Sans nul doute, il y a aujourd'hui, pour l'Europe et pour le monde entier, une révolution que Dieu veut, et qu'il prépare depuis longtemps, depuis que son royaume approche, depuis que Jésus-Christ, l'homme nouveau, fermente au sein du monde moderne. Cette grande révolution, que tant d'obstacles arrêtent, mais dont nous pouvons tous sentir la force irrésistible, c'est en effet un renouvellement de la face de la terre dans la justice, la vérité, la liberté.

Certes, voilà l'un des sens du mot Révolution, et, si quelqu'un repousse les choses que je viens grouper sous ce mot, je ne m'entends point avec lui.

Si la Révolution est la liberté de l'action individuelle sous toutes ses formes et sous la loi ; la sécurité absolue de la propriété ; l'égalité devant la loi ; la nation se gouvernant elle-même, non point seulement par le choix une

fois fait du système de gouvernement, mais encore par une intervention régulière et constante dans le maniement de ses propres affaires, par le libre exercice du droit de suffrage, le libre vote de l'impôt, la discussion publique, la triple volonté nécessaire pour la loi, la responsabilité des ministres, le droit de pétition et d'interpellation, et la liberté de la presse sous la loi ; si c'est la nécessaire indépendance des grands pouvoirs, et l'inviolabilité du chef de l'État, avec l'ensemble des garanties qui rendent impossible tout gouvernement personnel ; si c'est là la Révolution, je l'accepte. Et qui donc oserait ne pas l'accepter ?

C'est, à peu de chose près, la politique de Fénelon ; c'est celle des cahiers du clergé aux États généraux de 1789 (1). Ici donc je me sens

(1) Je n'aborde pas ici la question des rapports de l'Église et de l'État, ni celle de la liberté de conscience, liberté dont la violation, à l'égard des catholiques et de tous les chrétiens, a été le péché originel. Il en sera parlé dans la dernière partie de notre ouvrage. — Il faut lire sur ce sujet, dans les *Entretiens sur l'Église catholique*, de l'abbé Perreyve, le beau chapitre du *Gouvernement spirituel dans l'Église*, tome II, chap. VII, p. 270. Le lecteur admirera dans ce chapitre, comme dans tout cet ouvrage, l'esprit de sagesse et de modération vraie avec lequel sont traitées ces délicates questions.

Je ne saurais trop recommander la lecture de ces deux volumes, si propres à faire tomber la plupart des préjugés qui règnent dans les esprits contre l'Église.

Voyez aussi à ce sujet les dernières pages, vraiment admirables, *de la Pacification religieuse*, par Mgr Dupanloup.

d'accord avec le grand acte authentique du clergé de France, et ses déclarations écrites, écrites la dernière fois qu'il a eu le devoir, comme l'un des ordres de la nation, de déclarer collectivement, publiquement, sa pensée politique et sociale.

II

Mais, en fait, ce n'est pas là le sens que l'on donne aujourd'hui à ce mot lorsqu'on parle de l'*esprit révolutionnaire*, des *procédés révolutionnaires*. Ces mots existent, et ils se prennent en mauvaise part, et ils répondent à un objet. Violence, souveraineté du but, écrasement des minorités, ruine de la liberté, haine de la religion, mépris des lois, des droits, brisement des constitutions, guerre dans les rues, anarchie générale ; puis dictature, centralisation absolue, affaissement universel : certes, voilà un objet, un objet assez formidable, un objet historique que nous avons vu de nos yeux, et plus d'une fois, et en plusieurs pays, et qui mérite de porter un nom. Son nom, c'est la Révolution ; ou, du moins, l'un des sens du mot révolution désigne

cet objet. C'est un fait. Quelqu'un nie-t-il ce fait?

Si donc nous appelons révolution le brisement fréquent, périodique, de toute constitution, de tout gouvernement, pour amener, s'il s'agit de la France, la dictature de Paris sur la France, et d'une assemblée sur Paris, et d'un meneur sur l'assemblée, puis d'un club contre l'assemblée, puis de brigands et assassins proprement dits à la porte du club ou de l'assemblée; si par révolution nous entendons les sociétés secrètes, le poignard et l'assassinat, le règne de la force, de l'échafaud, de la terreur, des impôts arbitraires et croissants; l'anéantissement de toute liberté provinciale, communale, domestique et individuelle; si par révolution nous entendons le règne physique et tumultueux des plus violents, des plus audacieux, des plus ivres, substitué dans chaque commune et dans chaque rue au règne de la loi; si par révolution nous entendons l'oppression des consciences et des intelligences, l'absorption de toute vie, de tout pouvoir et de tout mouvement dans la main du pouvoir central : alors évidemment la révolution, c'est la ruine, la honte, l'esclavage et l'agonie sociale.

Évidemment, cet objet détestable, que nous venons de définir, que nous avons vu de nos

yeux, cet objet, quel que soit le nom qu'on lui donne, est l'obstacle au progrès des peuples dans la justice et dans la liberté.

Jamais encore les hommes sincères et généreux, qui veulent vraiment le plein triomphe de la justice et de la liberté, n'ont assez étudié cet obstacle. Ils ne voient pas assez quel est la secte, ou, si l'on veut, la race qui trouble la marche des nations dans tous les temps, mais surtout aujourd'hui.

La race audacieuse des violents, des tyrans, des emportés, qui n'ont jamais compris l'existence d'aucune loi, ni sociale ni morale, ni logique ; qui ne jugent point, mais qui décident, dominent et frappent; cette race, qui se croit toujours, de plein droit, maîtresse de tout et qui, dès qu'elle est débridée, écrase à l'instant même le faible, le juste, le sage, et tout ami de la raison ; cette race, qui a existé de tout temps plus ou moins développée, et qu'on voit se former dès l'enfance, dans les écoles, partout où le dérèglement moral, l'absence d'idées, l'étroitesse du cerveau, se joignent à l'intensité du vouloir et à l'impétuosité des convoitises ; cette race qui, n'étant autre chose que la partie la moins humaine du genre humain et la plus rapprochée de l'animalité, ne connaît qu'un principe, l'*instinct*, et non pas

deux, l'*instinct* et la *raison ;* cette race, nécessairement et naturellement destinée, en tout temps, en tout lieu, aux châtiments et à la répression, soit de la part des sociétés dont ils ne cessent de troubler le travail, soit de la part de la nature, qu'ils violentent en eux-mêmes et en dehors d'eux; cette race qui, depuis un siècle environ, flattée, trompée, surexcitée, multipliée par les sophistes et les athées, devient une sorte d'espèce humaine nouvelle, inférieure, surprenante, mutilée, moitié race, moitié secte, dont on peut faire la physiologie ; cette race qu'aucun scrupule ne ralentit jamais, qui n'hésita jamais, pas plus que l'animal n'hésite à la vue de sa proie; « ces êtres nouveaux (1) qui, répandus depuis bientôt un siècle dans toutes les parties civilisées de la terre, y conservent partout le même caractère, les mêmes instincts, la même physionomie et les mêmes procédés, sans nulle variation, sans perfectibilité concevable (2) » : voilà la race morale qui constitue

(1) Tocqueville, *l'Ancien Régime et la Révolution*, chap. II, p. 262.

(2) « Il y a, de plus, dans cette maladie de la Révolution française, quelque chose de particulier que je sens sans pouvoir le bien décrire ni en analyser les causes. C'est un *virus* d'une espèce nouvelle et inconnue. On a vu des révolutions violentes dans le monde, mais le caractère immodéré, emporté, radical, désespéré, audacieux, presque fou, et pourtant puissant et efficace de ces révolutionnaires-ci n'a pas de précédent, ce me semble, dans les grandes agi-

le principal obstacle à tout progrès de la justice, de classe à classe, et de peuple à peuple. Le niez-vous ?

N'est-ce pas elle qui, dès qu'il s'opère quelque part dans le monde un mouvement, s'en empare, pour le pervertir, le détourner, le briser ? Si vous marchez, on vous force à courir ; si vous courez, on vous lance sur la pente, on vous relance, on vous fait perdre pied, et l'on vous roule jusqu'au fond de l'abîme. Et par abîme, j'entends l'abîme réel, ce fond sanglant, désespéré, où l'on s'égorge. Voilà la race qui, en ce qui concerne la France, a brisé et a retourné le généreux et nécessaire mouvement de 1789 (1), et l'a renversé aussitôt

tations sociales des siècles passés. D'où vient cette race nouvelle ? qui l'a produite ? qui l'a rendue efficace ? qui l'a perpétuée ? Car nous sommes toujours en face des mêmes hommes, bien que les circonstances soient différentes, et ils ont fait souche dans tout le monde civilisé. Mon esprit s'épuise à concevoir une notion nette de cet objet, et à chercher les moyens de le bien peindre. Indépendamment de tout ce qui s'explique dans la Révolution française, il y a quelque chose d'inexpliqué dans son esprit et dans ses actes. Je sens où est l'objet inconnu ; mais j'ai beau faire, je ne puis lever le voile qui le couvre. Je le tâte comme à travers un corps étranger qui m'empêche soit de le bien toucher, soit de le voir. » (*Correspondance inédite de Tocqueville*, t. I. p. 40.) C'est cet objet que je m'efforce de faire connaître dans ces pages.

(1) « Autant les idées de 1789 (Léonce de Lavergne, *Économie rurale de la France*, p. 440) sont favorables à la prospérité publique sous toutes les formes et sur tous les points, autant les idées de 1792, si toutefois on peut donner ce nom à l'emportement des passions les plus bru-

par une autre révolution, qui n'était pas la suite de la première, mais qui en était l'opposé.

Cette race est subdivisée en variétés de violence et de stupidité, depuis le despote de pensée, farouche, absurde, qui travaille dans la métaphysique, jusqu'à l'homme d'énergie qui demande cent mille têtes, jusqu'à l'égorgeur pur, qui massacre de ses propres mains et qui travaille sur la chair des proscrits, jusqu'au séide des sociétés secrètes, qui jure l'assassinat et entreprend de gouverner le monde par le poignard ! Ce sont des cercles descendants, comme les cercles de l'Enfer de Dante. Quand cet enfer s'empare d'une ville ou d'un royaume, il met tout d'abord en avant son plus haut cercle, celui qui paraît toucher

tales, ont été contraires à tout travail utile. L'Angleterre s'en est tenue à 1789, et même à un peu moins que 1789, et elle s'en est bien trouvée. Quand on recherche l'accueil fait par chaque partie de la France à la révolution de 1792, on trouve que cette violente crise n'a eu véritablement pour elle qu'une moitié ou même un tiers du territoire. Sans la difficulté et la lenteur des communications à cette époque, elle eût probablement échoué devant la résistance de la véritable majorité. » Oui, certes, et la minorité des violents était beaucoup moindre que ne le dit M. de Lavergne. Mais jusqu'à quand la majorité veritable, jusqu'à quand les hommes de cœur et d'intelligence, les amis de la justice et de la liberté, se laisseront-ils opprimer et laisseront-ils opprimer les peuples dans toute l'Europe par la minorité des violents, des tyrans, des sectaires et des brutes ?

presque à la justice, à la raison et à la paix. Le lendemain, il chasse le premier cercle par le second, et les cercles se succèdent vite, et descendent, en roulant, jusqu'au fond de l'enfer, où l'on égorge, où l'on poignarde. Les cercles se dévorent entre eux. Le plus violent, le plus stupide dompte le moins stupide. C'est une loi nécessaire.

Or c'est précisément cette chute de précipice en précipice, chute dont la loi est aujourd'hui connue par l'expérience, comme la loi de la chute des corps, c'est là l'objet, l'esprit, le mouvement, le procédé, qu'on appelle maintenant en Europe : le *mouvement révolutionnaire*. Et la révolution commence au moment précis où le corps social est arrivé à une vitesse et à une pente où il perd le mouvement libre. Il perd le mouvement humain et raisonné pour prendre le mouvement physique, le mouvement de chute accélérée. Dès ce premier moment, tout est fini, tout est prévu, puisque le mouvement n'est plus libre, mais mécanique et nécessaire, et que la loi de la chute est connue,

Et il est important d'analyser à fond, dans son essence, cet esprit de vertige, car l'Europe ne le chassera que quand elle le connaîtra bien.

Esprit de vertige, en effet, esprit de contre-

vérité, puissance de contre-coup, son caractère le plus étrange est d'opérer en tout le contraire de ce qu'il prétend. C'est pour lui qu'il est dit : « Qui s'exalte sera humilié, qui se cherche se perd » ; comme « le sophiste, dont la pensée. dit la logique, se perd en se cherchant elle-même » ; comme « le voluptueux, dit la morale, qui cherche la joie et trouve la mort » ; comme « l'effréné, qui, dit Bossuet, marche à la servitude par l'indépendance » ; comme toute âme égarée, qui, dit saint Augustin, « arrive par son effort de volonté à ce que la volonté ne veut pas » ; comme l'orgueil lui-même, « qui veut faire l'ange et fait la bête », a dit Pascal. C'est cette loi de contradiction, cette force de choc en retour qui, dans le phénomène appelé la révolution, amène l'égorgement au cri de la fraternité, la servitude et la terreur au cri de liberté, la dictature universelle et absolue au cri de république universelle.

III

Mais quel est donc, dans le fond même des cœurs, qu'il sagisse d'un homme ou d'un peuple, quel est donc le vice décisif, qui per-

vertit l'élan et le retourne contre lui-même? Nous le savons : c'est la violence, c'est l'incontinence. L'histoire le dit : « Fût-on la plus belle et la plus généreuse des révolutions, fût-on le plus grand des hommes, *se contenir* est le premier devoir, *se contenir* est le grand secret, pour être honnête, pour être habile, pour être heureux (1). » Mais qu'est-ce que se contenir? C'est s'arrêter en face du droit d'autrui. C'est savoir respecter la justice, lors même qu'elle semble nous éloigner du but. C'est se dompter, se résigner à vaincre par l'honnêteté, dans la patience et le travail. C'est donc encore l'Évangile et la croix, la croix, la lourde croix de la justice et du devoir, que nécessairement doit porter tout être libre. Mais c'est précisément l'incontinence, l'emportement, qui est l'essence de l'esprit révolutionnaire.

La Révolution donc, je veux dire le mouvement de chute du corps social dans la violence et dans l'incontinence, ce mouvement qui descend, en roulant, les cercles de l'enfer, c'est la tendance contraire à la tendance évangélique, laquelle veut conquérir le monde par la douceur et par la paix, par la raison et par la liberté, par le devoir et par le sacrifice. Incontinence,

(1) Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire*, t. XVII, chap. LIII, p. 899.

au lieu de patience; violence, au lieu d'effort intelligent; colère et force, au lieu de douceur et de paix; le massacre au lieu du martyre ; le sang d'autrui, au lieu du sang répandu librement sur la croix : c'est tout l'esprit antichrétien.

Et aussi, la Révolution, dans le sens où je l'ai définie, et où ce mot d'ordinaire se prend aujourd'hui en Europe, la Révolution, dis-je, ne tient-elle pas le christianisme pour son principal ennemi !

Et là se trouve la grande faiblesse, le grand aveuglement de la Révolution, et la cause principale de ses continuels mécomptes. Elle crie : « Justice! justice! » et elle repousse, comme étant l'obstacle, l'unique instrument de justice qui soit au monde : l'Évangile et la Croix.

Eh bien! mes frères bien-aimés, en ce sens clairement défini, repoussez-vous la Révolution, comme je l'accepte dans l'autre sens? Comprenez-vous que la Révolution, prise dans le second sens, signifie chute et catastrophe, tandis qu'elle signifie marche et progrès, dans l'autre sens? Voulons-nous accepter l'une, repousser l'autre?

IV

Avez-vous bien compris que nous n'avons discerné et jugé ces deux essences de la Révolution que d'après la loi nécessaire, d'après la morale absolue? Et, dans cette loi elle-même, pour n'être pas trop rigoureux, n'avons-nous pas choisi, comme base unique du jugement, ces deux seuls points : « Ne pas tuer, ne pas voler »? Est-ce donc trop que de se borner à flétrir l'homicide et le vol?

Dans ces jugements sur la Révolution et sur l'Ancien Régime, ai-je eu deux poids et deux mesures? N'ai-je point jugé l'un et l'autre d'après la quantité de vie humaine et de travail humain qu'ils ont anéantie? Ai-je ménagé les violents d'en haut aux dépens des violents d'en bas? Y a-t-il quelque passion ou quelque préjugé dans mes paroles? Qu'on me reprenne, s'il y a dans ceci d'autre amour que celui de la vérité, de la justice, de la fraternité, de la liberté. J'ai horreur de tout ce qui fait du mal aux hommes. Voilà ma passion, je l'avoue.

Nous avons donc ici, je le sens en mon âme et conscience, je le vois par toute ma raison, le

jugement vrai, l'analyse scientifique de la Révolution. Cette époque, qui est encore pour nous, aujourd'hui même, le moment présent, est bien ce qui vient d'être dit, savoir : Un progrès du royaume de Dieu, que les violents emportent et détruisent, et qu'ils retournent en calamités.

Nous voyons au début, en France, le plus admirable élan de bonne volonté, de justice, de fraternité, dont jamais aucun peuple ait donné l'exemple! Nous voyons la nation tout entière mettre la main à l'œuvre, pour tout régénérer dans la justice. Oui, nos pères ont voulu cela! Qu'ils soient bénis de l'avoir voulu! Qu'ils soient bénis et glorifiés dans la suite entière de l'histoire! Mais étaient-ils donc seuls à le vouloir, envers et contre tous? En aucune sorte. L'Europe entière applaudissait, et la plupart des peuples étaient mûrs pour cet immense progrès. Tous nous auraient suivis.

Mais les violents, appuyés sur l'élan du plus mpétueux des peuples, ont retourné le mouvement, et la plus effroyable des catastrophes, violence sur violence, crime sur crime, renverse toutes les espérances dans le sang.

L'Europe épouvantée recule et, voyant les furieux qui s'égorgent, elle prend les armes. Le 21 janvier 1793, à la vue du plus lâche, du plus

féroce et du plus stupide des forfaits, la conscience universelle se soulève et la vengeance de Dieu éclate. La folie des violents a déclaré la guerre au genre humain, et le genre humain finira par dompter les violents dans le sang de quatre millions d'hommes.

Voilà, par le crime des violents, quatre millions d'hommes égorgés. Voilà la perte. Où est le gain?

L'Europe, comme la France, dit l'histoire, était prête alors pour une « rénovation pacifique, cette rénovation était partout commencée (1) ». Mais les violences révolutionnaires, au lieu de répandre dans le monde les idées de 89, les ont souillées et ruinées pour un temps, et ont fait « reculer », non pas « d'un quart de siècle », comme on l'a dit, mais, je le crains, de plusieurs siècles, la civilisation et la liberté. Voilà ce qu'a gagné l'Europe.

Pour nous, à quoi nous a servi l'héroïsme de nos soldats, et le génie des chefs? A laisser la France plus faible et plus petite qu'elle n'était en 1789.

En ce temps, la France était, sans comparaison, la première des puissances de l'Europe. En est-il de même aujourd'hui?

(1) *L'Europe en 1789*, par M. Léonce de Lavergne.

Nous étions, en 1815, réduits, vaincus, presque bloqués au milieu de l'Europe par des traités faits contre nous. Aujourd'hui, les traités de 1815 seraient pour nous un don miraculeux du ciel, qu'aucun de nous ne peut plus espérer. Et la coalition de l'Europe contre nous est tellement possible, tellement formidable, qu'il s'agit aujourd'hui de doubler nos armées.

Quant à la liberté, quel est celui des principes de 89 qui soit appliqué parmi nous? Quel est celui des vœux émis *par l'unanimité des cahiers* qui ait reçu satisfaction?

Sommes-nous bien assurés que le déclin de la France, visible à tous les yeux, depuis l'année 1866, va s'arrêter, et que nous saurons conjurer notre ruine?

Sommes-nous pleinement assurés que, comme le monde romain, nos vices ne nous ont pas condamnés à périr, ou bien à vivre, sans honneur et sans liberté, pendant des siècles, sous le joug du pouvoir absolu? « Rome n'est plus rien qu'une chose soumise à l'empire d'un seul, s'écrie Tacite dans sa douleur : *Neque aliâ re romanâ quàm si unus imperitet* (1). »

(1) *Annal.*, IV, n° 33.

Tels sont les fruits du mortel venin des violents, qui, dès le premier jour, inoculé au sein de la noble Révolution, a brisé dix Constitutions, et nous donne, depuis quatre-vingts ans, pour trente-deux ans de gouvernement libre, un demi-siècle d'anarchie, de terreur et d'empire, suivi des catastrophes de 1870.

Il était nécessaire d'apprendre à discerner scientifiquement l'élément criminel et mortel qui n'a cessé de se mêler à cet effort de renaissance commencé pour l'Europe depuis bientôt un siècle. La décadence indéfinie est assurée, tant que nous ne saurons pas voir qu'il n'y a qu'une loi du progrès, la justice, et un seul obstacle au progrès et à la justice, la violence, la violence qui prend et qui tue.

Mais il est temps de chercher une issue pour sortir de ce tourbillon. La cause du mal, c'est ce principe inné à l'esprit déchu du vieil homme : qu'il faut écraser l'adversaire, et qu'alors on sera libre et triomphant. Mais l'Évangile nous dit : « Accordez-vous avec votre adversaire, pendant que vous êtes dans le chemin. » Saint Paul nous dit : « N'allez pas vous détruire l'un par l'autre. » La science nous dit : « Le mal de l'un, c'est le mal de l'autre. » Pour échapper au grand danger que court la France, pour guérir la mortelle faiblesse qui fait la grandeur

du danger, il est temps de ne plus écraser personne, de daigner consentir à laisser vivre autrui, afin de délivrer les immenses forces que nos divisions homicides ne cessent d'anéantir.

CHAPITRE X

L'ISSUE

Y a-t-il quelque chose qui puisse détruire la France ?

Nos divisions et nos luttes intestines peuvent-elles, si elles se prolongent, détruire notre patrie?

Les violents, les tyrans, spoliateurs ou meurtriers, vont-ils donc conduire à sa ruine le plus beau royaume de la terre?

N'est-ce pas là le terme où nous amène enfin la guerre civile en permanence depuis trois quarts de siècle?

A ces lamentables questions, je réponds : Non, nous ne sommes pas encore condamnés à périr. Mais ce qu'il me faut reconnaître, c'est qu'on a posé la question; c'est que, pour la première fois de ma vie, je suis forcé d'y réfléchir; c'est que, depuis l'événement de 1866,

qu'un esprit éminent a pu nommer « la plus grande révolution des temps modernes (1) », depuis ce jour nous avons entendu des Français avouer qu'on peut détruire la France, et qu'on la détruira, et qu'en tout cas elle est entrée dans son déclin.

Nous nous sommes « laissé envahir, dit un clairvoyant écrivain, par deux maux qui détruisent à la longue les nationalités les plus énergiques, l'antagonisme des citoyens, et l'instabilité du pouvoir (2) ».

En outre, tous les yeux voient aujourd'hui la France entourée d'une ceinture de forces, qui peuvent nous écraser, et qui le veulent peut-être. Nous sommes pris comme dans un filet, et nos ennemis disent : « Tenons-les; ce sont des furieux, toujours en lutte et en révolution, qui ne laissent à l'Europe nul repos. Les voici domptés maintenant. Tenons-les. »

Il y a cent ans aujourd'hui que les mêmes bouches ont prononcé sur la Pologne les mêmes paroles (3).

Ces faits sont-ils douteux?

Il s'agit donc, ô mes concitoyens, de doubler,

(1) M. Thiers, discours du 5 décembre 1867.
(2) Le Play, *la Réforme sociale en France*, n° 68.
(3) Ces pages écrites en 1867, je les relis en 1870 au moment où cinq cent mille Prussiens commencent à entourer Paris.

de tripler aujourd'hui, et cela sans aucun délai, les forces de la France. Il n'y pas un homme au monde, Français ou autre, ami ou non, qui n'aperçoive cela.

Cela est-il possible? et de quelle force s'agit-il et qu'est-ce que la force? Écoutez ce qui suit.

I

Vers la fin de Louis XIV, l'absurdité de l'ancien régime, la folie du pouvoir absolu, avaient réduit la France à l'état que voici.

Coalition, contre nous, de l'Europe entière, exaspérée par les fautes et l'orgueil insensé de celui qui portait dans sa tête solitaire les destins et la volonté de la France.

Or le roi n'avait plus de soldats.

On menait les recrues à l'armée, « liées et garrottées, comme des forçats que l'on mène aux galères ou au gibet : arrivées à l'armée, elles désertent toutes à la première occasion, ou meurent de chagrin (1). »

Le roi n'a plus d'argent pour payer l'armée.

(1) Boisguilbert, *le Déta de la France.*

L'armée, par toute la France, ne peut vivre que par maraude, et en s'emparant de vive force des caisses publiques, de l'argent des particuliers, et de tous les produits de la terre.

L'argent, par le brigandage des traitants, disparaît par centaines de millions, « sans compter la part du néant, qui, croissant sous leurs pieds, dit un contemporain, dépasse, dix et vingt fois, ce qui entre dans le trésor public (1) ».

Pendant ce temps, la moitié des terres labourables reste à peu près en friche. D'année en année, d'effroyables famines se succèdent. Deux ou trois cent mille créatures humaines, chaque année, périssent de misère et de faim.

Tel était l'état de la France, et, en la contemplant, les meilleurs citoyens s'écrient : « Ce cadavre qui est sous nos yeux (2) ! »

Or, en ce temps même, il y eut un Français qui osa dire, écrire, répéter, proclamer, démontrer ce qui suit :

Le mal qui met la France en l'état où nous la voyons, « ce désordre, quelque grand et quelque effroyable qu'il soit, peut être arrêté en une demi-heure de travail des ministres, et en quinze jours d'exécution (3) ».

(1) Boisguilbert, *le Détail de la France*, p. 125.
(2) Boisguilbert, *Factum de la France*.
(3) Boisguilbert, *id.* p. 263.

Il répète ailleurs son propos : « Je maintiens à la face de la terre entière, et sans crainte d'être contredit, qu'il ne faut point trois heures de travail des ministres, ni quinze jours d'exécution de la part des peuples, pour guérir tous ces maux (1). »

Que prétend obtenir ce prophète en ces quelques heures de travail, et en ces quelques jours d'exécution? Il prétend doubler à l'instant le revenu du trésor public, rendre l'armée possible, et en même temps, et par la même mesure, *tripler* ou *quadrupler* la richesse du pays.

Assurément, cet homme dut paraître, et parut en effet insensé. Car peut-on concevoir qu'en quelques heures et en quelques jours, on puisse transformer l'état financier d'un grand peuple?

Eh bien! la science sait, aujourd'hui, que cet étrange prophète était prophète de vérité, et que sa promesse insensée était vraie, certaine, et de facile exécution. Et le lecteur va le comprendre.

Voici pourquoi, disait ce généreux et clairvoyant esprit, voici pourquoi tout ce désordre se peut corriger en trois heures, et puis s'exécuter en quelques jours. C'est qu'il s'agit, tout

(1) Boisguilbert, *Factum de la France*, p. 315.

simplement, de la cessation d'une violence (1). Or ceux qui font violence peuvent, s'ils le veulent, s'arrêter, et retirer la main, comme quand on lève le siège d'une ville. Dans ce cas, le pain qui, dans la ville, coûtait cent sous la veille, ne coûte plus aujourd'hui qu'un son.

Or il est manifeste qu'en ces années, la France était assiégée, comme une ville. Elle était assiégée par une armée française, commandée par le roi et par ses ministres. La France, dit Fénelon, est en état de siège (2). Les traitants, leurs agents, leurs sergents, tous les officiers de justice, toute la gendarmerie, et, au besoin, tous les soldats du roi, forment l'armée des assiégeants, forte de plusieurs centaines de mille hommes. Les assiégés sont la masse du peuple. Les morts pendant le siège sont les deux ou trois cent mille hommes morts chaque année de misère et de faim. Les prisons et galères regorgent d'un très grand nombre de prisonniers, sans compter ceux que l'on a fusillés et pendus pour avoir violé le blocus,

(1) « Pour à quoi parvenir, on maintient à la face de toute la terre, sans crainte d'être contredit, qu'il ne faut point trois heures de travail de la part de MM. les ministres et quinze jours d'exécution, de celle des peuples, parce qu'il ne s'agit que de la cessation d'une très grande violence. » Boisguilbert, *l. c.*, p. 315; cf. p. 302.)

(2) *Œuvres de Fénelon*, t. III, lettre au duc de Chevreuse.

c'est-à-dire pour avoir, par exemple, porté du sel de Touraine en Poitou. Confiscation des meubles et immeubles, érigée en payement régulier de la taille et des contributions de guerre ; destruction des maisons et chaumières pour en vendre les matériaux ; tout transport d'aliments, de blé, de vin, de sel, intercepté par des barrières : blocus de terre. Tout arrivage arrêté dans les ports : blocus partout. Sans parler des ruines qui s'opèrent sous les pieds des chevaux et des hommes, et surtout par la cessation du travail.

Évidemment, tous ces fléaux et toutes ces violences de main d'homme pouvaient être arrêtés par un seul acte de la volonté du roi.

Or le siège de la France avait lieu pour obtenir de la masse du peuple l'impôt d'argent et l'impôt du sang. Mais plus le siège devenait rigoureux, moins l'argent arrivait, et plus les hommes disparaissaient. Pour tout changer par un seul acte de volonté, il suffisait au roi de déclarer la levée du siège. A l'instant même le roi doublait ses revenus, et triplait la richesse de la France. Je dis : à l'instant même, parce que la simple déclaration de la levée du siège transformait tout.

Oui, tous les maux pouvaient cesser en quelques heures, par une déclaration décisive

du roi, décrétant mainlevée de la violence qui écrasait tout.

Cela est évident ; car les traitants et leurs sergents, et tous les assiégeants, prenaient environ *dix* au peuple, pour donner *un* au roi. La cessation de la violence, à l'instant même et très facilement, donnait au roi, non pas *un*, mais *deux*, tout en laissant au peuple *six* ou *sept*.

Mais nul, en ce temps-là, sauf quelques prophètes de justice, ne savait rien. Le roi ne se doutait de rien. Sans être ni un insensé ni un monstre, il comprenait seulement qu'il faut qu'un peuple paye ses impôts ; qu'il fallait, en ce moment surtout, de l'argent pour avoir des soldats, et des soldats pour défendre la France menacée des derniers malheurs et des dernières humiliations.

Cependant la science était là, et annonçait la vérité. Son prophète fut déclaré fou, et mourut en exil.

II

Pour moi, je ne suis pas prophète. Mais j'affirme qu'aujourd'hui même, en moins de trois jours d'exécution, on peut tripler et quadrupler les forces de la France.

Voici comment :

Je dis d'abord qu'aujourd'hui la France est, en partie, anéantie dans ses meilleures forces par le crime de nos divisions, de nos terreurs, de nos haines et de nos mutuels mépris.

Je dis ensuite qu'en un certain sens, trop réel, la France est en état de siège par l'erreur séculaire du centralisme absurde qui nous régit depuis au moins trois siècles, mais qui ne cesse pas de s'accroître. Le centralisme opprime, comprime et paralyse l'ensemble, par voie d'obsession continue, incessante et universelle, laquelle anéantit la moitié du génie, de la vie, de l'activité propre de la nation.

Donc, ici aussi, comme sous Louis XIV, il n'y a qu'un siège à lever, et une violence à faire cesser, une mainlevée à déclarer, une absurdité désastreuse à ne pas maintenir.

Or, faut-il trois heures de travail, faut-il

trois jours d'exécution, pour décréter la destruction du centralisme, cet état de siège permanent? Non; il suffirait d'un acte de volonté. Les formes du gouvernement libre sont connues, et elle sont parmi nous. Il suffit de leur rendre la vie. Il suffit d'un seul acte de repentir et de bonne volonté pour remettre la vie dans ces formes, formes mortes de la liberté.

Ici d'ailleurs, comme le disait encore notre prophète sous Louis XIV, la simple annonce et déclaration d'une telle révolution morale, sociale et politique, se répandant, avec la vitesse de l'éclair, d'un bout à l'autre de la France, de l'Europe et du monde, triplerait ou quadruplerait à l'instant même, et au dedans et au dehors, les forces de la France.

Mais il faudrait surtout et l'idée et la volonté d'une radicale décentralisation, telle que nul d'entre nous, aujourd'hui, n'ose l'espérer ni même la concevoir.

Que si l'on daignait accorder à la France ce qu'elle a demandé par ses cahiers, ce qu'elle demande encore, — car il n'y a pas prescription, — si chaque commune et chaque département vivait, au lieu de ne pas vivre, et marchait, au lieu d'être traîné; si tout cessait d'être administré, réglé, poussé ou empêché,

dépensé, emprunté, par impulsion centrale, par commissaires et commissions ; si tout était laissé, selon la science et la justice, aux volontés locales, manifestées par l'élection; si l'élection, à tous les degrés, cessait d'appartenir à l'administration pour appartenir à la France : je dis qu'alors la vie et la force du tout serait, non pas doublée, mais décuplée, non pas demain, mais aujourd'hui (1).

(1) En un mot, c'est la levée du siège de la Rochelle; et la même extravagance qui se serait rencontrée dans les objections qu'on aurait pu faire, en soutenant qu'il aurait fallu du temps, après les portes ouvertes, pour avoir le pain à un sou, de cent fois autant qu'il était la veille, se trouve dans cette occasion, si quelqu'un prétendait qu'une déclaration publiée sur ce style ne mettrait pas aussitôt toutes ces choses en valeur, et, par conséquent, tous les peuples dans la félicité, et en état de fournir avec profit tous les besoins du roi.

« Cette réduction qu'on apporterait aux fonctions et aux bases du revenu des Traitants, je maintiens, comme je l'ai déjà dit, qu'elle ne sera nullement préjudiciable à leurs intérêts, et qu'ils regagneront en gros, par la hausse de consommation, ce qu'ils allégueraient aujourd'hui devoir perdre par l'altération du détail. Cela n'a jamais manqué toutes les fois que le cas est arrivé, et récemment dans la distribution du tabac, où la recette a augmenté après qu'on a eu baissé le prix. Et le contraire à l'égard des lettres et l'on sait des bureaux notablement diminués par la hausse des droits.

« Et pour montrer invinciblement qu'il n'y a rien que de très réel dans les suites d'une déclaration qui ne coûtera point trois heures à construire,... il n'y a qu'à en faire un essai en le publiant seulement, parce qu'on en suspendra l'exécution d'un mois ou deux. On maintient que, dans le moment, tous les biens seront considérablement augmentés; on pourra alors juger, par cet échantillon, de l'effet qu'on doit attendre de la pièce, et qui est visionnaire, de l'auteur de ces mémoires, ou des contredisants.

Et n'aperçoit-on pas qu'une telle révolution serait le plus puissant moyen de calmer nos discordes, nos terreurs, nos haines, nos mutuels mépris, c'est-à-dire de guérir le plus grand de nos maux, et la plus grande de nos faiblesses, la division ? Otez du sein de la patrie l'esprit de division, et nous sommes invincibles : *Galli, si non dissenserint*, dit Tacite, *vix vinci possunt*.

Tout cela n'est-il pas évident? Sans nul doute. Mais ceux qui, aujourd'hui, proclameront ces évidences, ceux-là d'abord ne seront nullement écoutés, puis seront traités comme des fous. Et ceux-là seront sages, et seront peut-être écoutés, qui diront : « Ce qu'il faut à la France, c'est le suffrage universel, dirigé, pendant un siècle encore, par la forte main des Césars. » Fort bien; mais aujourd'hui même, je vous

« Comptant donc sur cinq à six millions de hausse dans la consommation par un effet subit, et une violence cessée comme à la levée d'un siège, il faut venir à la part du roi, qu'il y aurait autant d'injustice au peuple à refuser au prince, par suite de cette augmentation de biens, qu'il y avait de surprise ci-devant à ériger la confiscation entière tant des meubles que des immeubles, en contribution réglée : ce qui, ayant commis le prince et ses sujets par des refus, d'une part, que la seule impossibilité d'exécuter empêchait d'être criminels, — et de vaines contraintes, quoique des plus violentes, de l'autre, — a plus détruit de biens, et fait de ravages, que jamais les plus grands ennemis du royaume dans leurs victoires les plus complètes, depuis l'établissement de la monarchie. » (Boisguilbert, p. 305 et 306.)

prie, qu'allez-vous faire pour doubler et tripler, sans délai, les forces de la France ? Car il le faut.

Ce que vous allez faire, je ne le puis comprendre. Mais, quoi qu'on fasse, et quoi qu'il arrive, et si, comme je l'espère bien, la France sort de ce défilé la vie sauve, nous avons, en tout cas, devant nous, des siècles de souffrances, d'humiliations et de révolutions, jusqu'au jour où, la lumière de la science ayant pénétré les esprits, et l'excès de nos décadences ayant fatigué toutes les âmes, on finira par accomplir ce qui serait possible et facile aujourd'hui : comme nos pères, à la fin du dix-huitième siècle, finirent par accomplir, mais à travers bien du sang et des larmes, ce que, depuis cent ans, la science demandait et montrait.

Oui, après de bien longs retards, la vérité pourtant, je n'en veux pas douter, triomphera, et alors, — c'est la loi de l'histoire, — la vérité nous rendra libres.

III

C'est là, dis-je, mon espoir. Mais ne nous hâtons point de croire le but encore si rapproché. Les retards dont je parle sont peut-être d'un grand nombre de siècles. Car il y a toujours l'obstacle, il y a toujours les violents, les destructeurs du royaume de Dieu, qui emportent et anéantissent tout progrès de justice, de vérité et de liberté.

Malgré l'indomptable fond d'espérance que l'Évangile met dans mon cœur (1), je retombe sans cesse dans la crainte de voir toujours vaincues la justice et la vérité. Oh ! oui, comme le dit Jésus Christ lui-même, à la veille du crucifiement : « Jusqu'à présent le royaume de Dieu souffre violence, et ce sont les violents qui l'emportent. » Les violents doivent-ils donc toujours l'emporter? Auront-ils la dernière victoire? Ne viendra-t-il pas une époque où l'on pourra voir comme dans la vie d'un homme qui se corrige, la vie du genre humain s'avancer peu à peu,

(1) In mundo pressuram habebitis : sed confidite, ego vic mundum. (Joan., xv, 33.) Contra spem in spem, dit saint Paul.

dans l'ensemble, à travers la terrible lutte, vers une lumière meilleure, et une justice plus assurée ?

N'est-ce pas là ce que tous nous avions espéré ? La lumière monte, disions-nous. La raison prend des forces. Les mœurs deviennent plus douces, et la guerre diminue. Or que sont devenus, au moment où j'écris (1868 et 1870), ces signes du progrès ? La guerre redouble ses fureurs. Les esprits se divisent de plus en plus profondément. La raison semble s'affaisser sur elle-même, ou même se briser dans l'absurde. La volonté, dans beaucoup d'hommes, semble devenir plus perverse, plus aveugle, plus orgueilleuse et plus violente. Et l'on en vient à pouvoir dire qu'il se forme une sorte d'espèce humaine nouvelle, dégradée, mutilée, une sorte d'esprit humain nouveau et inférieur, presque purement animal, s'avançant, dans la stupidité et la perversité, contre Dieu et le genre humain.

Et si l'on considère la triomphante audace de cette espèce et de cet esprit, l'incroyable assurance des violents, et la mollesse et la consternation des pacifiques, on se demande s'il est bien vrai que « les doux posséderont la terre (1) ».

(1) Matth., v, 4.

Or tout mon but, par cet exposé de la loi du devoir, qui, en même temps, est la loi de l'histoire, c'est d'éclairer et d'exhorter les pacifiques d'abord et, si je puis, les violents.

Eclairer ! éclairer les hommes, pour que dans la lumière, dit le prophète, ces bêtes féroces qui, la nuit, sortent pour la proie, rentrent dans l'ombre, et que l'homme, le jour survenant, puisse sortir pour son œuvre. *Exibit homo ad opus suum* (1).

Oh ! oui, ceignez vos reins, hommes qui aimez, hommes qui voyez, vous qui connaissez le devoir et l'ordre du moment présent ; ceignez vos reins, et prenez en vos mains ces flambeaux lumineux et ardents dont parle l'Évangile (2). N'est-il pas temps de chasser l'ignorance et la nuit de la face de la terre ? Et n'est-il pas possible d'apprendre enfin à tous les hommes la loi unique et simple, la loi nécessaire, évidente, qui, si elle est observée, suffit ? Répudier l'esprit de Caïn, toujours vivant : ne plus tuer ! Et ne plus dépouiller son frère du fruit de son travail.

Ne plus tuer ! C'est là la première conséquence, qui mène aux autres, de la formule

(1) Psalm., CIII, 3.
(2) Sint lumbi vestri præcincti, et lucernæ ardentes in manibus vestris. (Luc., XII, 35.)

éternelle et universelle de la vie : « Tout ce que vous voulez que les hommes fassent pour vous, faites-le pour eux : *c'est là la loi.* »

Comprenez-le ; il n'y a qu'un seul point, ce seul point, à enseigner au genre humain : Ne pas tuer et ne pas prendre ! Est-ce donc impossible? La loi est-elle impossible à comprendre, ou impossible à pratiquer?

Et ne voyez-vous pas qu'en ce seul point, ou autour de ce point, vous pouvez enseigner aux hommes toute la religion, toute la science du devoir, toute la science sociale, toute l'histoire, et le reste des sciences? Oh ! si Dieu me laissait la grâce et me donnait la force d'écrire pour la masse des hommes de toute nation et de toute condition tout le cercle des sciences ramenées à la loi, ou tout au moins groupées comme des satellites autour d'elle !

Mais patience ! D'autres, quoi qu'il arrive, comprendront ces choses, et les accompliront. Et ils iront par toute la terre enseigner toutes les vérités à partir de la loi, à partir de cette évidence nécessaire, infaillible, absolue.

Pour moi, j'ai hâte de dire ici du moins la substance de mes bienheureuses convictions, et d'exhorter les meilleurs, et les plus généreux, à voir enfin, et à vouloir enfin ce qui est l'ordre du moment présent.

Le moment présent, ne cessons pas de le redire, est le moment le plus critique de l'histoire de l'humanité. Pourquoi? Parce qu'il correspond au point le plus critique de la vie de l'individu. Le moment de l'histoire où nous sommes répond à cet instant de la vie humaine, à cette entrée dans l'âge viril, où l'individu fait son choix , où il arrive à la possession de ses forces, de sa fortune et de sa liberté. Il n'est pas contestable que depuis peu de temps, le monde moderne devient riche et entre en possession de la science physique, clef des forces de la nature, qui lui permettent enfin de soumettre la terre entière : *Replete terram et subjicite eam* (1). Il n'est pas contestable que les nations modernes, depuis un siècle, entrent ou s'efforcent d'entrer dans l'ère de liberté civile et politique. Il n'est donc nullement arbitraire de placer ici, dans la suite de l'histoire universelle, le commencement d'une époque historique, une phase nouvelle de l'ère nouvelle. C'est, après la venue du Christ, de tous les moments de l'histoire, depuis le commencement du monde, le plus saillant et le mieux caractérisé.

Eh bien! en ce moment où nous nous efforçons d'entrer dans une ère de plus grande

(1) Gen., I, 28.

liberté civile et politique, et où nous annonçons la volonté de remplir le second des trois grands devoirs : « Disposer tout le globe dans l'ordre et la justice », en ce moment, dis-je, regardons avec attention la face du monde chrétien, et voyons si, malgré les ruines amoncelées par les violents, il nous reste l'espoir du progrès politique et social.

CHAPITRE XI

LE PROGRÈS POLITIQUE

I

Oui, toujours oui, j'ai l'espoir du progrès. Et voici, dans l'ordre politique, les raisons de mon espérance.

La science sociale, je dis la science certaine, claire, utile, applicable, se développe aujourd'hui parmi nous. La science du travail et de la richesse, la science du pain, est de plus en plus étudiée, appliquée, vérifiée. La vérité politique est connue, et, si les âmes ne se détournent pas de la justice, la vérité, mise en lumière, doit conduire à la liberté.

Qu'est-ce que la vérité politique? quelle est l'organisation politique véritable? Quelle est la forme de gouvernement qui rend un peuple

vraiment libre, vraiment vivant, grandissant, perfectible, et maître de ses destinées?

Comme toutes les vérités fondamentales, celle-ci a été entrevue de tout temps : Aristote en approche; Tacite en a parlé; Polybe et Cicéron en développent l'idée. Mais ce qu'on n'a pas remarqué, c'est qu'au commencement du treizième siècle, en même temps que la grande Charte était donnée à l'Angleterre (1215), qu'en Hongrie la Charte de saint Étienne était renouvelé (1222), « afin d'y restaurer la liberté violée », dit le texte du préambule, en ce même temps, les docteurs catholiques, saint Thomas d'Aquin, par exemple, donnaient la théorie de ce que les nations chrétiennes s'efforçaient de réaliser.

J'ouvre, dans saint Thomas d'Aquin, non pas un opuscule douteux, mais son grand et suprême travail, la *Somme théologique*, et j'y trouve, décrite en ses traits essentiels, dans ses bases nécessaires, comme étant la meilleure de toutes, et conforme à la loi de Dieu, la forme politique qui, aujourd'hui, tend manifestement à se répandre dans le monde entier.

Voici le texte contenu du grand théologien :

« La bonne organisation politique, en toute ville ou nation, exige deux choses :

« La première, c'est que tous aient quelque

part dans le gouvernement : *Ut omnes aliquam partem habeant in principatu.*

« C'est là le vrai moyen de conserver la paix dans une nation, et de faire que le peuple entier aime et défende sa constitution : *Omnes talem ordinationem amant et custodiunt.*

« La seconde condition réside dans la forme même du gouvernement (*speciem regiminis*) et dans l'organisation des pouvoirs (*ordinationis principatuum*).

« Il y a plusieurs formes de gouvernement, dit Aristote, dont les principales sont : la *monarchie*, gouvernement d'un seul selon la justice (1) ; l'*aristocratie*, ou gouvernement d'un petit nombre selon la justice ; et la *démocratie*, ou gouvernement de tous selon la justice.

(1) Ces mots, *secundum virtutem*, selon la justice ou selon la loi, sont répétés chaque fois, parce que les anciens, notamment Polybe et Cicéron, comme nous le verrons ci-dessous, n'appelaient point *monarchie*, *aristocratie* et *démocratie* les gouvernements où ne régnait pas la justice, qualifiant de *tyrannie*, d'*oligarchie* et d'*ochlocratie* les mêmes formes, quand la justice s'en était retirée.

Selon saint Thomas, la *vertu*, c'est-à-dire la *justice*, est essentielle à la vraie monarchie. Otez la justice, il n'y a plus de royauté, mais la tyrannie proprement dite.

C'est exactement la pensée de Polybe : « Toute domination d'un seul n'est pas par cela même une vraie royauté, mais celle-là seulement qui, consentie librement par les sujets, s'inspire de la sagesse et non de la violence. »

Οὔτε γὰρ πᾶσαν δήπου μοναρχίαν, εὐθέως βασιλείαν ῥητέον. ἀλλὰ μόνην τὴν ἐξ ἑκόντων συγχωρουμένην, καὶ τῇ γνώμῃ. τὸ πλεῖον, ἢ φόβῳ καὶ βίᾳ κυβερνωμένην. (*Reliquiæ*, liv. VI, ch. III, nº 4.)

« Mais le meilleur gouvernement est celui qui réunit tout, et dans lequel, d'abord *un seul* est mis à la tête de l'État (*præficitur*) pour gouverner selon la justice, et pour tout présider (*qui omnibus præsit*); puis, sous lui, plusieurs sont appelés à gouverner selon la justice; et où enfin le gouvernement (*principatum*) appartient en même temps à tous, tant parce que les chefs peuvent être élus dans le peuple entier, que parce qu'en effet tout le peuple est appelé à les élire.

« Et c'est là ce qui se réalise dans cette forme politique mixte (*politia bene commixta*) qui participe de la *monarchie*, puisqu'un seul préside (*præsit*); de l'*aristocratie*, puisque plusieurs, choisis pour leur mérite, gouvernent sous le prince; et enfin de la *démocratie*, c'est-à-dire du pouvoir de toute la nation, puisque les princes et chefs sont élus dans le peuple entier, et qu'au peuple entier appartient le droit de les élire. Or c'est ce qui fut institué ainsi d'après la loi divine (1). »

(1) « Dicendum quod, circa bonam ordinationem principum in aliqua civitate vel gente, duo sunt attendenda : quorum unum est *ut omnes aliquam partem habeant in principatu; per hoc enim conservatur pax populi*, et omnes talem ordinationem amant, et custodiunt, ut dicitur in 2 *Polit*, cap. 1.

« Aliud est quod attenditur secundum speciem regiminis vel ordinationis principatuum; cujus cum sint diversæ species, ut philosophus tradit in 3 *Polit.*, cap. v, præcipuæ

A la lecture de ce texte suivi, continu et complet, qui est du treizième siècle, qui demande que tout citoyen soit non pas seulement électeur, mais éligible à tout : — idéal politique qui s'applique tout aussi bien à la forme républicaine des États-Unis qu'à la forme monarchique anglaise, où le suffrage, encore limité, finira par s'étendre à tous, — on peut commencer à comprendre que la liberté moderne, non pas seulement celle qu'on a, mais

tamen sunt *regnum*, in quo unus principatur secundum virtutem: et *aristocratia*, id est, potestas optimatum, in qua aliqui pauci principantur secundum virtutem. Unde optima ordinatio principum est in aliqua civitate, vel regno, in quo unus præficitur secundum virtutem, *qui omnibus præsit;* et sub ipso sunt aliqui principantes secundum virtutem; et tamen *talis principatus ad omnes pertinet, tum quia ex omnibus eligi possunt principes, tum quia etiam ab omnibus eliguntur.*

« Talis vero est omnis politia bene commixta ex *regno*, in quantum unus præest, — ex *aristocratia*, in quantum multi principantur secundum virtutem, — et ex *democratia*, id est potestate populi, in quantum ex popularibus possunt eligi principes, et ad populum pertinet electio principum. Et hoc fuit institutum secundum legem divinam : nam Moyses et ejus successores gubernabant populum, quasi singulariter omnibus principantes, quod est quædam species *regni*. Eligebantur autem septuaginta duo seniores secundum virtutem; dicitur enim (*Deut.*, I, 15) : *Tuli de vestris tribubus viros sapientes et nobiles, et constitui eos principes ;* et hoc erat *aristocraticum*. Sed *democraticum* erat quod isti de omni populo eligebantur : dicitur enim (*Exod.*, XVIII, 21) : *Provide omni ex plebe viros sapientes, etc.*, et etiam quod populus eos eligebat; unde dicitur (*Deuter.*, I, 13) : *Date ex vobis viros sapientes*, etc. Unde patet quod optima fuit ordinatio principum quam lex instituit. » (1ª 2ªᵉ, quæst. CV, art. I.)

celle que l'on attend, a ses racines dans le moyen âge, qu'elle est bien d'origine et de sève chrétiennes, et que les siècles de pouvoir absolu, qui ont suivi dans presque toute l'Europe, n'étaient qu'un retour déplorable au vieux droit païen de l'Empire.

II

Mais il faut avouer que ce beau texte de saint Thomas n'est qu'une magnifique et hardie déclaration du principe de justice et de liberté. Ce n'est pas le détail de la science. Il faut reconnaître aussi que les chartes du moyen âge sont bien loin d'énoncer, et surtout d'établir pleinement et scientifiquement, la justice, la liberté, l'organisation politique véritable.

Où donc se trouve cette science? où se trouvent ses applications, et quels sont les yeux qui ont vu ou qui verront quelque part la vie politique véritable?

La vie politique est distincte de cette organisation naturelle et providentielle des sociétés, et de cette vie sociale que la nature des choses rend continue et inévitable, « soit que

l'homme veille, soit qu'il dorme. » Il y a, au fond de la société universelle, un invisible travail de justice, un effort de progrès, que tous nos crimes ne détruisent pas radicalement, que toutes nos ignorances et tous les vices des formes politiques corrompues, — qui étouffent partout et toujours les meilleures forces du genre humain, — ne parviennent pas à neutraliser tout à fait.

Mais quand donc se développera, dans la lumière et dans la science, le libre effort des hommes travaillant avec la nature, conspirant avec la Providence, pour établir enfin les formes libres, calculées et voulues, des grandes fonctions sociales? Et quand viendront ces formes politiques vraies, capables de ne plus étouffer la vie, ou plutôt d'en favoriser le progrès?

Toute la suite des empires et toute l'histoire de la grandeur et de la décadence des peuples n'est autre chose que le spectacle de la lutte impuissante entreprise pour y parvenir. Dans ces essais insuffisants, l'iniquité, la tyrannie, appuyées sur le vice, finissent toujours par l'emporter.

Tout effort de justice, tout essai de bonne et libre organisation politique, découle tout aussitôt en sens contraire de ce que l'on voulait,

et la forme établie, changeant d'esprit, devient bientôt l'instrument même de l'oppression et de l'iniquité.

« Malgré l'amour des hommes pour la liberté, dit Montesquieu, malgré leur haine contre la violence, la plupart des peuples sont soumis au gouvernement despotique. Cela est aisé à comprendre : pour former un gouvernement modéré, il faut combiner les puissances, les régler, les tempérer, les faire agir, donner, pour ainsi dire, un lest à l'une pour la mettre en état de résister à une autre. C'est un chef-d'œuvre de législation que le hasard fait rarement, et que rarement on laisse faire à la prudence. Un gouvernement despotique, au contraire, saute pour ainsi dire aux yeux : il est uniforme partout : comme il ne faut que des passions pour l'établir, tout le monde est bon pour cela (1). »

J'interroge, sur la politique des anciens, les deux hommes qui, vivant sur la fin du vieux monde, ont peut-être le mieux connu l'ensemble de son histoire et ont analysé, avec le plus de compétence et de sagacité, toute la vie politique ancienne. Je veux parler de Polybe et de Cicéron.

(1) Montesquieu, *l'Esprit des lois*, liv. V, chap. XIV.

Si je leur demande ce qu'ils voient dans la vie politique du passé, quelle est l'organisation politique véritable qui puisse donner tout à la fois l'ordre, la liberté et la stabilité, l'un et l'autre me font, d'une commune voix, les mêmes réponses, et je dois dire que ces réponses me paraissent admirables, et me montrent, une fois de plus, que les hommes, dans la lumière de la raison, ont, dès l'antiquité, aperçu les grandes vérités naturelles, en politique, comme en géométrie et en philosophie.

Ce que voient ces deux nobles témoins de l'ancien monde, c'est d'abord un mouvement de perpétuelle instabilité, de révolution continue, qui transforme les cités et les gouvernements et qui les fait pour ainsi dire rouler dans un cercle prévu.

Il y a, nous disent-ils, trois formes naturelles et primitives de gouvernement que l'œil même aperçoit : Royauté, Aristocratie, Démocratie. Mais ce que l'œil n'aperçoit pas, c'est que chacune des trois peut, en changeant d'esprit, engendrer une sorte de monstre, qui en dérive nuturellement, et lui ressemble par le dehors. Il est trop clair que « toute monarchie n'est pas royauté, mais celle-là seulement qui est consentie par tous, et qui s'appuie sur

la raison, non sur la crainte et la violence.

« Toute oligarchie n'est pas non plus une aristocratie, mais celle où le gouvernement est placé librement aux mains des plus justes et des plus prudents.

« De même la démocratie n'existe pas parce qu'il est permis à la multitude de faire tout ce qui lui plaît; mais un état où vit la religion, la tradition des pères, l'autorité de la famille, le respect des vieillards, l'obéissance aux lois, et la soumission vraie de tous à l'autorité générale de la majorité : voilà la véritable démocratie (1). »

Or, ajoutent-ils, la royauté dégénère rapidement en tyrannie. Alors quelques audacieux la renversent et forment une aristocratie. L'aristocratie à son tour dégénère en oligarchie. Le peuple la renverse et s'organise en démocratie. Mais la démocratie bientôt gouverne comme une tempête, où les plus turbulents mènent tout selon les vents qui soufflent (2). Ce n'est

(1) Polybe, liv. VI des *Histoires*, ch. III, n° 4. Dès ce temps Polybe avait observé le déplorable phénomène des majorités opprimées par des minorités violentes. « Si la France nous envoie de mauvais députés, disait en 1848 l'émeute retranchée dans Paris, nous les jetterons dans la Seine. »

(2) Polybe, Cicéron, Platon, Aristote, sont terribles à entendre quand ils parlent de la fausse démocratie. Écoutez Cicéron traduisant Platon : « Quand le peuple a porté ses mains criminelles sur un roi juste, et quand il a goûté le sang des meilleurs citoyens; lorsque la République n'est plus qu'une litière sous

plus que l'*ochlocratie*, c'est-à-dire le gouvernement de l'émeute. L'*ochlocratie* alors appelle un maître. Elle est elle-même la racine du tyran; mais le tyran est bientôt renversé, et le cercle des révolutions recommence. Et tout cela se précipite, et dégénère, et tout se succède selon les lois prévues, et roule en des cercles connus, où les choses reviennent sur elles-mêmes après un tour entier.

les pieds de la foule qui trépigne, alors, sachez-le bien, il n'y a ni tempête ni incendie qu'il ne soit plus facile de calmer. » Alors survient, dit Cicéron, ce que Platon décrit ainsi : « Quand une foi l'insatiable soif de licence prend un peuple à la gorge, et que, mal servi par ses échansons, on lui verse sans tempérament la rude liqueur de liberté, alors tout magistrat qui ne sait s'assouplir, et ne relâche pas tout, est poursuivi, insulté, accusé, traité de roi, de maître et de tyran. Quiconque obéit à quelqu'un est poursuivi par la populace qui l'appelle esclave volontaire. Le magistrat qui se fait simple citoyen, le simple citoyen qui traite le magistrat comme son égal, voilà ceux qu'elle accable d'éloges, et qu'elle immole sous les honneurs. Tout dans ce peuple ne peut plus être plein que de liberté pure : le foyer domestique lui-même doit être vide d'autorité : il faut que le père tremble devant son fils, et que le fils n'ait aucun souci de son père. Il faut abolir la pudeur pour qu'enfin l'on soit libre en tout. Plus aucune distinction d'homme à homme. Le maître doit craindre ses élèves et les flatter, les élèves doivent mépriser leur maître. Les jeunes gens prennent le poids et l'autorité des vieillards, et les vieillards doivent se mettre à l'école des jeunes gens, pour être tolérés par eux. L'absence de frein doit s'étendre aux bêtes, et la liberté tombe aux chiens, aux chevaux et aux ânes, qui s'avancent en effet de telle manière sur les chemins que l'homme doit leur céder le pas. Que produit cette dilatation de licence? Des âmes molles, dégoûtées et lâches, qui, à tout appel du devoir, répondent par la colère, et le refus de rien porter. Plus de loi, plus de maître. Mais cela même est la racine d'où va naître un tyran. » (Cic., *De Rep.*)

Ainsi parlent Polybe et Cicéron. Ce sont déjà les cercles de Vico entrevus dans l'antiquité (1).

III

Continuons à écouter nos clairvoyants témoins.

Que conclure de cette instabilité déplorable? C'est que ces formes simples sont instables par leur simplicité même (2), et que la raison, dit Polybe, et aussi l'expérience nous enseignent qu'une organisation plus stable de l'État serait celle qui renfermerait les trois formes : « Il est évident, dit-il, qu'on doit tenir pour la forme la plus parfaite celle qui se composerait des trois autres. Toute forme simple de gouvernement, qui s'appuie sur un seul des trois

(1) Αὕτη πολιτειῶν ἀνακύκλωσις, αὕτη φύσεως οἰκονομία, καθ' ἣν μεταβάλλει καὶ μεθίσταται, καὶ πάλιν εἰς αὐτὰ καταντᾷ τὰ κατὰ τὰς πολιτείας. (Polybe, liv. VI, III, n° 9.) *Mirique sunt orbes et quasi circuitus*, in rebus publicis, commutationum et vicissitudinum : quos cum cognosse sapientis est, tum vero prospicere impendentes... (Cic., *de Rep.*, lib. I, n° XXIX.)

(2) « Chaque forme renferme constamment en elle un germe naturel de destruction : la royauté, la tyrannie ; l'aristocratie, l'oligarchie ; la démocratie, l'ochlocratie et ses sauvages fureurs. »

principes, ne saurait durer, parce qu'elle tombe bientôt dans le défaut inhérent à son principe même.

« Mais la forme mixte, composée de toutes les qualités, de tous les avantages des trois autres, de façon qu'aucune des trois ne s'étende hors de proportion, et ne développe les vices qui lui sont naturels : cette forme est manifestement beaucoup plus stable, et il se peut que, grâce à une exacte pondération de toutes les forces, nulle ne pesant plus que les autres, l'État reste longtemps dans un équilibre parfait, comme un navire que le mouvement pondéré des rames tient d'aplomb sur les eaux (1). » Ainsi parle Polybe.

La pondération des pouvoirs n'est donc pas une invention moderne, Cicéron nous parle de même : « S'il faut choisir, dit-il, entre trois formes simples, je préfère beaucoup la royauté. Mais à la royauté je préfère la forme complète,

(1) Πᾶν εἶδος πολιτείας ἁπλοῦν καὶ κατὰ μίαν συνεστηκὸς, δύναμιν, ἐπισφαλὲς γίγνεται, διὰ τὸ ταχέως εἰς τὴν οἰκείαν καὶ φύσει παρεπομένην ἐκτρέπεσθαι κακίαν. (Polybe, VI, III, n° 10.) Ἃ προϊδόμενος Λύκουργος, οὐχ ἁπλῆν, οὐδὲ μονοειδῆ συνεστήσατο τὴν πολιτείαν, ἀλλὰ πάσας ὁμοῦ συνήθροιζε τὰς ἀρετὰς καὶ τὰς ἰδιότητας τῶν ἀρίστων πολιτευμάτων· ἵνα μηδὲν αὐξανόμενον ὑπὲρ τὸ δέον εἰς τὰς συμφυεῖς ἐκτρέπηται κακίας· ἀντισπωμένης δὲ τῆς ἑκάστου δυνάμεως ὑπ' ἀλλήλων, μηδαμοῦ νεύῃ, μηδ' ἐπὶ πολὺ καταῤῥέπῃ μηδὲν αὐτῶν, ἀλλ' ἰσοῤῥοποῦν καὶ ζυγοστατούμενον ἐπὶ πολὺ διαμένῃ κατὰ τὸν τῆς ἀντιπλοίας λόγον ἀεὶ τὸ πολίτευμα. (Polybe, liv. VI, ch. III, n° 10.)

équilibrée, composée des trois... Et d'abord cette constitution est favorable à l'égalité, dont les hommes libres ne peuvent pas se passer longtemps. Et puis elle est d'une grande solidarité, les trois formes simples se retournant facilement en leurs contraires. Le roi devient un maître, les grands une faction, et le peuple une tempête; l'on tombe à chaque instant d'une forme dans une autre. Mais dans la république tempérée, pondérée, composée des trois éléments, la ruine ne survient guère que par de très grandes fautes des chefs (1). »

IV

Mais où donc Polybe et Cicéron ont-ils rencontré dans l'histoire l'existence de cette forme

(1) « Quod ita quum sit, tribus primis generibus longe præstat, mea sententia, regium; regio autem ipsi *præstabit id, quod erit æquatum et temperatum ex tribus optimis rerum publicarum modis.* Hæc constitutio primum habet æquabilitatem quamdam magnam, qua carere diutius vix possunt liberi; deinde firmitudinem; *quod et illa prima facile in contraria vitia convertuntur, ut existat ex rege dominus, ex optimatibus factio, ex populo turba et confusio;* quodque ipsa genera generibus sæpe commutantur novis : *hoc, in hac juncta moderateque permixta conformatione reipublicæ,* non ferme sine magnis principum vitiis evenit. » (Cic., *de Rep.*, liv. I, n° XLV.)

meilleure, composée de tous les éléments, et stable, et juste, et libre par la pondération des trois pouvoirs?

C'est dans la république romaine que l'un et l'autre voient ce chef-d'œuvre de politique que Cicéron déclare incomparable. « Je l'affirme, je le proclame et le soutiens, dit Cicéron : aucune des républiques qui ont existé ne peut se comparer, pour sa constitution fondamentale et le détail et la pratique des lois, à celle que nos pères nous ont transmise après l'avoir reçue de leurs ancêtres (1).

« Notre république n'est pas l'œuvre du génie d'un seul, mais l'œuvre du génie de plusieurs; non le fruit de la vie d'un homme, mais le fruit du génie des siècles et des âges...

« Ce n'est pas une fiction comme la république de Platon (2), c'est un être réel qui est né, qui a grandi, qui est venu à l'âge viril, sain et robuste.

(1) « Sic enim decerno, sic sentio, sic affirmo, nullam omnium rerum publicarum, aut constitutione, aut disciplina conferendam esse cum ea, quam patres nostri nobis acceptam jam inde a majoribus, reliquerunt. » (Cic., *de Rep.*, liv. I, n° XLVI.)

(2) « Nostra autem respublica non unius esset ingenio, sed multorum, nec una hominis vita, sed aliquot constituta seculis et ætatibus. Facilius autem, quod est propositum, consequar, si nostram rempublicam vobis et nascentem, et crescentem, et adultam, et jam firmam atque robustam ostendero, quam si mihi aliquam, ut apud Platonem Socrates, ipse finxero. » (*De Republica*, liv. II, n° 1.)

« Et c'est, — ajoute Cicéron, — ce que je vais vous montrer par l'histoire. » Et cette démonstration remplit le second livre de la *République*.

Ce qui me charme ici, c'est d'entendre Polybe, cet otage des Romains, dire, en parlant de Rome, les mêmes choses, avant Cicéron. Il faut lire les pages où il montre comment les trois pouvoirs, celui du peuple, du sénat et des consuls, se trouvent de telle manière mêlés et balancés que les Romains eux-mêmes ne savent pas dire où est véritablement le pouvoir, et sous quelle forme de gouvernement ils vivent. La souveraineté est-elle dans l'un des trois? Non, elle est dans l'ensemble.

« Je vois, dit-il, dans les consuls, une sorte de pouvoir royal (XII) (1); pouvoir exécutif complet, et pouvoir à peu près absolu en tout ce qui concerne la guerre. Ils font la levée des hommes, décrètent le nombre des soldats, et décident les dépenses. Ils ont droit de vie et de mort sur toute l'armée.

« Quant au sénat (XIII), seul régulateur des impôts, et maître du trésor public, seul chargé des déclarations de paix, de guerre, d'alliance, son pouvoir est si grand qu'en général les étran-

(1) *Reges annuos*, dit Cicéron.

gers regardent Rome comme vivant sous l'aristocratie.

« Mais, si tel est le pouvoir du sénat et celui des consuls (XIV), que reste-il au peuple? Il lui reste un si grand pouvoir que, dès qu'on regarde, on voit pâlir, devant le peuple, et les consuls et le sénat. Le peuple n'a-t-il pas ses tribuns? Or il suffit d'un seul tribun pour arrêter l'exécution de tous les décrets du sénat, et même pour empêcher le sénat de délibérer, ou de se réunir en aucun lieu. Quant aux consuls, oublie-t-on que, dès qu'il sont sortis de charge, ils se présentent devant le peuple pour rendre compte de leur gouvernement? Or c'est là le point décisif.

« Le peuple, sauf dans l'armée, est le seul maître des grandes peines et de tous les honneurs. Or, récompenses et peines sont le nerf qui contient les États, les pouvoirs, et toute la vie humaine. Les peuples chez lesquels la responsabilité n'est pas définie, ou, étant définie, est mal administrée (χειρίζεσθαι κακῶς), chez de tels peuples, il ne peut y avoir de gouvernement raisonnable (1).

Voilà certes déjà de la science et de l'expérience. Et il est évident que la forme politique

(1) Polybe, liv. VI, ch. IV. Περὶ συστάσεως (τῆς τῶν Ῥωμαίων) πολιτείας, passim.

qui a produit la force romaine est, comme le dit Polybe, une forme puissante par elle-même, et la plus belle qui se puisse concevoir (1). »

V

Mais quoi! cette constitution politique plus forte, plus parfaite, et plus stable que les formes simples, la meilleure des formes qui aient vécu, dit Cicéron, la meilleure des formes possibles, dit Polybe (ὥστε μὴ οἷον τ' εἶναι ταύτης εὑρεῖν ἀμείνω πολιτείας σύστασιν) (2), cette forme elle-même ne peut-elle donc pas se corrompre! Hélas! oui. Tout peut se corrompre, et le meilleur de toute la science antique sur la vie des États, c'est l'étude même des causes qui leur donnent la mort.

Écoutons nos deux admirables témoins. Déjà Polybe nous avertit que son jugement ne porte que sur l'état présent de Rome, et non pas sur les changements qui pourraient survenir. Il

(1) ... ὥστε μὴ οἷον τ' εἶναι ταύτης εὑρεῖν ἀμείνω πολιτείας σύστασιν... Διόπερ ἀνυπόστατον συμβαίνει γίγνεσθαι, καὶ παντὸς ἐφικνεῖσθαι τοῦ κριθέντος, τὴν ἰδιότητα τοῦ πολιτεύματος. (Polybe, liv. IV, ch. IV, n° 18.)

(2) Livre VI, ch. IV, n° 12.

écrivait un siècle avant Cicéron. Mais que dit Cicéron? Dans le même livre de la *République*, quelques pages après l'éclatant éloge de la constitution romaine, qu'il dit incomparable, mais où, pourtant, il reconnaît que de grandes fautes des chefs peuvent amener la catastrophe (*Non ferme sine magnis principum vitiis evenit*) [1], Cicéron, dis-je, dans ce même livre, finit par s'écrier : « La république! nous en avons encore le nom, mais elle-même, nous l'avons depuis longtemps perdue : *Rempublicam verbo retinemus, reipsa vero jampridem amisimus* (2) . »

Mais quelle est donc la cause qui a pu détruire la splendide république, et qui l'a dégradée jusqu'à l'état grossier des monarchies barbares, où un seul homme dispose de tout?

C'est la réponse à cette question que je trouve surtout admirable. Ici, la science de la vie politique s'élève et se transforme en s'unissant à la morale, et Cicéron aperçoit en effet le principe des lois de l'histoire.

« Malheureusement, dit-il, ce n'est pas un simple accident qui a détruit la république. Ce sont nos vices qui nous ont perdus ! *Nostris enim vitiis, non casu aliquo, rempublicam*

(1) *De Republica*, liv. V, n° XLVI.
(2) *Ibid.*, liv. V, n° 1.

verbo retinemus, reipsa vero jampridem amisimus. Par nos vices, la république, depuis longtemps perdue, n'est plus qu'un mot.

« Je vous le déclare, s'écrie-t-il, tout ce que nous avons dit jusqu'ici et tout ce que nous allons dire n'est rien si nous n'établissons solidement un point, savoir : Non seulement il est faux de dire qu'on ne peut gouverner les hommes sans violer la justice, mais voici la vérité même : « C'est par la justice absolue, et « par la justice seule, que les États peuvent « être gouvernés. »

Éclairé par la grande catastrophe romaine, Cicéron touche ici le fond de la science, le fond simple, absolument certain, que beaucoup d'hommes repoussent aujourd'hui encore, ne pensant pas que cette simplicité puisse être de la science. C'est pourtant la science même. Le fond, et l'axiome premier de la science, est ceci : Sans la présence réelle, concrète, de la justice même et dans les lois et dans les âmes, rien ne peut subsister.

Dans les grands mouvements de l'histoire, tous les grands esprits voient cela dans une sorte d'évidence scientifique et pratique. Dans la récente guerre d'Amérique, un habile ministre du nord s'écrie : « Quoi qu'on en dise, l'art du gouvernement consiste à regarder tou-

jours la justice absolue, qui est l'étoile polaire de l'homme d'État. » Au début de 1789, Necker disait au nom du roi : « Il n'y a qu'une seule grande politique nationale, qu'un seul principe d'ordre, de force et de bonheur, et ce principe, c'est la morale la plus parfaite (1). »

Oui, c'était là le vrai début des travaux de nos pères, quand ils voulurent régénérer la France.

Cicéron, dis-je, touche le fond de la science, et aperçoit le principe simple d'où tout découle, lorsque, dans la splendeur de la plus haute philosophie, et de sa longue et solide expérience des choses humaines, il contemple et décrit ainsi cet objet idéal, substance des lois de l'histoire :

« Il y a une loi vraie, une raison absolue, expression de la nature des choses, présente dans toutes les âmes, en tous temps, en tous lieux. Elle appelle au devoir par des ordres, elle détourne du mal par des prohibitions; mais ni ses ordres ni ses défenses ne sont utiles pour les justes, ni efficaces pour les méchants. Avec cette loi, nul compromis, aucune dérogation possible sur aucun point. Ni peuple ni sénat n'en saurait délier. Elle n'a d'autre inter-

(1) *Moniteur* du 5 mai 1789.

prète qu'elle-même, et pas d'autre commentateur. Elle n'est pas différente pour Rome ou pour Athènes, pour aujourd'hui ou pour demain. Loi unique, éternelle, immuable, elle embrasse tous les peuples et tous les temps. Et n'est-elle pas elle-même le Dieu unique, maître de tout, et guide de tous les hommes, seul auteur et révélateur et promulgateur de la loi? Quiconque la viole se fuit lui-même et renie la nature humaine, et se dévoue, par cela seul, aux derniers châtiments (1). »

C'est bien là, dans sa substance, la loi de l'histoire et de l'humanité.

Arrivée à ce point, la raison va plus haut encore; la lumière est plus explicite, Cicéron monte où je tends moi-même dans ce livre, moi qui, dans le plein jour du christianisme, vois vivre sous mes yeux les idées et les faits.

Dans cette espèce d'aurore lointaine et à peine perceptible de l'ère moderne qui s'approche, Cicéron entrevoit et comprend la grande leçon qui résume l'expérience entière du vieux monde. Or voici cette leçon : « C'est le vice qui nous tue. L'unique salut, c'est la justice. » Mais où donc est la source de la justice? Et Cicéron répond avec Socrate, le vrai

(1) Cicéron, *de Rep.*, liv. III, n° 17.

sage de l'antiquité : Elle est en Dieu, dans un autre monde plus réel, plus vivant et plus libre, seul immuable, où règnent en effet la justice, la beauté, la sagesse, et d'où découlent, pour le genre humain, tout bienfait, tout progrès.

Ici donc, dans ce merveilleux livre de la *République*, la science antique de la vie des nations touche à la souveraine vérité, et le *Songe de Scipion* vient essayer de nous montrer la forme du monde parfait, et la réalité de la vie des sages qui traversent dans la justice le monde présent.

« Sache, dit à son petit-fils l'âme de Scipion, sache que tu es un dieu (1), que tu es immortel, et que le grand Dieu unique, ton principe et principe absolu de tout, veut ceci : l'union des hommes dans la justice. Ceux donc qui auront travaillé à unir les hommes dans la loi, ceux-là seront les citoyens du monde éternel et parfait (2). »

(1) Deum te scito esse... ille princeps Deus... hic fons, hoc principium... Principio autem nulla est origo...

(2) Sed quo sis, Africane, alacrior ad tutandam rempublicam, sic habeto : omnibus, qui patriam conservarint, adjuverint, auxerint, certum esse in cœlo definitum locum, ubi beati ævo sempiterno fruantur. Nihil est enim illi principi Deo, qui omnem hunc mundum regit, quod quidem in terris fiat, acceptius, quam concilia cœtusque hominum jure sociati, quæ civitates appellantur. Harum rectores et conservatores hinc profecti, hùc revertuntur... (*De Rep.*, liv. VI, n° XVII, XVIII, VII.)

VI

Tel est donc le vrai résumé de toute la science politique des anciens. Ils ont lu dans les faits la vraie science.

Ils ont connu les conditions de la stabilité. Il n'y a qu'une seule condition, c'est la justice. Mais ils ont vu le règne perpétuel de la mobilité, et l'incessante révolution de toutes les formes politiques. Αὕτη πολιτειῶν ἀνακύκλωσις, dit Polybe. *Miri sunt orbes et quasi circuitus commutationum et vicissitudinum*, dit Cicéron. Ils ont vu les trois formes simples qui se succèdent et reviennent sur elles-mêmes. Ils montrent comment à chaque forme répond une voie large et facile qui lui est propre pour aller à l'iniquité. De fait, on n'y manque point, on y coule, et tout se dénature dans l'injustice. On passe ainsi du gouvernement d'un seul contre tous (tyrannie), au gouvernement de plusieurs contre tous (oligarchie), et de là au gouvernement de l'émeute au nom de tous et contre tous (démagogie). Et celle-ci appelle un tyran.

Ils ont compris que la forme mixte, compo-

sée des trois autres, est la plus stable, et ils l'ont admirée vivante dans le chef-d'œuvre politique du vieux monde : la république romaine: *Rerum pulcherrima Roma!*

Mais Cicéron déclare que déjà cette belle forme est morte depuis longtemps. Le vice l'a tuée; l'iniquité, la tyrannie, appuyées sur le vice, l'ont emporté sur la bonne volonté d'un peuple, qui voulait être juste et libre.

Mais voici le dernier témoin de tout l'ensemble de la catastrophe politique du vieux monde. C'est Tacite.

Pour lui, qui avait lu, comme nous, Polybe et Cicéron, la forme mixte elle-même, composée de trois formes simples, est un bel idéal plus facile à louer qu'à réaliser, et qui, réalisé, dure peu. « *Delecta ex his et consociata reipublicæ forma laudari faciliùs quam evenire, vel, si evenit, haud diuturna esse potest* (1). »

Il voit que Rome a voulu le réaliser, mais ne l'a possédé qu'un instant. Les huit lignes lugubres, pleine d'un mortel mépris, qui sont l'exorde des *Annales*, sont pour lui toute l'histoire politique de Rome. Il les faut méditer. Les voici : « Je vois, dit-il, après les rois, des

(1) *Annal.*, IV, XXXIII. Tacite, disent les commentateurs, avait ici en vue sans nul doute les pages de Polybe et de Cicéron que nous avons citées.

consuls et la liberté; j'aperçois quelques dictatures temporaires, des décemvirs pour un instant, des consuls militaires qui passent vite. Ni Cinna ni Sylla ne durent guère. Pompée aboutit bientôt à Cesar, et Antoine à Auguste. Tout s'affaisse au milieu des discordes civiles, et le Prince reçoit sous son empire Rome fatiguée (1). »

Telle serait donc toute l'histoire politique du vieux monde, et Montesquieu, comme nous le disions au début, nous en donne la théorie très simple : « Malgré l'amour des hommes pour la liberté, malgré leur haine contre la violence, la plupart des peuples sont soumis au gouvernement despotique. Cela est facile à comprendre... Comme il ne faut que des passions et des vices pour établir le despotisme, tout le monde est bon pour cela. »

C'est-à-dire qu'en effet les hommes en général n'ont ni science ni vertu, mais qu'ils ont des passions et des vices, et que la fin de tout c'est le mot de Tacite, devise de ses *Annales :*

(1) « Urbem Romam à principio reges habuere. Libertatem et consulatum Lucius Brutus instituit. Dictaturæ ad tempus sumebantur : neque decemviralis potestas ultra biennium, neque tribunorum militum consulare jus diu valuit. Non Cinnæ, non Sullæ longa dominatio; et Pompeii Crassique potentia cito in Cæsarem, Lepidi atque Antonii arma in Augustum cessere : qui cuncta, discordiis civilibus fessa, nomine *principis* sub imperium accepit. » (*Ann.*, liv. I, n° I.)

« *Ruere in servitium*, se ruer dans la servitude ! »

Qu'on me permette de dire que, quand je vois la France, quatre-vingts ans après 89, courir quelque danger de finir comme ces fatigués; entendre sans trop de colère ceux qui lui parlent d'aboutir à César, ceux pour qui la démocratie c'est le suffrage universel dirigé par la forte main des Césars : je me demande si c'est là, non pas seulement dans le passé, mais aussi dans l'avenir, la fin nécessaire de toute vie politique; si la servitude volontaire ne serait pas, peut-être, l'état d'équilibre inévitable et stable, auquel la pesanteur terrestre, agissant sur la masse des égoïsmes et des vices, finit toujours par tout rabattre. C'était l'opinion de Vico.

Pour moi, je ne me lasse pas de répondre : Non. Non, telle n'est pas la fin de la vie des nations. Non, l'ère nouvelle n'aboutira pas, comme l'antiquité, à l'opprobre de la servitude. Nous irons à la liberté. Mais à une condition, c'est que les peuples profiteront du moins de la science et de l'expérience des anciens, et qu'ils sauront, du moins autant que Cicéron, que la loi éternelle, la justice réelle et vivante qui vient de Dieu et qui est Dieu, est la seule force qui, lorsqu'en effet les hommes la por-

tent avec foi dans l'âme, peut arrêter l'inévitable chute, et conduire les nations à la vraie lumière de la science, et par la science à la liberté.

Or, je répète que la vraie science politique et sociale se développe aujourd'hui parmi nous en clartés expérimentales et en détails précis déjà propres à l'application.

Mais quoi! N'en sommes-nous qu'à la science? N'en avons-nous encore rien appliqué? Ouvrez les yeux, et regardez. Cette forme mixte que Polybe et Cicéron décrivent comme la meilleure possible, et que Tacite déclare plus admirable que durable, que saint Thomas propose comme une sorte d'idéal divin inspiré au peuple de Dieu, cette forme, essayée dans le moyen âge, subsiste aujourd'hui sous nos yeux. Depuis un quart de siècle, il n'y a plus, soit en Europe, soit en Amérique, un seul État chrétien, sauf la Russie, qui ne l'ait adoptée. Elle vit en Australie, et envahit cet autre Nouveau Monde.

Seulement, vit-elle en effet? Donne-t-elle la liberté, la justice, la stabilité? N'y a-t-il pas des peuples qui n'en ont plus guère que le nom, des peuples dont les vices incurables, et les mortelles discordes, ont tué l'esprit et la vie politique? Voyez l'Espagne et peut-être la France. « L'esprit de la guerre civile, disait

l'un de nos grands citoyens, envenime nos institutions, et les rend impraticables (1). »

C'est ce que nous pourrons juger, lorsque nous aurons étudié de plus près l'état de la science.

VII

Le détail de la science utile et applicable était déjà dans les cahiers de 1789. Je le vois même, non sans quelque surprise, remonter jusqu'à Fénelon. Écoutez ce prophète de la politique à venir.

Fénelon demandait (2): « Le retour régulier et à court intervalle des États généraux. Les États généraux, ajoute-il, doivent avoir le droit de continuer leurs délibérations *aussi longtemps qu'il le jugeront nécessaire*, et de les étendre particulièrement sur *toutes les matières de finances et de guerre, de paix et d'alliance, de correction des abus naissants.* »

Fénelon veut que les membres des États généraux « soient librement élus, et sans *nulle*

(1) M. de Barante.
(2) Fénelon, *Plans de gouvernement.* Article II, § I, III. *Lettre au duc de Chevreuse*, 4 août 1710.

recommandation du roi, qui se tournerait en ordre avec impossibilité d'avancement pendant toute la députation, et trois ans au delà. » Il demande, contre la centralisation, « l'établissement d'États particuliers dans les provinces, et la réduction de l'armée permanente à cent cinquante mille hommes. »

Tous les grands principes politiques sont ici comme tous les grands principes économiques sont dans Vauban. Mais que de temps il faut pour en venir au détail pratique et à l'application!

En 1789, tous les cahiers, sans exception, posent les principes suivants. Le lecteur a sous les yeux le résumé officiel des cahiers, tel qu'il est exposé dans le rapport du comité de constitution (1), sous ce titre: Résultat du dépouillement des cahiers. Principes avoués :

I. « Le gouvernement de la France est une monarchie héréditaire.

II. « La personne du roi est inviolable et sacrée.

III. « Le roi est dépositaire du pouvoir exécutif.

IV. « Les agents de l'autorité sont responsables.

(1) Rapport du comité de constitution, contenant le résumé des cahiers relatifs à cet objet, lu à l'Assemblée nationale par le comte de Clermont-Tonnerre, séance du 27 juillet 1789. (Voir le *Moniteur* de ce jour.)

V. « La nation fait la loi avec la sanction royale.

VI. « Le consentement national est nécessaire à l'emprunt et à l'impôt.

VII. « L'impôt ne peut être accordé que d'une tenue d'États généraux à l'autre, s'ils ne sont que périodiques. (Tous les cahiers les demandent permanents ou périodiques.)

VIII. « La propriété est sacrée.

IX. « La liberté individuelle est sacrée. »

A quoi il faut ajouter cet autre point essentiel dont parle en ces termes le rapport du comité de constitution :

« Quant aux corps administratifs ou États provinciaux, TOUS les cahiers vous demandent leur établissement. » La France alors demandait donc, A L'UNANIMITÉ, l'indispensable décentralisation administrative que jusqu'ici tous les gouvernements, en cela tyranniques et aveugles, n'ont cessé de lui refuser.

Ainsi est résumée, non par nous, mais par le comité de constitution, l'unanimité des cahiers.

Or, voici la nouveauté d'aujourd'hui : c'est que nous savons maintenant, dans le détail, quelle est la forme de gouvernement qui, autant qu'il est possible ici-bas, et que l'état moral et intellectuel des peuples le comporte,

réaliserait ces légitimes volontés de la France, et j'allais dire du genre humain. C'est précisément cette forme qu'entrevoyait saint Thomas d'Aquin, quand il disait : « C'est la meilleure, celle que chacun aime et défend » ; c'est celle qui, comme on l'a fort bien dit, « réalise chaque jour l'accord du souverain et du pays, sur la tête de ministres que choisit le souverain, et que le parlement maintient ou ne maintient pas, selon qu'ils ont ou qu'ils n'ont pas la confiance de la nation (1). »

Et l'on a parfaitement raison de dire que cette forme de gouvernement dite « constitutionnelle, consistant dans un chef inviolable, représenté par des ministres responsables devant deux Chambres, diverses d'origine, et pourvues des moyens de plier les ministres à leur opinion, que cette forme n'est ni anglaise, ni française, ni allemande, mais de tous les pays et de tous les temps, car elle est la seule possible dès qu'on repousse la monarchie absolue (2). »

Cette communication continue du souverain et de toute la nation qui est le suprême souverain, par le double moyen terme d'un ministère et d'un parlement, est de tous les arrangements le meilleur.

(1) M. Thiers, session de 1865.
(2) Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire*, t. XVII, p. 776

Cicéron dit fort à propos: « L'insuffisance d'une pensée solitaire transfère nécessairement l'action du souverain à des ministres, et, de l'autre côté, l'illusion et la témérité inhérentes à la multitude ramènent tout forcément à quelques délégués. Entre l'infirmité d'un seul et l'orageuse turbulence de tous interviennent donc comme médiateurs les citoyens les plus capables, et c'est le meilleur des arrangements possibles (1). »

Ce sont là, aujourd'hui, des points de science pleinement établis. Le monarque, comme les rois anglais, ne peut rien par lui-même; il ne peut que choisir les ministres qui gouvernent sous lui. Le peuple, de son côté, quoique souverain suprême, ne peut rien par lui-même, sinon choisir ses délégués. Mais il peut, par ces délégués, ne point accueillir les ministres, en appeler au prince, et demander un autre choix; le roi, de son côté, peut dissoudre le corps des délégués, en appeler au peuple, et demander un nouveau choix.

Il y a là un mécanisme d'une souplesse admirable, et c'est vraiment le plein gouvernement de la nation par la nation: gouvernement à la fois libre, solide, stable et capable de tous

(1) *De Rep.*, liv. I, n° 34.

les mouvements de la vie. Là, tout est perfectible ou réparable tous les jours. Là peut entrer, à chaque instant et de tous les côtés, tout nouvel élément de vie, tout progrès de législation.

VIII

« La nation fait la loi avec la sanction royale », disait en 1789 l'unanimité des cahiers. N'était-ce point donner l'initiative au parlement seul? En Angleterre, l'initiative est des deux côtés. Pourquoi non? Aucune limite n'est opposée au droit d'initiative du gouvernement (1). Ici encore existe un vrai mouvement vital.

De ce point de vue, je ne puis pas comprendre ce que j'entends dire maintenant en France : « L'initiative impériale, la responsabilité impériale, sont aujourd'hui le premier et le dernier mot des institutions. » Si cela était vrai, il faudrait en revenir à ces vers de Boileau :

> Toi qui seul, sans ministre, à l'exemple des dieux,
> Soutiens tout par toi-même, et vois tout par tes yeux,
> Grand roi !

(1) Il y a des jours pour les motions d'initiative parlementaire, et il y a des jours pour les motions du gouvernement.

Ce serait la violation radicale des bases de notre droit public positif, lesquelles sont les principes de 1789. Voilà cent ans bientôt que la France établissait par l'unanimité des cahiers: l'absolue, la nécessaire inviolabilité, et l'irresponsabilité du souverain; la nécessaire responsabilité des ministres, et l'initiative parlementaire de la nation, qui seule FAIT LA LOI *avec la sanction royale*. Et l'on vient aujourd' hui, contre toute science, toute expérience, toute raison et tout droit positif, mettre tout dans l'initiative et la responsabilité du souverain nécessairement irresponsable? Que veut-on dire par cette initiative d'un seul, dont la responsabilité pratique est absolument impossible? C'est la dictature même, ou, si les noms antérieurs des magistratures primitives subsistent, comme s'exprime Tacite (*eadem magistratuum vocabula* [1]), toutes donnent le pouvoir réel à un seul. C'est le contraire des volontée de 1789. Tout est retourné : *Conversoque statu, neque aliâ re romanâ quam si unus imperitet* (2). C'est alors, tres précisément, le *césarisme* antique, c'est-à-dire la plus déplorable des dégénérescences sociales, dont la plus douce des critiques est celle-ci : Il n'est pas bon qu'un

(1) *Annal.*, liv. I, n° III.
(2) *Annal.*, liv. IV, n° XXXIII.

seul homme se substitue à tout un peuple, pour tout penser, tout vouloir et tout faire (1).

On ne devrait pas se lasser d'étudier ce que devint la France, non pas seulement la dernière fois, mais aussi l'avant-dernière fois qu'elle s'est vue soumise tout entière à la pensée d'un seul, à l'irresponsable initiative de la volonté d'un seul homme, Louis XIV. Il ne faut qu'un témoin pour révéler le tout. Écoutez Fénelon.

En ce temps-là aussi, l'accumulation des fautes avait amené la France à se voir menacée d'invasion. « Il ne s'agit de rien moins, dit Fénelon, que d'empêcher une totale invasion... » Que va-t-il arriver, si on voit le roi « continuer ses dépenses superflues, hasarder la France sans la consulter, et ruiner le royaume pour faire mal la guerre ?... »

« Notre mal vient de ce que la guerre n'a été jusqu'ici que l'affaire du roi qui est ruiné et décrédité. Il faudrait qu'elle devînt l'affaire véritable de tout le corps de la nation... C'est la nation qui doit se sauver elle-même... C'est notre gouvernement méprisé au dedans qui donne tant de hauteur à nos ennemis. S'ils voyaient le gouvernement redressé et la nation

(1) Tout cela vient de s'écrouler comme un mauvais rêve : septembre 1870.

entière unie au roi pour se soutenir dans cette guerre,... ils nous accorderaient une moins mauvaise composition... Si le roi est trop éloigné d'accepter cette ressource, il est trop éloigné du salut de l'État,... et si la ruine prochaine de sa couronne ne lui fait pas encore ouvrir les yeux, tout n'est-il pas désespéré?

« Il faut un changement de conduite qui mette tout le corps de la nation dans la persuasion que c'est à elle de soutenir la monarchie penchante à sa ruine, et que le roi veut agir de concert avec elle...

« Vous me direz que Dieu soutiendra la France!... Mais Dieu s'apaisera-t-il en vous voyant humilié sans humilité, confondu par vos propres fautes, sans vouloir les avouer, et prêt à recommencer, si vous pouvez respirer deux ans?...

« Ce dont il s'agit, c'est de finir la guerre au dehors, c'est de réformer le luxe qui gangrène toutes les mœurs de la nation; c'est enfin DE SE RESSOUVENIR DE LA VRAIE FORME DU ROYAUME, et de tempérer le despotisme, cause de tous nos maux (1). »

Ainsi parlait Fénelon sous Louis XIV.

Depuis ce temps, précisément un siècle plus

(1) *Correspondance de Fénelon. Lettre au duc de Chevreuse*, août 1710.

tard, nous avons vu la France soumise de nouveau à l'unique et irresponsable initiative d'un seul, incomparablement plus grand que Louis XIV par le génie. Qu'a-t-il fait de la France! Il l'a laissée dans le sang de deux millions d'hommes, épuisée, soumise au tribut, vaincue, plus petite qu'en 1789, envahie, puis cernée au milieu de l'Europe par les traités de 1815.

Un demi-siècle après, l'incurable manie révolutionnaire brise encore la vraie constitution et la *vraie forme du royaume*. C'est l'œuvre de l'émeute retranchée dans Paris, l'émeute, gouvernement occulte et périodique, lequel, depuis 93, gouverne la France en dernier ressort. Or, la France, avant tout, a horreur de l'égorgement dans les rues. Troublée par sa frayeur, elle redemande la dictature.

Mais qu'il me soit encore permis de dire que, si la république romaine usait aussi des dictatures, ce n'était que pour un temps fort court. *Dictaturæ ad tempus sumebantur*, dit Tacite. Qu'a produit sous nos yeux l'initiative d'un seul, responsable de nom, mais de fait absolument irresponsable?

Je le dirai en tout respect et en toute liberté. Je le dirai en tout respect, car, à mes yeux, l'inviolabilité du chef de l'État est un principe

de conscience et de science (1), fondement nécessaire de toute vie politique. Mais, en outre, je le dis ici d'autant plus librement, qu'en toute justice et devant Dieu, aucun homme n'est seul responsable, aujourd'hui, de nos fautes et de nos malheurs. Nous sommes tous coupables de l'immense faute. Tous nous l'avons commise par nos passions et nos violences, nos ignorances et nos faiblesses.

Cela posé, notre erreur a produit ceci : Elle a produit cette accumulation de fautes et de désastres, qui obligent aujourd'hui la France à doubler ses armées, et qui, éclatant tous ensemble en 1866, ont fait dire aux plus clairvoyants : « Le déclin de la France visible à tous les yeux, peut-être irréparable, commence en ce moment. » Que dire en 1870?

Il n'y a plus que l'ignorance et la puérilité

(1) C'est un principe de conscience et de science. L'inviolabilité du chef de l'Etat, dépositaire du pouvoir exécutif, qu'il soit roi, magistrat, empereur, président, est un principe de mécanique sociale, aussi nécessaire à la vie des nations que l'est pour notre terre le principe qui rend invariable son axe de rotation. C'est en outre, à nos yeux, un principe de conscience. J'apprends, à ce sujet, de saint Paul, mon devoir de chrétien et de citoyen. Saint Paul, devant le tribunal d'Ananias, est souffleté, contre toute loi, par ordre de son juge. Il murmure. Mais lorsqu'on lui dit que ce mauvais juge est le grand-prêtre, chef légal du peuple, il se reprend, et dit : Je n'aurais pas prononcé cette parole si j'avais su que ce fût le grand-prêtre : « Car il est écrit : *Non maledices principem populi tui.* Tu ne maudiras pas le chef de ton peuple. » (Actes, chap., XXIII.)

qui puissent, aujourd'hui encore, espérer quelque chose du gouvernement d'un seul homme ou d'une seule assemblée.

Je ne sais quels lettrés, dans un moment d'humeur, demandent le gouvernement du génie. Mais d'abord, le génie, non plus que la bonté du prince, ne saurait être une institution. En outre, il n'y a nul génie qui ne soit, sur ce point, pure infirmité, comme le dit Cicéron : *infirmitatem unius* (1). Aucun homme ne saurait porter, dans sa tête solitaire, la pensée, l'espérance et la volonté de quarante millions d'hommes. C'est la force de tous qu'il faut. Fénelon le voyait déjà; c'est « tout le corps de de la nation », disait-il, qui doit agir, et conspirer le salut commun. Voilà la loi, voilà la science. La société, c'est l'association de tous. Là où il n'y a qu'un homme, il ne saurait y avoir société : il n'est pas nécessaire d'être Cicéron pour le dire : « *Ergo ubi tyrannus est, ibi, non vitiosam, sed, ut ratio cogit, dicendum est* PLANE NULLAM ESSE REMPUBLICAM (2). »

Ces lettrés, qui demandent le gouvernement du génie, sont aussi savants que l'enfant qui dirait : « Faisons roi le plus riche; que de bien il fera aux pauvres! »

(1) Cic., *de Rep.*, liv. I, n° 34.
(2) *Id.*, *ibid.*, liv. III, n° 23.

Cet enfant ne sait pas que le revenu du plus riche d'entre nous, fût-il de vingt millions, est toujours mille fois moindre que le revenu de la France.

Et ces lettrés ne calculent pas que le plus colossal génie est bien loin, comparé au génie de la France, de n'être que mille fois moindre.

Nos cahiers de 1789, on l'a vu, établissent solidement et à l'unanimité la division des pouvoirs.

« Toute société, disait le préambule de la « constitution de 1791, toute société dans « laquelle la garantie des droits n'est pas assu- « rée, ni la séparation des pouvoirs déterminée, « n'a point de constitution. »

Puis, après la double expérience de la Convention et de l'Empire, c'est-à-dire d'un maître unique, qu'il soit homme ou qu'il soit légion, la chambre des représentants, le 5 juillet 1815, fait cette déclaration tardive : « La division « des pouvoirs est le principe le plus néces- « saire à l'établissement de la liberté et à sa « conservation. »

Ouvrons donc à la fin les yeux à l'évidence. Que la politique d'opinions, de passion, d'ignorance, de violence, cesse de nous gouverner et de nous perdre. Entrons dans la politique d'expérience et de science. Il suffit pour cela de

nous soumettre enfin au droit positif et public de la France, c'est-à-dire aux principes fondamentaux que, depuis 1789, la France entière demande, qu'elle veut, qu'elle obtiendra : la division des pouvoirs publics, et le gouvernement de la nation par la nation.

Quand donc les grandes œuvres de l'industrie ont-elles pu commencer parmi nous? Quand on a découvert la puissance de l'association industrielle de tous, grands et petits.

De même, les grandes œuvres de la vie politique et sociale commencent et commenceront à mesure que l'on saura mieux exploiter la puissance de l'association politique de tous. Or la vraie forme politique, qui est connue, qui vit aujourd'hui sur différents points du monde, cette vraie constitution permet et favorise, — si trop de fautes et de vices n'interviennent, — l'association politique de tous, c'est-à-dire le gouvernement plein et entier de de la nation par la nation.

On sait, dis-je, qu'il en est ainsi, et, sur ce point, la science est faite. On ne peut pas plus discuter ces points fondamentaux qu'on ne discute, en astronomie, la découverte de Galilée. Qui discute est un ignorant, et n'a qu'à rentrer à l'école. Peut-on mettre en question, par exemple, la responsabilité des ministres? Non,

car c'est le grand ressort de tout le mouvement. « La responsabilité, disait Polybe, est le point « décisif. Là où la responsabilité est mal défi- « nie, ou, étant bien définie, est mal adminis- « trée, il ne peut y avoir de gouvernement « raisonnable (1). » L'idée de transférer des ministres au souverain la responsabilité du gouvernement n'est ni plus ni moins scientifique que le serait, en astronomie, le retour à l'ancien système qui veut faire tourner le soleil autour de la terre et qui laisse la terre immobile (2). La science dit : La personne du souverain est inviolable, et les ministres sont responsables. L'absurde et très criminelle violation de ces principes nécessaires est la cause de tous nos malheurs. Si, depuis 1789, les ministres avaient été en effet responsables, et la personne du roi inviolable et sacrée, la France serait la reine du monde, et aurait conduit, dans la paix et la fraternité, tous les peuples à la liberté.

La civilisation universelle gagnait cinq ou six siècles, qu'elle vient de perdre.

(1) Polybe, liv. VI, ch. IV.

(2) Je ne soupçonne point le législateur de 1852 d'être tombé dans cette erreur. Investi de la dictature pour un temps, il ne pouvait, pendant ce temps, maintenir la responsabilité. Seulement la responsabilité des ministres devait reparaître dès que la dictature cessait.

Quoi de plus facile cependant que de mettre en pratique l'admirable système de responsabilité que l'expérience a introduit dans nos belles formes politiques? Il ne s'agit pas, on le comprend, de cette ressource extrême qui est la mise en jugement. Déjà Rome avait mieux, savoir : le compte rendu ordinaire des consuls sortants de charge. Ce n'était, en ce temps-là déjà, ni un choc dans le mécanisme, ni une entreprise difficile et bruyante, capable de troubler l'État. Pour nous, nous avons mieux encore : nous avons la responsabilité quotidienne, continue, tellement simple et douce dans ses sanctions, si courtoise dans ses formes, que le jugement se prononce sans paroles et s'exécute sans avoir été signifié. Comme il convient entre hommes d'honneur, les ministres se retirent d'eux-mêmes, dès qu'ils peuvent soupçonner les Chambres de penser à un changement. Que si le souverain, de son côté, doute alors que le parlement représente la volonté de la nation, il le dissout, et en appelle lui-même au grand souverain, par l'élection. C'est la perfection même du mécanisme politique; c'est le gouvernement quotidien, continu, de la nation par la nation. Tout peut se réformer et s'améliorer chaque jour. C'est un persévérant travail qui opère chaque jour, comme s'ex-

prime Fénelon, la « correction des abus naissants (1) ». C'est ce qu'on nomme, dans la physiologie des corps vivants, assemblées ou armées, le *rajeunissement continu.*

C'est la conciliation continue de l'ordre et de la liberté, du mouvement et de la stabilité. Ici, les deux extrêmes se concilient sans cesse par un perpétuel influx de l'un dans l'autre, comme se concilient en lumière et en force, dans le métal qui les unit, les deux pôles électriques, ces pôles terribles qui, lorsque l'on a commis l'étrange faute de les séparer, n'ont, pour revenir à l'équilibre, que la ressource d'un coup de foudre. Or, on le sait, tout coup de foudre brise et aveugle, loin d'affermir et d'éclairer.

C'est donc ici enfin que Cicéron aurait pu dire : Voici la meilleure des formes politiques qui aient jamais existé dans le monde. C'est ici que Polybe eût pu dire mieux encore : Ce n'est pas seulement la meilleure des formes qui existent ; « c'est la meilleure des formes politiques qu'il soit possible de concevoir : ὥστε μὴ οἷόντ' εἶναι ταύτης εὑρεῖν ἀμείνω πολιτείας σύστασιν (2). »

Telle est, je le répète, la forme politique

(1) *Plans du gouvernement*, article XI, § III.
(2) Polybe, liv. VI, ch. IV, n° 18.

véritable, et dont la science certaine, claire, détaillée, existe aujourd'hui parmi nous ; dont la réalité est visible en Europe, non seulement à Londres, mais encore à Stockholm, à Copenhague, à La Haye, à Bruxelles, à Berlin, à Munich, à Vienne, à Florence, à Madrid, à Lisbonne, à Athènes et à Bucharest : puis aux États-Unis d'Amérique, puis dans toute l'Australie.

IX

Mais on objecte encore, et l'on demande si cette forme, dans la pratique, n'est pas trop souvent forme morte? Subsiste-t-elle en esprit et en vérité? Et quand elle vit, peut-elle se maintenir? Donne-t-elle le déploiement des forces dans l'union? Donne-t-elle la liberté? C'est à quoi nous allons répondre.

Je l'avoue, nous avons sous les yeux, dans plusieurs pays, la forme politique véritable devenue lettre morte.

Mais la vraie foi aussi peut être dans les âmes à l'état de foi morte.

La vérité vivante, la liberté réelle, ne sont promises par la loi de l'histoire qu'à ceux qui

restent, par les mœurs, dans la condition nécessaire, savoir : la volonté de la justice.

Si les mœurs, si le sens moral se perdaient, et si le vice surabondait, tout ce commencement de formes politiques libres, — idéal d'Aristote, de Tacite, de saint Thomas, de Fénelon, des cahiers de 89, et de l'admirable début de l'Assemblée constituante, — tout cela tournerait en démocratie césarienne, qui est le propre avortement de la liberté, de la probité, de l'honneur, de la dignité de toute civilisation.

« Vous serez vraiment libres, disait le Christ aux Juifs, si le Fils de Dieu vous délivre. » Les Juifs lui répondaient : « Nous sommes fils d'Abraham », et nous ne fûmes jamais esclaves.

Nous sommes fils de 89, disent les hommes d'aujourd'hui, et nous avons la liberté.

C'est une erreur. En fait, vous n'avez point la liberté. « Celui qui commet le péché est esclave du péché (1) », répondait l'Évangile aux Juifs. Et c'est justement pour cela que, fils ou non de 89, vous n'êtes pas libres, même politiquement.

Mais, grâce à Dieu, la grande loi de l'histoire

(1) Joan., VIII, 34-39.

ne demande pas l'impeccabilité de tous les citoyens, pour nous conduire peu à peu, dans la vie politique, et vers la vérité et vers la liberté : elle ne demande qu'une humble et suffisante bonne volonté de la justice.

Or, et c'est à quoi j'en voulais venir, nous avons aujourd'hui sous les yeux le commencement de la vie politique véritable. Veuillez méditer ce qui suit :

X

Il est une puissante nation qui donnait, il y a quarante ans, le spectacle de la forme politique véritable, amenée, par l'excès de l'iniquité, à n'être plus, sur bien des points, qu'une forme morte. Avec la liberté politique au sommet, elle avait établi chez elle, a osé dire l'un de ses plus ardents amis, « le régime le plus oppressif et le plus fortement organisé, après l'esclavage, qui ait pesé jamais sur un grand peuple et sur l'humanité (1). »

(1) Cette violente assertion de Frédéric Bastiat, pour peu que l'on connaisse les faits, n'est certes pas sans quelque fondement. Pesez ceci :

L'Irlande entière, c'est-à-dire le tiers de la nation, huit

Et ce régime pesait, non pas seulement sur l'Irlande et sur l'Inde, et sur les colonies, mais sur la masse du peuple, en Écosse et en Angleterre.

Or, depuis quarante ans, voici ce qui est arrivé. Depuis ce temps, il se passe sous nos yeux, j'ose le dire, l'un des faits les plus considérables et les plus surprenants de toute l'histoire du genre humain.

L'Europe, depuis quarante années, voit ce qui ne s'était vu en aucun temps, en aucnn lieu, savoir : un peuple qui se réforme; une multitude qui se corrige; une nation qui s'avance pas à pas, peu à peu, par la raison et par la liberté, vers la justice et vers la paix. Et ce

millions d'hommes écrasés et foulés aux pieds jusqu'à la mort et l'extermination.

Tous les Catholiques hors la loi dans les trois royaumes.

Toute la législation organisée en faveur de l'aristocratie, au détriment du reste de la nation.

Les branches aînées de l'aristocratie anglaise possédant toute la surface du territoire, et, en faveur de ces propriétaires, l'impôt foncier demeuré invariable depuis cent cinquante ans, quoique la rente des terres ait *septuplé*.

La propriété immobilière affranchie des droits de succession.

Les taxes indirectes pesant plus sur le pauvre que sur le riche.

Une *loi céréale* prélevant, en faveur de l'aristocratie, un impôt d'un milliard par an, sur le prix du pain.

D'un côté le système colonial, et de l'autre l'Église établie, écrasant le peuple d'impôts, qui deviennent le patrimoine des branches cadettes de l'aristocratie. (Voir *Cobden et la Ligue*, par Frédéric Bastiat : Introduction.)

progrès se continue et s'accélère depuis un demi-siècle.

Notre siècle est le seul qui ait vu ce spectacle (1) : progrès continu de justice, de liberté,

(1) La fin du dix-huitième siècle, avant 89, a vu quelque chose d'analogue. Mais il y avait une essentielle différence. C'est que la justice s'opérait par la bonté d'un homme, non par la force des institutions. Le roi et la France en 1789 ont cherché ces institutions. Il faudra plus d'un siècle pour trouver l'art de s'y maintenir. Quoi qu'il en soit, voici ce que fit Louis XVI en quinze ans : le premier acte du jeune roi fait remise du droit de joyeux avènement. Par des édits successifs il s'engage à payer les dettes de ses prédécesseurs, rappelle les parlements exilés, abolit la corvée, et supprime le droit de suite dans les domaines royaux, en invitant solennellement tous les propriétaires à imiter cet exemple. Louis XVI avait aboli déjà la peine de mort pour la désertion, lorsqu'en 1780 il fit disparaître de notre législation criminelle la *question préparatoire*, qui en était la honte. Même année, réforme des prisons, suppression du Fort-l'Évêque et du Petit-Châtelet. Une ordonnance de 1781, qu'on peut regarder comme le premier pas fait vers l'égalité des impôts, astreint les seigneurs engagistes à une redevance, et établit une taille fixe et immuable, d'arbitraire qu'elle était. Puis vient la réforme de l'Hôtel-Dieu qui donne à chaque maladie une salle particulière, à chaque malade un lit: le dessèchement des marais du Vexin, la création de Port-Vendres et de Cherbourg. En quelques années, Louis XVI dote la France d'une admirable marine, et, par l'appui qu'il fournit à l'émancipation de l'Amérique, suscite une redoutable rivale à l'Angleterre dans sa domination des mers. Le voyage de découverte de Lapeyrouse est décidé, les instructions en sont rédigées par le roi. En 1778, il établit les assemblées provinciales pour la répartition, la perception et le versement des impôts, et, en 1781, un autre édit statue qu'à l'avenir le compte de l'état des finances sera rendu public. La première année du nouveau règne était à peine écoulée que l'on remboursait vingt-quatre millions de la dette exigible, cinquante de la dette consolidée, vingt-huit des anticipations.

Enfin, avant même que la convocation spontanée des États généraux vînt donner satisfaction au vœu public, le

de paix, de stabilité, d'union et de respect des lois. C'est le premier exemple qui ait été donné de ces grandes choses depuis le commencement du monde.

A partir, comme nous le disons, « du régime le plus oppressif », l'Angleterre, depuis la fin du premier quart de notre siècle (1824), a suivi la voie que voici :

En ce temps, les catholiques étaient exclus, dans les trois royaumes, du droit commun et des emplois publics. L'émancipation catholique a été obtenue.

Le jour où tombe la monstrueuse iniquité, le jour où le tiers d'une nation, mis hors la loi par la majorité, retrouve le droit commun et la patrie, ce jour-là même, conformément à la loi de l'histoire, s'écroule l'édifice d'oppression qui écrasait l'ensemble de la nation. Le peuple entier retrouve la liberté, le jour même où il rend sa patrie à la minorité. C'est la loi.

C'est alors, dit un éminent publiciste, « que la lumière se fait (1) » dans la vie politique

roi avait consacré deux grands principes : l'un, en accordant aux protestants l'état civil et le libre exercice de leur religion; l'autre, en déclarant que la nation ne pouvait plus être imposée sans son consentement. (*Marie-Antoinette et ses correspondances*, par Léon Arbaud. — *Correspondant* du 25 avril 1865, p. 717, 718.)

(1) Lord John Russell, *Essai sur l'histoire du Gouvernement et de la Constitution britanniques*, p. xxv.

anglaise. C'est alors que l'on commence à proclamer l'avènement des réformes, des économies, de la paix, et que se développent en effet les réformes suivantes :

Des bourgs-pourris corrompaient la représentation nationale, et empoisonnaient la vie publique. L'extirpation de ce mal paraissait impossible. La réforme parlementaire l'a guéri.

Cette réforme,comme on l'annonçait, a-t-elle détruit la vieille constitution de l'Angleterre et la stabilité de son gouvernement? Non pas.

« Depuis ce temps, tout au cantraire, la constitution a été plus aimée et plus respectée que jamais; depuis ce temps, le succès des mesures approuvées dans des discussions libres et générales n'a plus été entravé par le vote de ceux qui achetaient jadis leurs sièges par la corruption, pour protéger le monopole, maintenir l'esclavage colonial, et repousser les réclamations de la liberté civile et religieuse (1). »

Et les réformes se poursuivent.

La loi des pauvres, nourricière du vice et des plus grands désordres, est réformée selon la science et l'économie politique.

(1) Lord John Russell, p. xxv.

L'esclavage régnait dans les colonies anglaises. Là, comme ailleurs, on le prétendait nécessaire. L'esclavage a été aboli (1833). Un million d'hommes a été délivré et rendu à l'humanité.

La vie municipale, opprimée dans les trois royaumes par les corporations, devenues des foyers de monopole et de corruption, est rétablie (1835) par une réforme qui assujettit ces corps au contrôle vigilant de la population.

Peu après, on reconnaît que cette réforme libérale est devenue une mesure conservatrice. On commence à comprendre « qu'en général, toute mesure qui efface une tache dans les institutions, qui enlève un juste sujet de mécontentement, qui remédie à un mal évident, est conservatrice, et rattache de plus en plus tout un peuple au gouvernement (1). »

La dîme payable à l'Église anglicane, qui subsistait encore en Angleterre et en Irlande, est convertie en un impôt fixe, et réduite de beaucoup (1835).

La législation criminelle était remplie de pénalités capitales, souvent pour des délits insignifiants, pour avoir abattu un arbre, s'être montré sur les routes avec la figure noircie.

(1) Lord John Russell, p. 1 de l'Introduction.

Peine de mort pour l'enlèvement des chevaux, des bestiaux, pour le faux, pour lettres de menaces et d'intimidation. On abolit la peine de mort pour tous les crimes autres que l'assassinat et la haute trahison. De 1823 à 1862, le nombre des condamnations à mort descend de 1.279 à 50 ; le nombre des exécutions, de 56 à 11, malgré l'augmentation de la population.

En 1837, on accorde au Canada un gouvernement responsable. Au Canada, la révolte et la haine du pouvoir avaient suivi l'acte de 1791 : l'obéissance et l'amour du gouvernement découlèrent de l'acte voté en 1837. — C'est toujours la grande loi de l'histoire : « Donnez, et l'on vous donnera; remettez, et l'on vous remettra. »

En 1840, abolition de plusieurs monopoles, et affranchissement presque général du commerce.

Que dire de ce qu'on appelait le monopole du pain? Nous en avons déjà parlé ; mais il est bon d'y revenir. Donc, en 1840 encore, l'aristocratie territoriale, par une loi de spoliation pure, prenait au peuple anglais un milliard par an sur le prix de son pain.

Eh bien! après sept ans de la plus vigoureuse lutte civile, par la parole, par l'associa-

tion, par la raison, dans la paix, sous la loi, la nation a conquis, contre une grande classe injustement favorisée, l'abolition du monopole du pain, et le peuple a gagné un milliard par an sur le prix de son pain. Cette mesure a-t-elle détruit, comme on l'annonçait, l'agriculture anglaise? Non, elle en a *doublé* la fécondité. A-t-elle renversé la constitution? Non. Elle en a grandement augmenté l'estime et la solidité.

Ce dernier fait, pour qui sait voir, est l'un des événements les plus considérables de toute l'histoire.

En 1849, l'acte de navigation est aboli. Cette loi, machine de guerre, qui eut pour but d'abaisser la marine hollandaise; cette loi qui consistait à enfermer l'Angleterre dans ses vaisseaux, et à lui faire une grande muraille de bois; cette loi, dont la première réforme, en 1815, loin d'exclure, comme on le craignait, la marine anglaise du commerce des États-Unis, avait, tout au contraire, plus que triplé, en moins de trente ans, ce commerce; cet acte absurde, selon la science, comme selon l'expérience, est, en 1849, complètement abrogé.

Cette délivrance augmente les forces propres de l'Angleterre, et les forces d'autrui affluent

vers elle, depuis qu'elle cesse de les exclure. « Donnez, et l'on vous donnera. »

Dans ce mouvement de réforme, ou plutôt dans cette voie de perfectionnement continu, le législateur parvient à résoudre les problèmes les plus difficiles. Non seulement il a su maintenir, sans attenter à la liberté, le repos du dimanche, ce droit physiologique de l'homme, en même temps que ce fondamental devoir religieux, moral et intellectuel; mais il a su, triomphant des plus effroyables abus, assurer le repos nécessaire de l'enfance, et régler par la loi le travail des enfants dans les manufactures, justice indispensable, devoir sacré, que la France n'a pas su accomplir encore.

XI

Mais tout cela n'est rien, vingt réformes particulières ne sont rien, si importantes qu'elles soient, comparées à ceci :

Avoir trouvé et savoir mettre en œuvre la *Méthode pratique des réformes*, l'art de corriger sans briser, et de marcher sans chute (1);

(1) L'Angleterre, dans l'ordre politique, est un enfant qui commence à marcher. La France, dans l'ordre politique, est

avancer peu à peu, dans la paix, sous la loi, par la raison, par la parole, par la patience; introduire dans le genre humain cette nouveauté inconcevable, savoir : la discussion servant à quelque chose, et la raison devenant une force dans les affaires et dans la lutte des intérêts; un peuple usant d'une immense liberté de parole, sans en venir aux coups, et tenant compte ainsi de cette admirable plainte du Seigneur devant le tribunal : « Si j'ai mal parlé, montrez-le; mais si j'ai bien parlé, pourquoi me frappez-vous (1)? » plainte qui doit devenir le germe des vraies lois sur la parole publique : voilà ce qui commence à paraître aujourd'hui dans le monde.

Quel spectacle que de voir de grands et puissants hommes d'État, vaincus, dans la discussion publique, par la force de la parole et de la raison, changer d'avis, reconnaître la vérité, se mettre à son service et la faire triompher, en sacrifiant et leur pouvoir, et tous leurs liens de caste et de parti!

Répétons-le, l'abolition de tant d'iniquités a été obtenue sans guerre civile, sans verser une seule goutte de sang. Elle a été obtenue

un enfant qui ne sait pas encore marcher, et qui tombe chaque fois qu'il essaye.

(1) « Si male locutus sum, testimonium perhibe de malo; si autem bene, quid me cædis? » (Joan., XVIII, 23.)

dans la paix, sous la loi. Elle n'a pas été obtenue en affaiblissant le pouvoir, mais en l'affermissant. Elle n'a pas été obtenue en augmentant la division, la haine, l'antagonisme des citoyens, mais en diminuant, ou, pour mieux dire, en détruisant ce grand mal radical, l'esprit de haine et de parti, qui est le mal mortel des peuples. Il y a encore des partis en Angleterre, mais le mépris, la colère et la haine ont disparu. « Tout royaume divisé en lui-même périra », dit l'Évangile, mais tout royaume ramené à l'union s'affermit et grandit. Et, en effet, depuis ce temps, tout Anglais s'attache de plus en plus à la constitution de son pays, parce que « cette constitution, disent-ils, tend sans cesse à augmenter et à maintenir ces trois choses : la stabilité du pouvoir, l'autorité des deux chambres, l'inviolabilité du droit et de la liberté de tous. Ils s'y attachent, disent-ils encore, parce que les défauts de cette constitution peuvent toujours être corrigés par des voies strictement conformes à son esprit, et très favorables à sa conservation (1). »

Voilà la réalisation de ce qui, dans saint Thomas d'Aquin, pouvait paraître, avant ce siècle, une espérance naïve : « Cette vraie

(1) Lord John Russel, p. 1 de l'Introduction.

forme de gouvernement où tous prennent part au gouvernement du pays est celle qui conserve le mieux la paix dans une nation. Tous l'aiment et la défendent : *Per hoc enim conservatur pax populi, omnes enim talem ordinationem amant et custodiunt.* »

Nous voyons donc l'accomplissement de la promesse du grand docteur.

Répétons-le, c'est un spectacle que, pour la première fois dans l'histoire, un grand peuple présente au monde.

En ce dix-neuvième siècle, nous assistons à la naissance de la vie politique véritable.

XII

Voici donc que la seconde promesse évangélique : « La vérité vous rendra libres » commence à se réaliser aujourd'hui dans l'ordre politique.

Voilà ce que, dans les nations chrétiennes, l'Évangile a rendu possible. Hors des peuples chrétiens, il n'y a pas, il n'y a jamais eu de gouvernement ni de société tolérable. Hors des peuples chrétiens, l'ère scientifique du

genre humain ne pouvait commencer, non plus que l'ère de liberté.

Mais voici que, depuis quelques siècles, nous voyons commencer d'abord l'ère scientifique du genre humain. La science certaine et détaillée de la nature physique se vérifie par ses applications. Nous connaissons les lois, nous possédons les forces. A la suite de cette grande merveille, vient en ce siècle même une autre nouveauté. Après cet âge moyen et ces dix-huit siècles de lutte entre l'esprit nouveau et le vieux monde païen, vieux monde de guerre, d'esclavage et de tyrannie, l'ère scientifique, poursuivant son progrès, met au jour le commencement de la science politique et sociale, ou la science de la liberté. Mais, de plus, voici le commencement de son application. Nous commençons à connaître les lois des forces humaines, et, par ces lois, nous commençons à diriger ces forces.

Les trois grands principes nécessaires de la vie humaine ne sont plus seulement aujourd'hui dans l'idéal et la raison : ils sont réellement incarnés sur la terre. La vraie religion, la vraie science et la vraie liberté, dans leurs commencements visibles, sont au milieu de nous.

Ce sont là les œuvres du Christ, ces œuvres

dont il dit : « Si vous ne croyez pas à mes paroles, croyez en moi par les œuvres que vous voyez. » (Jean, XIV, II.)

Ce sont là « ces œuvres plus grandes » que les miracles de l'Evangile, dont le Seigneur a dit : « Celui qui croit en moi fera les œuvres que je fais, il en fera même de plus grandes ! »

XIII

Ne cessons d'insister sur ce fait : nous avons sous les yeux un spectacle que le monde ne comprend pas encore; car les hommes, jusqu'ici, savent mieux voir le mal que le bien, surtout quand il s'agit du monde contemporain. Ce fait, c'est la naissance de la vie politique véritable, dans l'ordre et dans la liberté.

Je dis la vie politique véritable, non pas seulement théorique, mais pratique, réelle, efficace et féconde, à la fois stable et perfectible, capable de lutter chaque jour contre la corruption qui renaît chaque jour, dans chaque peuple comme dans chaque homme : vie politique non pas seulement assez forte pour lutter contre la décadence, qui fut la loi des sociétés

antiques, mais capable d'élever toujours peu à peu tout l'ensemble de la nation ; réalisant ainsi ce que saint Augustin promet à toute la société humaine, si elle veut pratiquer l'Évangile, savoir : qu'elle ira en s'élevant toujours : *Conscenderet.*

Tel est, en effet, l'idéal vers lequel converge la constitution politique des sociétés. L'Angleterre, nous venons de le voir, donne l'exemple d'une constitution qui s'approche de cet idéal, et qui, en pratique et en réalité, vit, se développe, s'améliore, et devient chaque jour plus stable et plus féconde, et plus aimée de la nation dont elle dirige la vie.

Et c'est là la voie politique, et la forme que doit prendre et prendra cet irrésistible avènement de la démocratie, que l'on annonce parfois comme devant être la fin des sociétés par le déluge humain. La science sociale, et la nature des choses, font entrer peu à peu tout le mouvement dans cette voie, et feront entrer dans cette forme la démocratie grandissante. Il ne peut y avoir de démocratie plus tendue et plus radicale que celle de saint Thomas d'Aquin, qui pose, comme première règle de paix sociale et d'amour de tout le peuple pour la constitution, cette formule : « Que tous aient quelque part au gouvernement du pays, et que

tout citoyen soit éligible à tout : *Ut omnes aliquam partem habeant in principatu.* » Aucune démocratie ne peut aller plus loin; c'est là la limite idéale. Or, cette forme décrite par notre grand théologien, déjà conçue par l'antiquité, et dont on trouve le type dans l'ancienne loi, et qui de plus vit et grandit en Angleterre, peut entrer et se développer tout entière dans la démocratie de l'avenir, sans détruire la monarchie, c'est-à-dire l'unité et la stabilité; sans détruire l'aristocratie, c'est-à-dire le pouvoir nécessaire de l'expérience, de la science, de l'âge, de la sagesse et du travail accumulé. Et cette constitution capable de donner à un grand peuple la vie d'ensemble, et qui donne à tous, non seulement la liberté, mais quelque part dans le gouvernement, réalise ces paroles d'Évangile : « Les rois des nations les dominent, et les grands de la terre les tiennent en leur pouvoir : qu'il n'en soit pas de même parmi vous. »

Rien ne domine plus ici que la loi ; plus d'individu ni de groupe qui tienne en son pouvoir la masse de la nation. Sous cette constitution, la vie d'ensemble n'est plus l'œuvre d'un seul, ni l'œuvre de quelques-uns : elle est l'œuvre de tous.

La vie du corps social est celle de tous les

membres de ce corps. Cela doit être. L'énoncé même est évident. Mais que de siècles il a fallu pour le comprendre, pour commencer à le réaliser!

Il en est de la vie politique comme de la vie intellectuelle. Autrefois quelques philosophes imaginaient la science et rêvaient la physique, et les disciples répétaient ce qu'avait dit le maître. Mais ce rêve n'était pas la science. Les spéculateurs isolés ne pouvaient deviner les lois de l'univers réel Aujourd'hui la physique réelle vit, se développe, s'applique de siècle en siècle par le travail d'un très grand nombre d'ouvriers. L'union des esprits fait la force, et leur continuelle communication fait tomber l'erreur et le rêve, repousse toute conclusion arbitraire ou partielle. L'application d'ailleurs vérifie tout.

Or, il en est de même pour la vie politique. Maintenant ce n'est plus un maître qui pense et qui veut seul pour tous. Ce n'est plus un seul homme qui vit à lui tout seul toute la vie politique d'une nation. Cette vie aussi, maintenant, les hommes la poursuivent ensemble, tous les citoyens d'un pays la connaissent et la vivent en commun.

Là aussi l'union fait la force, et la perpétuelle communication arrête les résolutions arbitraires

et la lumière commune, dans laquelle on travaille, réprime à temps les germes d'injustice et de corruption, dès qu'ils commencent à se montrer. La force et la beauté possibles des sociétés humaines ne pouvaient point paraître avant cette méthode politique.

Car de même, et j'insiste sur cette comparaison, de même que la force et la beauté possible des sciences de la nature, surtout les puissantes merveilles de leur application, ne pouvaient se développer et paraître que par la lente méthode du travail et de l'expérience d'un très grand nombre d'ouvriers, de même la force et la beauté possibles des sociétés humaines, et les splendides richesses morales de leur avenir, ne pouvaient apparaître que par la lente, difficile, laborieuse et délicate méthode de la vie politique pour tous, c'est-à-dire de l'entier gouvernement de la nation par la nation.

CHAPITRE XII

LE PROGRÈS SOCIAL

I

Telles sont les œuvres rendues possibles par l'Évangile dans le sein des peuples chrétiens. La vie politique véritable est au milieu de nous. Pour la première fois dans l'histoire, la liberté d'un peuple, d'un peuple tout entier, vit, persiste et se développe avec accroissement, par la liberté même, de l'autorité, de l'union, de la stabilité. Le grand problème est résolu : l'ordre et la liberté vivent en même temps, et ces deux forces se soutiennent et se multiplient l'une par l'autre : *Res antea dissociabiles*. La vraie forme rêvée par les sages est réalisée sous nos yeux. Ici encore ce fonds évangélique,

qui subsiste dans les nations chrétiennes, nous a donné la science et, par la science, la liberté. Les hommes commencent à savoir enfin diriger les forces humaines, et à connaître l'art de les multiplier, en chaque nation, par l'union dans la liberté.

Mais je n'ai pas tout dit. Le but n'est pas la multiplication des forces dans chaque nation. Le but suprême, c'est de multiplier la force, toute la force humaine, pour chaque homme et dans chaque foyer. Ce que Dieu veut, et ce que nous voulons, c'est qu'il n'y ait plus parmi nous, comme le demande déjà Moïse, « un seul mendiant, ni un seul indigent », tant pour le pain du corps que pour le pain de l'âme. Ce que demande le Christ avec instance, lorsqu'il prétend que tout homme souffrant, c'est lui-même, ce qu'il demande, c'est qu'aucun être humain ne soit plus délaissé. Jésus-Christ, regardant les hommes, les voyait « abattus et foulés aux pieds (*vexati et jacentes*) » ; et il donnait sa vie pour les défendre et les relever. Eh bien ! la sève de l'arbre du royaume de Dieu, qui est la sève de la justice, de la vérité et de la liberté, commence-t-elle aussi à s'étendre au-delà de la vie politique, qui n'est que vie du tronc, pour se ramifier dans les branches, vers ces points suprêmes et vivants, qui sont les fruits,

qui sont les germes, qui sont chaque homme et chaque foyer?

Grâce à Dieu, il en est ainsi. De grands progrès sont accomplis, et d'immenses progrès se préparent, toujours à condition que les hommes demeurent dans la loi.

A vrai dire, ce mouvement-là vient de loin. C'est le même mouvement que celui de l'affranchissement des communes. C'est le même mouvement que celui qui, aux onzième, douzième et treizième siècles, après la lutte pour la trêve de Dieu, couvre d'associations pour la défense commune et pour le secours mutuel tout le sol de l'Europe et surtout celui de la Francc. Ou plutôt, si l'on veut, comme nous le voulons, voir dans l'histoire universelle l'origine et le sens de ce mouvement, il faut savoir que c'est celui-là même dont un grand historien parle ainsi : « L'Europe entière, et notamment la France, marchent depuis quinze siècles dans les mêmes voies d'affranchissement et de progrès général. Ces voies ont conduit les peuples qui s'y sont le plus résolument engagés à ce haut degré de puisssance, de prospérité et de grandeur, que nous appelons et que nous avons le droit d'appeler la civilisation moderne. Cette civilisation est surtout le fruit de cette grande idée que tout homme par cela seul qu'il est

homme, a droit à la justice, à la sympathie et à la liberté. — Cette idée a sa source dans l'Évangile. C'est Jésus-Christ qui l'a fait entrer dans le cœur humain, pour passer de là dans l'état social (1). »

Les premiers fruits visibles de ce royaume de Dieu, dans l'état social, se manifestent, il y a sept ou huit cents ans, en Europe et surtout en France, par l'association sous toutes les formes. Mais les violents d'en haut, par le retour du pouvoir absolu, ont tout détruit ou dénaturé. Et les violents d'en bas ont achevé l'œuvre de leurs prédécesseurs par la loi (2) révolutionnaire qui détruit et la *corporation* qui était à détruire, et l'*association* qui était à fonder, ou plu-

(1) M. Guizot, *l'Église et la Société chrétienne*, p. 245.

(2) Loi du 14 juin 1791. Je sais fort bien qu'il existe une *déclaration* de l'Assemblée nationale du 19 novembre 1790, qui énonce que « tous les citoyens ont le droit de s'assembler paisiblement, et de former entre eux des sociétés libres, à la charge d'observer les lois qui régissent tous les citoyens. » Mais voici le texte de la *loi* du 14 juin 1791 :

« Art. 1. L'anéantissement de toutes les espèces de corporations des citoyens du même état et profession étant une des bases fondamentales de la Constitution française, il est défendu de les rétablir de fait, sous quelque prétexte et quelque forme que ce soit.

« Art. 2. Les citoyens d'un même état et profession, les entrepreneurs, ceux qui ont boutique ouverte, les ouvriers et compagnons d'art quelconque, ne pourront, lorsqu'ils se trouveront ensemble, se nommer ni président, ni sécrétaire, ni syndics, tenir des registres, prendre des arrêtés ou délibérations, *former des règlements sur leurs prétendus intérêts communs.* »

tôt à renouveler. Depuis ce temps jusqu'en 1866, c'est-à-dire depuis près d'un siècle, l'association est bannie de nos lois. Mais « aujourd'hui enfin, elle vient de faire son apparition dans le Code en qualité de personne civile, après y avoir si longtemps figuré comme proscrite (1) ».

Et sur ce point, qui est le plus important de tous, je parle de l'association des forces, nous voyons revenir à l'œuvre « cet esprit que nous appelons l'esprit nouveau, ce même esprit d'ambition sociale, de développement général, de justice, de sympathie et de liberté expansives qui, depuis quinze siècles, possède et pousse en avant l'Europe entière (2). » Sous le retour de l'impulsion divine, nous pouvons dire aussi : « Levez les yeux, et voyez les campagnes qui se préparent pour la moisson. » Ce n'est pas encore, je l'avoue, la grande moisson d'été; c'est l'herbe verte qui sera le blé; c'est le printemps et ses promesses, la fleur des premiers fruits, la blancheur des vergers. Mais nous ne savons pas encore, — l'année n'étant pas assez avancée, — si les retours de glace, et les colères du ciel, et les maladies de la terre, ne vont pas dévorer les germes.

Voici pourtant ce qui se voit déjà.

(1) M. Jules Simon.
(2) M. Guizot, *l'Eglise et la Société chrétienne*, p. 259.

II

Grâce à Dieu, nos yeux voient le commencement d'un progrès social plus important que ne fut, il y a sept siècles, l'émancipation des communes.

Nous avons la lumière de la science, qui doit détruire l'effroyable loi du vieux monde, ainsi formulée par la Bible avec indignation : « Le riche travaille, et à la fin il se repose dans l'abondance des biens.

« Le pauvre travaille pour un salaire toujours réduit, et à la fin il manque de tout. »

Nous savons aujourd'hui que cette loi fatale n'est pas loi naturelle, mais loi factice, ouvrage d'iniquité, ainsi faite « par la malice des hommes ». Malice des hommes, en effet : car partout, dans l'ancien monde mixte dont nous commençons à sortir, les plus riches, trop souvent dénués de science et d'amour, ont fait la loi contre les pauvres et les petits.

La vraie loi naturelle et providentielle des sociétés, à laquelle, par le fait, force demeure à la fin dans l'ensemble, est plutôt celle qu'énonce saint Paul : « *Fiat æqualitas*, que l'éga-

lité s'établisse. » La science voit que, si vous supprimez l'injustice, c'est-à-dire la spoliation, ou violente ou légale, « ce qui résulte de la loi naturelle des sociétés, c'est le rapprochement indéfini de tous vers un niveau qui monte toujours et s'égalise sans cesse. »

La science sait et elle montre ce qui empêche la consolante réalisation de cette loi : c'est l'anéantissement mutuel des forces par l'oppression, la contention, et toutes les formes de la guerre et de la destruction.

La science enfin connaît la cause, la voie, la méthode du progrès sous la loi. Et la méthode n'est autre que ce que la nature impose aux hommes sous peine de ne pas vivre, dès qu'il y a sur la terre deux hommes, savoir : l'association des efforts, l'union et la division du travail. C'est la grande loi fondamentale, loi de justice, axiome moral, loi de l'histoire : « Travaillez les uns pour les autres : » ou : « Tout ce que vous voulez que les hommes fassent pour vous faites-le pour eux. » C'est en un mot l'association. Et la science ne dit pas que l'association soit une méthode nouvelle, inventée, ou à inventer aujourd'hui, puisqu'elle affirme que c'est l'arrangement nécessaire, et le point de départ que la nature impose d'abord aux hommes sous peine de mort.

Et la science a pu s'écrier par la bouche de son plus éloquent interprète : « Je vous adjure de dire, ô vous qui croyez aujourd'hui inventer l'association, si la société actuelle, moins ses abus et ses entraves, c'est-à-dire à la condition de la liberté, n'est pas la plus belle, la plus complète, la plus durable, la plus universelle, et la plus équitable de toutes les associations (1) ! »

Mais la science va plus loin. Après ce magnifique éloge de la grande association naturelle et providentielle, dans laquelle se trouvent tous les hommes, sans le savoir ou le vouloir, elle étudie maintenant de plus près les détails de la féconde idée, et toutes les formes, savantes et libres, du principe d'association. La famille, la commune, la patrie, sont des formes d'association, moitié nécessaires, moitié libres. Mais il y a les formes purement libres d'homme à homme, selon le but, le travail, l'entreprise que l'on veut poursuivre en commun.

Or presque tous les hommes, comme Jésus-Christ lui-même, sont ouvriers ou laboureurs (2), et la plupart aussi, comme Jésus-Christ encore, n'ont pas le commencement de

(1) Bastiat, *Harmonies*, p. 14.

(2) *Nonne hic est faber?* Cet homme n'est-il donc pas un ouvrier? (Marc, VI, 3.)

la propriété, « un lieu pour reposer leur tête (1) ». Jusqu'ici nous voyons la grande masse humaine par trop pauvre et découragée, abattue et foulée aux pieds, ne sachant pas défendre le fruit de son travail, soit contre le voleur du dehors, soit contre le voleur, plus cruel, du dedans, c'est-à-dire contre la sensualité fiévreuse, qui dissipe tout à chaque instant. Nous voyons au-dessus de cette masse un trop petit nombre de riches, souvent devenus riches par ruse, violence, oppression et spoliation, souvent aussi devenus riches par le travail, mais ne se doutant point de l'emploi des richesses, ni des devoirs de cette grande force.

Mais, grâce à Dieu, voici, pendant que l'ignorance et la défiance ingrate croient encore que les choses sont et seront toujours ainsi, voici que la vérité s'accroissant enseigne, dans une admirable lumière, et la science de l'emploi des richesses, et la méthode de multiplication des riches par la justice, et l'art de donner à la masse humaine, qui laboure et travaille des mains un pain moins rare et moins amer, avec un lieu pour reposer la tête. La science en vient à regarder chaque homme et chaque

(1) « Le Fils de l'homme n'a pas un lieu où reposer sa tête. » *Filius autem hominis non habet ubi caput reclinet.* (Luc, IX, 58.)

foyer, et à clairement enseigner à toutes ces multitudes l'art de monter, dans la paix et dans la justice, par le travail, par tous les biens, matériels et moraux. La science, comme l'Évangile, les appelle à la vie toujours plus abondante : *Ut vitam habeant, et abundantius habeant.*

Or quelle est la méthode? Quel est cet art de monter plus haut, vers le travail fécond, et vers la vie plus abondante?

Cette méthode et cet art ne sont autre chose que la pratique, en tout cas nécessaire, mais devenue ici savante et libre, de la grande loi fondamentale de l'homme et de l'histoire, l'association des efforts. Mais il ne s'agit plus seulement de cette association nécessaire, primitivement organisée par la nature, mais bien de l'association développée dans tout le détail de la science, appliquée dans la liberté, et adaptée au travail de chaque homme et à chaque forme de travail.

Et l'on n'enseigne plus seulement ces choses comme vérités spéculatives : on en vient à les pratiquer; et nous en voyons vivre dans la réalité, aujourd'hui même, d'admirables commencements.

III

Depuis trente ou quarante années, nous connaissons par expérience et l'immense force et la nècessitę de l'association industrielle pour l'entreprise des grands travaux qui domptent la terre et décuplent la richesse des nations. Mais voici que, depuis vingt ans, l'on essaye l'association comme méthode de justice, comme moyen d'équitable répartition des richesses aquises par l'ensemble, et enfin comme moyen de progrès intellectuel et moral (1).

(1) « L'avenir, disait, il y a bien longtemps déjà M. Louis Reybaud, appartiendra, c'est du moins notre espoir, à l'association. Seule, elle pourra apporter un remède efficace aux vices de la culture morcelée, à l'éparpillement des forces sociales, aux chocs quotidiens dans lesquels elles s'absorbent, aux sacrifices que conseille une concurrence déréglée. Elle aura seule la puissance de terminer la longue querelle qui se perpétue entre le principe de liberté et le principe d'autorité. Rien n'est encore prêt pour son avènement; gouvernements et peuples, personne n'est mûr, tout résiste, et pourtant un besoin d'union, de concert, se fait sentir de mille côtés. Partout où l'association a offert quelque sécurité, on est allé vers elle sans efforts, avec abandon. La dette publique, les banques, les grandes entreprises commerciales et industrielles, sont le produit de cet instinct, de ce besoin. Sur une échelle plus réduite, le principe règne dans le domaine des affaires. Les capitaux se cherchent et se groupent, les intérêts se combinent et se coalisent. L'association a aussi pénétré dans les sphères morales, et pour des fins toutes de sentiment. En haut, se forment des

Et voici ce qui vit aujourd'hui sur divers points du monde chrétien.

Ce ne sont, je le répète, que commencements et promesses de printemps. Les riches moissons vont-elles venir? Le printemps sera-t-il trompeur? Nous ne pouvons le voir encore.

Mais enfin, voici ce qui est aujourd'hui :

« Aux États-Unis, dans la Nouvelle-Angleterre, dit le plus autorisé des économistes américains (1), et particulièrement dans le Massachusetts et le Rhode-Island, les associations se sont développées, plus qu'en aucun autre pays du monde.

« Dans ces États, on peut dire que la terre est couverte de sociétés (*chartered companies*) appliquées à toute espèce de travaux. Toute commune est une association, qui administre ses routes, ses ponts, ses écoles, sous la surveillance de ceux qui payent, et le tout par conséquent est bien administré. Les académies, les églises, les lycées, les bibliothèques, les caisses d'épargne et de crédit, sont administrés par des sociétés anonymes, et s'y trouvent en

sociétés de charité et de philanthropie; en bas, des sociétés de secours mutuels. Les symptômes sont donc consolants, et, si notre cœur ne nous trompe, l'avenir sera beau. » Ces lignes étaient écrites il y a quarante ans, et c'est un grand honneur de les avoir écrites alors.

(1) M. Carey, voir M. Stuart Mill, *Principe d'économie politique*, tome II, p. 511.

nombre proportionné aux besoins de la population. Chaque district a sa banque locale, dont le capital appartient aux habitants du voisinages, et est administré par eux. Il en résulte le meilleur système de banques qui existe au monde. Dans le Massachusetts seulement, nous voyons cinquante-trois compagnies d'assurances, sous diverses formes, répandues sur toute la surface du pays. Les fabriques sont élevées et conduites par des sociétés du même genre, dont le capital est divisé en actions, et tous ceux qui ont une part quelconque dans le travail et la gestion sont actionnaires, ou ont la perspective de le devenir avec de l'activité, de la prudence et de l'économie. Il y a des associations charitables en grand nombre, toutes sous la forme de sociétés anonymes (*incorporated*). Les navires employés à la pêche sont en actions, et appartiennent à ceux qui s'en servent. Le matelot du navire qui va pêcher la baleine compte, pour une grande partie de son salaire, sur le succès de la pêche. Tout capitaine d'un navire qui fait le commerce de la mer du Sud en est propriétaire pour une partie, et l'intérêt qu'il a dans l'armement l'excite au travail et à l'économie. Ce système est le plus complètement démocratique qu'il y ait au monde : il donne à tout travailleur, à

tout matelot, à tout ouvrier, homme ou femme, une perspective d'avancement, et il produit exactement les résultats que l'on est en droit d'en attendre. Dans aucune partie du monde, le talent, l'activité et la prudence n'ont une récompense si assurée et si large (1). »

IV

Si de la Nouvelle-Angleterre nous passons à l'ancienne, nous y trouvons l'exemple le plus glorieux de l'association de ceux qui gagnent leur pain, jour par jour, et à la sueur de leur front. Puis nous voyons cette admirable tentative créer l'émulation féconde sur toute la surface du pays.

On lit partout l'histoire, devenue classique à

(1) « Les faillites et les fraudes des sociétés anonymes d'Amérique, qui ont causé tant de pertes et de scandale en Europe, n'ont pas eu lieu dans la partie des États-Unis à laquelle s'applique l'extrait que nous venons de citer. Ces faillites, ces fraudes, ont eu lieu dans d'autres États, dans lesquels le droit d'association est beaucoup plus embarrassé par des restrictions légales, et dans lesquels, par suite, les sociétés commerciales ne sont comparables, ni en nombre ni en variété, à celles « de la Nouvelle-Angleterre. » (M. John Stuart Mill, *Principes d'économie politique*, art. 2, p. 511-513, citant M. Carey.)

bon droit, des *Équitables Pionniers de Rochdale*, ces quarante ouvriers qui, il y a vingt ans, parvenus à mettre en commun sept cents francs, entreprennent avec ce capital, soutenu d'une foi indomptable, la transformation matérielle, intellectuelle et morale du sort des ouvriers (1).

D'autres riront, je le veux bien, de la simplicité naïve, et dénuée de toute littérature, qui rédigea les statuts de la société.

Dès le premier jour, ces quarante hommes, bientôt réduits à vingt par la défection des moins forts en présence des premiers obstacles, osent d'abord annoncer ceci :

1° Etablir un magasin pour la vente des provisions et des vêtements, au comptant et à prix réduits;

2° Construire et acheter des maisons saines commodes pour les associés;

3° Fabriquer des produits les plus nécessaires, pour augmenter le bon marché, et fournir de l'ouvrage aux associés sans travail;

4° Acquérir des terrains à partager en propriétés individuelles entre les associés;

5° Consacrer une partie des bénéfices futurs

(1) Voyez Jules Simon, *le Travail*, 3e édit., p. 223. — Baudrillart, *la Liberté du travail*, p. 216. — Frédéric Passy, *les Machines*, p. 240. — Eugène Véron, *les Associations ouvrières*, p. 42.

à la création d'établissements communs pour l'instruction et le développement moral des membres de l'association;

6° Enfin, aussitôt que faire se pourra, aider d'autres sociétés analogues à se constituer.

Or, ils ont réussi. Tous ces buts aujourd'hui sont atteints. L'établissement des sociétés de consommation, au comptant et à prix réduits, s'étend à toute l'Angleterre. Le nombre des manufactures d'ouvriers associés s'accroît sans cesse. Les sociétés de construction s'organisent dans plusieurs contrées. Le nombre des écoles, des bibliothèques, fondées par l'association, se multiplie de jour en jour. Enfin le nombre des sociétés analogues s'accroît avec une telle rapidité qu'il faut, de trimestre en trimestre, modifier tous les chiffres. En 1864, il fallait porter à huit cents le nombre des sociétés coopératives, ayant ensemble 200.000 membres. En 1867, le nombre des membres a quadruplé.

Mais, soit par imitation, soit plutôt parce que, par la loi providentielle de l'histoire, une même saison d'idées et de sentiments couvre l'Europe entière, je vois en Allemagne le même progrès, peut-être plus rapide encore. La première association coopérative a été fondée en 1850. En quatorze ans, il y en avait huit cent cinquante; et un an après, douze cents. Dans cette

dernière année, il s'en était donc fondé trois cent cinquante : une par jour.

Aujourd'hui, au moment où j'écris ces lignes (1868), je ne crois pas qu'il puisse y avoir en Allemagne moins de deux mille sociétés coopératives de diverse nature. La plupart sont des banques de crédit. En 1864, la moitié des neuf cents sociétés de crédit qui existaient alors venaient d'envoyer leurs rapports ; elles avaient avancé à leurs membres cent quatre-vingt millions de francs. Or, le crédit, c'est le travail, c'est la circulation même de la vie du pain ; c'est la confiance de l'homme dans l'homme ; c'est la tactique sociale, c'est la tactique elle-même en tout ordre d'efforts humains (1).

V

Mais, en tout ceci, je n'ai rien dit encore de la France, et pourtant c'est en France que ces nouveaux développements de l'idée d'association, ou coopération, ont été propagés avec le

(1) Quand Homère décrit la marche de bataille des Grecs qui allaient vaincre les Troyens, il dit : « Les Troyens s'élançaient en poussant de grands cris, mais les Grecs marchaient en silence, *décidés à se soutenir tous entre eux.* »

plus d'éclat, et quant à la théorie et quant à la pratique. Quant à la pratique nous avons commencé en 1845, deux ans seulement après la fondation de la société de Rochdale.

Il faut lire la dramatique histoire de la société industrielle et agricole de Beauregard, établie dans l'Isère, à Vienne, depuis 1845, et qui est à la fois société de consommation domestique et de consommation commerciale; société de production et de vente; société de crédit et d'escompte; société de production agricole, et enfin société d'éducation et d'instruction. Cette société peut être considérée comme un type supérieur à toutes les sociétés connues.

Aujourd'hui, c'est-à-dire depuis 1866, l'association, comme nous l'avons dit ci-dessus, étant entrée enfin dans notre Code, comme personne civile, après y avoir si longtemps figuré comme proscrite, la France ayant cessé d'arrêter par la violence absolutiste et révolutionnaire les efforts renaissants de l'esprit d'association, nous avons l'espérance de voir aujourd'hui ce mouvement envahir toute l'Europe, et tout le monde chrétien.

En France donc nous avons aujourd'hui plus de cinq mille sociétés de secours mutuels.

Les sociétés de consommation, qui sont des

caisses d'épargne quotidienne, et le plus sûr moyen d'arriver au commencement de la propriété, s'établissent en beaucoup de lieux.

Il existe en France un assez grand nombre de sociétés de crédit mutuel.

Mais au-dessus de ces sociétés on voit s'élever, depuis quelques années, des sociétés d'une nature tout autrement féconde, et qui pourront donner au crédit mutuel, en France, un développement aussi étendu que celui des banques populaires de l'Allemagne (1).

Quant aux sociétés de production, nous en avons, en France, trente-neuf à Paris, et de vingt à trente dans les départements. C'est trop peu.

Mais la forme de société que la France a le mieux développée, ce sont les sociétés pour la construction des maisons. Avant 1860, on construisait des cités ouvrières. Ces essais ont été malheureux. Or, il n'y a rien de commun entre les casernes construites sous le nom de cités ouvrières, et les maisons isolées, entourées de jardins, vendues aux ouvriers par la société de Mulhouse.

(1) La première de ces sociétés, en date et en importance, est la Société du crédit au travail. Fondée à Paris, en 1864, par 172 associés commanditaires avec un capital de 20.120 francs, elle comptait, en 1864, 657 commanditaires et un capital de 57.000 francs, qui était en 1865 de 153.000 francs. La Société lyonnaise du crédit au travail, fondée en 1865, a le même but.

Chacun connaît, au moins de nom, cette entreprise véritablement admirable, qui tend à donner à chaque homme, à chaque père de famille, « *un lieu* pour reposer sa tête. »

La société avait, en 1864, bâti sept cents maisons, aujourd'hui huit cents trente-sept, dont près de huit cents sont vendues, et plus de deux cents entièrement payées. Voilà une ville contenant déjà une population de près de six mille âmes.

C'est une opération d'un incroyable bonheur de conception. On peut la résumer de la manière suivante. Les maisons ne coûtent rien à ceux qui les vendent, puisqu'ils sont remboursés de toutes leurs avances, intérêt et capital; et elles ne coûtent rien à ceux qui les achètent, puisqu'ils les soldent avec le loyer qu'ils seraient obligés de payer, dans tous les cas, pour un logement beaucoup moins commode. Il est impossible de concevoir rien de plus merveilleux.

La réussite est donc complète au point de vue matériel. Elle l'est aussi au point de vue moral. Les cabarets désertés, l'esprit de famille ranimé, la santé publique améliorée, tout cela montre jusqu'à l'évidence que, de tous les moyens d'être utiles, les fondateurs de la société de Mulhouse ont choisi précisément le meilleur.

On ne peut pas assez louer, admirer et bénir

ces commencements. Oui, à la condition que les hommes resteront dans la loi, moi aussi, j'ose le dire, je crois que « l'association coopérative finira par régénérer les masses populaires, et, par elles, la société entière ». Je sais que l'association est l'essence même du Christianisme, ou que le Christianisme est l'essence même de l'association : « Tout ce que vous voulez que les hommes fassent pour vous, faites-le pour eux. » Voilà l'essence commune de la religion universelle et de toute association. Quels biens peuvent résulter de cet effort, s'il se maintient, s'il continue sa marche sous la loi ! si la violence ne survient pas pour tout détruire !

VI

Voilà ce que j'ai nommé la blancheur des vergers, et l'herbe verte, annonce de la moisson lointaine, aube d'avenir, fleurs des fruits espérés; idées charmantes comme sont les fleurs, promettant tout comme elles, mais trop souvent brisées et balayées de la face des campagnes par la violence des éléments, et le débordement de la vie parasite. Elles recom-

mencent chaque année leurs promesses, et, une année ou l'autre, elles les tiennent. La force reste à la fin aux idées, comme aux promesses de la nature.

Oui, je vois, — après bien des siècles, je le crains, — je vois les promesses idéales porter leurs fruits, et couvrir enfin la campagne, c'est-à-dire le globe tout entier, de la blancheur des grandes moissons, des fruits d'automne, fruits de la vigne et du froment.

Je vois l'abominable fléau de la spoliation de l'humble par le puissant, dompté presque partout dans la lumière de la publicité, et sous l'œil vigilant de la science de la liberté.

Je vois un nouvel affranchissement des communes, c'est-à-dire les libres associations, détrôner, dans le monde entier, le brigandage de la féodalité financière, plus puissante et plus dangereuse que l'ancienne (1). Je vois l'ingénieuse organisation de ces caisses d'*épargne quotidienne*, association merveilleuse où l'épargne se fait au marché, où celui qui achète au comptant s'enrichit au plus bas prix (2). Ce

(1) Voyez le livre intitulé : *la Spéculation devant les Tribunaux*.

(2) Il faut lire, comme exemple, les renseignements donnés par M. Casimir Périer, dans une lettre rendue publique, sur la Société de consommation fondée à Saint-Vaast, près Valenciennes, parmi les mineurs de la compagnie d'Anzin. J'y lis ce fait remarquable que, dans le second semestre

premier commencement de l'épargne attache aussitôt l'homme à l'ordre, au travail, à l'économie. Dans les plus humbles détails des besoins de chaque jour, où je vois l'homme lutter contre lui-même pour épargner, se réalise la naïve prétention des premiers fondateurs de Rochdale, écrivant en tête des statuts : « Notre société est fondée pour procurer l'avancement intellectuel et moral des ouvriers. » Mais comment? « En facilitant l'acquisition au comptant et à prix réduits, des épices, du charbon et de la farine! » Non, je ne rirai point de ce charbon, substance du feu, ni de ce blé broyé, substance du pain, ni du sel qu'on y mêle, tous objets destinés, dit-on, à procurer l'avancement intellectuel et moral. Je le crois. Car, si l'achat régulier de ces choses amène, exige, presque chaque jour, quelque acte de liberté morale, de sacrifice pour épargner, je me souviens des paroles de saint Paul, que cet homme vient de pratiquer : « Quoi que vous fassiez, soit que vous buviez, soit que vous mangiez, faites toutes choses pour la gloire de Dieu! » Oui, pour la gloire de Dieu! Car cet

de 1866, « une famille qui a acheté, dans la société, pour 500 francs de denrées de premier choix, à bon poids et à bonne mesure, a reçu, à titre de bénéfice, 45 francs à la fin du semestre. » Ici donc, des achats très avantageux se trouvent être en même temps des placements à gros intérêts.

homme, à propos de l'achat du jour, a renoncé peut-être à un entraînemnnt mauvais, a réprimé ses convoitises, dompté ses sens, et il commence à devenir un être prévoyant et libre.

Une fois entré dans la vie morale, l'homme est sauvé. Être moral, il devient digne de confiance, et il augmente autour de lui, pour sa part, si faible qu'elle soit, la possibilité de la confiance et du crédit. Il en jouit le premier lui-même, et, dès ces premiers germes d'épargne et de crédit, il cesse d'être incapable et indigne de fonder la famille.

Qui l'empêche maintenant de préparer le foyer domestique? N'est-il pas membre d'une société où, par le seul fait de la vie quotidienne, il épargne chaque jour? N'est-il pas membre d'une société de construction qui lui a préparé une maison dont il peut être, aujourd'hui même, propriétaire, par un premier paiement de quelques trois cents francs? Si, par l'épargne, il n'a déjà cet humble capital, n'est-il pas membre de la société de Crédit qui va les lui prêter (1)?

(1) « Tout cela se trouve réalisé dans la *Cité ouvrière de Mulhouse*. Il faut bien que cette idée réponde à des convenances locales très vives, puisque les maisons sont retenues même avant d'être exécutées, et sont payées avec une extrême régularité. Le pays bénit cette innovation et l'imite; car, autour de Mulhouse, dans toute l'Alsace, et jusqu'en Allemagne, se développe ce même genre de cités ouvrières.

« En ce moment, on construit à Colmar une véritable

C'est alors que redouble chez cet homme, arrivé à l'honneur de la vie civile et de la dignité paternelle, l'énergie de la lutte contre l'abominable ennemi, le vice, qui peut, en un instant, dévorer tous ces biens.

ville destinée aux établissements manufacturiers, et où l'on suppose qu'un millier de familles pourra trouver place. Ces habitations seront tout ce que la science moderne aura trouvé de plus parfait pour loger agréablement, convenablement et économiquement la population ouvrière.

« Mais, comme ce mode peut ne pas répondre à toutes les convenances, voici que d'autres sociétés se fondent avec des variantes dans le plan, qui se proposent de fournir à la famille ouvrière le capital nécessaire, en lui laissant le soin de bâtir ou de faire bâtir la maison à son gré, d'après ses goûts, ses convenances et ses besoins. Le capital sera prêté dans des conditions analogues à celle de la société de Mulhouse, c'est-à-dire avec remboursement, à long terme, moyennant un intérêt annuel et une annuité d'amortissement. Chacun pourra se donner alors la satisfaction d'avoir sa maison à son gré, comme on a ses vêtements à sa taille et à son goût. Il y a là une nuance de perfectionnement qui n'est pas à dédaigner. » (*Les Sociétés coopératives*, par M. Jules Duval, p. 45-51.)

L'Angleterre ici nous imite : « Quelque étrange que paraisse l'idée que des ouvriers puissent bâtir une maison avec leurs propres épargnes, elle est réalisée avec un très grand succès en Angleterre, sous les noms de *Land-societies* et *Building-societies*.

« Le capital de ces sociétés se forme par minimes cotisasions hebdomadaires, dont le montant leur permet d'acheter du terrain; devenues propriétaires de lots à bâtir, elles le vendent (ou tirent au sort en cas de compétition). Le paiement se fait par annuités, comprenant, outre le prix ordinaire du loyer, un léger excédent pour l'amortissement. Et l'opération se renouvelle ainsi indéfiniment. Ce système, si simple et si puissant, fonctionne à Birmingham, Manchester, Liverpool, Wolverhampton, Coventry, Londres, Leeds, Cheffield, dans tout le pays de Galles, et partout il produit des merveilles d'économie, de bien-être et de moralité. » (*Ibid.*, p. 52, 53.)

C'est alors qu'il sait fuir les repaires de l'ivresse et de l'abrutissement, et résister à l'exemple et à l'entraînement des insensés.

Mais que sera-ce, lorsque nous verrons se dissoudre ces grands centres de corruption et d'agglomération, où le mélange des sexes et des âges inocule presque inévitablement le vice à la plupart des pauvres êtres précipités dans ces fournaises ?

Que sera-ce, dis-je, lorsque, à peu près partout, pour la plupart des industries, l'on sera revenu au travail libre du foyer domestique, à la vie de famille dans le travail qui donne le pain? Ne suffit-il pas pour cela, comme on l'a dit excellemment, « que la science ait trouvé le moyen de fractionner et d'assouplir ces forces immenses (1) » qui maintenant nous attachent à la glèbe, c'est-à-dire à l'*arbre de fer* et à la machine qui le meut?

Or, gloire à Dieu! le problème est déjà résolu! Une récente découverte permet de transporter et de distribuer à des distances considérables toute espèce de force motrice. Comme le dit l'inventeur, jusqu'à présent la force motrice était localisée; elle est maintenant

(1) Eugène Véron : *les Associations ouvrières*, p. 19.

mobilisée (1). C'est le point de départ d'une révolution prochaine dans les conditions du travail. C'est la décentralisation de la manufacture. Désormais il ne sera plus nécessaire d'agglomérer les travailleurs autour de la machine; le travail en famille redevient possible, « et le rêve de M. Jules Simon, dans l'*Ouvrière*, cesse d'être une utopie ».

Il y a plus : la pratique même a déjà commencé. Déjà, dans la grande citadelle de la grande industrie, en Angleterre, des associations d'ouvriers ont construit de petits ateliers, pourvus d'un outillage à la vapeur, et loués à des hommes qui les exploitent en famille.

Voilà donc, si nous le voulons bien, la destruction possible et prochaine des grandes agglomérations corruptrices. Voici le foyer sacré de la famille devenu le lieu du travail. Et voici le travail reconstituant la famille au lieu de la dissoudre.

(1) Ces détails sont empruntés au livre de M. Eugène Véron sur *les Associations ouvrières*, où je lis ce qui suit :

« Le système de M. Hirn n'est plus une simple invention théorique, c'est une découverte appliquée déjà dans un grand nombre d'usines, en France, en Allemagne, en Suisse et en Angleterre. La seule maison Steine et Cie, de Mulhouse, a construit et établi près de 400 appareils de transmission de cette nature, et quelques-uns transportent et distribuent le travail des moteurs hydrauliques ou à vapeur, à des distances de 1.500 mètres. » (P. 23.)

VII

Ce n'est pas tout. Cet homme, ce citoyen, ce père, ce chef d'atelier domestique, va-t-il cependant demeurer, lui et les siens, quoique détaché maintenant de la glèbe, condamné à dépérir lui-même, chez lui, sous le fardeau d'un travail de seize heures?

Sera-t-il courbé, tout le jour, sous sa tâche, sans respirer, réduit à l'unique mouvement machinal de son œuvre particulière, sans trouver une heure pour le mouvement de l'esprit, et sans pouvoir s'instruire, ni lui ni ses enfants?

Si tel devait être toujours le sort de l'homme qui travaille des mains, c'est-à-dire de presque tous les hommes, ici encore il faudrait condamner l'industrie. Mais, grâce à Dieu, il n'en est pas ainsi. Voici une autre découverte, celle-ci morale et physiologique. Voici que l'on constate ce paradoxe qu'un travail manuel de onze heures produit davantage et, en même temps, produit mieux qu'un travail de douze. Nous savions déjà qu'un travail sans repos, de sept jours par semaine, produit moins et plus mal qu'un travail de six jours, que suit et que pré-

pare le repos sacré du dimanche. Voici que, de tous les côtés, l'on constate la fécondité du repos, et, dans le mouvement, la stérilité de l'excès. Voici qu'en Angleterre, le travail des manufactures n'est plus que de dix heures et demie par jour, et le travail, et le capital, et tous, hommes et choses, y trouvent leur avantage (1). Bien plus, des hommes très expérimentés

(1) J'emprunte encore à M. Eugène Véron les détails suivants :

« Je pourrais citer ici les rapports des inspecteurs généraux des manufactures anglaises, qui constatent que les journées de onze heures de travail fournissent des produits plus abondants et de meilleure qualité que celles de douze. Cela est d'autant plus surprenant qu'il s'agit d'un travail soumis à des machines à vapeur, et pour lequel, par conséquent, il ne semblait pas qu'on dût attendre un résultat aussi considérable. A Mulhouse, des expériences semblables ont eu le même succès, et j'ai entendu d'éminents industriels dire que le maximum de la journée de travail pourrait être, sans inconvénient pour eux, abaissé à dix et même neuf heures. Il est certain que, dans les manufactures de l'Angletterre, le travail n'est que dix heures et demie par jour, et que tout le monde y trouve son avantage. Pourquoi? Parce que les ouvriers, moins fatigués, donnent à ce qu'ils font une attention plus soutenue; parce que la perspective de sortir une heure plus tôt les soutient et les excite. (*Les Assóciations ouvrières*, p. 70.)

« Ce système a prévalu en Angleterre. La durée ordinaire du travail est de onze heures pour les cinq premiers jours, et de huit le sixième, c'est-à-dire, en moyenne, de dix heures et demie par jour.

« J'ai vu en Alsace des hommes, vivant dans les manufactures, très au fait des habitudes et des nécessités du travail, et des possibilités de réforme, qui vont jusqu'à dire qu'un maximum de travail effectif de huit à neuf heures par jour serait la combinaison la plus avantageuse. Je n'ose pas assumer la responsabilité d'une pareille affirmation, mais je la tiens d'hommes compétents en ces matières. On sait du

vont jusqu'à dire qu'un travail effectif de huit à neuf heures par jour serait, sous tous les rapports, l'arrangement le plus avantageux. Enfin, ce qui est magnifique, c'est le grand mouvement des États-Unis d'Amérique en faveur de la réduction du travail à *huit heures*. On répète partout ce programme : *Huit heures pour le travail, huit heures pour le sommeil, et huit heures pour l'éducation intellectuelle et morale*.

Or je ne puis douter que le succès de cette réforme ne soit, dans un délai prochain, assuré aux États-Unis, mais toujours à la condition que la violence, le vice et l'athéisme ne viendront pas détruire toutes nos belles espérances.

reste que, chez les Américains, qui n'ont jamais passé pour un peuple d'utopistes, la question de la réduction du travail à huit heures est à l'ordre du jour. Le mouvement, commencé par les ouvriers du Massachusetts, se propage dans les autres États, et chaque jour nous arrivent les échos de nouveaux meetings où figurent et parlent les hommes les plus connus des États-Unis. Le programme a été formulé par Wendel Philips; il consiste en ces seuls mots : *Huit heures pour le travail, huit heures pour le sommeil, huit heures pour l'étude et la réflexion.* Pour qui connaît l'Amérique, il est certain que le succès est assuré à cette réforme dans un délai prochain, et, d'ailleurs, n'est-elle pas la conséquence obligée du perfectionnement des machines? » (Eug. Véron, *les Institutions ouvrières de Mulhouse*, p. 287, 288.)

VIII

Je sais bien qu'aujourd'hui les efforts de tous les ennemis de l'Évangile peuvent encore écraser ces germes, et retarder de plusieurs siècles la venue des moissons. Mais je ne puis douter qu'à la longue les peuples n'ouvrent les yeux. Si notre espérance d'aujourd'hui doit échouer encore, parce qu'un trop grand nombre de volontés repoussent la loi, la lumière et la force de l'Évangile, la sève divine ne sera pas pour cela vaincue. Après une autre période de souffrance et de découragement, elle reviendra. Le Père versera de nouveau, sur nos ignorances, et nos fautes, et son soleil et sa rosée. Il y aura de nouveaux printemps, de nouveaux appels à la vie, au progrès, à la fécondité, jusqu'à ce qu'enfin quelque vigoureux élan de nos cœurs saisissant Dieu qui cherche à se donner, nous élève au plein jour de la science, de cette science dans laquelle toute raison verra où est la source indéfinie des forces, morales et sociales, comme nous voyons où est la source du feu et la source du mouvement.

Quant à moi, quelque lointain que soit cet avenir, je l'aperçois. Oui, j'aperçois de grandes nations soulevées tout entières, et décidées à supprimer au milieu des cités, comme au sein des campagnes, et les haillons et les tanières, qui tuent les hommes dans la fièvre, la misère et la faim. Je les vois soulevées avant tout contre les haillons et tanières du vice et de l'ignorance, causes premières de ces maux.

Je vois les belles cités où le plus pauvre des habitants travaille de ses mains sous l'humble toit qui est à lui, au milieu du même ciel et de la même lumière, et de la même verdure et des mêmes fleurs que les plus riches palais.

Je ne vois plus rien là que l'on puisse appeler *basse classe*, ni cette masse grossière, ignorante, sans avenir et sans espoir, qu'on nommait autrefois *populace*. Je ne vois là que des hommes cultivés, graves et dignes, capables de prendre part, comme électeurs ou comme élus, à la vie et au gouvernement de la commune et de l'État.

Je vois aussi, grâce à Dieu, se réduire d'autres rassemblements d'hommes, ceux-là dignes d'honneurs entre tous, mais dévoués par état, malgré eux, et à la mort violente, et à l'homicide volontaire. Je parle du soldat.

Hélas ! il y a des assassins et des brigands !

Il faut donc que les hommes courageux se dévouent, au nom de tous, pour réprimer les assassins, et protéger le peuple qui travaille. Il y a aujourd'hui encore dans le monde, même en Europe, des peuples gouvernés par des maîtres ou écrasés par des tyrans.

Et quand ces maîtres ou tyrans, débris des Césars du vieux monde, sont d'ignorants barbares, ils peuvent lancer un peuple sur un autre, pour les écraser l'un par l'autre, et perpétuer des assassinats de nations, comme font sur la Pologne ceux qui l'ont partagée. Ne faut-il pas dès lors que les pacifiques, dont on viole la patrie, se défendent? C'est là l'héroïque mission du soldat, que l'on dévoue, pour cela même, à la mort et à l'homicide! Mais jusqu'à quand, ô Dieu! y aura-t-il des assassins? Jusqu'à quand les dominateurs des nations fouleront-ils aux pieds les peuples dans le sang?

Ils passeront, grâce à la puissante loi que Dieu donne à l'histoire. Ils passeront, si les peuples demeurent dans l'Évangile de Dieu, assez longtemps pour en voir les effets.

Je vois aussi, peu à peu, disparaître deux espèces de créatures humaines, corrélatives entre elles.

Et d'abord, le riche sans travail, ce vaga-

bond sans moyens personnels d'existence, puisqu'il ne sait ni ne veut travailler, cet insensé qui entre dans la vie par l'orgie, où il dévore la fleur de sa virilité, et les prémices de son patrimoine, avec son honneur et son cœur.

Et je vois en même temps disparaître les déplorables troupes de leurs victimes ou de leurs corruptrices. Les légions permanentes de la prostitution seront certainement réduites (1). Un temps viendra où l'orpheline et la fille du pauvre sauront se protéger elles-mêmes, et où la loi les saura défendre. Alors les hommes qui se font aujourd'hui un honneur et un jeu de perdre des enfants qu'ils chargent ensuite d'expier toute la faute commune, parfois jusqu'à la mort ou aux travaux forcés, ces hommes, apprendront à leur tour, devant les tri-

(1) « L'Amérique, en ceci, comme en beaucoup d'autres choses, nous donne un exemple que nous devrions bien tâcher d'imiter. Là, les jeunes filles savent se défendre et se protéger elles-mêmes, et, quoiqu'elles jouissent d'une liberté absolue, il est extrêmement rare qu'elles en abusent. Aussi en résulte-t-il que les hommes y ont pour les femmes un grand respect que nous ne connaissons guère, et que l'on ne se fait pas une joie et un honneur de séduire de malheureuses jeunes filles qui restent seules chargées d'expier la faute commune. Cela ne s'appelle pas en Amérique des conquêtes et des triomphes ; ce sont des forfaits et des hontes, et celui qui s'en rend coupable est au ban de la société. Quand en serons-nous là ? » (Eug. Véron, *Institutions ouvrières de Mulhouse*, p. 382, 383.)

bunaux, et sous le poids de l'indignation générale, ce qu'il y a de honte, de cruauté, de perversité criminelle dans de pareils forfaits.

La jeune fille qui travaille des mains cessera d'être alors la plus déplorable des créatures : déplorable si elle meurt de misère ; plus déplorable encore si, comme on l'a dit énergiquement, « son grabat vient un jour, tout à coup, à se couvrir de dentelles et de soie (1). »

Je vois une ville, non plus idéale, mais réelle, toute consacrée à l'industrie, où dix mille jeunes filles, ouvrières de manufactures, sont, pour la plupart, plus instruites, mieux élevées, plus fortes, plus libres, plus heureuses, mieux défendues par les lois, les mœurs, et les sages arrangements du travail, que ne le sont trop souvent, dans notre Europe, les filles des meilleures conditions.

Voici ce qu'on nous apprend :

« La population de Lowell, aux États-Unis, est aujourd'hui de 40,000 âmes. Sur cette population, on compte environ 15,000 ouvriers, dont 5,000 hommes et 10,000 jeunes filles. Ces jeunes filles sont reçues par compagnies de 24 dans des logis distincts, sous la direction

(1) Réflexions de M. Ch. Thierry-Mieg sur l'*amélioration morale des classes ouvrières*, cité par M. Eug. Véron : *Institutions ouvrières*, p. 383-385.

d'une femme respectable, généralement une veuve, qui tient le ménage, et fait observer la discipline à la maison. Chacune d'elles a sa chambre à part, et toutes se réunissent, quand elles veulent, au salon, où elles trouvent des livres de lecture, et une petite bibliothèque. On exige d'elles une conduite parfaitement régulière et l'assiduité au service religieux. Une ouvrière dont la moralité serait suspecte ne trouverait accès ni dans ces pensions ni même dans les ateliers.

« Il est naturel que dans de pareilles conditions, le travail des manufactures soit honoré. Aussi les jeunes ouvrières de Lowell appartiennent-elles généralement à de respectables familles de fermiers ou de propriétaires peu aisés des différents États de l'Union. Elles quittent le toit paternel pendant quatre ou cinq ans, tantôt pour venir au secours de leurs parents, tantôt pour amasser une dot. Comme elles ont reçu dans la maison paternelle une certaine éducation, elles conservent, pendant leur séjour à Lowell, le goût de la lecture et des choses sérieuses. Elles souscrivent à des bibliothèques circulantes, assistent à des cours, se réunissent en cercles littéraires et exercent à la fois leur imagination et leur jugement. Quelquefois elles s'associent pour prendre

des leçons d'un professeur de langues étrangères ou de musique, et se cotisent pour louer un piano.

« Et tout ceci s'applique, jusqu'à un certain point, à tous les ouvriers de cette ville manufacturière modèle. Partout des goûts relevés, la culture de l'esprit, du zèle pour l'étude et pour les arts ; pour tous, des cours publics, des bibliothèques, des réunions musicales et, à côté de cela, de la moralité, de l'économie, de la prévoyance, une sage discipline ; enfin des soins hygiéniques, et, par suite, une santé robuste, peu de maladies, une longévité plus grande qu'ailleurs. »

IX

Voilà donc le spectacle que nous avons aujourd'hui sous les yeux. Voilà, dis-je, les grandes œuvres de civilisation chrétienne, plus grandes que tout miracle, que l'Évangile a rendues possibles au sein des sociétés contemporaines : *Et majora horum faciet.*

J'avoue qu'au spectacle de ces beautés de la terre et du ciel, si nouvelles et inattendues,

mon émotion déborde, et je demande à Dieu de me donner encore quelques années de force, que je puisse consacrer, avec une ardeur qui s'accroît, au saint travail qui met en lumière ces grandes choses : mille fois heureux d'aider et d'éclairer un peu les fermes volontés, les grands esprits, les cœurs d'apôtre qui les accompliront, et qui mettront toute la terre en ordre, en paix dans cette justice, dans cette lumière, dans cette fraternité et dans cette liberté !

Mais, ô mon Dieu, quelles ténèbres et quels obstacles presque invincibles s'opposent au glorieux avenir ! Me sera-t-il donné de vaincre en quelque chose la ligue des tyrans, des violents, des menteurs, des possédés féroces, des possédés stupides ; la ligue des esprits invisibles, esprits du meurtre, esprits du vice, esprits de haine et de mépris, pasteurs de mort, spoliateurs, immolateurs des pauvres foules humaines, dociles comme des troupeaux que l'on pousse à la mort?

Car n'est-il donc pas vrai que le royaume de Dieu et sa justice sont opprimés jusqu'à cette heure (*usque nunc* [1]), comme s'en plaint notre Maître, et que ce sont les violents qui l'écrasent?

(1) Matth., xi, 12.

Et l'Évangile n'a-t-il pas tracé l'un des grands traits de l'histoire du monde, en comparant l'humanité à cette bergerie où tous ceux qui s'étaient présentés comme pasteurs n'étaient que mercenaires, meurtriers et voleurs, venus pour prendre, pour détruire et pour perdre : *Quotquot autem venerunt, fures sunt et latrones;... mercenarius non venit, nisi ut furetur, et mactet, et perdat?*

Il est donc vrai que toutes ces immenses multitudes, qui couvrent et ont couvert ce globe, n'ont été que brebis sans défense et sans voix, douces créatures patientes que l'on dépouille et que l'on tue, et sur la tête desquelles la petite race des hommes de violence et de sang exerce les fureurs de l'orgueil, de l'ambition et de la convoitise, par la guerre, la rapine et le meurtre.

Telle serait la vraie vue divine de l'histoire! Tel serait le tendre et compatissant regard de la Vérité sur l'ensemble du genre humain, et aussi son terrible regard de justice sur les bandits et les voleurs, *fures et latrones*, qui ne viennent que pour égorger et pour prendre.

La vie de toute l'humanité est donc en effet comparable à celle de l'Océan, où la région profonde des eaux tranquilles constitue à peu près toute la masse. Et, comme dans l'Océan,

qui n'a de flots de tempêtes qu'à la surface, tous les crimes et toutes les tempêtes de l'histoire ne seraient qu'à la surface du genre humain.

En sorte que l'attente idéale de l'humanité serait bien la venue de Celui qui calme les flots, de Celui qui est en même temps le Pasteur véritable, qui ne vient pas, comme tous les autres, pour égorger et prendre, mais qui vient pour donner; qui voit les foules humaines comme brebis sans pasteurs, délaissées, abattues et foulées aux pieds; qui vient mourir pour elles, et leur donner sa vie, afin qu'elles aient la vie, et l'aient de plus en plus abondamment : *Ut vitam habeant, et abundantius habeant*.

Dans ces mystères évangéliques se trouvent la lumière et la force, sans lesquelles nous ne pourrons pas accomplir le grand devoir qu'ont les plus avancés parmi nous, d'étendre la justice à tous les peuples, de constituer le droit universel, la vie sociale universelle, de disposer le globe terrestre tout entier dans l'ordre et la justice.

Ce but suprême du devoir social n'est pas assez compris, n'est pas assez voulu. Les peuples, malgré tous les progrès que nous venons de dire dans la vie politique et la vie sociale, ne comprennent pas encore le but, et n'y tendent point. On comprend des parties du devoir, mais qui

sait s'il existe vraiment un devoir universel envers le genre humain? A certaines époques d'enthousiasme, j'entends bien murmurer ces mots : Fraternité de tous les peuples, et délivrance du globe entier. Mais ces éclairs de vérité passent vite, et les peuples retombent dans la guerre et l'extermination. Or, c'est pour les peuples surtout qu'évidemment le mal de l'un, c'est le mal de l'autre; le bien de l'un, c'est le bien de l'autre; et la grande condition du progrès de chacun, c'est le progrès de tous. Le grand et principal obstacle au progrès de chacun, c'est la sanglante division dans le tout. Essayons de comprendre cette fondamentale vérité, savoir : l'indispensable nécessité de l'ordre universel pour le bien de chaque homme, comme pour le bien de chaque nation.

L'étude de ce point capital, — je veux dire le devoir envers le genre humain, — se trouve d'ailleurs impliquer en même temps le résumé de cette seconde partie de notre exposition. On y doit retrouver tout ce que, dans la lumière de la loi de l'histoire, nous avons essayé d'enseigner sur la justice et sur la liberté, sur l'obstacle à la liberté, sur la Révolution, sur le progrès politique et social, c'est-à-dire sur le second des trois grands devoirs du genre humain : DISPOSER TOUT LE GLOBE TERRESTRE DANS L'ORDRE ET LA JUSTICE.

CHAPITRE XIII

DEVOIR ENVERS LE GENRE HUMAIN

I

Grâce à Dieu, tous les devoirs se touchent et rentrent l'un dans l'autre, et s'il est vrai que l'homme qui viole la loi en un point la viole en tous, il s'ensuit manifestement que celui qui l'observe en un point l'observe en tous. Que si, par l'éducation personnelle vous avez fait grandir en vous l'être moral, si vraiment vous avez aidé, par votre effort libre, Dieu votre père à faire de vous l'homme qu'il voulait, il est clair que par cela même vous avez servi, non pas seulement la famille et la patrie, mais encore tout le genre humain.

Mais, s'il s'agit de la *science* du Devoir envers le genre humain, ici commence, pour

la plupart des hommes, la plus ténébreuse ignorance. Ici se trouve un point obscur dans l'opinion publique de tous les peuples, et cette erreur fondamentale déverse ses ténèbres sur tout le reste, et rend comme impossible toute la science du Devoir.

De quoi s'agit-il donc? il s'agit de l'aveuglement persistant avec lequel les peuples rejettent le beau mystère évangélique proclamé par saint Paul lorsqu'il dit : « Mystère du Christ, inconnu aux générations précédentes, aujourd'hui révélé. » Et quel est ce mystère? Le voici : « En Jésus-Christ, les nations sont cohéritières, solidaires et concorporelles! » Elles sont les organes d'un même corps (1).

Et, parce que les nations n'ont pas su ou voulu comprendre ce seul point, elles continuent toutes et chacune, couvertes de sang et de larmes, à marcher dans l'ornière du vieux monde, guerres et révolutions, despotisme, anarchie, luxe et misère. Mars surtout est toujours debout, toujours armé, toujours souriant et glorieux, au milieu d'un nuage d'encens ; toujours rassasié de victimes, chargé

(1) In mysterio Christi, quod aliis generationibus non est agnitum filiis hominum, sicuti nunc revelatum et sanctis apostolis ejus et prophetis in spiritu : Gentes esse cohæredes et concorporales, et comparticipes promissionis ejus in Christo Jesu per Evangelium. (Ephes., III, 4, 5, 6.)

d'or, gorgé d'or, dévorant à lui seul, dans le vide de l'idole, la moitié de la substance des peuples. A lui, depuis longtemps déjà, la moitié de l'impôt chez tous les peuples. Mais aujourd'hui l'on propose de lui donner tout. A ce prix, il maintient et il maintiendra, dans l'Europe chrétienne, guerre et guerre civile, despotisme et révolution, centralisation léthargique et paupérisme, décomposition sociale, abaissement des esprits et des cœurs.

Mais gloire à Dieu ! L'heure est venue où il faut dire plus que jamais avec saint Paul : « Le mystère inconnu aux générations précédentes se révèle aujourd'hui. Les nations sont cohéritières, elles sont les organes d'un même corps (*concorporales*). » Oui, c'est ici le solennel progrès de la science du Devoir. Toute la science, en effet, est vraiment dans cette loi, qui définit le rapport nécessaire, universel, résultant de la nature de l'homme et de la société : « Nous sommes les organes d'un même corps. » On le sait pour la famille et peut-être pour la patrie, mais on ne le croit pas de peuple à peuple, et la violation de la loi en ce point viole la loi tout entière.

« Tout ce que vous voulez que les hommes fassent pour vous, faites-le pour eux » ; c'est la loi d'homme à homme. Mais c'est aussi la loi

de peuple à peuple. Voilà le mystère inconnu, voilà le point qui nous arrête. Le monde ne peut faire un pas de plus, l'Europe ne peut pas sortir de la crise où elle se débat aujourd'hui, tant qu'il n'y aura pas, dans l'esprit public, un *programme de justice* compris de tous, fondé sur ce principe : Les nations sont cohéritières, solidaires et concorporelles. Hommes et nations, vous êtes les organes d'un même corps.

II

Or voici, sans nul doute, les principes sur lesquels devra se former ce programme.

La patrie est sacrée comme la famille. Les nations sont voulues de Dieu; chacune est un organe utile ou nécessaire. Supprimer une nation, c'est mutiler le corps du genre humain. « Partager la France, disait un grand esprit, c'est vouloir supprimer une planète dans le système solaire. » Lorsque la France faillit périr sous Charles VII, Dieu intervint par notre vierge miraculeuse, Jeanne d'Arc, la plus noble peut-être et la plus glorieuse créature que notre belle France ait portée.

Et, puisque j'ai nommé ma patrie bien-aimée, certes il est simple de dire que nous tous, ses enfants, nous donnerions notre vie pour elle. Nous mourons par centaines de mille pour l'honneur seul de son drapeau! Et cela est beau, grand et vrai! Pourquoi? parce que la France est voulue de Dieu pour mener à son but le genre humain. Comme un homme meurt pour ses enfants, il meurt aussi pour la patrie, sa mère. Mais, je vous prie, la patrie d'autrui est-elle moins sacrée que la mienne? Non sans doute.

Voilà la question résolue. La patrie de tous est sacrée.

N'est-ce pas la Providence même qui a groupé et distingué les races, et distribué les nations dans le corps de l'humanité, comme la nature, dans le corps vivant, sépare et forme les organes? La Genèse même l'entend ainsi, lorsqu'elle nous montre, dans le grand cantique de Moïse, « le Très-Haut distinguant les nations, « distribuant les fils d'Adam, *comptant* les « peuples et fixant leurs limites (1). » Et dans le Nouveau Testament, saint Paul introduit cette belle vérité en répétant les mêmes paroles :

(1) Quando *dividebat* Altissimus *gentes*, quando separabat filios Adam, *constituit terminos populorum juxta numerum* filiorum Israël. (Cantique de Moïse, Genèse, XXXII, 8.)

« Dieu définit les frontières des nations? *De-*
« *finiens terminos habitationis eorum* (1). »

L'idée de patrie est une grande idée nécessaire, naturelle, providentielle, de tous les temps et de tous les lieux. L'antiquité en abusa et vécut dans l'égoïsme national, exclusif et féroce. Mais voici que l'universalité du Christianisme vient briser l'égoïsme de race. L'Évangile, pour cela, détruit-il l'idée de patrie?

Le Christ, comme Bossuet en fait plusieurs fois la remarque (2), le Christ a aimé sa patrie. Cela suffit, c'est un sentiment immortel. Il a pleuré sur sa patrie et il est mort pour elle, comme l'Évangile le dit deux fois : « Il devait
« mourir pour son peuple. *Jesus moriturus erat*
« *pro gente* (3). » — « Il est bon que cet homme
« meure pour tout le peuple (4). » L'Évangile, dont l'esprit est de ne rien détruire, mais de tout accomplir, l'Évangile, dis-je, entrant dans la famille, dans la patrie, comme dans chaque âme et dans le genre humain, sanctifie et bénit toutes ces choses. La famille existait, mais à peine. L'Évangile lui donne son honneur, son unité, sa consistance, sa sainteté. De même

(1) Actes, XVII, 26.
(2) *Politique sacrée* et *Oraison funèbre de Le Tellier.*
(3) Joan., XI, 51.
(4) Joan., XVIII, 14. Expedit unum hominem mori pro populo.

pour la patrie. Dirons-nous qu'il vient rendre absolument indestructibles et immortelles toutes les nations qu'il a touchées? Non, mais comme il en centuple la consistance, qu'il les bénit : « *Benedicendæ sunt in illo nationes* (1) », et leur donne la sève du progrès, je ne vois plus pour les nations chrétiennes cette nécessité de mourir et cette inévitable décadence, si visible dans l'islamisme et dans l'antiquité.

De là l'épouvantable et sacrilège perversité de l'esprit de conquête entre peuples chrétiens. De là, par exemple, l'inexpiable malédiction qui pèse, jusqu'à réparation complète, sur les empires qui ont, ainsi que s'exprimait Joseph de Maistre, perpétré l'exécrable partage d'une nation chrétienne, la Pologne (2).

Tant que ce point ne sera pas compris, l'Europe n'entrera pas dans la justice et dans la paix. Dès qu'il sera compris, les grands progrès commenceront. Et certes il ne suffit pas d'éviter l'assassinat de peuple à peuple, il faut en outre, si les nations sont en effet les organes d'un

(1) Genèse, XVIII, 18.

(2) Voyez le beau, important et décisif travail du P. Lescœur sur la Pologne. Lisez aussi ces nobles paroles de M. Guizot : « Mais ces œuvres de la violence n'ont pu subsister, et nous les avons vues détruites presque aussitôt qu'accomplies ; celles-là même qui ont survécu, le partage de la Pologne, par exemple, demeurent frappées d'un anathème européen! » (*L'Eglise et la société chrétienne*, p. 106.)

même corps, il faut qu'une vie libre et commune circule de l'une à l'autre. Mais la providentielle et vivifiante communion des peuples se fait d'elle-même, dès qu'on cesse de les séparer par le fer et le feu. Aussitôt tous reprennent leur union, et chacun reconquiert toutes ses forces, ses forces multipliées par celles de tous.

III

Pénétrons-nous de cette vérité : Que la vie de l'ensemble, la vie de l'Europe, par exemple, et plus tard celle du monde entier, sera d'autant plus riche et forte que chaque nation sera plus libre, plus souveraine, plus solidement organisée, plus distincte dans son travail, plus saillante dans ses caractères : de même que la vie de chaque peuple s'enrichit et grandit par le nombre et la force des unités subordonnées, par la croissance de la vie libre et originale de chaque contrée, de chaque cité, de chaque famille et de chaque homme. C'est une loi générale : l'unité de circulation dans le tout fortifie et spécialise chaque organe, et la vie forte, distincte et libre de chaque organe fait la richesse

et la force du tout. Souvenez-vous de l'ancienne France, où la vie ne pouvait circuler de province à province, et où la loi mettait à mort les hommes qui prétendaient passer de l'une à l'autre le sel, le vin, le blé. Voilà bien les organes séparés! En sont-ils plus distincts? Non, puisqu'alors, pour se suffire, chacun veut produire tout, et que, pour produire tout, on force tout, l'homme et la terre. C'est l'histoire qui le dit, on arrachait les vignes en Guyenne et les pommiers en Normandie. Mais le tout en est-il plus vivant? Hélas! non, on meurt de faim en Picardie, tandis qu'en Beauce on jette le blé aux animaux. Donc vie libre, distincte et forte sur chaque point, et liberté entière de transmission, c'est la loi de la vie de tous les organismes, moraux, sociaux, physiologiques et intellectuels. C'est la loi de la vie pour la famille dans la cité, et pour la commune dans l'État, et pour les nations dans le genre humain.

Et qu'ici l'on se garde de parler d'utopie et de rêverie, vaines paroles à l'usage de l'ignorance et de l'affaissement. O homme prudent, vous vous défiez du libre commerce de peuple à peuple, et vous n'attendez point la *paix perpétuelle*. Mais essayez, si vous pouvez, de contredire les deux aphorismes suivants que, quant à moi, je

pose avec autant de conviction qu'un théorème géométrique.

Voici l'un : La *paix perpétuelle*, *universelle*, est une LIMITE vers laquelle peuvent et doivent converger, sans cesse et de toutes leurs forces, tous les peuples chrétiens d'abord, et puis le monde entier.

Et voici le second : Le *libre échange universel et absolu* est une LIMITE, vers laquelle peuvent et doivent converger, et, par le fait, ne cessent de converger, avec une vitesse accélérée, tous les peuples du monde.

Niez ce double théorème si vous pouvez.

Mais tant que ces devoirs et ces lois, ou plutôt l'unique Devoir et l'unique Loi demeurent cachés à la masse des peuples, le petit nombre d'hommes qui les voient en sont réduits à dire à leur Patrie, comme Jésus même le disait à Jérusalem : « Ah! si, en ces jours qui te restent, tu savais ce qui peut te donner la paix : mais non, tout cela est caché à tes yeux! »

Le premier devoir de tout homme aujourd'hui envers sa patrie et l'Europe, c'est un devoir intellectuel : connaître et faire connaître la grande loi, une et la même d'homme à homme, de peuple à peuple, de classe à classe, de gouvernant à gouverné. Nous sommes les membres d'un même corps. Il n'est pas vrai

que le bien de l'un soit le mal de l'autre; c'est le contraire qui est la vérité : le bien de l'un est le bien de tous. Dès lors toute la direction de la vie est changée; la paix, le travail et la liberté remplacent la guerre, la misère et la révolution.

J'insiste, et je répète que le devoir social de tout homme aujourd'hui est surtout intellectuel. Il faut connaître la science du Devoir, la faire connaître, la développer, la répandre le plus promptement possible dans toutes les classes du peuple, chez tous les peuples. Il faut enfin démontrer clairement à tous les hommes, dans le détail, on le peut aujourd'hui, ce qu'est la grande désolation et abomination des révolutions et des guerres, ces furies encore tolérées par la stupidité du monde contemporain. Oui, dans la science du devoir social est l'espoir du prochain grand siècle, qui est notre sortie définitive du monde païen, et notre entrée dans la phase sociale du Christianisme. Oui, comme la science de la nature physique change aujourd'hui la figure extérieure du monde, de même la vraie science du Devoir saura changer la face du monde politique et social.

Il en sera ainsi parce que l'expérience et la science, qui se développent aujourd'hui, ramèneront les peuples au Mystère du Christ,

inconnu aux générations précédentes, aujourd'hui révélé ; savoir : « Nous sommes les organes d'un même corps », hommes et nations!

IV

Ainsi ces choses se tiennent : la vie d'ensemble du genre humain, et la distinction radicale, solide et souveraine des nations naturelles voulues de Dieu. L'amour du genre humain est la condition du véritable amour de la patrie. L'amour croissant de la patrie est à son tour la condition de l'amour éclairé du genre humain et de la vie féconde circulant de tout peuple à tout peuple.

J'ajoute que le maximum de la force, de la gloire, de la vie d'un peuple, n'est possible que lorsque, dans son sein, chaque ville et chaque canton a le maximum de la vie et de la liberté. Une juxtaposition de provinces mortes et de villes absorbées dans le centre ne fait pas un organisme national vivant, puissant et grandissant.

Ai-je besoin de dire que le progrès d'un peuple n'est possible à son tour que par le pro-

grès en tous sens de l'organe social primitif, naturel et sacré, la famille? L'unité, l'indissolubilité, la solidité de la famille, ses droits et son pouvoir, sa liberté, sa dignité croissante, voilà, certes, la condition nécessaire du progrès de la vie d'ensemble pour la cité, pour la patrie, et pour le genre humain.

Enfin, il est trop clair que la vie et la dignité de la famille, aussi bien que la vie et la force de la patrie et de l'humanité, dépendent du nombre d'hommes arrivés à l'état d'hommes libres, de personnes consistantes, possédant leur raison, leur volonté, leur cœur.

Donc, enfin, maximum de circulation, de communion et d'assistance entre organes de plus en plus distincts, de plus en plus nombreux, entre groupes de mieux en mieux constitués, entre corps et individus de plus en plus libres et forts dans leur vie propre, voilà la loi sociale, voilà la loi morale.

Il est donc absolument faux de penser que, pour augmenter la force de l'État, il faille diminuer la force, la liberté des individus, ou du moins qu'il faille détruire les unités intermédiaires entre les deux unités extrêmes, l'État et l'individu. Le contraire est la vérité. L'unité grandit par le nombre, le nombre par l'unité. Telle est la vraie loi de la vie : loi double que

l'on mutile jusqu'à présent, tantôt à droite, tantôt à gauche, en détruisant tantôt le nombre et tantôt l'unité, de manière à tuer en tout cas la vie, tantôt par l'anarchie, et tantôt par la tyrannie.

V

Que serait-ce si, dans l'unité bien établie, comme est celle de la France, le pays tout entier s'entendait pour oser enfin développer en tous sens la liberté, en d'autres termes la vie réelle, sur tous les points? C'est ce que demandait la France à l'unanimité, dans les cahiers de 1789 : « Quant aux corps administratifs ou États provinciaux, tous vos cahiers vous demandent leur établissement (1). » Mais c'est ce que la tyrannie centrale, dans son aveuglement, ne cesse de nous refuser jusqu'ici.

Il serait temps que la concorde des efforts vînt remplacer chez les nations chrétiennes, surtout en France, l'affreuse tempête et l'odieuse lutte des despotismes et des révolutions.

(1) Rapport du Comité de constitution.

Il serait temps de démontrer à tous le détail, — et ces démonstrations, visibles comme le soleil, existent dans l'expérience et dans la science, — que toute révolution, en d'autres termes toute guerre civile, est à la fois désastre et crime. Briser la constitution du pays, renverser le gouvernement par l'émeute, pour amener le progrès politique et social, c'est même chose que de jeter une montre sur le pavé pour la régler. Et, d'un autre côté, le despotisme qui survient après le brisement n'est que cette même fureur aveugle qui, voyant la montre arrêtée et le ressort brisé, s'en passe, et marque l'heure avec les doigts sur le cadran.

Faible comparaison! car ce n'est pas sa montre, c'est sa tête, ce n'est pas sa tête, c'est la tête de sa mère, la tête de la patrie, que brise sur le pavé l'assassin parricide qui renverse les pouvoirs publics. Il faut vraiment toute la barbarie du monde contemporain pour tolérer, pour couronner la révolution et l'émeute. Tout roi, tout chef qui fuit devant l'émeute abdique. Le roi doit mourir à son poste comme un sergent. La nation veut être à l'abri d'un coup de main. Tout peuple a droit, je pense, à n'être pas pillé, ensanglanté à chaque instant par une troupe de

bandits quelconques. Ne fussent-ils point bandits, fussent-ils simplement fous furieux, ou bien mélange des deux espèces, le droit du pays est le même.

Oh! qu'il est temps, pour la France surtout, de sortir de la double folie, dictature et révolution, où nous nous débattons, sauf trente années, depuis un siècle! Plus de révolutions! plus de constitutions brisées, de gouvernement renversé! Quelles que soient nos institutions actuelles, il faut les prendre telles qu'elles sont, comme point de départ; et puis, par une lutte incessante, intelligente et courageuse, sous la loi telle qu'elle est, les conduire où elles doivent aller. Donc, s'il s'agit, par exemple, de la nature du gouvernement et de l'organisation des pouvoirs, il faut partir du point même où nous sommes, quel qu'il soit, et de là, sans révolution ni violence, voir le but et marcher au but, savoir : *Plein et entier gouvernement de la nation par la nation* (1).

Pour une nation comme pour un homme, ce qui importe, ce n'est point le point de départ,

(1) Voici l'excellente conclusion du lumineux travail de M. Léonce de Lavergne sur la Constitution de 1852, p. 37 : « Somme toute, les grandes assises du gouvernement libre sont restées debout dans la constitution de 1852, et ce qui en reste suffit, depuis le décret du 24 novembre, pour reconquérir loyalement et pacifiquement ce qui nous manque : il ne s'agit que de vouloir. »

c'est l'orientation. Le point du départ est donné. On part du point où l'on se trouve, et non d'un autre. Tout est dans l'orientation et dans la marche vers l'étoile. Avancez-vous vers la justice, vers l'ordre et vers la liberté? Ou bien marchez-vous vers l'iniquité grandissante, la corruption, la servitude et le désordre fondamental dans la fausse paix? voilà toute la question.

Depuis cent ans nous croyons tendre au but en procédant par élans furieux, suivis de prostrations. Mais, au lieu d'avancer, nous reculons. Lorsque, fatigués de bondir et de tomber sans cesse, nous consentirons à marcher, alors nous pourrons avancer.

Pour aller pas à pas, dans la lutte contre l'iniquité, l'un des premiers travaux à entreprendre est celui-ci. Il faut, par la plus courageuse publicité, attaquer et réduire l'audacieuse féodalité financière qui opprime aujourd'hui l'Europe et la France plus que tout autre peuple. Les droits féodaux, abolis en 1789, ne montaient qu'à l'insignifiante somme de vingt millions. Est-il vrai, comme on l'a soutenu, qu'aujourd'hui l'ensemble des prélèvements abusifs de notre féodalité financière s'élève au moins dix fois plus haut? Cette assertion, que je me borne à citer ici, mériterait d'être discutée jusqu'à parfaite lumière.

Ce qu'il faut obtenir ensuite, je veux dire dès demain, c'est la liberté de l'impôt, qui n'est possible que par la radicale discussion dans la plus vive lumière, par la pleine liberté d'élection et l'entière décentralisation. Sans cela, en tout temps, et par tous les pays, la parole d'Isaïe demeure vraie : « Vos princes sont les compagnons des voleurs! *Principes vestri, socii furum* (1)! »

Ce point implique à peu près tout le reste, guerre ou paix, soit au dedans, soit au dehors. Plus je regarde l'histoire, plus je constate, à ma grande surprise, qu'à peu près tout est question d'argent. On gouverne pour saisir l'argent, non pas toujours par grossière convoitise, et pour l'argent directement. Mais l'argent, c'est le temps, c'est le travail, c'est donc la force. On veut la force, et l'on gouverne despotiquement pour saisir sans obstacle l'impôt énorme, grandissant, et plus ou moins clandestinement appliqué. De là, ce mot d'un homme de la science : « Le gouvernement... et ceux qui partagent avec lui! » C'est autour de ce point que luttent le pouvoir et la liberté. J'en viens donc à comprendre ce mot de l'Évangile : « Il y a deux maîtres, Dieu et

(1) Isaïe, I, 23.

l'argent. » Oui, Dieu et l'argent, justice et spoliation, voilà les deux pôles de l'histoire, les deux ressorts, les deux forces qui font tout ce drame.

Étudiez, je vous prie, l'histoire de la spoliation, seulement dans les deux derniers siècles de notre histoire de 1660 à 1864. Vous verrez que la liberté absolue de l'impôt, posée en pleine lumière, serait la régénération sociale. Ce seul point bride et contient tous les grands fléaux : guerre, luxe, paupérisme, révolution et centralisation.

La centralisation, essence même de la tyrannie! la centralisation, « aux jacobins si chère! » la centralisation, l'espoir, la passion dominante des tyrans, princes ou tribuns, tyrans en exercice ou tyrans en instance! Le tyran d'aujourd'hui, prince ou tribun, assemblée ou émeute, veut que l'État n'ait qu'une seule tête pour la brider commodément; et le tyran en espérance veut que l'État n'ait qu'une seule tête, pour la saisir d'un seul coup de lacet.

Mais, courage! nous vivons dans un temps où la lumière commence. Toutes ces choses aujourd'hui sont connues et vont devenir populaires. Le détail de la science se fait. La spoliation est jugée, pénétrée dans tous ses replis, mise au jour dans toutes ses méthodes, directes

ou indirectes. L'heure est venue où il ne nous faut plus peut-être qu'un vigoureux élan des hommes de cœur dans toute l'Europe, pour renverser, chez tous les peuples civilisés, le règne de la spoliation, et tenir en respect par les mœurs et la loi, surtout par la lumière, le cruel et ténébreux esprit des hommes de proie. Puis, il faut dire aussi que la plupart des hommes pèchent plus par ignorance que par perversité. Ils ne savent ce qu'ils font. Quand donc les moyens innombrables de s'emparer du bien d'autrui, devant lesquels presque personne aujourd'hui ne recule, seront clairement et populairement reconnus comme vols proprement dits, — ce qui sera quand nous le voudrons bien, — alors non seulement la loi et la lumière publique, mais aussi la conscience des hommes réduira de beaucoup ces crimes, comme nous avons déjà réduit l'assassinat et l'enlèvement manuel et direct des valeurs. Ce seul progrès réprime le mauvais ressort de l'histoire, et provoque un éclatant progrès du règne de Dieu et de la justice. L'abolition du vol sera la régénération sociale. Abolir le meurtre et le vol ! je ne demande pas autre chose. La demande est modeste, et juste assurément, mais elle suffit.

Voici l'un des fléaux et l'une des hontes du

monde contemporain. Il y a une espèce de vol que les hommes acceptent encore : c'est le vol par l'État. Puis il y a une propriété dont le vol plaît aux hommes de loi, savoir : la propriété de l'Église (1), c'est-à-dire celle de toutes les richesses humaines qui, de compte fait, est le plus consacrée à Dieu, aux âmes, au bien universel du genre humain. Oh ! quel immense progrès social s'accomplira le jour où l'on saura clairement et décidément qu'il ne faut pas voler ! Qu'il ne le faut dans aucun cas, sous aucune forme, sans aucune exception !

VI

Mais ici je suis arrêté, encore une fois, par le découragement absolu des esprits. On ne croit plus au but, ni à la marche, ni au progrès : voilà le plus grand de nos maux. Eh bien ! votre découragement même, ô aveugles

(1) C'est ce qui se pratique aujourd'hui même en plusieurs lieux avec la plus audacieuse impudence et la plus ténébreuse ignorance.

et endormis, ne nous découragera pas. Nous saurons vous réveiller, pauvres amis, et réveiller ces courages et ces cœurs dont, après tout, l'on n'a pas le droit de douter. Sachez que nous sommes à l'aurore des plus beaux siècles de l'histoire. La civilisation chrétienne arrive à sa majorité; l'humanité, depuis l'ère nouvelle, a bientôt traversé deux phases : Dieu veut nous faire entrer dans la troisième. Les longs efforts du monde chrétien, sa lutte de plus de mille ans contre le paganisme et contre la barbarie ; puis cet immense travail intellectuel qui réellement commence l'ère scientifique du genre humain; puis enfin la science positive de la vie des nations, qui se développe aujourd'hui et se montre identique à la science du devoir : toutes ces données de Dieu, tous ces efforts de l'homme vont aboutir, et je le dis encore, la société chrétienne arrive enfin à la possession et au gouvernement d'elle-même. Nous ne marcherons plus au hasard, comme on le fait encore en ce moment.. Nous verrons la route et le but; car ce sera le jour. L'agonie que nous traversons, cette décomposition définitive de toutes les monarchies d'ancien régime, c'est la crise qui commence l'âge de majorité des peuples européens. Ceux qui ne croient point à ces choses mourront

bientôt, et leurs fils les verront (1). Avançons donc.

Gouvernement de la nation par la nation, et non pas par un homme, voilà le but. Il est temps d'en venir à la forme idéale posée par la raison, par le génie, par l'Évangile, par les grands docteurs catholiques, essayée par le moyen âge, subsistant en principe, en désir et en germe, dans notre Europe depuis le douzième siècle. « La vraie organisation du pouvoir *est celle où* TOUS, dit saint Thomas d'Aquin, *auront quelque part au gouvernement du pays.* Voilà ce qui donne la paix à l'État, car tous alors aiment leurs institutions et les défendent (2). » « Et il en est ainsi, dit-il, dans la

(1) Malgré les ténèbres profondes du moment présent, « je suis réellement persuadé, disait M. de Tocqueville, qu'au delà de cet horizon où s'arrêtent nos regards, se trouve *quelque chose d'infiniment meilleur* que ce que nous voyons. J'ai la conviction que notre société est fatiguée, mais non pas caduque. Je crois sincèrement que toutes les comparaisons qu'on fait entre nous et le monde romain sont fausses. Le christianisme, les lumières modernes, l'énergie latente qui se réveille à chaque instant, l'absence de l'esclavage, les liens de patrie, tout est différent... Non, il y a autre chose dans notre avenir que la Rome des Césars, et parce que je ne vois pas *le jour nouveau qui doit s'élever*, je ne crois pas aux ténèbres. » (*Correspondance*, t. II, p. 407. Lettre du 11 septembre 1857.)

(2) 1ª, 2ªᵉ q. cv., art. 1. Corp. Circa bonam ordinationem principum in aliqua civitate vel gente duo sunt attendenda: quorum unum est ut omnes aliquam partem habeant in principatu : per hoc enim conservatur pax populi, et omnes talem ordinationem amant et custodiunt.

forme politique tempérée, mêlée de monarchie, d'aristocratie et de démocratie, dans laquelle, au-dessous du chef unique qui préside (*præsit*), se trouvent des chefs élus par tout le peuple, éligibles dans tout le peuple. » Et c'est là, dit le grand docteur « ce que la loi divine a institué pour le peuple de Dieu ».

Et telle est en effet la forme vers laquelle tous les peuples européens s'avancent. C'est cette forme constitutionnelle et représentative dont on a dit avec le plus parfait bon sens qu' « elle n'est ni anglaise, ni française, ni allemande, mais de tous les pays et de tous les temps; car elle est la seule possible dès qu'on repousse la monarchie absolue (1) ».

Ce sera là la fin des dictatures et des autocraties dont l'Évangile a dit : « Les princes des nations les dominent et tiennent les peuples en leur pouvoir. Qu'il n'en soit pas de même parmi vous. » Ce sera l'ère de ce gouvernement évangélique dont il est dit : « Que celui qui veut être le premier parmi vous se fasse le serviteur des autres et leur ministre. » Le chef du peuple, qu'il s'appelle Président ou Roi, doit-il être autre chose que le ministre, le délégué, le mandataire de la nation? Cette

(1) M. Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire*, t. XVII, p. 774.

forme de gouvernement existe réellement et dans sa vérité depuis deux siècles en Angleterre. Elle existe en Belgique depuis bientôt un demi-siècle. La Belgique n'est-elle pas la plus solide et la plus libre des républiques? Ne jouit-elle pas de la vie communale la plus forte ? Et son Roi est-il autre chose qu'un Président, tout aussi loin de pouvoir exercer le gouvernement personnel que le Président même des États-Unis ? J'entendais dire un jour : « Cette forme est indigne d'un roi », et l'on ajoutait même : « Le roi qui n'est pas absolu n'est pas roi. » Je vois, ami, répondit-on, que vous portez encore dans votre tête la forme antique : « Rois pasteurs, conduisant les troupeaux qu'ils possèdent, ou par droit de conquête ou par droit de naissance. » Je ne raisonnerai donc point. Mais je vous demande s'il a jamais rien paru sur la terre d'aussi grand que l'Homme-Dieu, quand, dans sa majesté divine, il dit : « Le Fils de l'homme est venu pour servir, et ncn pas pour être servi (1) ! » Ainsi parle le Roi éternel et universel.

Ces rois, fils et sujets de la Patrie et de la Loi, qui n'ont pas le pouvoir de plier à leur volonté la nation, qui ne peuvent absolument

(1) Matth., xx, 28.

rien qu'avec le peuple entier, qui sont les envoyés de la nation et la personnification de la patrie, qui font, en toute question de paix, de guerre, d'impôt, d'alliances et d'administration, tout ce que veut la volonté commune, régulièrement manifestée, sont-ils moins grands que Louis XIV ou que Napoléon? Écoutez cette parole du divin Roi Universel : « Je ne puis rien faire de moi-même. Je décide d'après ce que j'entends, et je demeure dans la justice, car je ne cherche pas ma volonté, mais la volonté de Celui qui m'envoie (1)! » O sublimité sainte de l'Homme-Dieu! Lui donc, lui qui est Dieu, égal au Père, Dieu envoyé par Dieu, *Deum de Deo*, parle ainsi au Père qui l'envoie. Et pourquoi donc cet autre homme, qui certes n'est pas égal à la patrie, cet homme que la patrie envoie, qu'elle élève de ses mains, qu'elle montre au monde comme son ambassadeur et son drapeau vivant, pourquoi cet homme aurait-il l'imbécile orgueil de se croire abaissé lorsqu'il prononcerait ces mots d'une majesté sublime : « Pour moi, je ne puis rien faire de moi-même, mais je décide d'après ce que j'entends, et je demeure dans la justice, parce

(1) Joan., v, 30. Non possum ego a meipso facere quidquam ; sicut audio, judico, et judicium meum justum est, quia non quæro voluntatem meam, sed voluntatem ejus qui misit me.

que je ne cherche pas ma volonté, mais la volonté de ma Reine et Mère bien-aimée, la Patrie qui m'envoie. » Voilà la monarchie évangélique de l'avenir.

Oui, c'est alors que tous les fils de la patrie aiment et soutiennent cet homme qui est la patrie même personnifiée, non fictivement, mais réellement, puisqu'il ne fait rien de lui-même.

C'est alors que l'on voit, comme dans la fière et libre Angleterre, tous les fronts en toute occasion se découvrir au nom du roi, et toutes les assemblées s'ouvrir et se fermer par la prière adressée à Dieu pour le roi. Nous verrons renaître en Europe le respect politique, quand les nations, devenues libres, et en pleine possession d'elles-mêmes, ne diront plus : « Notre ennemi, c'est notre maître », mais bien : « Notre maître, c'est notre fils. »

Gouvernement de la nation par la nation, voilà le but ; y tendre avec courage, avec sagesse, avec persévérance, et par degrés, voilà le devoir des nations. Et mon devoir, c'est d'aider aujourd'hui la France, ma patrie, à parvenir au but.

Pour y venir, elle lutte depuis quatre-vingts ans. Mais elle lutte sans aucune sagesse, avec violence et précipitation. Elle renverse et elle

brise. Elle s'élance sur l'obstacle, et elle retombe meurtrie. Après un siècle de vains efforts, ne serait-il pas temps de sortir des langes de cette puérile vie politique, et d'apprendre enfin à marcher? Plus de renversement, plus de colère! Contre qui la colère? Nous la méritons tous. Tous, tous, nous sommes coupables! donc, voir le but, se lever, et marcher, accepter le point où l'on est, la constitution telle qu'elle est, mais décréter qu'à partir de ce point, quel qu'il soit, on ira jusqu'au bout, savoir : Le plein gouvernement de la nation par la nation.

Et pourquoi serions-nous incapables d'efforts intelligents, de luttes légales, sans violence ni colère, mais suivies avec un courage indomptable? Sommes-nous incorrigibles et dénués de sens? Nous avons sous les yeux, dans la vie de l'Europe contemporaine, l'expérience des deux procédés : procédé de réforme violente, totale, subite; procédé de réforme paisible, partielle, et successive. On se souvient qu'il y a vingt ans les violents, en France, brisant la loi, envahirent l'Assemblée et demandèrent, entre autres choses, un milliard pour les pauvres. C'était absurde, impossible, inutile. Cette mauvaise aumône d'un milliard n'était rien. Mais ce que l'on semble n'avoir pas vu c'est que,

dans le même temps, en Angleterre, les pacifiques faisaient une ligue pour les pauvres aussi, et, sans violer la loi, sans un cri, sans une heure de tumulte, obtenaient ce qui suit : non pas le don chétif et immoral d'un milliard, pris à ceux qui ne le devaient pas ; mais le bénéfice annuel et perpétuel, et absolument légitime, d'un milliard, d'un milliard par an pour le peuple sur le prix de son pain. Voilà la vraie science du Devoir en action : la science de réaliser en effet le bien auquel nous portait la conscience. Lisez l'histoire de cette ligue admirable (1), l'un des plus glorieux faits de la vie des nations. Voilà la différence des procédés : d'une part, violence, stérilité ; de l'autre, paix et fécondité.

La raison et la science, la discussion, l'association et la publicité, voilà l'irrésistible procédé des vraies conquêtes politiques et sociales. C'est l'effort pacifique pour le bien que l'Évangile bénit par ces paroles : « Heureux ceux qui sont doux, parce qu'ils posséderont la terre ! »

Et l'effort pacifique connaît cette loi universelle et nécessaire, évangélique aussi : « A chaque jour suffit sa peine. » Et l'effort persévé-

(1) L'histoire de cette ligue forme le troisième volume des œuvres complètes de Bastiat, l'un de nos grands hommes inconnus.

rant la connaît, et combat chaque jour, par l'austère vigilance, le mal du jour. On n'a plus de révolutions quand on sait les faire jour par jour. C'est par le procédé fécond, paisible, évangélique, courageusement et persévéramment appliqué à chaque heure, qu'à partir d'un point, quel qu'il soit, fût-ce la dictature, nous parviendrons au but : le plein gouvernement de la nation par la nation.

VII

Mais qu'est-ce donc enfin que le gouvernement de la nation par la nation? Quelles en seront la forme et l'organisation? Nous l'avons dit : celle, à peu près, que nous avons depuis un demi-siècle, la forme constitutionnelle et représentative. Chef inviolable, Président ou Roi, ministres responsables; ceci est article de science. Deux chambres, diverses d'origine, opérant dans la pleine lumière de la publicité, et pourvues des moyens d'amener les ministres aux volontés de la nation, volontés constatées par une presse libre, et surtout par un suffrage universel effectif et non pas dérisoire; par un

suffrage universel, c'est-à-dire vraiment libre et vraiment éclairé (1). Nous en sommes loin. Mais, au fond, dès que la dictature ou l'anarchie ne nous paralysent plus, voilà où tend l'Europe entière. C'est là la forme, mêlée de monarchie, d'aristocratie élective et de démocratie ou de suffrage universel, que saint Thomas trouve la meilleure, parce que, tous ayant quelque part au gouvernement du pays, tout le peuple aime ses institutions et les défend.

Cette forme, la meilleure selon tous les sages de tous les temps, est-elle sans déceptions, sans abus ni mensonge? Non, mais elle comporte tout cela moins que toute autre (2). Cela suffit. Puis les moyens de la rendre toujours plus vraie, et de moins en moins imparfaite, sont connus; c'est d'instruire et de moraliser,

(1) « Le pouvoir n'a le droit de se dire libéral que lorsqu'il accepte sérieusement la liberté au lieu de s'en faire un moyen de charlatanerie et de mensonge; les peuples ne sont libres que lorsqu'ils ne sont pas dupes; il n'y a pas de charlatanerie plus méprisable ni de duperie plus ridicule que l'invocation continuelle du nom de la liberté, quand elle n'est ni également répartie, ni efficacement garantie. » (M. Guizot, *l'Église et la Société en 1861.*)

(2) « Ce qui caractérise le gouvernement représentatif, c'est de désintéresser les révolutions en facilitant les réformes, avantage inappréciable, et qui, à lui seul, suffirait pour faire de ce gouvernement le plus grand bienfait comme la plus grande nécessité des temps modernes, » (Odilon Barrot, *De la centralisation*, p. 190.)

c'est de former des hommes, des hommes libres par la lumière, par la morale et par la religion.

Le plein gouvernement de la nation par la nation, c'est la loi même de la vie sociale; c'est le contraire de la tyrannie centralisatrice, oppression de la masse par un centre, possession du tout par un point; c'est le contraire de cet esprit de mort qui détruit les unités subordonnées, qui absorbe les hommes, les familles, les provinces et les villes dans l'idole abstraite de l'État, ou plutôt dans le grand prêtre de l'idole, prince ou tribun, assemblée ou émeute; c'est la vie de la grande unité nationale cherchée dans la force et la vie des unités subordonnées. Plusieurs cœurs et plusieurs raisons consistantes dans la famille, quelle vie et quel bonheur! Beaucoup de familles libres, connues, solides, suivies, enracinées dans la cité, et nobles de la vraie noblesse, quelle force, quelle richesse et quelle dignité! Beaucoup de villes, libres aussi, et consistantes, avec lesquelles le centre doit compter, ayant leurs traditions et leurs institutions, leur industrie, leur supériorité relative sur un point, leur dignité municipale, leur souveraineté locale : quelle richesse et quelle force! Puis au-dessus de ces richesses et de ces forces, l'admirable et puissante unité

de la patrie! Quelle beauté! Quelle grandeur! Oh! que la patrie sera belle, quand nous voudrons!

VIII

Voilà donc une ébauche du programme de justice qu'il faut connaître et propager. Voilà notre devoir envers le genre humain et la patrie. Puissions-nous bientôt, au lieu de nous déchirer entre nous, nous tendre la main les uns aux autres pour nous soutenir dans ce travail, qui est le devoir de ce siècle !

Mais il est un dernier devoir de l'homme envers le genre humain, sans lequel tout le reste est vain ou plutôt impossible.

Voici ce grand devoir envers le genre humain : il faut constituer son unité. L'unité c'est là le dernier vœu du Christ : *Sint unum !* Constituer l'unité suprême, clef de voûte de tout l'édifice, cette unité, sans laquelle tout retombe toujours; ne pas empêcher Dieu qui l'a construit; aider Dieu dans ce sublime ouvrage : voilà, aujourd'hui même, plus que jamais, le grand devoir de l'homme envers le genre humain!

Les peuples, jusqu'ici, n'ont presque jamais su enter l'amour que sur la haine. Il leur faut une indignation pour établir un enthousiasme! Amour de la patrie et haine de l'étranger; justice aux pauvres et mort aux riches!

Il est temps de sortir de ces notions déchirées du devoir. Aimer tous les hommes comme soi-même, voilà la loi évangélique, et notre formule sans limite y répond : « Tout ce que vous voulez que les hommes fassent pour vous, faites-le pour eux. »

La science complète nous le démontre : le bien de l'un est le bien de l'autre, le mal de l'un est le mal de l'autre. Nous sommes tous membres d'un même corps, et tout est maintenant si lié que quiconque veut la gloire de sa patrie doit vouloir celle de tout le genre humain. Le mot sublime de saint Chrysostome est intelligible aujourd'hui : *Vous n'aurez pas à rendre compte de vous-même seulement, mais bien du monde entier* (1)!

Dans cette idée de l'unité universelle, dans cet amour de tout le genre humain, réside peut-être, pour notre siècle épuisé, la plus grande ressource des individus et des peuples.

Il y a là, pour ranimer le cœur des hommes,

(1) Non de vestra tantum salute, sed de universo orbe vobis ratio reddenda est.

une force dont on ne connaît pas encore toute la puissance.

Les idées les plus hautes, les plus vastes, sont aussi les plus populaires, les plus claires, les plus efficaces. Je crois que le plus grand moyen de régénération morale et religieuse qu'il y ait aujourd'hui, ce serait d'annoncer et de montrer aux peuples, par le détail, et de prêcher en chaque village de tout pays chrétien, que le temps est venu où Dieu exige enfin des aînés de l'humanité, qui sont les peuples européens, l'accomplissement du grand devoir de l'homme, savoir : *la mise en ordre du globe entier dans la justice, dans l'union, dans la paix* (1). Vous ferez des hommes vertueux par cette doctrine, vous réveillerez dans les âmes le sens de tous les devoirs.

Nous reverrons des enthousiasmes plus grands que celui des croisades, quand les peuples auront compris que le tombeau du Christ, c'est le globe, et qu'il le faut délivrer aujourd'hui.

Pour un tel but, on sera sobre, chaste, dévoué, courageux, et l'on donnera sa fortune et sa vie. On l'a fait autrefois, on le fera encore.

(1) Deus, qui sapientiâ tuâ constituisti hominem.... *Ut disponat orbem terrarum in æquitate et justitia.* (Sap., x, 2 et 3.)

Le bras de Dieu n'est pas raccourci ni le cœur de l'homme rétréci. Pour un tel but beaucoup de divisions s'effaceront, beaucoup de haines se calmeront, et l'on verra des hommes, des classes, des peuples, des sectes passer de la haine à l'amour, de l'opposition à l'union.

IX

Croyons donc aux signes des temps, et comprenons que ce temps-ci est, après la venue du Seigneur, la crise la plus solennelle de l'histoire. Cette phase nouvelle de l'ère nouvelle que tout annonce, nous la trouvons clairement indiquée dans les trois paroles du Seigneur, qui sont la loi du développement de l'histoire : « Si vous pratiquez ma parole, vous connaîtrez la vérité, et par la vérité vous irez à la liberté (1). »

En chaque âme, l'effort pour la justice mène à la vérité; la justice et la vérité mènent à la liberté. Et c'est aussi, nous le savons, la loi du

(1) Joan., VIII, 31 et 32. Si vos manseritis in sermone meo, vere discipuli mei eritis, et *cognoscetis veritatem, et veritas liberabit vos.*

développement des sociétés. Les phases de l'ère nouvelle se développent d'après cette loi.

La crise présente, qui remplit les hommes ou d'enthousiasme ou de frayeur, selon la face des choses qu'ils considèrent, c'est le commencement d'une nouvelle phase de l'ère nouvelle, la *phase de liberté*.

Tous sont d'accord, depuis un demi-siècle, sur l'immensité de la crise. Depuis Joseph de Maistre jusqu'au dernier de nos grands publicistes, tous parlent d'une crise fondamentale et d'une transformation. « Ce n'est pas d'une modification, mais d'une transformation du corps social qu'il s'agit... On sent que l'ancien monde finit (1). » Cela est vrai, un monde finit. Oui, ce monde mixte qu'en un sens tout nouveau l'on peut appeler le *moyen âge*, ce monde encore couvert de la trace des Césars, ce monde mêlé de droit païen et de droit chrétien, ce monde finit.

« On sent que l'ancien monde finit, dit l'ad-

(1) « Ce qui est clair, c'est qu'on s'est trompé depuis soixante ans en croyant voir le bout de la révolution. Il est évident aujourd'hui que le flot continue à marcher, que la mer monte; que non seulement nous n'avons pas vu la fin de l'immense révolution qui a commencé avant nous, mais que l'enfant qui naît aujourd'hui ne la verra probablement pas. Ce n'est pas d'une modification, mais d'une transformation du corps social qu'il s'agit... On sent que l'ancien monde finit. » (M. de Tocqueville, *Correspondance*, t. I, p. 460.)

mirable publiciste; mais quel sera le nouveau? Je crois que cela dépasse l'intelligence de tous. Les plus grands esprits de ce temps-ci ne sont pas plus en état de le dire que ne l'étaient ceux de l'antiquité de prévoir l'abolition de l'esclavage, la société chrétienne, l'invasion des Barbares, toutes ces grandes choses qui ont renouvelé la face de la terre (1). »

Pourtant il ne faut pas exagérer l'ignorance de cet avenir, et c'est notre devoir d'en rechercher la connaissance, je dirai même la science de toutes nos forces et de tout notre esprit.

Oui, certes, la face de la terre sera encore renouvelée, mais par les mêmes moyens, savoir *l'abolition de l'esclavage*, *l'invasion des Barbares*, *la société chrétienne*.

L'abolition de l'esclavage : d'abord de l'esclavage proprement dit, par toute la terre, et surtout dans son existence effrontée aux Etats-Unis d'Amérique, — ceci est déjà fait, — et puis par l'abolition du servage dans toute l'Europe, par l'abolition du travail servile, du paupérisme et de la misère : et cela, non par une autre organisation fondamentale des sociétés; mais bien par d'autres mœurs et par une autre éducation intellectuelle, morale et religieuse.

(1) De Tocqueville, *Correspondance*, t. I, p. 461.

L'invasion des Barbares signifie, parmi nous, depuis, longtemps, l'avènement de la démocratie, avènement inévitable aux yeux de tous. Mais, si l'invasion des Barbares transformés par le christianisme a été le salut du vieux monde, pourquoi donc n'en serait-il pas ainsi de la démocratie?

En effet, qu'appelons-nous démocratie? Serait-ce le pouvoir absolu posé sur une masse uniforme d'individus bien égalisés? Ceci n'est point démocratie, mais dictature. C'est le retour à l'antiquité, le césarisme, négation de l'histoire moderne, abolition de l'ère nouvelle; c'est l'empire romain, le Bas-Empire, la plus basse, la plus honteuse et la plus désastreuse des formes politiques (1).

La démocratie que j'espère est celle où tous les citoyens prennent part au gouvernement

(1) « J'ai entendu en Angleterre, dit M. de Tocqueville, les chrétiens de toutes les dénominations préconiser les institutions libres non seulement comme nécessaires au bien, mais à la moralité des sociétés, et je n'ai pas eu une seule fois sous les yeux cette sorte de monstruosité morale, qui se voit aujourd'hui sur presque tout le continent, où ce sont les hommes religieux qui préconisent le despotisme, laissant à ceux qui ne le sont pas l'honneur de parler en faveur de la liberté. » (*Correspondance*, t. II, p. 394.) Ces assertions ont leur vérité, mais me semblent exagérées. La monstruosité morale, ou plutôt intellectuelle, existe, mais moins répandue. D'ailleurs ceci était écrit en 1857. Il n'en est plus de même en 1868, après tant d'expériences nouvelles. — Mais maintenant que dire des expériences de 1871, qui semblent reculer indéfiniment l'époque où nous serons capables de liberté? (*Note de la 3e édition.*)

du pays par l'*élection* et par l'*éligibilité*, et où tout le gouvernement est bien celui de la nation par la nation, et non plus par un homme, ni par un groupe.

La démocratie que j'espère n'est autre chose que le développement ultérieur de cette *société chrétienne*, « que les plus grands esprits de l' « antiquité n'ont pu prévoir », et que les grands esprits de notre temps sont trop lents à prévoir dans le détail des développements nouveaux que l'Évangile peut lui donner. Pourtant ils les attendent et ils les veulent, et souvent même ils les annoncent.

L'augmentation du nombre des hommes libres, libres de l'esclavage du vice et de l'erreur; l'accroissement du nombre des citoyens capables de se gouverner eux-mêmes, dans le respect des lois, et de participer au gouvernement de l'État, voilà ce que j'appelle l'avènement de la démocratie.

Et cet avènement, je ne puis trop le répéter, ne saurait s'opérer par changement brusque, mais bien par transformation progressive. Ce n'est pas une révolution, c'est un progrès, qui ne peut s'obtenir que par une marche lente, patiente, laborieuse et savante; par voie de révolutions quotidiennes et légales, sous l'influence de la bonne volonté publique et de la

raison commune, et à mesure que s'accroîtra le nombre des âmes libres.

Tout autre procédé est absolument impuissant, subversif, ridicule, absurde, démontré tel par l'expérience et la raison. Nous essayons ces autres procédés depuis cent ans. Où nous mènent-ils? A l'incendie et à l'égorgement.

Faire des âmes libres, c'est la seule et unique ressource, si nous voulons entrer dans l'âge de liberté du genre humain, et avancer dans l'ère sociale évangélique, qui est la vraie démocratie.

X

Mais quoi! n'y a-t-il donc que des moyens si lents de nous guérir? n'y a-t-il pas quelques heureux moyens d'avancer vite?

Je le crois. Notre état présent est une crise, et les malades sortent des crises en quelques heures, morts ou guéris. Eh bien! voici ce que je sais.

Un acte de foi vigoureux, un réveil religieux et moral dans notre Europe, peut terminer le tout en peu d'années, par un éclatant triomphe de la vie.

Et, ce qui me comble de joie, c'est que je trouve de tous côtés, dans l'instinct prophétique des âmes, l'annonce d'un pareil événement.

Écoutez quelques-unes de ces prophéties :

« Comment savons-nous, dit J. de Maistre, qu'une grande révolution morale n'est pas commencée (1)? Il n'y a peut-être pas un homme véritablement religieux en Europe qui n'attende en ce moment quelque chose d'extraordinaire... N'est-ce rien que ce cri général qui annonce de grandes choses (2)? »

« Plus que jamais, il faut nous tenir prêts pour un événement immense dans l'ordre divin, vers lequel nous marchons avec une vitesse accélérée qui doit frapper tous les observateurs (3). »

Et le prophétique écrivain aperçoit l'essentiel caractère de cet état futur : « Tout annonce « je ne sais quelle grande unité, vers laquelle « nous marchons à grands pas (4). »

Et il parlait ainsi il y a soixante ans, avant qu'on pût soupçonner que notre globe allait être ramené à l'unité par le mouvement et l'électricité. Et il aperçoit le moyen : un réveil

(1) *Considérations sur la France*, p. 73.
(2) *Soirées de Saint-Pétersbourg*, onzième entretien.
(3) *Ibid.*
(4) *Ibid.*

et un renouvellement religieux. « Nous touchons, dit-il, à la plus grande des époques religieuses (1)... Il me semble que tout vrai philosophe doit opter entre ces deux hypothèses : ou qu'il va se former une nouvelle religion, ou que le christianisme sera rajeuni de quelque manière extraordinaire (2). »

Et il va jusqu'à dire que la crise est déjà commencée, et jusqu'à désigner le peuple qui en sera le plus grand instrument. Il voit que « la nation française doit être l'instrument de la plus grande des révolutions (3) ».

Beaucoup de voix annoncent ce réveil religieux, ce rajeunissement de la vie chrétienne et cette grande unité : « Nous verrons, a dit un profond historien, nous verrons une nouvelle exposition du christianisme, qui réunira tous les chrétiens, et qui ramènera les incrédules eux-mêmes (4). » Dieu soit loué! Je connais cette exposition. Elle est dans mon esprit et dans mon cœur, et dans ma science et dans ma foi. Cette exposition victorieuse, ce sera le *catholicisme compris*. Et je vois le chemin par où les frères dispersés en tous sens rentreront, et par où les ennemis même reviendront.

(1) *Le Pape. Disc. prélim.*, p. 3.
(2) *Considérations sur la France*, p. 73.
(3) *Soirées de Saint-Pétersbourg*, onzième entretien.
(4) Ranke, *Histoire de la papauté*, fin.

Et ce retour de la pensée européenne à l'unité, cette réunion dans la science et la foi, dit un autre historien philosophe, sera plus importante dans ses résultats spirituels que ne le fut, il y a trois cents ans, la découverte d'un autre hémisphère, ou du véritable système du monde, ou que ne le fut jamais toute autre découverte (1). »

Que de fois l'un des derniers de nos grands écrivains a développé ces idées : « Le Christianisme, dit-il, paraît être descendu au tombeau; il aura sa résurrection, et c'est sur la base du Christianisme que sera reconstruite, après un siècle ou deux, la vieille société, qui se décompose à présent (2)! »

Certes, si jamais crise morale, intellectuelle, religieuse et sociale a été prévue et prédite, non seulement par les grands hommes, mais encore par le pressentiment des peuples, c'est celle que traverse ce siècle, celle que l'esprit évangélique et la résurrection religieuse des âmes peut seule terminer par la vie. Mais la marche du monde est aujourd'hui presque arrêtée par l'erreur désastreuse de ceux qui prétendent traverser la crise sans l'Évangile ou contre l'Évangile. Nous man-

(1) Schlegel, *Histoire littéraire*, fin.
(2) Chateaubriand.

quons toujours les moments et les inspirations.

La démocratie véritable, la seule qui peut créer, dans l'ordre et dans la liberté, ce monde nouveau que l'on attend, c'est la démocratie évangélique, celle qui consiste à multiplier les âmes libres, celle qu'annonce le Sauveur quand il fait la promesse de liberté, disant : « *La vérité vous rendra libres.* » Il ajoute aussitôt : « *L'homme de péché est esclave du péché! Si le Fils de Dieu vous délivre, vous serez vraiment libres* (1). »

Augmentez donc le nombre des hommes véritablement délivrés de l'esclavage du vice et de l'erreur, voilà le fond de la question et le progrès de la démocratie : c'est en ce point qu'il faut s'unir.

XI

C'est en ce point qu'il faut s'unir, c'est en ce point qu'on s'unira, et qu'enfin se fera ce que l'on nomme, en trois mots qui me déplaisent profondément tels qu'ils sonnent aujour-

(1) Joan., VIII. Veritas liberabit vos... omnis qui facit peccatum, servus est peccati... Si ergo vos Filius liberaverit, vere liberi eritis.

d'hui, mais que j'accepte pour me faire entendre, si on me laisse les expliquer, savoir : *La réconciliation de l'Église et de la Révolution* (1).

Si, par la Révolution, vous n'entendez pas la violence et l'émeute, la haine, la rage aveugle, la persécution religieuse, le brisement des lois et des constitutions, le pouvoir absolu d'une capitale sur tout un peuple, d'une assemblée sur la capitale, et d'un meneur sur l'assemblée; si par révolution vous n'entendez pas la terreur, le sang, l'anarchie et la guerre civile, et, à la fin, le sommeil sous la dictature; si vous n'appelez pas révolution ce stupide et satanique esprit « qui détruit parmi nous, depuis un siècle, toutes les plus belles espérances du genre humain (2) »; si, au contraire, vous appelez révolution le grand progrès social que Dieu veut en ce siècle, dans l'ordre, la justice, la liberté, l'égalité; si, par révolution républicaine, vous entendez le gou-

(1) « Ce qui m'a le plus frappé de tout temps dans mon pays, mais principalement depuis quelques années, dit notre illustre publiciste, ç'a été de voir rangés d'un côté les hommes qui prisaient la moralité, la religion, l'ordre, et de l'autre ceux qui aimaient la liberté, l'égalité des hommes devant la loi. Ce spectacle m'a frappé comme le plus extraordinaire et le plus déplorable qui ait jamais pu s'offrir aux regards d'un homme : car toutes ces choses que nous séparons ainsi sont, j'en suis certain, unies indissolublement aux yeux de Dieu. » (Tocqueville, *Correspondance*, t. I, p. 432.).

(2) M. Guizot.

vernement de la nation par la nation, et non plus par un homme ou un groupe; si, par révolution démocratique, vous entendez la grande et prompte augmentation du nombre des âmes libres, des âmes justes, des cœurs religieux, des raisons consistantes, et des volontés décidées dans le bien ou dans le devoir; si, par révolution sociale, vous entendez l'abolition, par les mœurs et la science du devoir, l'abolition de plus en plus complète du vol et de l'homicide, deux points simples, modestes en apparence, mais qui vont loin : alors l'Église accepte la révolution et se croit même chargée de l'accomplir.

Pourquoi faut-il que le grand nombre des plus ardents apôtres du progrès ignorent absolument ce qu'est l'Église !

A la fin et bientôt, j'espère, l'impossibilité, déjà démontrée selon moi, d'accomplir les progrès social sans l'Église, leur ouvrira les yeux. Quand les hommes de conscience et de cœur verront toujours reculer devant eux l'avènement des masses à la lumière, à la sagesse, au bien-être, à la dignité et à la liberté, ils chercheront ce qui manquait à l'œuvre, et finiront par dire de l'Église ce que Jésus dit lui-même aux pharisiens qui le rejettent : « *La pierre qu'ont rejetée ceux qui bâtissent est devenue la*

clef de voûte de l'édifice. » Oui, clef de voûte de l'édifice social universel, c'est là précisément le rôle que l'Église catholique peut seule remplir dans le monde nouveau, ou, pour parler plus simplement, dans ce grand changement social qu'attendent tous les esprits.

XII

O amis de la liberté, amis de la justice et de la délivrance de ces grandes masses humaines si souffrantes, si enfouies dans les ténèbres et la misère, écoutez bien ceci :

La complète organisation de la société humaine sur le globe demande la liberté croissante des unités subordonnées, individu, famille, cité, patrie, en même temps que l'union croissante de toutes ces choses entre elles dans l'unité universelle du genre humain. Cette unité du tout, comprenez-le, est la condition nécessaire à la perfection des détails et du sens complet des parties. Le point vivant élémentaire du monde social, l'individu, attend, pour être entier, sa vie dans l'unité du tout.

Les nations, non plus que les hommes, n'auront jamais toute leur consistance propre, toute

leur grandeur et toute leur force, que retrempées dans l'unité du genre humain. Or, il n'y a, dans toute l'histoire, qu'une tentative unique de société universelle. Elle se nomme l'*Église catholique*, mot grec qui signifie précisément la *société universelle*. Cette société, superposée, de fait, à toutes les races et à toutes les nations, ne détruit ni ne subordonne les unes aux autres les nations ni les races. Elle est, dans ses démarches, le contraire même de toutes les autres tentatives d'unité. Il ne s'agit plus ici de la force, opérant la domination, allant à l'absorption. C'est l'unité pour tous, dans la liberté de chacun, que prétend apporter l'Église. Elle agit, non comme un centre qui domine, absorbe, étouffe, mais comme une étincelle, un esprit, une vie, un feu qui traverse les masses et les groupes, et suscite sur chaque point la vie propre en créant l'unité du tout.

Et ceci est le caractère même du monde nouveau : liberté des nations dans l'unité du genre humain. C'est là enfin « ce mystère du Christ, inconnu des générations précédentes, aujourd'hui révélé : les nations sont cohéritières, solidaires et concorporelles (1). »

(1) L'espèce d'absorption partielle des forces de l'Église et de la papauté par l'Italie et surtout par Rome est un très grave abus, mais n'est qu'un accident.

Mais qui donc peut créer l'unité? Qui peut porter la société universelle, si ce n'est Dieu lui-même? Qui donc peut se faire entendre de tous? Qui donc peut être Pasteur et Père de la totalité du genre humain? Dieu seul.

Lisez la parabole évangélique du Pasteur suprême de la Bergerie unique (1). Vous y voyez ceci : Dieu seul, qui est le centre et la source des âmes (*ego sum ostium ovium*), Dieu seul peut se faire entendre de toutes (*vocem ejus audiunt*), et réunir ainsi le genre humain. Il connaît chaque âme par son nom (*vocat eas nominatim*). Il poursuit chaque brebis perdue comme si elle était seule dans tout le troupeau, et c'est pourquoi il les réunit toutes. Tous les groupes d'hommes, si séparés qu'ils soient, « il faut qu'il les ramène à l'unité, et sa voix les ramènera, et il n'y aura plus qu'un seul troupeau et qu'un seul Pasteur (2). » Oui, notre Père, dans son assemblée propre, l'Eglise de Dieu (*assemblée de Dieu*, *ecclesia Dei*), notre Père seul, Pasteur unique et véritable, pour réunir et rassembler toutes les nations et toutes les races, et les développer toutes dans la vie

(1) Joan., x, 1.
(2) Pesez cet admirable texte : « Et alias oves habeo quæ non sunt ex hoc ovili; et illas oportet me adducere; et vocem meam audient, et fiet unum ovile et unus Pastor. » (Joan., x, 16.)

et la liberté grandissantes (*ut vitam habeant, et abundantius habeant*). Tous les autres, qui sont venus (*quotquot autem venerunt*), qui se sont fait nommer Pasteurs et Pères, qui ont voulu conduire et réunir les hommes, étaient des *mercenaires* et des *dominateurs*, des *voleurs* et des *assassins* (*fures et latrones*), qui ne venaient que pour prendre, pour perdre, pour égorger (*fur non venit nisi ut furetur, et mactet et perdat*). Tels sont tous ceux qui ont rêvé et entrepris l'empire et la domination universelle, ou la religion par le sabre, comme Mahomet. Ils opéraient par le mensonge et par la force. Mais ces voix mercenaires ne pouvaient attirer les âmes, ni réunir les hommes. Les âmes fuyaient, parce qu'elles ne connaissaient pas ces voix (*fugiunt... quia non noverunt vocem alienorum*).

Quelle splendeur de lumière versée sur le but suprême de l'histoire!

Or tout cela est rigoureusement scientifique. La pleine vie personnelle de chaque homme sera donnée dans l'unité universelle. L'extrême détail répond à l'ensemble dernier. L'entière liberté de chaque homme n'est possible que dans la société œcuménique, dans l'assemblée de Dieu, où réside, préside et inspire le Père de tous, celui qui connaît chaque homme par son nom. Tout souffrira, nations, patrie, pro-

vince, cité, famille, individu, tant que la clef de voûte de l'édifice entier ne sera pas posée, posée dans l'âme et posée dans le genre humain. La clef de voûte, c'est l'unique bergerie, c'est l'unité universelle, c'est l'Église catholique, c'est l'assemblée de Dieu, *Ecclesia Dei*. Amis, je vous en supplie devant Dieu, pesez ces choses : elles sont le mot suprême et la consommation de la science sociale, et impliquent le plus grand des devoirs ; l'ignorance de ce point, aujourd'hui même, arrête le monde.

L'Église de Dieu, dis-je, est la clef de voûte. Et en effet, il n'y a pas d'autre unité en qui jamais les hommes pourront s'unir. Jésus-Christ a réellement formé, — le fait est sous nos yeux, — une société universelle, visible, organisée, qui subsiste et s'étend depuis bientôt vingt siècles, qui couvre de son réseau le globe entier, et qui se nomme l'assemblée de Dieu.

Avant cette assemblée de Dieu, il n'y avait sur terre aucune société des esprits, libre, visible, constituée, indépendante, fondée sur la conscience, la raison et la foi, et appelant tout le genre humain. C'est la plus belle œuvre de Dieu. Il se fit, dans l'humanité, en cette heure solennelle où Dieu créa l'Église visible, ce grand progrès que la sagesse reproche à la

plupart des hommes de ne pas opérer en eux-mêmes : « Combien peu d'entre nous en viennent à distinguer leur corps de cette masse de chair! » Oui, bien peu d'hommes ont une raison distincte et libre, une volonté indépendante de la masse des instincts, et qui forme dans l'âme un pouvoir propre et consistant. C'est là ce que le Christ a établi pour le genre humain tout entier.

Pourvoir spirituel de l'assemblée de Dieu, pouvoirs propres d'une société d'esprits, et non d'une société armée, pouvoir de la conscience et de la raison, distinct et libre au sein des masses humaines, dépendant enfin de Dieu seul, indépendant de toute force extérieure, État, peuple ou César : voilà l'Église, l'unité suprême, l'indispensable clef de voûte de l'édifice entier des sociétés, pierre divine dont la force de résistance, la profonde et libre influence devient chaque jour plus nécessaire, à mesure que les peuples arrivent à l'âge de liberté ; clef de voûte, en qui seule peuvent tenir ensemble, en ordre, en paix et en stabilité, toutes les nations, de plus en plus libres et fortes, toutes les parties et les pouvoirs de l'État, de plus en plus distincts, et enfin tous les hommes, de plus en plus développés dans leur personne morale, dans leur vie propre, dans leur libre con-

science et leur libre travail. La consistance et la vie grandissante de toutes les unités subordonnées dépendent du règne et de la force de l'unité suprême.

Hélas! que dire des hommes qui, en ce siècle, attaquent l'Église, salut nécessaire de ce siècle? Que dire des scribes du peuple (*scribas populi*) et des seigneurs du peuple (*seniores populi*), qui veulent, comme les premiers persécuteurs du Christ, détruire la clef de voûte de l'édifice universel? Que dire de ceux qui attaquent avant tout l'unité de l'Église, cette merveille qu'il faudrait inventer et créer si elle n'était donnée? Que dire de ceux qui, allant droit au centre, s'occupent de renverser ou d'étouffer le chef visible de l'Église, vicaire du Christ, gardien vivant de l'unité? Que dire de ceux qui, aujourd'hui encore, pensent aux Églises et aux clergés d'État, cette abomination fondamentale qui est la négation de l'ère nouvelle et le retour à la déification de César; abomination qui efface la loi première du monde nouveau, celle d'où sort et sur qui repose la liberté du genre humain : « Rendez à Dieu ce qui est à Dieu et à César ce qui est à César »; abomination qui détruit ce que Dieu a créé : savoir : le pouvoir propre de la société des esprits, l'avènement de l'âme, de la conscience,

de la raison et de la foi ; abomination désastreuse et honteuse dont la plus légère trace déshonore et corrompt les peuples (1), et arrête pour des siècles la réunion du genre humain dans la justice et la vérité ? O hommes, qui que vous soyez, prenez garde ! le monde n'est pas un jouet ! le monde, c'est l'arche sainte ! Les imprudents qui touchent à sa marche sacrée sont perdus ! « La marche de Dieu sur la terre et son effort pour le salut des peuples » sont assez contrariés déjà par nos aveuglements et nos ingratitudes. Nous avons manifestement en Europe des siècles de retard ! N'augmentez pas l'affreux chaos d'obstacles qui nous arrête !

O mon Dieu, ramenez-nous à la lumière, à la bonne volonté, à la paix, à la joie de l'effort commun dans le devoir. Le devoir ne peut pas tromper. Conduisez donc enfin vous-même, droit à son but, notre chère patrie, qui tourne depuis bientôt un siècle autour du point qu'elle cherche. Le retard de la France, aujourd'hui brisée de fatigue, arrête l'Europe, et par l'Europe le monde entier ! Ranimez-nous, bientôt, ô notre Père, et rendez-nous la vue de

(1) Il n'y a rien peut-être de comparable, dans toute l'histoire des peuples européens, à la masse de déshonneur que Henri VIII a fait peser sur l'Angleterre pendant plus d'un demi-siècle.

notre Étoile, par un seul mot enfin compris : La loi!

XIII

La loi morale, loi du progrès, loi de l'histoire, la loi de relation de tous les hommes entre eux et de tous les groupes d'hommes, est celle dont l'Évangile a dit : « Voici la loi, *hæc est enim lex* : Tout ce que vous voulez que les hommes fassent pour vous, faites-le pour eux. » Tout ce qui est humain, individus, familles, cités, sociétés libres, patrie, humanité, tout cela doit s'aimer, se soutenir, vivre ensemble et travailler ensemble, comme organes d'un même corps.

Si vous demeurez dans cette loi, vous irez à la science, et par la science vous irez à la liberté, c'est-à-dire à l'essor des forces.

Vous irez à l'essor des forces de la nature, sur la terre remplie et domptée.

Vous irez à l'essor des forces humaines, dans la vie politique et sociale mise en ordre sur toute la face du globe.

Vous irez à l'essor des forces divines, c'est-à-dire à la liberté des enfants de Dieu, quand

par la foi lumineuse et active, par la science religieuse et l'effort religieux des âmes, vous puiserez dans le sein du Père, source infinie de toutes les forces ; — comme le travail des mains, dirigé par la science, sait exploiter aujourd'hui pour l'homme la force indéfinie de la nature.

Les forces divines résoudront des problèmes et triompheront des obstacles que la force des deux mondes créés, — nature, humanité, — ne peuvent ni résoudre ni vaincre. Et, comme nous le dit l'Évangile, quand vous aurez cherché d'abord le règne de Dieu et sa justice, le reste vous sera donné par surcroît. Le reste, c'est la terre, de mieux en mieux domptée, et c'est la société de plus en plus libre dans la justice et dans la paix.

La vie réelle de Dieu, plus abondante dans le cœur et dans l'esprit des hommes, entreprendra sur la nature et sur la société un nouvel ordre de conquêtes. Si nous avons, en notre siècle, conquis les forces de l'ordre minéral, nous chercherons à conquérir et la science et le gouvernement des forces de la vie de nos corps. Si nous avons donné dans notre siècle un premier grand essor aux forces humaines et sociales, et, par un premier effort de justice, posé entre les hommes ce commencement de l'amour qui consiste à ne pas s'égorger, nous

déploierons alors des forces humaines plus profondes, par la transfiguration de l'amour et par la transformation du courage.

Et ces nouvelles conquêtes, éveillant de nouveaux besoins dans le cœur des enfants de Dieu, ne cesseront d'accroître leur ambition, leur faim et leur soif de justice, leurs larmes et leur douleurs sur les maux qui subsisteront, mort, maladie, défiance, ignorance et péché. Et dans cette ambition et cette douleur, les aînés et les plus avancés d'entre nous iront au Père, dans un nouveau réveil, lui porter des prières plus ardentes. Ils lui rappelleront l'incroyable grandeur des promesses : « Tout ce que vous demanderez au Père en mon nom, vous l'obtiendrez (1). — Rien ne vous sera impossible (2). — Celui qui croit en moi fera les œuvres que je fais. Il en fera même de plus grandes (3). »

Ils rappelleront ces promesses, et en obtiendront les effets.

Ainsi le cercle des progrès se poursuivra toujours, en s'élevant toujours. La terre ira toujours en s'approchant du Ciel. Et je persiste à croire aux magnifiques paroles du cœur et du

(1) Ut quodcumque petieritis Patrem in nomine meo, det vobis. (Joan., xv, 16.)

(2) Nihil impossibile erit vobis. (Math., xvii, 19).

(3) Qui credit in me, opera, quæ ego facio, et ipse faciet, et majora horum faciet. (Joan., xiv, 12.)

génie des saints : « Dieu nous ordonne, dit l'un des Pères du monde nouveau, de faire de notre terre un Ciel (1). » Un autre dit : « Si l'on demeurait dans la loi, la république chrétienne ferait par sa félicité l'ornement de cette terre d'aujourd'hui, et la patrie des enfants de Dieu monterait peu à peu vers la vie éternelle, pour y régner sans fin (2). »

Grâce à Dieu, cette marche sacrée a déjà commencé sous nos yeux.

Et de plus nous savons aujourd'hui déterminer le point de l'océan du temps où se trouve le vaisseau qui porte l'humanité. Or, nous nous trouvons arrivés au point même que voici :

Après un nombre suffisant de siècles, passés, depuis le commencement de l'ère moderne, dans la bonne volonté de la justice et du travail, les aînés de l'humanité sont parvenus à la science des forces physiques. Ils ont conquis ces forces et commencent à les appliquer à la transformation industrielle du globe.

Puis ils sont entrés dans la science du monde social, et les voici mis en demeure de commen-

(1) Πλὴν καὶ πρὸ τοῦ οὐρανοῦ τὴν γῆν οὐρανὸν ἐκέλευσε ποιῆσαι. (S. Chrysostomi in Math. *Homil.* XIX.)

(2) Et terras vitæ præsentis ornaret sua felicitate Respublica, et culmen vitæ æternæ beatissime regnatura conscenderet. (S. Augustin., *de Civitate Dei.*, lib. II, cap. XIX.)

cer à mettre en ordre, dans la justice, le globe entier.

Mais ils sont arrêtés dans l'accomplissement de leur premier devoir, et surtout dans l'accomplissement du second, parce qu'ils hésitent dans la foi, n'avancent point dans la science religieuse, et qu'ils ne se doutent pas des forces divines, ni de la liberté des enfants de Dieu.

Ainsi :

La tâche industrielle glorieusement commencée, et dans la science et dans l'exécution, mais loin encore d'être achevée, et de s'étendre au globe entier;

La tâche sociale commencée dans la science, et quelque peu dans l'exécution;

L'impossibilité d'aller plus loin tant qu'un réveil moral et religieux ne nous apprendra pas à nous aider de la force de Dieu :

Tels sont les trois grands traits qui déterminent le moment de l'histoire où se trouve aujourd'hui parvenue la marche de l'humanité.

FIN DU SECOND VOLUME

TABLE DES MATIÈRES

PARIS. — IMPRIMERIE P. TÉQUI, 92, RUE DE VAUGIRARD.


JUIL 03 2002
OCT 30 2002

